

# LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

## DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ÉTUDE D'IMPACT

Pièce F-7A : Évaluation environnementale de la première phase (Montpellier / Béziers)

Chapitre F-7A.1 : État initial détaillé

Volume 2/2



Novembre 2021



## F-7A - EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA PREMIÈRE PHASE (MONTPELLIER - BÉZIERS)

### F7A.1 -ETAT INITIAL DETAILLE-Volume 2/2

## SOMMAIRE

<b>3.3. L'agriculture, la viticulture et la sylviculture.....</b>	<b>9</b>
3.3.1. L'agriculture et la viticulture .....	9
3.3.2. La sylviculture.....	34
3.3.3. Synthèse des enjeux agricoles, viticoles et sylvicoles .....	60
<b>3.4. L'ENVIRONNEMENT HUMAIN.....</b>	<b>61</b>
3.4.1. La population .....	61
3.4.2. Le bâti et l'habitat .....	64
3.4.3. L'organisation des territoires de la zone d'étude et l'urbanisme .....	67
3.4.4. Les Servitudes d'Utilité Publique .....	77
3.4.5. L'emploi et les activités économiques .....	90
3.4.6. Les déplacements, réseaux et équipements .....	97
3.4.7. Les risques technologiques.....	113
3.4.8. L'ambiance sonore .....	114
3.4.9. Les vibrations.....	118
3.4.10. La qualité de l'air .....	118
3.4.11. Le tourisme et les loisirs .....	126
3.4.12. Synthèse des enjeux portant sur l'environnement humain .....	132
<b>3.5. LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL ET LE PAYSAGE .....</b>	<b>133</b>
3.5.1. Le patrimoine historique et culturel .....	133
3.5.2. Le paysage .....	141
3.5.3. Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux .....	148
<b>3.6. INTERRELATIONS DES ENJEUX DE LA ZONE D'ETUDE.....</b>	<b>162</b>
3.6.1. Secteur géographique n°4.....	162
3.6.2. Secteur géographique n°5.....	165
3.6.3. Secteur géographique n°6.....	168
<b>3.7. SYNTHÈSE DES ENJEUX DE L'ÉTAT INITIAL .....</b>	<b>171</b>
3.7.1. Les enjeux de l'état initial du secteur géographique n°4 .....	171
3.7.2. Les enjeux de l'état initial du secteur géographique n°5 .....	177
3.7.3. Les enjeux de l'état initial du secteur géographique n°6 .....	183



## TABLES DES ILLUSTRATIONS

### FIGURES

Figure 1 : Répartition de l'occupation du sol dans le secteur géographique n°4 vallée de l'Hérault (Source Chambres d'agriculture).....	9
Figure 2 : Répartition de l'occupation du sol dans le secteur géographique n°5 bassin de Thau (Source Chambres d'agriculture).....	10
Figure 3 : Répartition de l'occupation du sol dans le secteur géographique n°6 Gardiole et Mosson (Source Chambres d'agriculture).....	10
Figure 4 : Rendement et surfaces en vigne dans les communes de des secteurs 4a et 5 (2015).....	14
Figure 5 : Répartition des classes de potentialités agronomiques sur le secteur géographique n°4 vallée de l'Hérault .....	16
Figure 6 : Répartition des classes de potentialités agronomiques sur le secteur géographique n°5 bassin de Thau .....	16
Figure 7 : Répartition des classes de potentialités agronomiques sur le secteur géographique n°6 Gardiole et Mosson.....	16
Figure 8 : Répartition de la production viticole par segment [source : Observatoire viticole, France Agrimer, 2017, CA].....	20
Figure 9 : Répartition des enjeux sur le secteur géographique n°4 vallée de l'Hérault.....	33
Figure 10 : Répartition des enjeux sur le secteur géographique n°5 Bassin de Thau.....	33
Figure 11 : Répartition des enjeux sur le secteur géographique n°6 Gardiole et Mosson .....	33
Figure 12 : Répartition des peuplements et essences au sein du secteur géographique n°4 (Source IFN).....	35
Figure 13 : Répartition des types de peuplements (Source IFN).....	35
Figure 14 : Répartition des peuplements et essences au sein du secteur géographique n°5 (Source IFN).....	37
Figure 15 : Répartition des types de peuplements (Source IFN).....	37
Figure 16 : Répartition des peuplements et essences au sein du secteur géographique n°6 (Source IFN).....	39
Figure 17 : Répartition des types de peuplements (Source IFN).....	39
Figure 18 : Les pôles de développement d'intérêt territorial au sein du SCOT du Biterrois (source : SCOT du Biterrois).....	68
Figure 19 : Le territoire du Bassin de Thau (source : SCOT de Thau).....	69
Figure 20 : Le secteur « Plaine Ouest » du SCOT de Montpellier Méditerranée Métropole (source : SCOT Montpellier Méditerranée Métropole) .....	71
Figure 21 : Les pôles de développement d'intérêt territorial au droit du Biterrois (source : SCOT du Biterrois)....	95
Figure 22 : Situation réglementaire des polluants atmosphériques dans la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée .....	118
Figure 23 : Carte des concentrations en NO2 en 2019 Mesures par échantillonneurs passifs.....	118
Figure 24 : Situation réglementaire des polluants atmosphériques dans la communauté d'agglomération du Bassin de Thau .....	119

Figure 25 : Situation réglementaire des polluants atmosphériques dans la communauté d'agglomération d'Hérault Méditerranée .....	119
Figure 26 : Situation réglementaire des polluants atmosphériques dans Montpellier Méditerranée Métropole ..	119
Figure 27 : Carte de modélisation des concentrations en NO <sub>2</sub> pour Montpellier Méditerranée Métropole en 2019 (territoire du PPA).....	119
Figure 28 : Teneurs en dioxyde d'azote pour la campagne de mesures – Secteur Béziers .....	120
Figure 29 : Teneurs en dioxyde d'azote pour la campagne de mesures – Secteur Montpellier.....	121
Figure 30 : le canal du Midi par A. de Niquet (source : Setec, 2012) .....	134
Figure 31 : pont sur la Mosson tel qu'il apparaissait en 1822 (source : MIDILIBRE) .....	137

### TABLEAUX

Tableau 1: Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans les communes de la ZPP [Source: Agreste - RGA, 2000, 2010].....	11
Tableau 2 : Répartition des exploitations selon la taille de leurs parcelles (nombre d'exploitations).....	11
Tableau 3 : Répartition du bâti agricole dans le secteur géographique n°4 vallée de l'Hérault .....	11
Tableau 4: Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans les communes de la ZPP [Source: Agreste - RGA, 2000, 2010].....	12
Tableau 5 : Répartition des exploitations selon la taille de leurs parcelles (nombre d'exploitations).....	12
Tableau 6 : Répartition du bâti agricole dans le secteur géographique n°5 bassin de Thau .....	12
Tableau 7: Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans les communes de la ZPP [Source: Agreste - RGA, 2000, 2010].....	12
Tableau 8 : Répartition des exploitations selon la taille de leurs parcelles (nombre d'exploitations).....	12
Tableau 9 : Répartition du bâti agricole dans le secteur géographique n°6 Gardiole et Mosson.....	13
Tableau 10 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements sur le secteur géographique n°4 .....	14
Tableau 11 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements sur le secteur géographique n°5 .....	15
Tableau 12 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements sur le secteur géographique n°6 .....	15
Tableau 13 : Répartition des parcelles viticoles AOC/AOP valorisées et valorisables.....	20
Tableau 14 : Répartition des parcelles viticoles AOC/AOP valorisées et valorisables.....	20
Tableau 15 : Liste des structures collectives (Source CA) .....	22
Tableau 16 : Surfaces de peuplements sylvicoles par secteur géographique au sein de la zone d'étude (source IFN).....	34
Tableau 17 : Caractéristiques des espaces forestiers disposant ou soumis à un document de gestion à l'échelle du secteur géographique n°4 .....	40
Tableau 18 : Caractéristiques des autres entités forestières, sans document de gestion à l'échelle du secteur géographique n°4.....	41
Tableau 19 : Caractéristiques des couvertures forestières et peuplements à l'échelle du secteur géographique n°5 .....	43
Tableau 20 : Caractéristiques des couvertures et peuplements des autres forêts à l'échelle du secteur géographique n°5.....	43

Tableau 21 : Caractéristiques des espaces forestiers disposant ou soumis à un document de gestion à l'échelle du secteur géographique n°6.....	45	Tableau 50 : Lignes Haute Tension et Très Haute Tension recensées au sein de la zone d'étude (source : Réseau de Transport d'Electricité / PLU) .....	106
Tableau 22 : Caractéristiques des autres entités forestières, sans document de gestion, à l'échelle du secteur géographique n°6.....	47	Tableau 51 : Conduites de gaz au droit de la zone d'étude (source : GRDF) .....	106
Tableau 23 : Pistes DFCL présentes au droit de la zone d'étude du secteur géographique n°5.....	49	Tableau 52 : Les projets de développement routier du secteur géographique n°6 (sources : PDU, SNIT) .....	108
Tableau 24 : Pistes DFCL présentes au droit de la zone d'étude du secteur géographique n°6.....	49	Tableau 53 : Principales structures routières du secteur géographique n°6 (source : Recensement des TMJA sur le réseau routier national en 2018, CD34, DREAL Occitanie, ASF) .....	109
Tableau 25 : Contexte démographique des communes du secteur géographique 4 Vallée de l'Hérault en 2017 (source : INSEE) .....	61	Tableau 54 : Les projets de transports en commun (sources : SCoT, PDU, SRI).....	110
Tableau 26 : Contexte démographique des communes du secteur géographique 5 en 2017 (source : INSEE)..	62	Tableau 55 : Lignes Haute Tension et Très Haute Tension recensées dans la zone d'étude (source : Réseau de Transport d'Electricité / PLU) .....	110
Tableau 27 : Contexte démographique des communes du secteur géographique n°6 en 2017 .....	63	Tableau 56 : Liste des communes soumises aux risques technologiques sur le secteur géographique n°4.....	113
Tableau 28 : Principaux indicateurs de l'habitat du secteur géographique 4 en 2017 (source : INSEE) .....	64	Tableau 57 : Liste des communes soumises aux risques technologiques sur le secteur géographique n°5.....	113
Tableau 29 : Principaux indicateurs de l'habitat du secteur géographique 5 en 2017 (source : INSEE) .....	65	Tableau 58 : Liste des communes soumises aux risques technologiques sur le secteur géographique n°6.....	113
Tableau 30 : Principaux indicateurs de l'habitat du secteur géographique n°6 en 2017(source : INSEE).....	66	Tableau 59 : Classement sonore du réseau routier au sein de la zone d'étude du secteur géographique n°4 ..	115
Tableau 31 : Documents d'urbanisme en vigueur et dernières procédures des communes traversées par la ligne (août 2021) .....	72	Tableau 60 : Classement sonore du réseau routier au sein de la zone d'étude du secteur géographique n°5 ..	115
Tableau 32 : Principales Servitudes d'Utilité Publique recensées dans la zone d'étude .....	77	Tableau 61 : Classement sonore du réseau routier au sein de la zone d'étude du secteur géographique n°6 (source : DREAL Occitanie 2019) .....	115
Tableau 33 : Principales Servitudes d'Utilité Publique recensées dans la zone d'étude du secteur géographique n°5 .....	82	Tableau 62 : Résultats des récepteurs soumis au bruit routier dominant en 2012.....	115
Tableau 34 : Principales Servitudes d'Utilité Publique recensées la zone d'étude du secteur géographique n°6	86	Tableau 63 : Résultats des récepteurs soumis au bruit routier dominant en 2020.....	115
Tableau 35 : Population active et chômage au sein des communes du secteur géographique n°4 en 2017 (source : INSEE) .....	90	Tableau 64: Résultats des récepteurs soumis au bruit ferroviaire dominant pour le secteur géographique n°4 en 2012.....	116
Tableau 36 : Population active et chômage au sein des communes du secteur géographique n°5 en 2017 (source : INSEE) .....	91	Tableau 65 : Résultats des récepteurs soumis au bruit ferroviaire dominant en 2020.....	116
Tableau 37 : Population active et chômage au sein des communes du secteur géographique 6 en 2017 (source : INSEE) .....	92	Tableau 66 : Analyse des résultats de 2012 et mis à jour en 2021 .....	116
Tableau 38 : Les projets d'extension des zones d'activités économiques (sources : PLU des communes citées) .....	95	Tableau 67 : Critères de localisation des sites de mesures.....	120
Tableau 39 : Le réseau ferré au droit de la zone d'étude (sources : SCoT, PDU, SNIT, SRI).....	97	Tableau 68: Résultats de la campagne de mesures 2020 du dioxyde d'azote .....	123
Tableau 40 : Les projets de développement routier (sources : SCoT, PDU, SNIT, SRI) .....	97	Tableau 69 : Liste des structures d'accueil .....	127
Tableau 41 : Principales structures routières du secteur géographique n°4 (source : Recensement des TMJA sur le réseau routier national en 2018, CD34, DREAL Occitanie, CABM, ASF) .....	98	Tableau 70 : Liste des structures d'accueil .....	127
Tableau 42 : Lignes Haute Tension et Très Haute Tension présentes au droit du secteur d'étude (source : Réseau de Transport d'Electricité / PLU) .....	99	Tableau 71 : Liste des structures d'accueil .....	127
Tableau 43 : Conduite de gaz au droit de la zone d'étude (source : GRTGaz).....	99	Tableau 72 : La chasse dans la zone d'étude.....	129
Tableau 44 : Liste des carrières en activité dans la zone d'étude .....	100	Tableau 73 : Organisation de la chasse au sein du secteur géographique n°5 .....	130
Tableau 45 : Liste des établissements ICPE autres que carrières et centres de traitement de déchets dans la zone d'étude.....	100	Tableau 74 : Organisation de la chasse au sein du secteur géographique n°6 .....	131
Tableau 46 : Les projets de développement des infrastructures (source : SCoT, PDU, SNIT, SRI).....	103		
Tableau 47 : Principales structures routières du secteur géographique n°5 (source : Recensement des TMJA sur le réseau routier national en 2018, DREAL Occitanie, CD34, ASF) .....	104		
Tableau 48 : Les projets de développement des transports en commun (sources : SCoT, PDU, SNIT, SRI)....	105		
Tableau 49 : Liste des bus traversant la zone d'étude (sources : région Occitanie, CA Hérault Méditerranée, CA Sète Agglopol Méditerranée) .....	105		

## PHOTOS

Photo 1 : La Plaine du Libron, sur la commune de Montblanc (source : RJO, BRLi).....	9	Photo 34 : perception de la plaine et site de franchissement de l'Hérault depuis la RD32E6 (source : TRAVERSESES).....	146
Photo 2 : Paysage mosaïque mêlant viticulture et bosquets, le long de la voie Romaine, commune de Pinet (source : BRLi) .....	10	Photo 35 : la voie Domitienne sur la commune de Pinet (source : BRLi/ Traverses).....	146
Photo 3 : Vue sur la Gardiole, depuis la plaine de Fabrègues (source : BRLi) .....	10	Photo 36 : vue sur la plaine de Poussan depuis le quartier du Giradou (source : TRAVERSESES).....	146
Photo 4 : Plantation de Cèdres aux environs de Gigean (Source ONF) .....	44	Photo 37 : la Vène et l'ancien pont ferré (source : TRAVERSESES).....	147
Photo 5 : Peuplement de Pin d'Alep amélioré par une coupe d'éclaircie (source ONF) .....	48	Photo 38 : panorama sur le massif forestier (source : TRAVERSESES) .....	147
Photo 6 : Commune de Gigean (source : Systra) .....	74	Photo 39 : vue d'ensemble de la vallée de la Mosson (source : TRAVERSESES).....	147
Photo 7 : La Méridienne (source : viaterra.fr) .....	93	Photo 40 : plaine du domaine de la pointe de Castel au nord de l'autoroute A9 (source : PLU de Florensac) ..	148
Photo 8 : Mas de Garric (source : ville-meze.fr) .....	93	Photo 41 : château de Coussergues, Montblanc .....	148
Photo 9 : Château de Saint-Bauzille .....	127	Photo 42 : domaine de la Miquelle, Béziers.....	148
Photo 10 : Bassin de Thau, au droit de Balaruc-le-Vieux .....	128	Photo 43 : domaine de la Guinarde, Bessan .....	148
Photo 11 : Abbaye Saint-Félix de Montceau (source : BRLi) .....	128	Photo 44 : domaine de Castelsec, Bessan .....	148
Photo 12 : paysages du canal du Midi (source : Cahier de gestion du site classé des paysages du canal du Midi) .....	134	Photo 45 : château de Saint-Bauzille, monument historique sur la commune de Béziers .....	148
Photo 13 : château Saint-Bauzille (source : <a href="http://www.trivago.fr">http://www.trivago.fr</a> ).....	134	Photo 46 : monts Ramus (source : Google Street view).....	148
Photo 14 : le parc d'Issanka (source : BRLi).....	135	Photo 47 : le site de Mèze (source : SDAP/SETEC, juin 2012).....	152
Photo 15 : voie Domitienne entre Loupian et Poussan avec l'emprise de la chaussée suggérée par une trame (source : La voie Domitienne du Rhône aux Pyrénées, Archéologie des Sociétés Méditerranéennes, DRAC Occitanie, Montpellier Méditerranée Métropole, 2020) .....	135	Photo 48 : paysage pittoresque encadrant la voie Domitienne, Castelnaud-de-Guers (source : BRLi).....	152
Photo 16 : vestiges archéologiques du Pallas (source : R.Jourdan, BRLi) .....	135	Photo 49 : le passage de la via Domitia (source : SDAP/SETEC, juin 2012) .....	152
Photo 17 : massif de la Gardiole (source : R.Jourdan, BRLi) .....	136	Photo 50 : les vues depuis la plaine de Loupian sur le bassin de Thau (source : SDAP/SETEC, juin 2012) .....	152
Photo 18 : oppidum de la Roque (source : BRLi) .....	136	Photo 51 : les vues depuis la montagne de La Moure sur le bassin de Thau (source : SDAP/SETEC, juin 2012) .....	152
Photo 19 : domaine du Vieux-Mujolan (source : BRLi).....	136	Photo 52 : l'ouverture de la plaine de Poussan sur le bassin de Thau (source : SDAP/SETEC, juin 2012).....	152
Photo 20 : abbaye de Saint-Félix de Monceau (source : BRLi).....	137	Photo 53 : vue sur le mont Saint-Clair et le bassin de Thau depuis les vignes de Pinet (source : BRLi).....	152
Photo 21 : la voie Domitienne sur la commune de Pinet (source : BRLi/ Traverses).....	138	Photo 54 : les mas le long de la RD 613 (source : SETEC) .....	157
Photo 22 : le canal du Midi à Villeneuve-lès-Béziers .....	141	Photo 55 : à l'ouest de Fabrègues, la plaine de la Mosson (source : SETEC).....	157
Photo 23 : le passage de la Via Domitia .....	142	Photo 56 : domaine du Vieux-Mujolan, Fabrègues (source : BRLi).....	157
Photo 24 : vue du bassin de Thau depuis la montagne de la Moure.....	142	Photo 57 : oppidum de la Roque, Fabrègues (source : BRLi) .....	157
Photo 25 : ouverture de la plaine de Poussan sur le bassin de Thau .....	143	Photo 58 : le massif de la Gardiole (source : BRLi) .....	157
Photo 26 : vues de et depuis l'abbaye Saint-Félix-de-Montceau.....	143	Photo 59 : abbaye Saint-Félix de Montceau (source : BRLi).....	158
Photo 27 : massif de la Gardiole (source : Site internet de Sète agglomération Méditerranée).....	144	Photo 60 : plaine de Fabrègues-Gigean (source : BRLi) .....	158
Photo 28 : vue depuis le massif de la Gardiole (source : Site internet Frontignan tourisme).....	144		
Photo 29 : parcours de randonnée Cit'Art du massif de la Gardiole (source : Site internet Hérault tourisme) ...	144		
Photo 30 : pentes de la Gardiole et Mosson en fond de vallon .....	144		
Photo 31 : pont sur la Mosson .....	145		
Photo 32 : landes et Gardioles.....	145		
Photo 33 : château de Coussergues (source : TRAVERSESES) .....	146		

## CARTES

Carte 1 : potentiel agronomique.....	17
Carte 2 : Les activités agricoles et viticoles .....	23
Carte 3 : Espaces boisés et équipements de lutte contre le risque incendies.....	51
Carte 4 : Servitudes du secteur géographique n°4.....	81
Carte 5 : Servitudes du secteur géographique n°5.....	85
Carte 6 : Servitudes du secteur géographique n°6.....	89
Carte 7 : Activités, réseaux et équipements du secteur géographique n°4.....	101
Carte 8 : Activités, réseaux et équipements du secteur géographique n°5.....	107
Carte 9 : Activités, réseaux et équipements du secteur géographique n°6.....	112
Carte 10 : Résultats de la campagne de mesure en NO <sub>2</sub> du 19/11 au 17/12/2020 au niveau du secteur de Béziers .....	124
Carte 11 : Résultats de la campagne de mesure en NO <sub>2</sub> du 19/11 au 17/12/2020 au niveau du secteur de Montpellier.....	125
Carte 12 : paysage, patrimoine culturel, tourisme et loisirs – Secteur géographique n°4.....	149
Carte 13 : paysage, patrimoine culturel, tourisme et loisirs – Secteur géographique n°5.....	153
Carte 14 : paysage, patrimoine culturel, tourisme et loisirs – Secteur géographique n°6.....	159
Carte 15 : Synthèse des enjeux environnementaux du secteur géographique n°4.....	172
Carte 16 : Synthèse des enjeux environnementaux du secteur géographique n°5.....	178
Carte 17 : Synthèse des enjeux environnementaux du secteur géographique n°6.....	184

### 3.3.L'AGRICULTURE, LA VITICULTURE ET LA SYLVICULTURE

#### 3.3.1. L'agriculture et la viticulture

ETUDE AGRICOLE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PYRENEES ORIENTALES – AUDE - HERAULT– Ligne nouvelle Montpellier Perpignan – Etudes Préalables à l'Enquête Publique – Evaluation des impacts et proposition de mesures compensatoires– Juin 2015 et mise à jour en 2020-2021

Les données présentées ci-après proviennent des rapports techniques des Chambres d'agriculture de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales issues des enquêtes réalisées auprès des exploitants. A noter que seulement une partie des exploitants ont fourni les informations détaillées, certaines données sont inconnues ou n'ont pas été communiquées par les exploitants

#### Quelques définitions :

**Zone d'étude :** la zone d'étude correspond à la Zone de passage préférentielle (ZPP) et correspond à une bande de largeur d'environ 1000 m. La zone préférentielle de passage est la zone de passage qui, comparativement aux autres zones de passage étudiées, répond le mieux aux objectifs de préservation des territoires traversés, d'optimisation des coûts et de respect des fonctionnalités définies pour le projet. Elle a été utilisée pour définir l'état initial environnement.

**Zone d'étude rapprochée :** Une zone d'étude spécifique, dite Zone d'Etude Rapprochée, a été définie pour la réalisation de l'étude agricole liée au projet. Elle correspond de façon générale aux emplacements réservés du Projet d'Intérêt Général issus des arrêtés préfectoraux de 2019, auxquels sont ajoutés les projets de rétablissements routiers et zones de bassins définis à ce stade des études.

Cette maximisation des emprises permet de mieux prendre en considération les aspects fonctionnels des exploitations agricoles (accès aux parcelles, désorganisation de parcellaire, création de délaissés d'exploitation...).

**Surface Agricole Utile (SAU) :** représente l'ensemble des surfaces agricoles cultivées et/ou cultivables d'une exploitation surface en production, friches de moins de 5 ans, jachères).

**Surface Agricole Utilisée (SAUée) :** représente l'ensemble des surfaces en production d'une exploitation agricole, hors parcelles potentiellement exploitables (friches, jachères).

**ETP :** L'équivalent temps plein (ETP) ou équivalent plein temps (EPT), en anglais full-time equivalent (FTE) est une unité de mesure d'une charge de travail ou plus souvent, d'une capacité de travail ou de production.

**UTA :** Une unité de travail annuel (UTA) est une unité de mesure utilisée en France en matière de statistique agricole pour mesurer la quantité de travail dans le secteur agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année dans une exploitation agricole.

La qualité des sols offre des terres labourables valorisées en cultures de céréales et oléo-protéagineux, parfois intégrées dans une rotation avec des cultures légumières de plein champ (généralement des melons) en rotation dans le Biterrois, suite à l'arrachage de la vigne.



Photo 1 : La Plaine du Libron, sur la commune de Montblanc (source : RJO, BRLi)

Le maraîchage, même s'il concerne un faible nombre d'exploitations, représente néanmoins un poids économique important (plus de 10% de la production brute standard du département réalisé par 3% des exploitations agricoles).

#### 3.3.1.1. L'OCCUPATION DU SOL DANS LA ZONE D'ETUDE

##### Le secteur géographique n°4 Vallée de l'Hérault

Le secteur géographique n°4 est **au cœur des enjeux viticoles de la Région Languedoc Roussillon**. C'est en effet dans l'ouest héraultais jusqu'aux premiers coteaux du bassin de Thau que se concentrent l'implantation du vignoble et la production de vin de la région.

Au-delà de la dimension viticole, la diversité des sols de ce secteur permet le développement d'autres cultures : céréales, semences, légumes de plein champ et maraîchage. Ces deux dernières **cultures présentent un poids économique important** à l'échelle départementale.

Deux terroirs agricoles se distinguent à l'échelle du secteur géographique n°4 :

- le coteau est-biterrois,
- la vallée de l'Hérault.

Ce secteur concentre l'essentiel du vignoble et de la production viticole de la région. La prédominance, des parcelles viticoles est représentative de la situation du département de l'Hérault (près de 4 exploitations sur 5 travaillent dans le secteur viticole et exploitent en moyenne 17,7 ha).

La production viticole est de qualité et bénéficie de l'appellation Picpoul de Pinet (AOC/AOP) sur les secteurs de Florensac, Pomérols et Pinet (en limite avec le secteur géographique n°5).

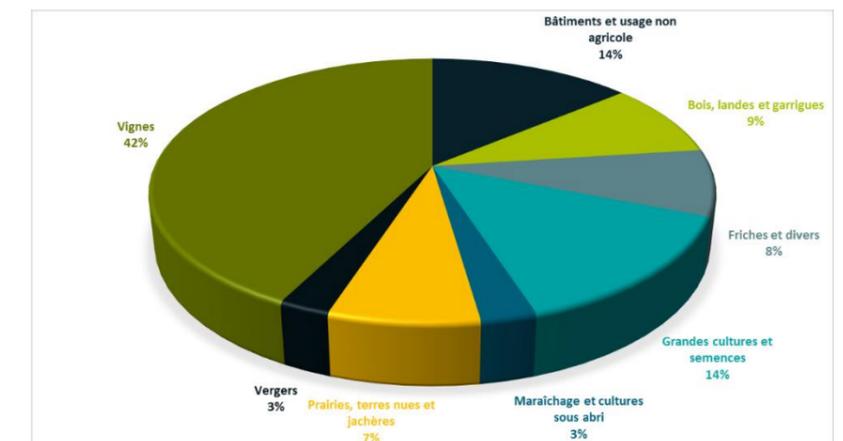


Figure 1 : Répartition de l'occupation du sol dans le secteur géographique n°4 vallée de l'Hérault (Source Chambres d'agriculture)

Cette diversification des cultures s'est parfois effectuée à l'échelle de l'exploitation agricole qui produit à la fois vigne, céréales, semences, cultures légumières de plein champ et maraîchage.

Le secteur géographique n°5 Bassin de Thau

Les espaces agricoles couvrent 81% du secteur géographique n°5 (hors usage non agricole et friches).

La vigne est majoritaire et occupe 36% de la zone d'étude du secteur géographique.

Le cépage Picpoul est emblématique du secteur et, si seulement **une partie de la surface** viticole est concernée, c'est l'ensemble du secteur qui en tire profit par l'image qu'il véhicule autour du bassin de Thau.

Sur ce secteur de tradition viticole ancienne, la production qui était déjà importante, s'est encore développée ces dernières années. Elle génère une économie viticole dynamique et en constante progression.

Les prairies et jachères, ainsi que les landes et garrigues sont également bien représentées à hauteur respectivement de 16% et 25%. En revanche les grandes cultures et semences sont quasi absentes de ce secteur.

La proximité avec l'étang de Thau est à l'origine d'une particularité territoriale : des exploitants ont une activité mixte viticulture – conchyliculture.

On y distingue deux entités agro-paysagères et terroirs :

- Le secteur du Picpoul de Pinet, zone à fort potentiel viticole consacrée officiellement à l'Appellation d'Origine Protégée Picpoul de Pinet. Cette appellation est bien structurée autour d'un syndicat des caves coopératives et particulières dynamique.  
  
Cette zone concentre la quasi-totalité des vignes du secteur géographique n°5. L'appellation Picpoul de Pinet au sud-ouest du secteur en fait une activité dynamique à fort enjeu économique.
- Le bassin de Mèze - Nègue Vaques, qui constitue un paysage typique de versant de l'étang. Il se caractérise par une bonne qualité agronomique des sols, renforcée par des réserves en eaux souterraines importantes et un système dense d'irrigation.

Bien que l'activité agricole reste majoritaire, elle se mêle avec le tourisme, l'habitat et parfois des zones industrielles et commerciales. On y observe des systèmes culturels complexes et peu organisés.



Photo 2 : Paysage mosaïque mêlant viticulture et bosquets, le long de la voie Romaine, commune de Pinet (source : BRLi)

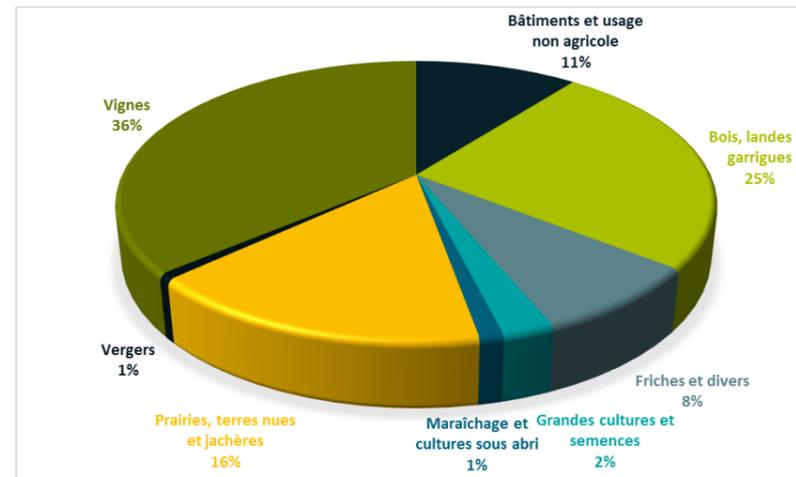


Figure 2 : Répartition de l'occupation du sol dans le secteur géographique n°5 bassin de Thau (Source Chambres d'agriculture)

Le secteur géographique n°6 Gardiole et Mosson

Le secteur géographique n°6 correspond à l'entité agro-paysagère du massif forestier de la Gardiole et de la plaine de Fabrègues-Gigean. La plaine de Fabrègues-Gigean, qui concentre les activités agricoles et viticoles de ce secteur géographique, se caractérise par une agriculture diversifiée et relativement fragilisée, du fait de la proximité de l'agglomération de Montpellier.

L'activité viticole de ce secteur est spécialisée dans la **production de vin IGP<sup>1</sup>** valorisant des sols assez profonds ayant de bons rendements. Sur ce secteur géographique, les vignes côtoient également d'autres productions telles que la production de semences, de céréales et des vergers de cerisiers.

La basse vallée de la Vène correspond, quant à elle, à l'exutoire de la plaine de Fabrègues-Gigean en direction de l'étang de Thau. On y trouve des terrains hydromorphes en se rapprochant de l'étang et des terrains calcaires en coteau. Cet espace est sous l'influence de la zone résidentielle du bassin de Sète.



Photo 3 : Vue sur la Gardiole, depuis la plaine de Fabrègues (source : BRLi)

L'activité agricole y est moins présente, tout comme les enjeux qui y sont associés. Cette diversification agricole reste liée à l'adduction d'eau et donc à l'usage de l'irrigation.

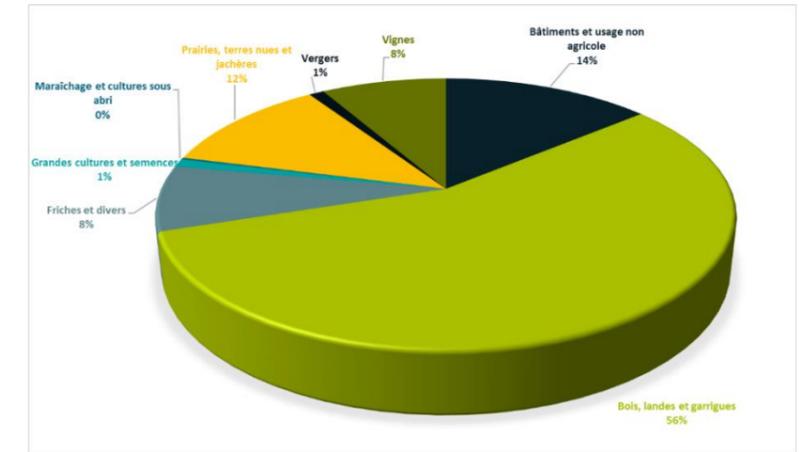


Figure 3 : Répartition de l'occupation du sol dans le secteur géographique n°6 Gardiole et Mosson (Source Chambres d'agriculture)

<sup>1</sup> IGP : Indice Géographique Protégé

### 3.3.1.2. CARACTERISTIQUES DES EXPLOITANTS ET DES EXPLOITATIONS

En 2019, la base de données de la Chambre d'agriculture de l'Hérault identifie 1778 exploitations ayant leur siège dans les communes interceptées par la ZPP entière sur tous l'ensemble des secteurs. Le nombre d'exploitations identifiées sur ce territoire par la chambre d'agriculture est **en augmentation de 15%** par rapport au recensement général agricole de 2010 qui lui identifiait à l'époque 1550 exploitations.

**L'âge moyen** des exploitants des communes est de **50 ans**, reflétant l'enjeu de la transmission des exploitations sur le territoire. Ainsi, une grande majorité des chefs d'exploitations ont plus de 55 ans, et représentent 40% des chefs d'exploitation.

Le **taux de remplacement** à l'échelle du département des chefs d'exploitations sur les communes étudiées sur l'ensemble des secteurs est de **94,4%** ce qui est largement supérieur à la moyenne départementale (88,3%) et régionale (65,8%). Cela traduit une **dynamique de renouvellement des générations** dans les exploitations du territoire.

Les exploitants agricoles rencontrés sont en grande majorité (86%) **exploitants à titre principal (ATP)**. Au total, 90% des exploitants sont dits « professionnels » c'est-à-dire qu'ils exploitent une surface au moins égale à la surface minimale d'assujettissement (SMA) en fonction de leur production ou consacrent au moins 1 200 heures de travail à leur activité agricole.

Les 10% restant sont dits « non professionnels » et regroupent les exploitants retraités ayant gardé une parcelle de subsistance et les cotisants de solidarités (exploitants au moins un quart de la surface minimale d'assujettissement ou travaillant 150 à 1 200 heures par an sur l'exploitation agricole).

À l'échelle du secteur, 80% des viticulteurs sont apporteurs exclusifs en cave coopérative.

Les modes de commercialisation des caves coopératives sont diversifiés (négociant, export, national, caveau...) et varient selon les caves.

La commercialisation des productions des caves particulières peut s'opérer par vente directe, à des particuliers ou à des professionnels de la restauration par exemple ; via des négociants locaux, nationaux ou internationaux ; ou bien directement à l'export.

Le reste des viticulteurs (environ 20%) dispose d'une cave particulière.

Le système de commercialisation de productions céréalières est très structuré. L'ensemble de la production est livré en coopératives et autres organismes stockeurs, telles Sud céréales ou Arterris. D'autres productions plus spécialisées trouvent leurs débouchés dans d'autres structures : SA Force Sud ou Cardell pour le melon, Epis de Gascogne pour le blé bio, divers négociants et points de ventes de producteurs.

Plusieurs exploitations disposent d'activités agritouristiques telles que les activités d'hébergement (gîtes ruraux, chambres d'hôte, camping à la ferme...), de restauration (table d'hôte, restaurant...), et loisirs (promenade à cheval, ferme pédagogique...).

Les projets des exploitants sur la prochaine décennie concernent avant tout l'irrigation, le foncier et le bâti. En effet, 40% des exploitants déclarent vouloir installer l'irrigation sur une ou plusieurs parcelles, un tiers déclare vouloir s'agrandir et 17% projettent de construire un ou plusieurs bâtiments liés à la production agricole. Ce sont deux tiers des projets qui portent sur ces trois thématiques.

#### 3.3.1.2.1. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 4 VALLEE DE L'HERAULT

##### Evolution de l'emploi agricole

L'emploi agricole sur les communes du secteur géographique n°4 Vallée de l'Hérault représente en 2010 829 UTA, valeur en baisse de 31% depuis 2000.

**Tableau 1: Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans les communes de la ZPP [Source: Agreste - RGA, 2000, 2010]**

Nom de la commune	2010	2000	Évolution
Bessan	70	119	-41%
Béziers	311	558	-44%
Cers	53	42	26%
Florensac	169	154	10%
Montblanc	93	134	-31%
Saint-Thibéry	75	91	-18%
Villeneuve-lès-Béziers	58	106	-45%
<b>TOTAL</b>	<b>829</b>	<b>1204</b>	<b>-31%</b>

##### Taille des exploitations

Environ **129 exploitations** sont concernées par la ZPP sur le secteur géographique n°4.

Près de la moitié des exploitations du secteur ont plus de 20 ha de SAU. Il s'agit pour la plupart d'exploitations viticoles. Largement majoritaires, elles déterminent le profil général du graphique, avec une taille moyenne de 30 ha.

Les exploitations en grandes cultures, quoique peu nombreuses, ont une taille moyenne de 374 ha et influencent fortement la taille moyenne des exploitations du secteur géographique. Mais c'est bien la vigne qui reste majoritaire, avec 50% des surfaces des exploitations enquêtées.

**Tableau 2 : Répartition des exploitations selon la taille de leurs parcelles (nombre d'exploitations)**

SAU	Part en %
Moins de 5 ha	11%
Entre 5 et 20 ha	22%
Entre 20 et 50 ha	37%
Plus de 50 ha	30%

##### Forme juridique des exploitations

La majorité des exploitations (environ 70%) sont de **forme juridique individuelle**. Le reste des exploitations est sous forme de société.

Parmi les exploitations sous forme sociétaire, les SCEA et EARL sont les plus répandus.

##### Orientations technico-économiques des exploitations

À l'échelle des communes du secteur géographique n°4, l'orientation technico-économique **viticulture** est majoritaire pour environ 50% des exploitations.

Regroupant la plupart des terres propices aux grandes cultures, le secteur 4 abrite également des exploitations céréalières. De la même manière, on y recense quelques maraîchers et des vergers.

##### Le bâti agricole

**15 bâtis agricoles** sont recensés dans le secteur géographique dont 9 sièges d'exploitation répartis de la manière suivante :

**Tableau 3 : Répartition du bâti agricole dans le secteur géographique n°4 vallée de l'Hérault**

Commune	Sièges d'exploitation	Autres bâtiments agricoles
Bessan	3	3
Béziers		1
Cers	2	1
Florensac	2	1
Montblanc	1	
Villeneuve-lès-Béziers	1	
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>6</b>

### Modes de valorisation et activités liées à l'exploitation

Plusieurs exploitations disposent d'activités agritouristiques telles que les activités d'hébergement (gîtes ruraux, chambres d'hôte, camping à la ferme...), de restauration (table d'hôte, restaurant...), et loisirs (promenade à cheval, ferme pédagogique...).

#### 3.3.1.2.2. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°5 BASSIN DE THAU

##### Evolution de l'emploi agricole

L'emploi agricole sur les communes du secteur géographique n°5 Bassin de Thau représente en 2010 496 UTA, valeur en baisse de 36% depuis 2000.

**Tableau 4: Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans les communes de la ZPP [Source: Agreste - RGA, 2000, 2010]**

Nom de la commune	2010	2000	Évolution
Castelnau-de-Guers	70	106	-34%
Loupian	20	41	-51%
Mèze	97	158	-39%
Montagnac	152	265	-43%
Pinet	71	91	-22%
Pomérols	69	74	-7%
Poussan	17	42	-60%
<b>TOTAL</b>	<b>-496</b>	<b>-777</b>	<b>-36%</b>

L'âge moyen des exploitants des communes est de **50 ans**, reflétant l'enjeu de la transmission des exploitations sur le territoire. Ainsi, une grande majorité des chefs d'exploitations ont plus de 55 ans, et représentent 40% des chefs d'exploitation.

Le secteur 5 est celui où la population agricole est la plus jeune, probablement grâce au dynamisme et à la forte valorisation des productions de l'AOC/AOP Picpoul de Pinet où les reprises dans le cadre familial et les installations jeunes sont fréquentes.

##### Taille des exploitations

**120 exploitations** sont recensées sur le secteur géographique n°5.

Plus de la moitié des exploitations du secteur ont moins de 20 ha de SAU. Il s'agit pour la plupart d'exploitations viticoles.

**Tableau 5 : Répartition des exploitations selon la taille de leurs parcelaires (nombre d'exploitations)**

SAU	Part en %
Moins de 5 ha	15%
Entre 5 et 20 ha	39%
Entre 20 et 50 ha	34%
Plus de 50 ha	12%

##### Forme juridique des exploitations

Dans le secteur géographique, les formes juridiques individuelles et sociétaires sont représentées à part égale.

Globalement, les GAEC sont majoritaires des formes sociétaires puis viennent les EARL et SCEA.

À l'échelle du département, en corollaire d'une professionnalisation des exploitations, on observe une tendance à la constitution de formes sociétaires des entreprises agricoles au cours des dernières années.

##### Orientations technico-économiques des exploitations

À l'échelle des communes du secteur géographique n°5, l'orientation technico-économique **viticulture** est majoritaire pour la quasi-totalité des exploitations soit environ 95% des exploitations.

##### Le bâti agricole

**11 bâtis agricoles** sont recensés dans le secteur géographique dont 4 sièges d'exploitation répartis de la manière suivante :

**Tableau 6 : Répartition du bâti agricole dans le secteur géographique n°5 bassin de Thau**

Commune	Sièges d'exploitation	Autres bâtiments agricoles
Mèze	2	1
Pinet	2	5
Pomérols		1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>7</b>

### Modes de valorisation et activités liées à l'exploitation

Plusieurs exploitations du secteur ont une ou plusieurs autres activités dans le prolongement de l'activité de l'exploitation. Les activités agritouristiques considérées ici concernent les activités d'hébergement (gîtes ruraux, chambres d'hôte, camping à la ferme...).

#### 3.3.1.2.3. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°6 GARDIOLE ET MOSSON

##### Evolution de l'emploi agricole

L'emploi agricole sur les communes du secteur géographique n°6 Gardiole et Mosson représente en 2010 (218 UTA), valeur en baisse de 21% depuis 2000.

**Tableau 7: Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans les communes de la ZPP [Source: Agreste - RGA, 2000, 2010]**

Nom de la commune	2010	2000	Évolution
Fabrigues	36	50	-28%
Gigean	33	34	-3%
Lattes	128	111	15%
Saint-Jean-de-Védas	21	26	-19%
Villeneuve-lès-Maguelone	nd	54	nd
<b>TOTAL</b>	<b>218</b>	<b>275</b>	<b>-21%</b>

##### Taille des exploitations

**12 exploitations** sont recensées sur le secteur géographique n°6.

La majorité des exploitations du secteur sont de petite taille et ont moins de 20 ha de SAU.

**Tableau 8 : Répartition des exploitations selon la taille de leurs parcelaires (nombre d'exploitations)**

SAU	Part en %
Moins de 5 ha	25%
Entre 5 et 20 ha	62%
Entre 20 et 50 ha	0
Plus de 50 ha	13%

### Forme juridique des exploitations

Dans le secteur géographique, trois formes sont représentées : les formes juridiques individuelles, sociétaires et les indivisions.

Près de 80% sont représentés par les formes individuelles.

### Orientations technico-économiques des exploitations

À l'échelle des communes du secteur géographique n°6, l'orientation technico-économique **viticulture et oléiculture** sont majoritaires.

Sont également recensées quelques exploitations tournées vers le maraîchage et l'élevage.

### Le bâti agricole

**Quatre bâtis agricoles sont recensés dans le secteur géographique** dont 2 sièges d'exploitation répartis de la manière suivante :

**Tableau 9 : Répartition du bâti agricole dans le secteur géographique n°6 Gardiole et Mosson**

Commune	Sièges d'exploitation	Autres bâtiments agricoles
Gigean	1	
Lattes		1
Saint-Jean-de-Védas	1	1 (écurie)
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

### Modes de valorisation et activités liées à l'exploitation

Plusieurs exploitations du secteur ont une ou plusieurs autres activités dans le prolongement de l'exploitation.

On peut notamment citer la présence d'un centre équestre en complément d'activité qui est présent sur la commune de Saint-Jean-de-Védas.

### 3.3.1.3. LES PRODUCTIONS AGRICOLES

#### 3.3.1.3.1. LES SECTEURS GEOGRAPHIQUES 4 VALLEE DE L'HERAULT ET 5 BASSIN DE THAU

Ces deux secteurs présentent des productions agricoles similaires :

- La viticulture est la culture majoritaire entre 40% et 50% de la SAU,
- Les prairies occupent entre 5 et 10% de la SAU
- L'arboriculture entre 2 et 3%
- Le maraichage entre 2 et 3%
- Le reste est concerné par les bois, landes, garrigues et friches.

#### Viticulture

La viticulture est l'activité agricole prédominante sur ces deux secteurs. Elle représente ainsi plus de la moitié de la SAU (hors parcours). Les surfaces exploitées en vigne sur les communes sont très variables allant de quelques dizaines d'hectares (Saint Jean de Védas) à plus de 2000 ha (Florensac).

Le rendement moyen en 2015 était de 75 hl/ha sur ces communes, avec une relative homogénéité entre les communes, à l'exception de Saint Jean de Védas où les rendements ont été particulièrement faibles. Le rendement moyen y est supérieur à la moyenne départementale (68 hl/ha en 2015) ce qui s'explique par le fait que l'on se situe dans la plaine viticole du département, où la production est davantage orientée sur la production de vins sous IGP avec une recherche de rendement plus importante que dans des secteurs de coteaux plus tournés vers l'AOC/AOP.

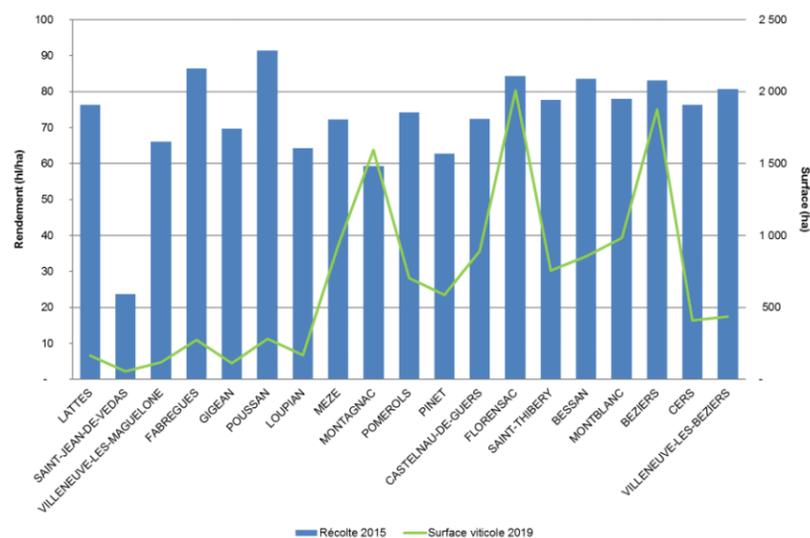


Figure 4 : Rendement et surfaces en vigne dans les communes de des secteurs 4a et 5 (2015)

Le secteur géographique n°5 accueille de grands domaines viticoles parmi lesquels : le Domaines de la Castillone, le Domaine de Font Mars, le Domaine de Saint-Paul-le-Bas, le Domaine de Saint-Paul-le-Marseillais et le Domaine de Creysseil.

#### Autres cultures

Les espaces naturels de type landes ou garrigues occupent une part importante des surfaces et représentent environ un tiers des surfaces totales.

Le dernier tiers des surfaces reflète la diversité des activités agricoles rencontrées et se répartit entre grandes cultures, arboriculture et maraichage.

Le peu de surfaces en friches souligne le dynamisme du secteur avec un renouvellement des exploitants agricoles permettant le maintien de l'activité agricole sur le territoire.

#### 3.3.1.3.2. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°6

La surface totale de ce secteur est composée à plus de 85% de bois, landes, garrigues et friches qui prédominent 10% de cette surface est occupée par la vigne. Sur les 5% restant, on trouve de l'arboriculture, des prairies, du maraichage et des grandes cultures.

Le secteur géographique n°6 compte plusieurs domaines agricoles : le Mas Manier (Lattes), l'Ermitage (Lattes), le Mas de la Plaine (Lattes), Mujolan le Neuf (Fabrègues).

Deux centres équestres sont également présents sur ce secteur à Fabrègues et Saint-Jean-De-Védas

### 3.3.1.4. LES EQUIPEMENTS D'IRRIGATION ET CHEMINEMENTS AGRICOLES

L'enjeu lié à l'irrigation est fort en milieu méditerranéen, où le manque d'eau est réhibitoire pour un grand nombre de productions agricoles.

L'irrigation représente un véritable enjeu pour les producteurs et les caves puisqu'elle permet de sécuriser les rendements et le potentiel qualitatif des productions et notamment du vignoble.

Cet enjeu est d'autant plus prégnant dans un contexte de pression foncière forte et où les possibilités de relocalisation à proximité sont faibles.

#### 3.3.1.4.1. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°4 VALLEE DE L'HERAULT

##### L'eau et les réseaux d'irrigation

La présence du fleuve Hérault, celle du réseau hydraulique régional géré par le Bas Rhône Languedoc (BRL) avec un maillage dense irriguent les communes de Bessan, Colombiers et Béziers.

Dans l'est biterrois, cet atout associé à un découpage parcellaire en grandes parcelles facilite la diversification des cultures : cultures céréalières (blé dur sur les sols alluvionnaires autour du fleuve côtier du Libron) et maraichage de plein champ.

D'autres réflexions à plus longue échéance sont en cours, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Hérault d'Irrigation porté par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Tableau 10 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements sur le secteur géographique n°4

Commune	Borne collective	Forage	Linéaire de réseau irrigation (ml)	Surface parcelles irriguées (en ha)	Surface parcelles irrigables (en ha)
Bessan	23	1	12119	130	322
Béziers	3		3590	26	325
Cers	4	1	805	34	45
Florensac	1	4		45	0
Montblanc	1		1193	131	128
Saint-Thibéry	2	/	1657	6	29
Villeneuve-lès-Béziers	6	3	195	50	27
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>9</b>	<b>19562</b>	<b>422</b>	<b>877</b>

Les équipements individuels et collectifs d'irrigation sont nombreux sur le secteur géographique et témoignent du potentiel d'irrigation fort dans ce secteur.

Sont ainsi recensés :

**40 bornes collectives et 9 forages**

**Environ 20 km de réseaux d'irrigation**

**422 ha de parcelles irriguées et 877 ha de parcelles irrigables**

**Aucune parcelle n'est drainée**

Plusieurs projets collectifs d'extension des réseaux d'eau brute sont en cours dans le secteur.

En effet le tracé de l'adducteur Aqua Domitia, est présent sur ce secteur. Le déploiement des réseaux périphériques à cet adducteur est en cours sur des périmètres interceptés par le tracé de l'adducteur.,

Notamment sur la commune de Florensac, où les travaux sont déjà en cours et doivent s'achever en 2022.

D'autres réflexions à plus longue échéance sont en cours, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Hérault d'Irrigation porté par le Conseil Départemental de l'Hérault.

#### Les cheminements agricoles

On recense plus de 300 tronçons de cheminements agricoles (principaux, secondaires) dans ce secteur géographique qui sont empruntés par une ou deux exploitations. Ces chemins correspondent à des routes départementales ou à des chemins agricoles.

#### 3.3.1.4.2. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°5

Le réseau d'irrigation de la compagnie du Bas Rhône Languedoc est déjà présent au niveau des plaines de Nèques-Vaques.

**Tableau 11 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements sur le secteur géographique n°5**

Commune	Borne collective	Forage	Linéaire de réseau irrigation (ml)	Surface parcelles irriguées (en ha)	Surface parcelles irrigables (en ha)
Castelnau-de-Guers	/	/	/	3,2	/
Mèze	3	1	3340	71	224
Montagnac	/	/	/	/	11,6
Pinet	9	2	/	35	
Pomérols	/	/	/	3	/
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>3340</b>	<b>112</b>	<b>236</b>

**Plusieurs projets collectifs d'extension des réseaux d'eau brute** sont en cours dans ce secteur géographique.

En effet le tracé de l'adducteur Aqua Domitia est présent sur ce secteur. Le déploiement des réseaux périphériques à cet adducteur est en cours sur des périmètres interceptés par le tracé de l'adducteur :

- sur les communes de Castelnau de Guers, Pinet, Pomerols, , où les travaux sont déjà en cours et doivent s'achever en 2022 ;
- sur la commune de Loupian, d'autre part, où les travaux doivent se dérouler entre 2021 et 2023.

D'autres réflexions à plus longue échéance sont en cours, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Hérault d'Irrigation porté par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Les équipements individuels et collectifs d'irrigation sont peu nombreux sur le secteur géographique et témoignent du potentiel d'irrigation faible dans ce secteur.

On recense ainsi :

**12 bornes collectives et 3 forages**

**Environ 3,3 km de réseaux d'irrigation**

**112 ha de parcelles irriguées et 236 ha de parcelles irrigables**

**Aucune parcelle n'est drainée**

#### Les cheminements agricoles

On recense plus de 600 tronçons de cheminements agricoles (principaux, secondaires) dans le secteur géographique qui sont empruntés par une ou deux exploitations. Ces chemins correspondent à des routes départementales ou à des chemins agricoles.

#### 3.3.1.4.3. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°6

Le réseau d'irrigation de la compagnie du Bas Rhône Languedoc (BRL) est déjà présent sur plusieurs communes de la zone d'étude.

**Tableau 12 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements sur le secteur géographique n°6**

Commune	Borne collective	Forage	Linéaire de réseau irrigation (ml)	Surface parcelles irriguées (en ha)	Surface parcelles irrigables (en ha)
Fabrègues	/	/	3905	/	358
Gigean	/	/	302	/	34,5
Lattes	/	/	/	1	52
Saint-Jean-de-Védas	/	/	/	0,9	15,5
Villeneuve-lès-Maguelone	/	/	535	/	61
<b>TOTAL</b>			<b>4743</b>	<b>1,9</b>	<b>522</b>

**Plusieurs projets collectifs d'extension des réseaux d'eau brute** sont en cours dans ce secteur géographique.

D'autres réflexions à plus longue échéance sont en cours, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Hérault d'Irrigation porté par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Les équipements individuels et collectifs d'irrigation sont très peu nombreux sur le secteur géographique et témoignent du potentiel d'irrigation faible dans ce secteur.

On recense ainsi :

**aucune borne collective ni forage**

**Environ 4,7 km de réseaux d'irrigation**

**2 ha de parcelles irriguées et 522 ha de parcelles irrigables**

**Aucune parcelle n'est drainée**

#### Les cheminements agricoles

On recense environ 50 tronçons de cheminements agricoles dans le secteur géographique qui sont empruntés par une ou deux exploitations. Ces chemins correspondent à des routes départementales ou à des chemins agricoles.

#### 3.3.1.5. LE POTENTIEL AGRONOMIQUE DES SOLS

Le potentiel agronomique des sols a été établi par l'Association Climatologique de l'Hérault en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault, le Conseil Départemental de l'Hérault et l'INRA au travers de la mise en place de l'outil de Gestion Dynamique des Potentialités Agricoles. Il se base en particulier sur les caractéristiques physico-chimiques des sols (pH, pierrosité, réserve utile, etc.) pour déterminer l'aptitude d'un sol à recevoir un certain type de production.

4 classes de potentiel agronomique ont ainsi été définies :

**Fort**  
**Moyen**  
**Faible**  
**Très faible**

Le potentiel agronomique des sols a été défini exclusivement sur les espaces à vocation agricole. C'est pourquoi de nombreux espaces ne sont pas caractérisés par cette donnée : il s'agit pour l'essentiel d'espaces naturels ou urbanisés.

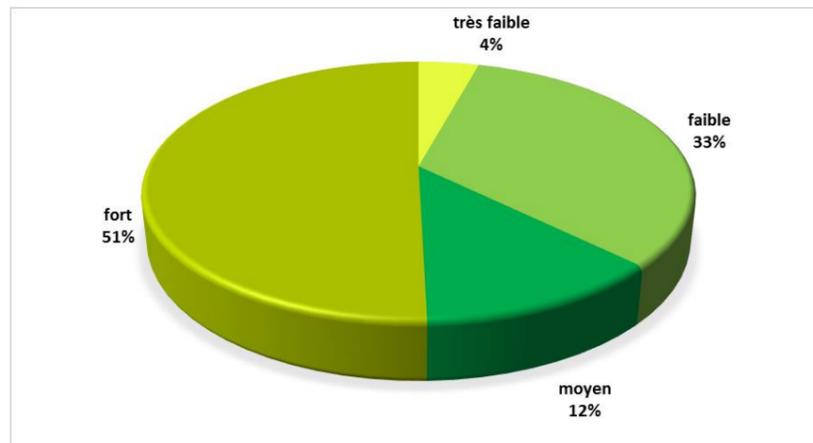
### 3.3.1.5.1. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°4

Ce secteur présente une diversité de sols agricoles de très bonne qualité agronomique. Plus de la moitié des sols présente un potentiel agronomique fort (51%).

La vallée alluviale de l'Hérault offre des sols argilo-limoneux ou sablo-limoneux profonds, disposant d'une réserve en eau facilement utilisable importante et d'une nappe alluviale d'accompagnement. Ceci présente néanmoins l'inconvénient d'être inondable (requiert des cultures résistantes à la submersion).

Le coteau de l'est biterrois présente des sols calcaires caillouteux ou graveleux, filtrants, dont la réserve en eau est moins importante et qui requiert un recours à l'irrigation.

La qualité des sols offre également des terres labourables valorisées en cultures de céréales et oléo-protéagineux, parfois intégrées dans une rotation avec des cultures légumières de plein champ (généralement des melons) en rotation dans le Biterrois, suite à l'arrachage de la vigne.

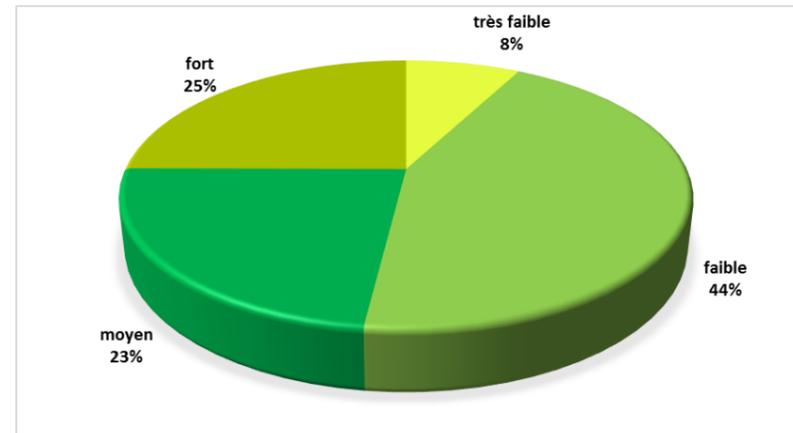


**Figure 5 : Répartition des classes de potentialités agronomiques sur le secteur géographique n°4 vallée de l'Hérault**

### 3.3.1.5.2. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°5

Ce secteur présente des sols marno-calcaires. La présence de l'étang de Thau adoucit les températures et fait de ce coteau une zone remarquable pour la production de vin blanc (cépage Picpoul).

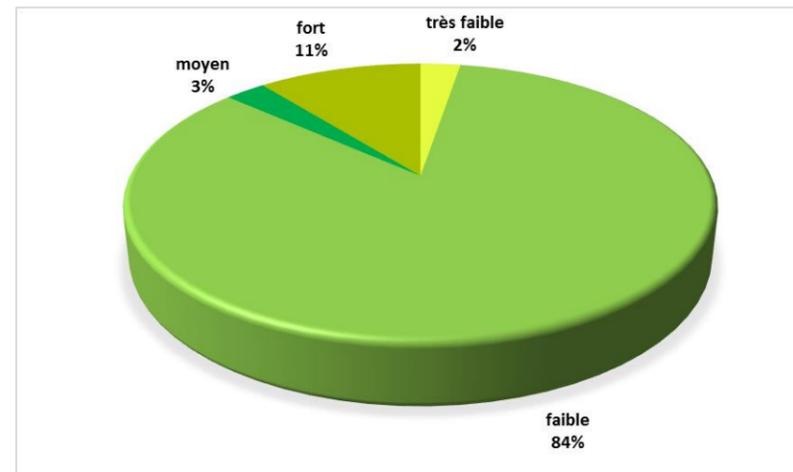
Le potentiel agronomique des sols est majoritairement faible (près de la moitié du secteur 44%) à moyen (23%).



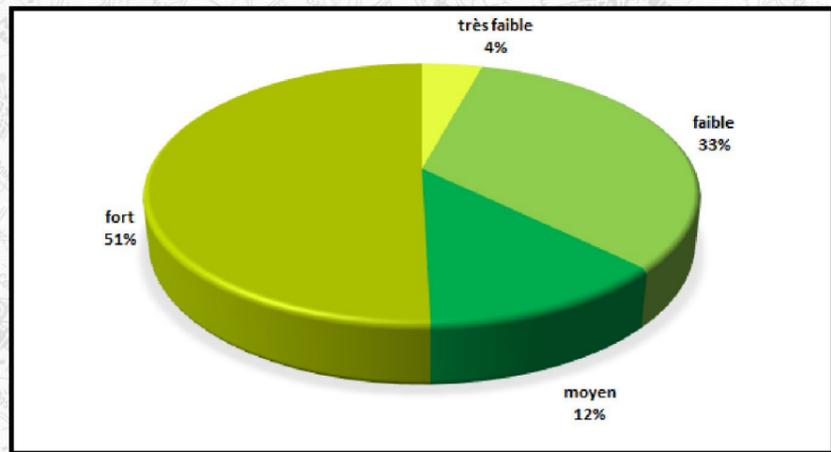
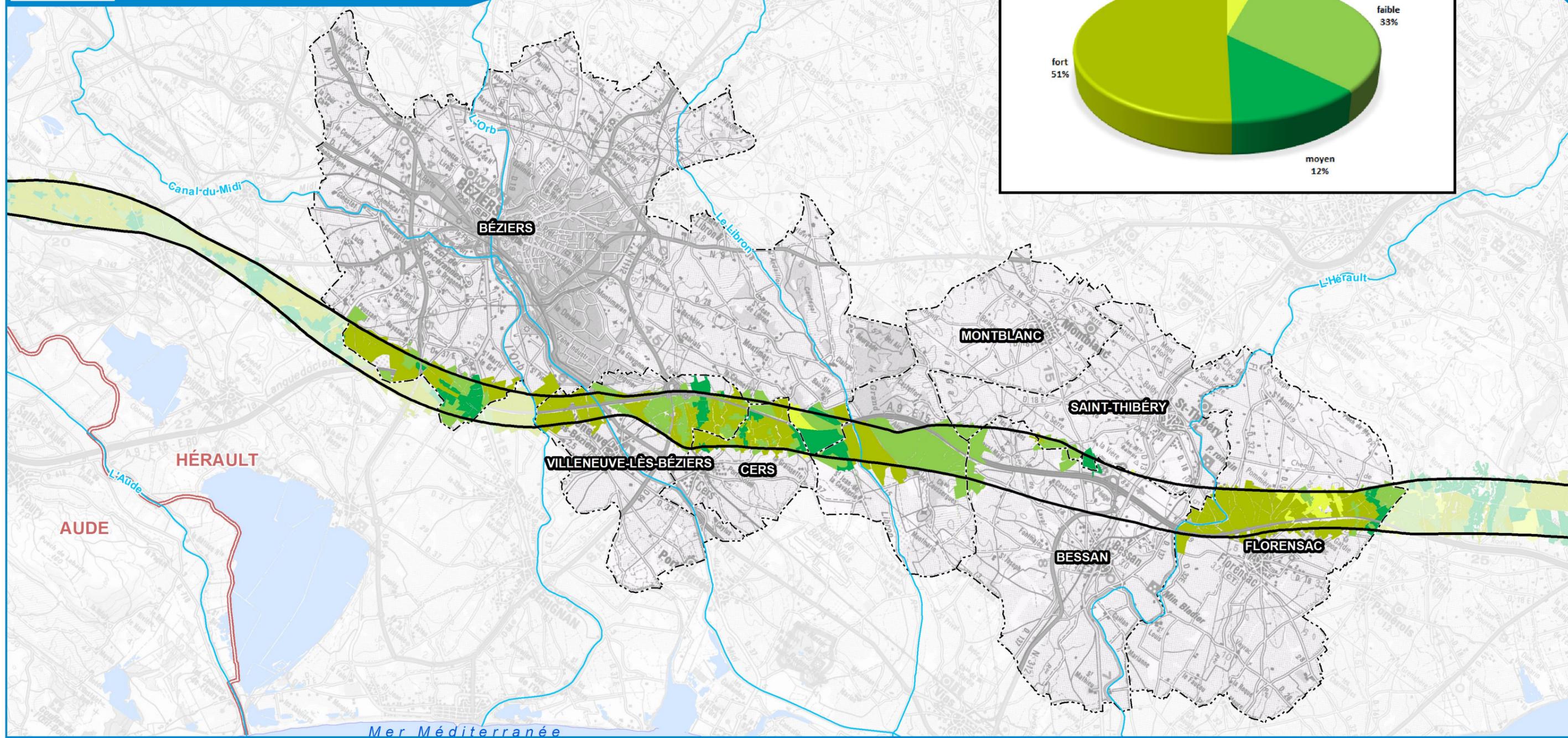
**Figure 6 : Répartition des classes de potentialités agronomiques sur le secteur géographique n°5 bassin de Thau**

### 3.3.1.5.3. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°6

Le secteur 6 présente des sols à faible potentiel agronomique, ce qui se retrouve en termes d'occupation des sols avec une majorité d'espaces de parcours (prairies, jachères, etc...). Près de 85% des sols présentent ainsi un potentiel agronomique faible.



**Figure 7 : Répartition des classes de potentialités agronomiques sur le secteur géographique n°6 Gardiole et Mosson**



**LÉGENDE**

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Réseau hydrographique principal
- Limite communale

**Niveau d'enjeu**

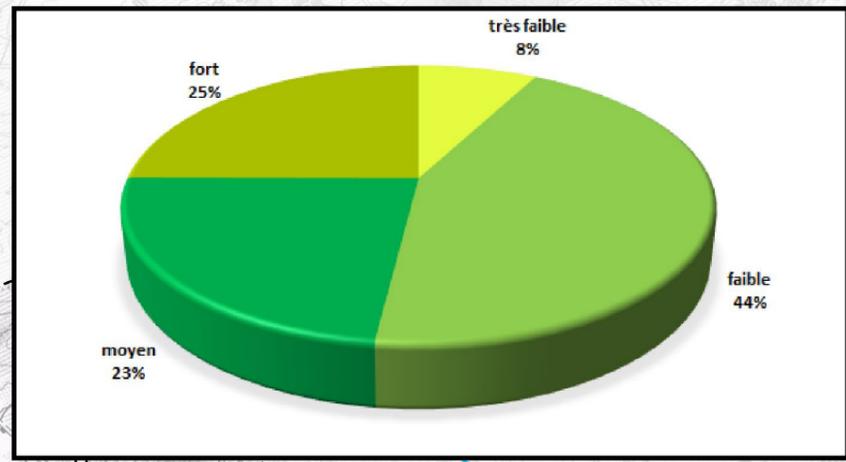
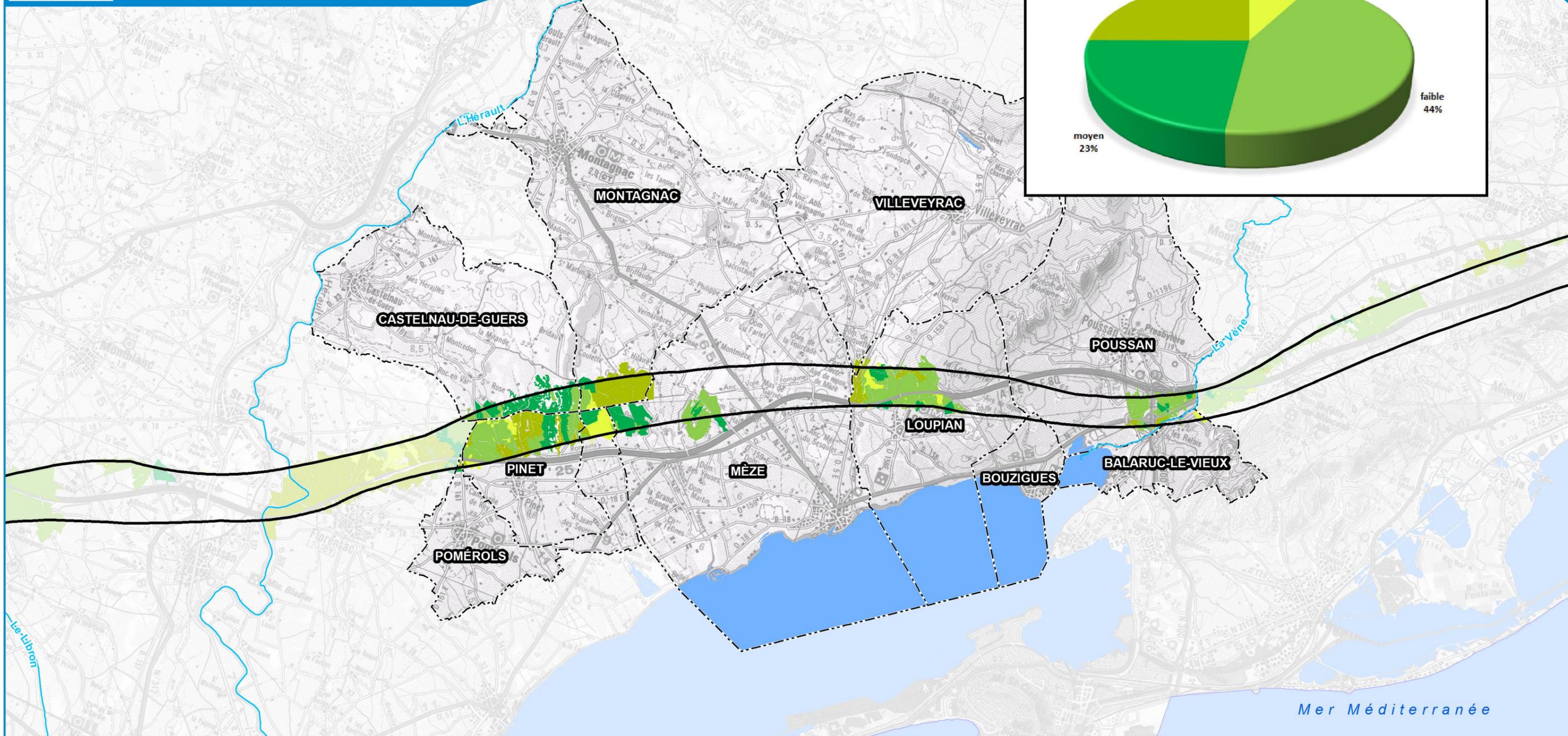
- Fort
- Moyen
- Faible
- Très faible

**LIGNE NOUVELLE  
 MONTPELLIER PERPIGNAN**



0 1 2 Km  
 Date : 09/09/2021  
 Échelle : 1/100000

Sources : CA 11 / 34 / 66  
 Fond de plan : Scan 100 © IGN



**LÉGENDE**

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Réseau hydrographique principal
- Limite communale

**Niveau d'enjeu**

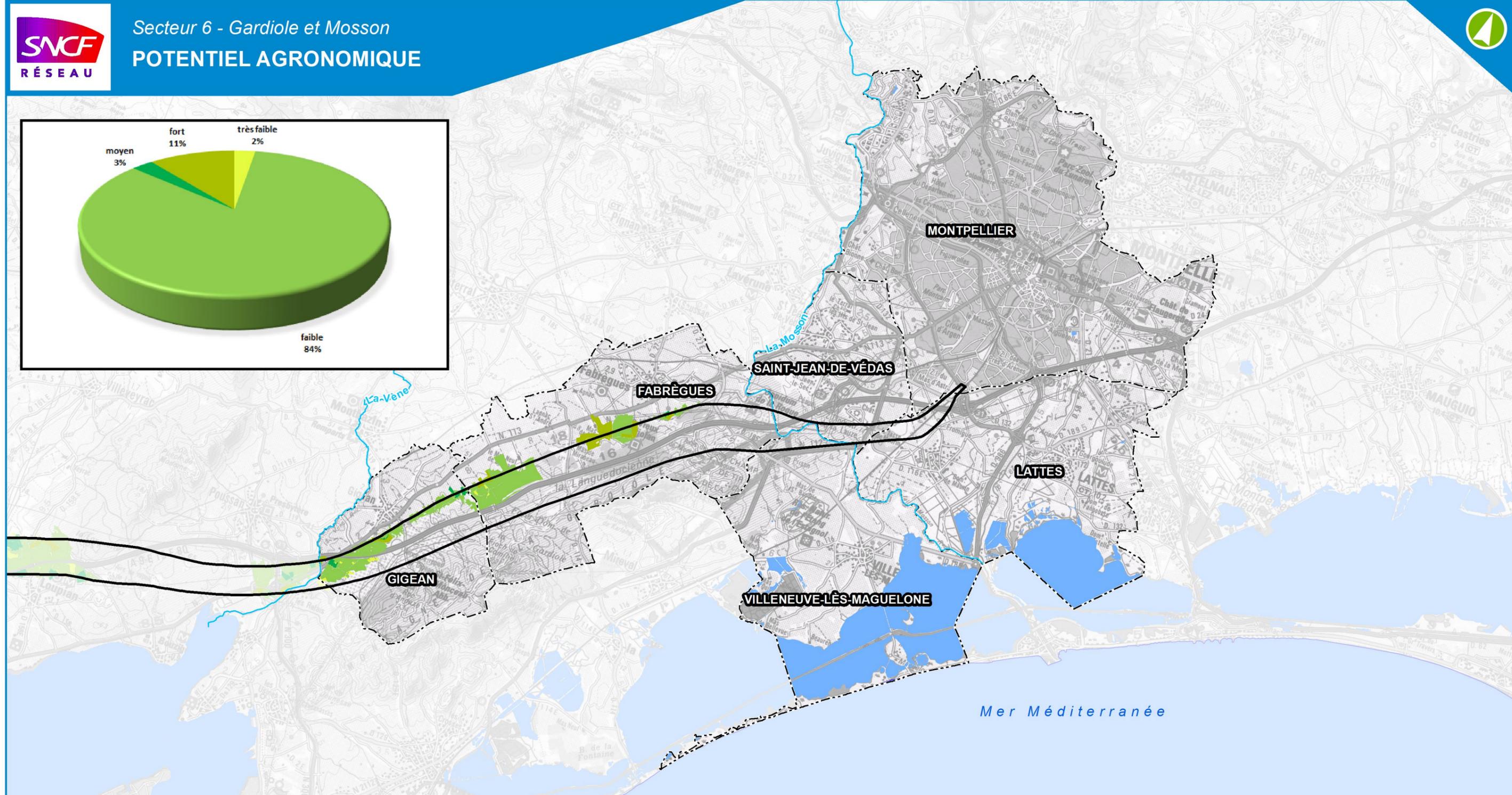
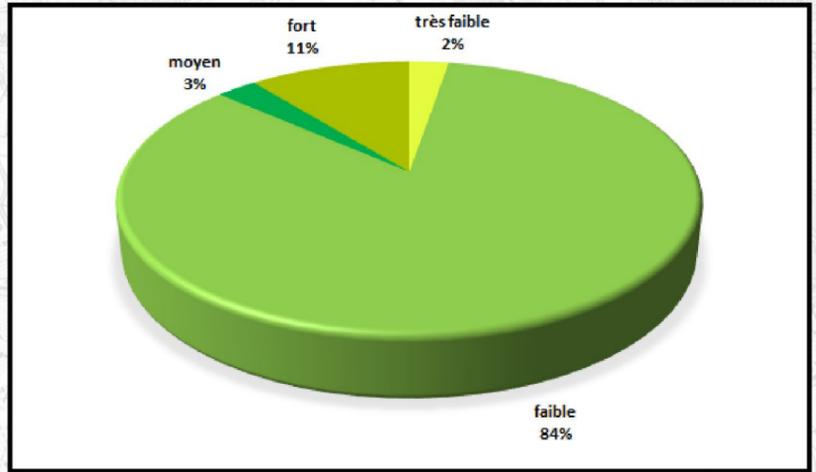
- Fort
- Moyen
- Faible
- Très faible

**LIGNE NOUVELLE  
 MONTPELLIER PERPIGNAN**



0 1 2 Km  
 Date : 09/09/2021  
 Échelle : 1/100000

Sources : CA 11 / 34 / 66  
 Fond de plan : Scan 100 © IGN



**LÉGENDE**

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Réseau hydrographique principal
- Limite communale

**Niveau d'enjeu**

- Fort
- Moyen
- Faible
- Très faible

**LIGNE NOUVELLE  
MONTPELLIER PERPIGNAN**



0 1 2 Km  
Date : 09/09/2021  
Échelle : 1/100000

Sources : CA 11 / 34 / 66  
Fond de plan : Scan 100 © IGN

### 3.3.1.6. LES DEMARCHES QUALITE AOC/AOP/IGP

Deux types de production sont concernés par des démarches de qualité sur les secteurs géographiques n°4 à 6 : viticulture et oléiculture.

La production viticole d'une part pour laquelle **3 périmètres AOC/AOP** sont traversés par la ZPP :

- AOC/AOP Coteaux du Languedoc (3946 ha dans la ZPP);
- AOC/AOP Languedoc Grès de Montpellier (548 ha dans la ZPP);
- AOC/AOP Picpoul de Pinet (73 ha dans la ZPP).

Plusieurs IGP viticoles sont également présentes sur le territoire traversé :

- IGP Pays d'Oc ;
- IGP Pays d'Hérault ;
- IGP Coteaux d'Ensérune ;
- IGP Cotes de Thau ;
- IGP Cotes de Thongues ;
- IGP Coteaux de Béziers.

Le segment d'une grande partie de la production n'est pas renseigné dans les données disponibles. Cependant les informations accessibles au niveau communal font état de **32% de la production valorisée par une AOC/AOP** tandis que 67% fait valoir une IGP. Les communes de la ZPP sont donc résolument orientées vers une production qualitative. Seulement 1% de la production concerne le Vin Sans indication Géographique (VSIG).

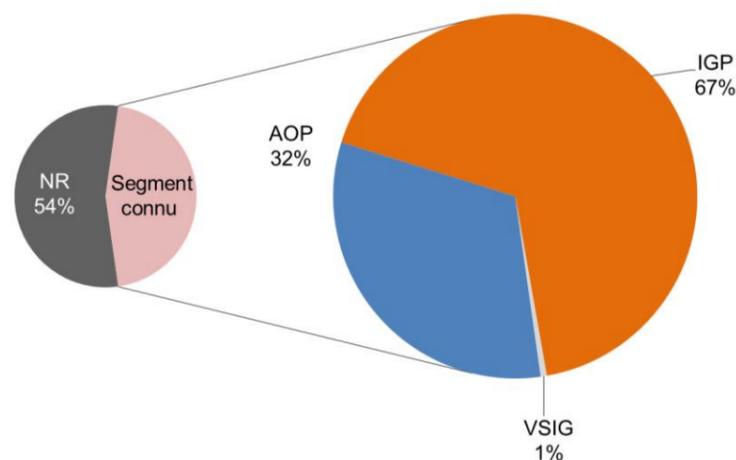


Figure 8 : Répartition de la production viticole par segment [source : Observatoire viticole, France Agrimer, 2017, CA]

### Le secteur géographique n°4 Vallée de l'Hérault

Ce secteur n'est concerné que par les AOC/AOP viticole et par les AOC/AOP Picpoul de Pinet et Languedoc.

- 189,5 ha sont valorisés,
- 309,2 ha sont valorisables

Tableau 13 : Répartition des parcelles viticoles AOC/AOP valorisées et valorisables

Appellation	Surface AOC/AOP valorisée (en ha)	Surface AOC/AOP valorisable (en ha)
Picpoul de Pinet	62,8	63,7
Languedoc	126,7	245,5
<b>Total (environ)</b>	<b>189,5</b>	<b>309,2</b>

### Le secteur géographique n°5 Bassin de Thau

Ce secteur n'est concerné que par les AOC/AOP viticole et par l'AOC/AOP Picpoul de Pinet, AOC/AOP Coteaux du Languedoc et Grès de Montpellier.

- 790,8 ha de surfaces valorisées
- 1041,9 ha de surfaces valorisables

Tableau 14 : Répartition des parcelles viticoles AOC/AOP valorisées et valorisables

Appellation	Surface AOC/AOP valorisée (en ha)	Surface AOC/AOP valorisable (en ha)
Picpoul de Pinet	369,9	444,5
Languedoc	405,6	572,5
Grès de Montpellier	15,3	24,9
<b>Total (environ)</b>	<b>790,8</b>	<b>1041,9</b>

### Le secteur géographique n°6 Gardiole et Mosson

Ce secteur n'est concerné par aucune AOC/AOP viticole.

### 3.3.1.7. LES DEMARCHES ENVIRONNEMENTALES

#### 3.3.1.7.1. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°4 VALLEE DE L'HERAULT

Sur le secteur géographique 4, la zone d'étude traverse le site Natura 2000 correspondant à la ZPS (directive oiseaux) « Est et Sud de Béziers ». Le DOCOB correspondant a été validé et l'animation correspondante engagée.

Sept plans nationaux d'actions sont identifiés sur le secteur géographique n°4. Ils concernent les espèces suivantes :

- l'Outarde canepetière, dans la vallée de l'Hérault, au droit de la commune de Bessan (Ouest des Monts Ramus) ;
- l'Emyde lépreuse, au niveau de la ripisylve de l'Hérault ;
- les odonates, au droit des communes de Béziers et Bessan ;
- l'Aigle de Bonelli, au droit de la plaine du Libron et de l'Hérault ;
- les Pie-grièches avec notamment la Pie-grièche à tête rousse et la Pie-grièche méridionale ;
- la Loutre d'Europe, sur le fleuve Hérault.
- Les chiroptères, aux abords de Béziers.

Jusqu'à présent, aucune mesure n'a été contractualisée par des agriculteurs sur ce site.

Plusieurs exploitations bénéficient de la certification Agriculture Biologique.

Sur les communes du secteur, plusieurs exploitations ont obtenu la certification Haute Valeur Environnementale en 2019.

Les caves coopératives de l'Ormarine, Vignerons du Pays d'Ensérune et Sérignan ont engagé des démarches collectives de certification HVE en 2020.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault ne dispose pas de données à échelle communale pour les autres types de certification.

#### 3.3.1.7.2. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°5

La zone d'étude traverse à la marge la zone de protection spéciale de la plaine de Villeveyrac – Montagnac.

Le DOCOB correspondant a été validé et les actions planifiées sont en cours d'exécution, mais ne sont pas en lien direct avec la zone d'étude.

Cinq plans nationaux d'actions sont identifiés sur le secteur géographique n°5. Ils concernent les espèces suivantes :

- les Pies grièches avec notamment la Pie-grièche à poitrine rose, à proximité du ruisseau du Pallas sur la commune de Loupian et près de l'échangeur de l'autoroute A9 sur la commune de Poussan (présence d'arbres d'alignement le long des routes) ;

- l'Outarde canepetière, à hauteur des domaines de Creyssels et de la Castillone, sur les communes de Mèze et de Montagnac ;
- le Faucon crécerellette, à hauteur de la montagne de la Moure, sur la commune de Loupian ;
- les odonates, au droit des collines de Castelnau-de-Guers ;
- les chiroptères, au droit du point de confluence du ruisseau du Pallas avec son affluent, le ruisseau des Cauquillades, sur la commune de Villeveyrac.

Plusieurs exploitations bénéficient de la certification Agriculture Biologique.

Sur les communes du secteur, plusieurs exploitations ont obtenu la certification Haute Valeur Environnementale en 2019.

#### 3.3.1.7.3. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°6

La zone d'étude traverse le site Natura 2000 correspondant à la ZPS de la Plaine de Fabrègues – Poussan.

Parmi les espèces de ce site, 4 font l'objet d'un Plan National d'Action (Pie-grièche à poitrine rose, Faucon crécerellette, Outarde canepetière et Aigle de Bonelli). Ces espèces, ainsi que les autres espèces mentionnées et liées à la mosaïque paysagère (Rollier d'Europe, Bruant ortolan, Pipit rousseline) bénéficieront de mesures de gestion agro-environnementales.

Le DOCOB correspondant a été validé et les actions planifiées sont en cours d'exécution.

Cinq plans nationaux d'actions sont identifiés sur le secteur géographique n°6. Ils concernent les espèces suivantes :

- la Pie-grièche à poitrine rose, dans la plaine de Fabrègues ;
- le Faucon crécerellette, au droit des garrigues de Gigan ;
- les chiroptères, au droit de la commune de Villeneuve-lès-Maguelone ;
- la Loutre d'Europe, sur les rives de la Mosson ;
- et enfin les odonates, au droit des communes de Fabrègues et Saint-Jean-de-Védas.

Plusieurs exploitations bénéficient de la certification Agriculture Biologique.

Sur les communes du secteur, plusieurs exploitations ont obtenu la certification Haute Valeur Environnementale en 2019.

#### 3.3.1.8. LES STRUCTURES COLLECTIVES DE TRANSFORMATION ET DE COMMERCIALISATION

Les structures collectives couvrant parfois plusieurs secteurs géographiques, elles sont présentées de manière synthétique dans chaque secteur puis de manière détaillée sous forme de tableau récapitulatif en fin de chapitre.

##### 3.3.1.8.1. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°4 VALLEE DE L'HERAULT

Le secteur géographique n°4 couvre des aires d'approvisionnement de 5 caves coopératives particulièrement dynamiques telles que les caves Alma Celsius, les vigneronnes de Florensac, les vigneronnes de Montblanc, la cave de l'ormarine et le rosé de Bessan.

Les structures collectives, regroupant des producteurs issus des autres filières que la vigne, sont :

- Arterris (coopérative grandes cultures) ;
- Goût du Sud (association de producteurs de melons).

##### 3.3.1.8.2. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°5 BASSIN DE THAU

Le secteur géographique n°5 couvre des aires d'approvisionnement de 5 caves coopératives particulièrement dynamiques telles que les caves des vigneronnes de Florensac, les Costières de Pomérols, la cave de l'Ormarine, les vigneronnes Montagnac Domitienne et le Rosé de Bessan.

Les structures collectives, regroupant des producteurs issus des autres filières que la vigne, sont :

- Arterris (coopérative grandes cultures) ;
- Goût du Sud (association de producteurs de melons).

##### 3.3.1.8.3. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°6 GARDIOLE ET MOSSON

Le secteur géographique n°6 couvre des aires d'approvisionnement d'une seule cave coopérative la cave des vigneronnes Montagnac Domitienne.

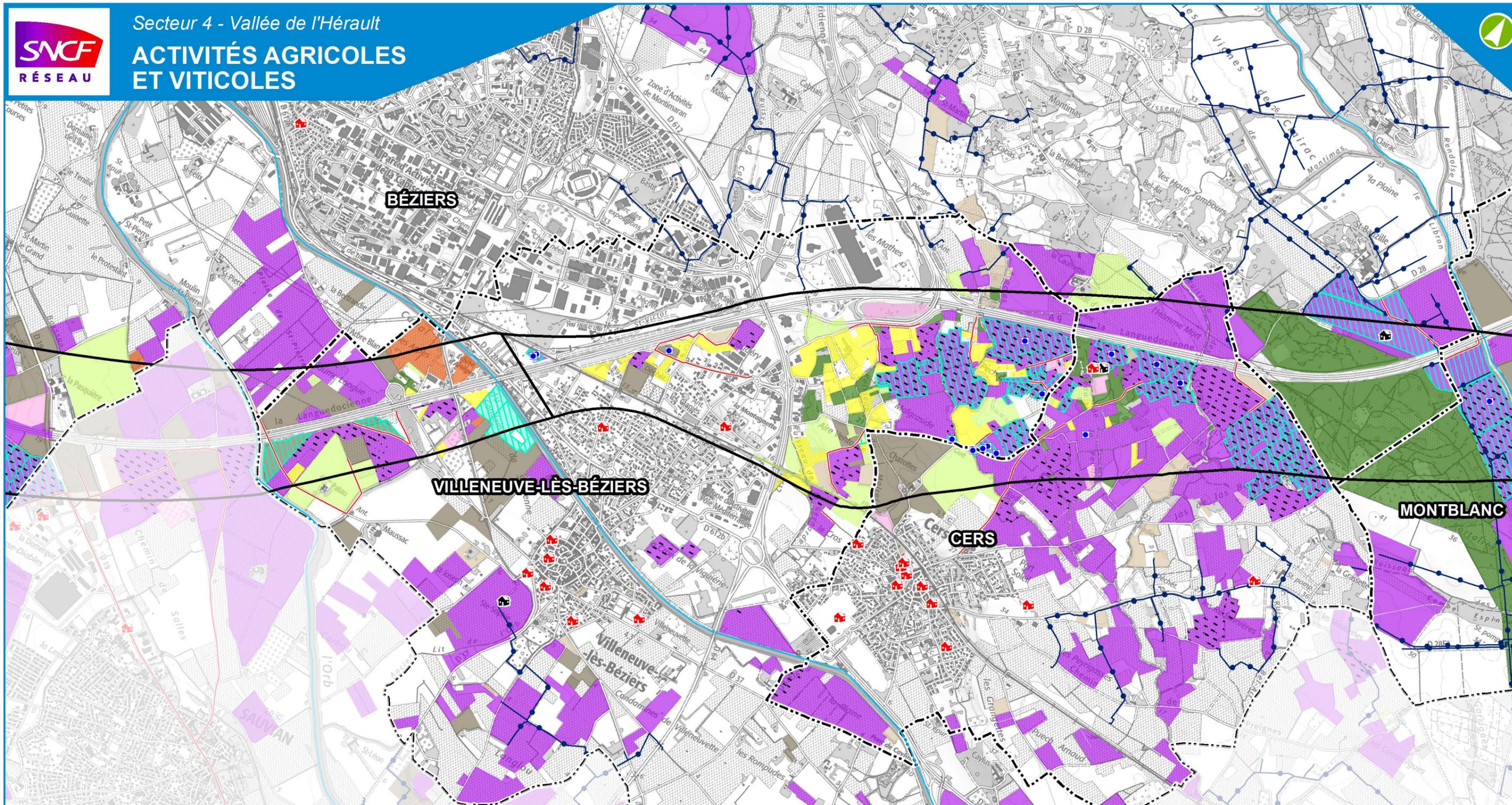
Les structures collectives, regroupant des producteurs issus des autres filières que la vigne, sont :

- Arterris (coopérative grandes cultures) ;
- Goût du Sud (association de producteurs de melons).

**Tableau 15 : Liste des structures collectives (Source CA)**

	SCAV Les Costières de Pomérols	SCAV cave de L'Ormarine	SCAV Les vigneron Montagnac-Domitienne	SCAV Le rosé de Bessan
<b>Nombre Adhérents</b>	450 dont 150 ATP	500	500	96
<b>Surfaces d'apport (ha)</b>	2 360	3 630	2 800	680
<b>Communes principales</b>	Pomerols, Castelnaud de Guers, Mèze, Villeveyrac, Florensac	Pinet, Florensac, Villeveyrac	Montagnac, Aumes, Lézignan la Cèbe, Castelnaud de Guers, Cournonsec, Gigean, Fabrègues	Bessan, Agde, Florensac
<b>Evolution des surfaces</b>	augmentation	forte augmentation (fusions de caves)	augmentation	augmentation
<b>Production (HI)</b>	150-170 000	245 000	180 - 200 000	50-60 000
<b>Rendement Moyen (HI/ha)</b>	60-80	68	65-75	75-85
<b>Produits principaux</b>	75% IGP, 20 % AOP Picpoul, 2% AOP Languedoc, VSIG	65% IGP, 28% AOP Picpoul, 6% AOP Languedoc	IGP Oc (75%), IGP Hérault	IGP Oc et Hérault (80%), VSIG
<b>Commercialisation</b>	50% export, 30% national, 10 % local et 10 % caveau	30% export, 45% national, 15% local, 10% caveau	80% national, 20% export et 5% caveau	60% national
	55% en vrac, 45% en BiB et bouteilles	Caveaux : 95% en BiB et bouteilles	95% vrac	40% (du CA) en conditionnée (BiB et bouteilles)
<b>Agri tourisme</b>	Manifestations agritouristiques : soirées Jazz et circuits VTT, balades vigneronnes	Fête de la cave en Juillet	Activités liées au terroir « art et nature »	Soirées dégustation
<b>Caveaux de vente directe</b>	2	3	2	1

	SCAV Alma Cersius (2015)	SCAV Les vigneron de Montblanc	SCAV Les vigneron de Florensac
<b>Nombre Adhérents</b>	200 dont 150 ATP/ATS	350 dont 120 ATP/ATS	96
<b>Surfaces d'apport (ha)</b>	1 200	1 450	650
<b>Communes principales</b>	Cers, Villeneuve les Béziers, Portiragnes	Montblanc, Saint-Thibéry	Florensac, Pomerols
<b>Évolution des surfaces</b>	stable	stable	légère baisse
<b>Production (HI)</b>	65-85 000	97-115 000	41-55 000
<b>Rendement Moyen (HI/ha)</b>	55-75	60-80	60-70
<b>Produits principaux</b>	IGP Oc	IGP Oc, IGP Hérault, VSIG	80% IGP, 3% AOP Picpoul, 17% VSIG
<b>Commercialisation</b>	15% à l'export, 80 % national via négoce, 5% caveau	98% national, 1% export, 1% caveau	40% export, 45% national, local 15%, 2 % au caveau
	80% vrac, 20 % bouteilles	98 % vrac	85% en vrac, 15 % en BiB et bouteilles
<b>Agri tourisme</b>			Restaurant sur place, soirées à thème, mariages
<b>Caveaux de vente directe</b>	2	1	1



### LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation
- Label**
- Parcelle agricole en culture biologique
- Viticulture en Appellation d'Origine :**
- Non plantée
- Plantée

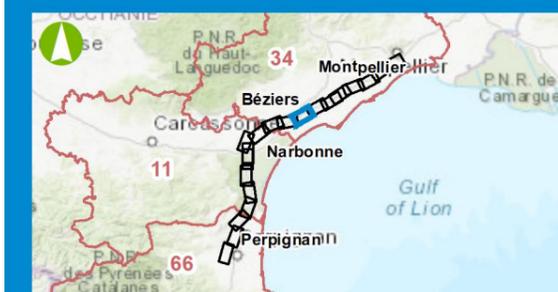
### Occupation du sol

- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

### LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

### Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée

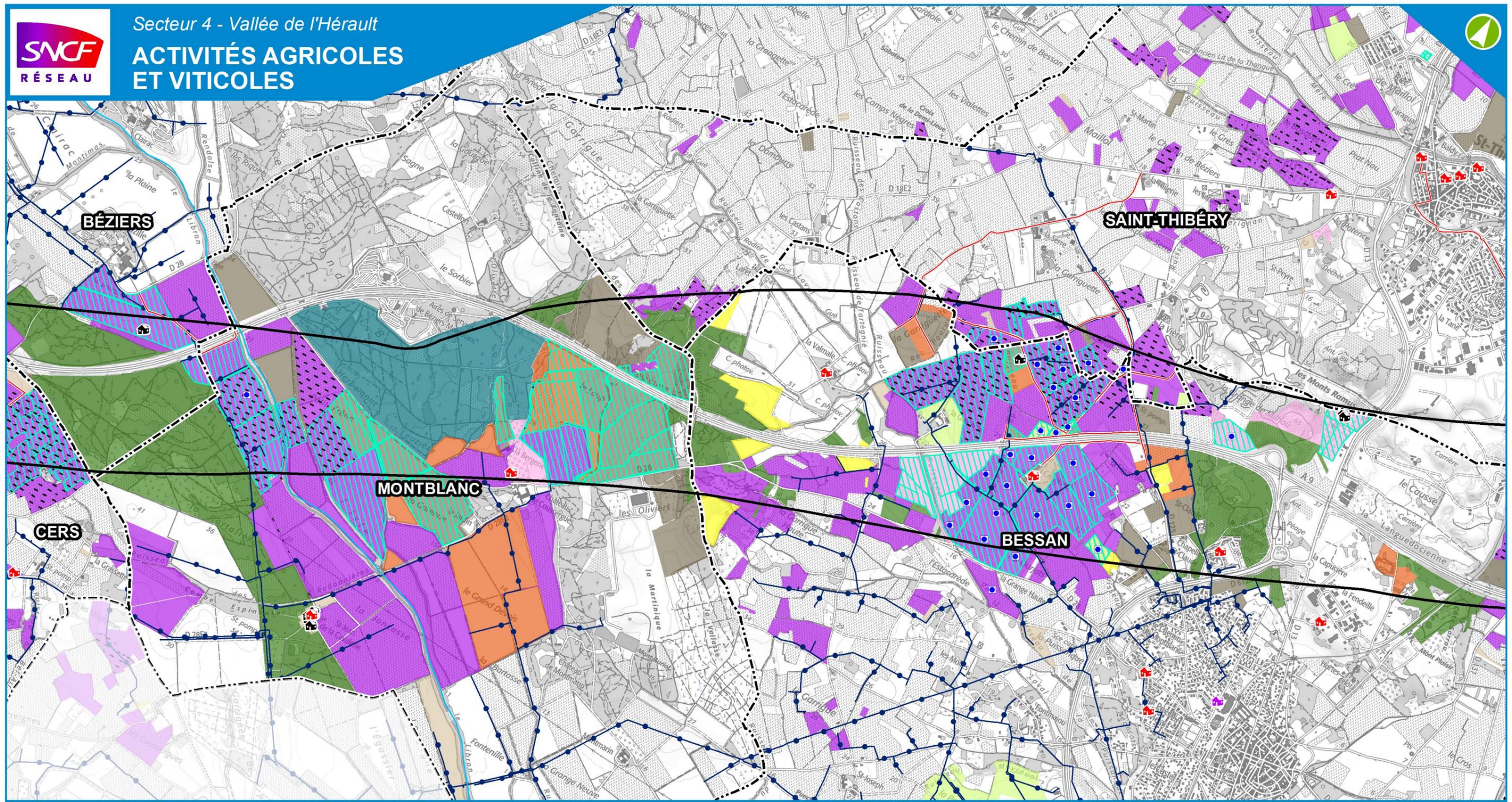


0 250 500  
 Mètres

Date : 23/06/2021  
 Échelle : 1/25000

Sources : CA

Fond de plan : Scan 25 © IGN



**LÉGENDE**

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation
- Label**
- Parcelle agricole en culture biologique
- Viticulture en Appellation d'Origine :**
- Non plantée
- Plantée

**Occupation du sol**

- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

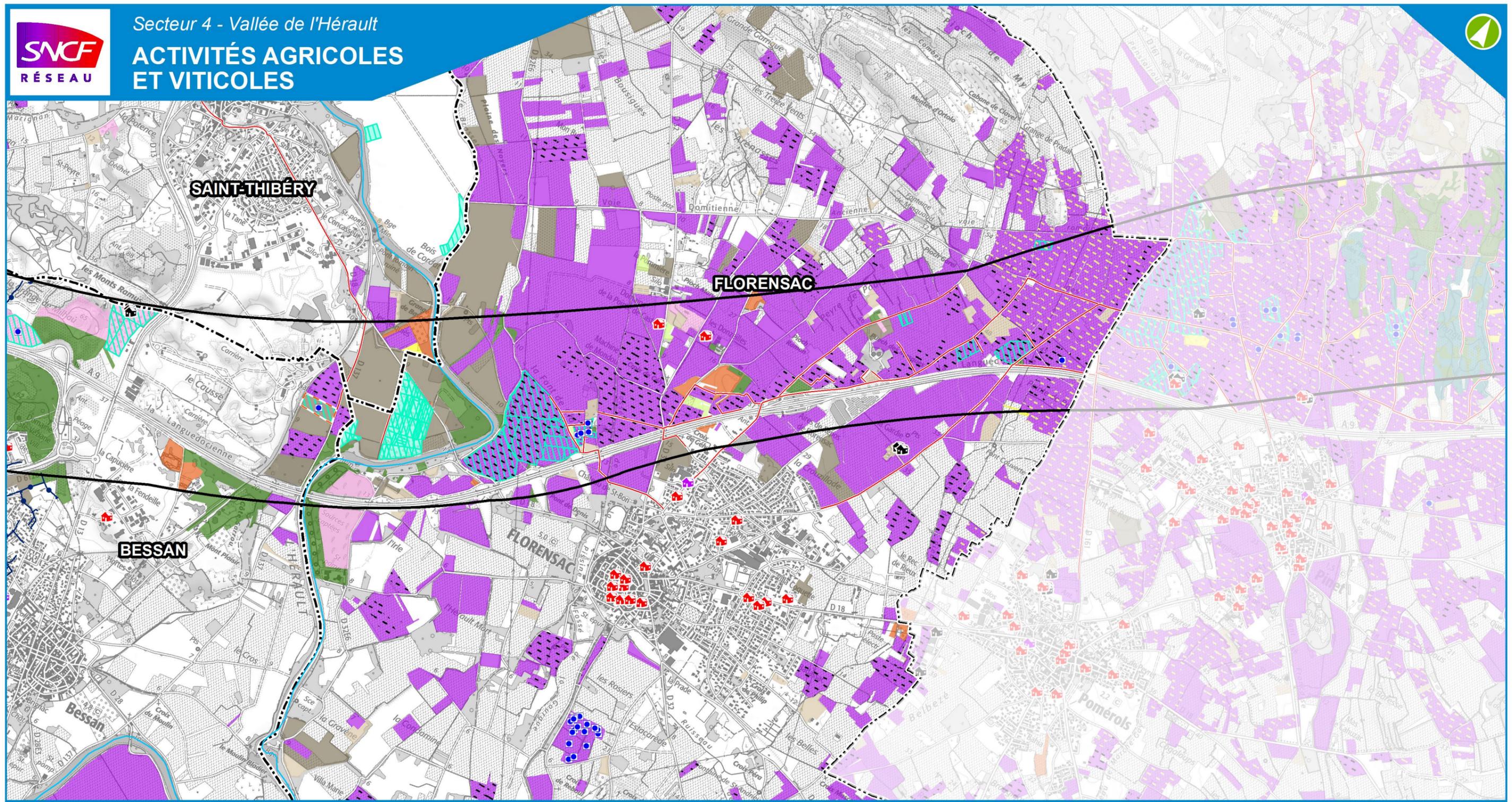
**LIGNE NOUVELLE  
 MONTPELLIER PERPIGNAN**

**Irrigation**

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée



0 250 500 Mètres  
 Date : 23/06/2021  
 Échelle : 1/25000



**LÉGENDE**

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation
- Label**
- Parcelle agricole en culture biologique
- Viticulture en Appellation d'Origine :**
- Non plantée
- Plantée

**Occupation du sol**

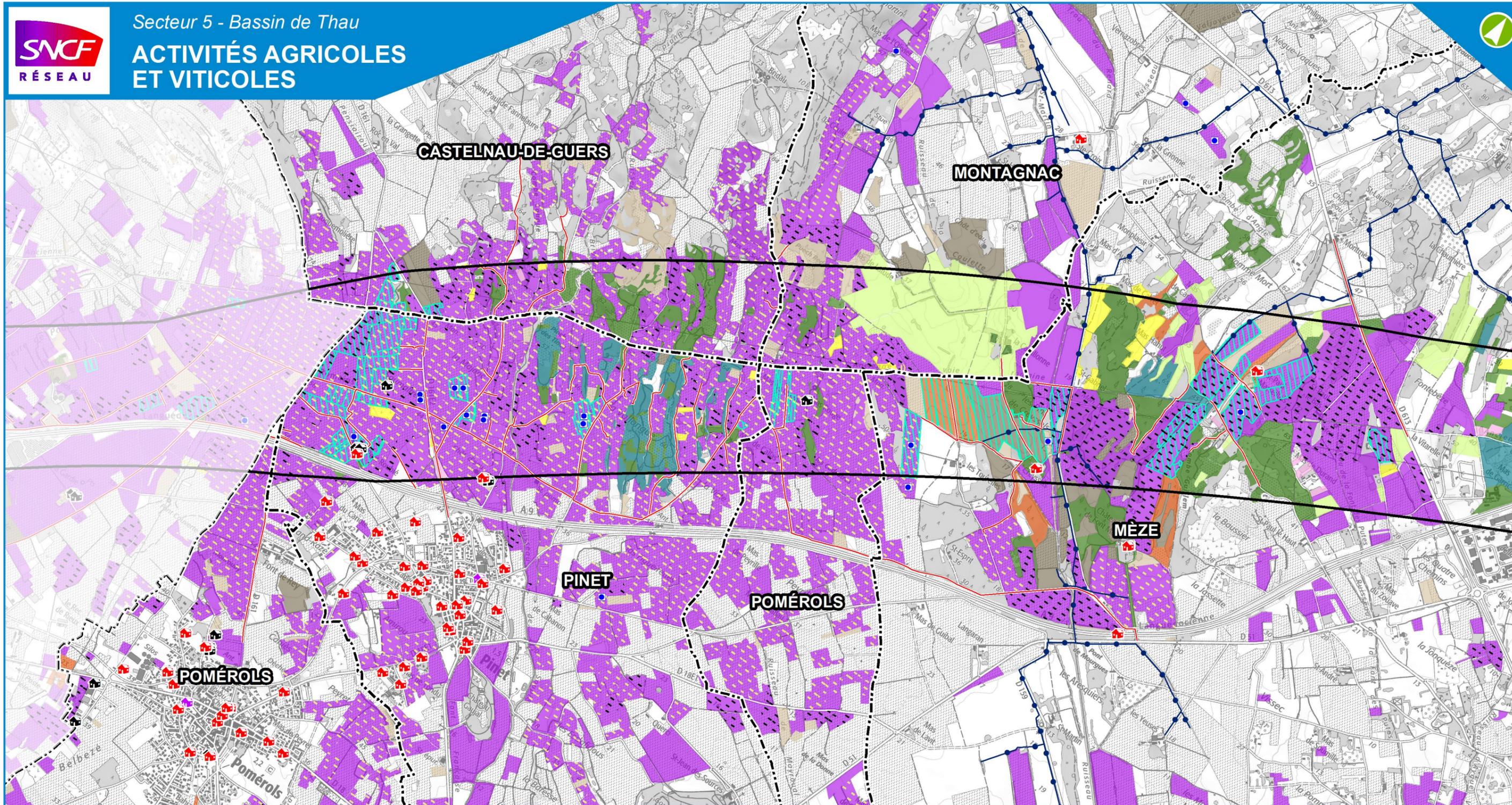
- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

**LIGNE NOUVELLE  
 MONTPELLIER PERPIGNAN**

- Irrigation**
- Équipement d'irrigation
  - Réseau d'irrigation
  - Parcelle drainée
  - Parcelle irriguée



0 250 500 Mètres  
 Date : 23/06/2021  
 Échelle : 1/25000



### LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation
- Label**
- Parcelle agricole en culture biologique
- Viticulture en Appellation d'Origine :**
- Non plantée
- Plantée

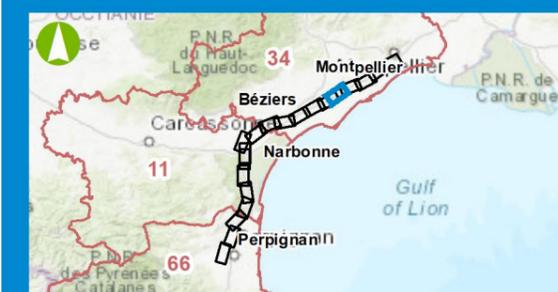
### Occupation du sol

- |                 |                       |
|-----------------|-----------------------|
| Vigne           | Prairie et fourrage   |
| Verger          | Surface pastorale     |
| Maraîchage      | Friche                |
| Serre et tunnel | Terre nue et jachère  |
| Grande culture  | Bois, Lande, Garrigue |
| Semence         |                       |

### LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

#### Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée

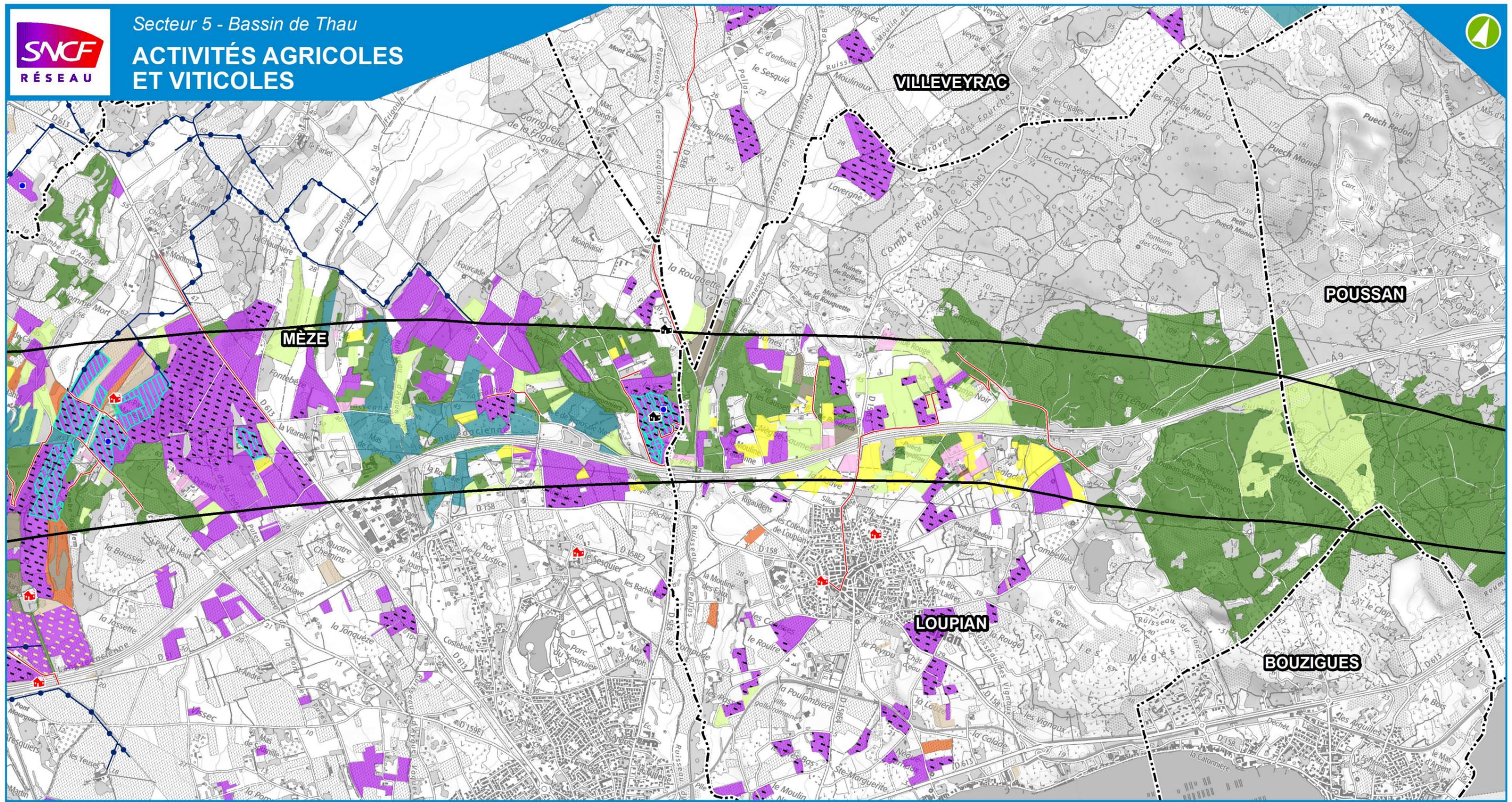


0 250 500  
 Mètres

Date : 23/06/2021  
 Échelle : 1/25000

Sources : CA

Fond de plan : Scan 25 © IGN



**LÉGENDE**

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation
- Label**
- Parcelle agricole en culture biologique
- Viticulture en Appellation d'Origine :**
- Non plantée
- Plantée

**Occupation du sol**

- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

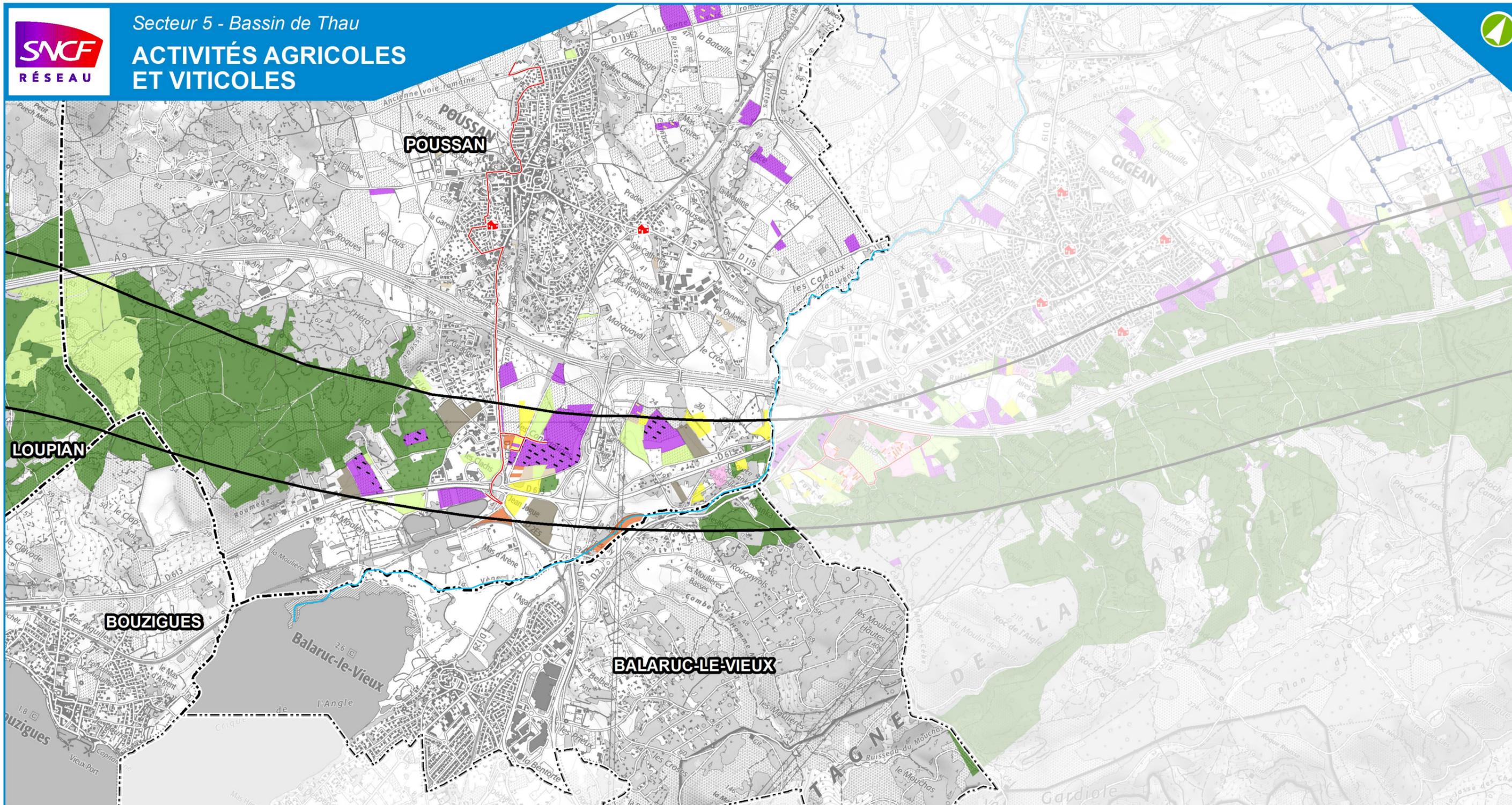
**LIGNE NOUVELLE  
 MONTPELLIER PERPIGNAN**

- Irrigation**
- Équipement d'irrigation
  - Réseau d'irrigation
  - Parcelle drainée
  - Parcelle irriguée



0 250 500 Mètres  
 Date : 23/06/2021  
 Échelle : 1/25000

Sources : CA  
 Fond de plan : Scan 25 © IGN



### LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation
- Label**
- Parcelle agricole en culture biologique
- Viticulture en Appellation d'Origine :**
- Non plantée
- Plantée

### Occupation du sol

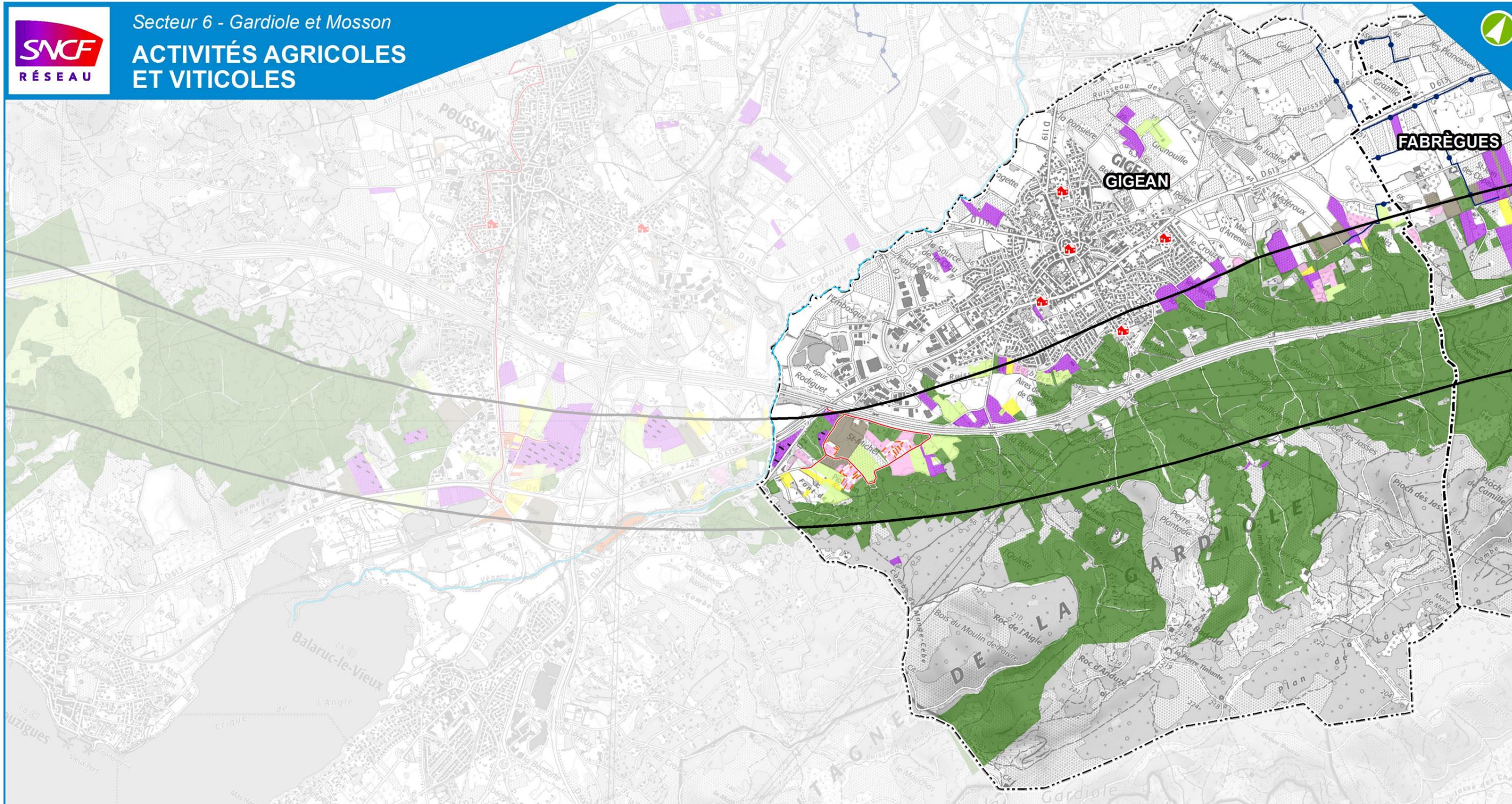
- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

### LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

- #### Irrigation
- Équipement d'irrigation
  - Réseau d'irrigation
  - Parcelle drainée
  - Parcelle irriguée



0 250 500 Mètres  
 Date : 23/06/2021  
 Échelle : 1/25000



### LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation
- Label**
- Parcelle agricole en culture biologique
- Viticulture en Appellation d'Origine :**
- Non plantée
- Plantée

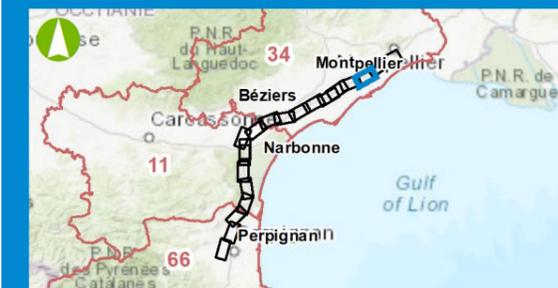
#### Occupation du sol

- |                 |                       |
|-----------------|-----------------------|
| Vigne           | Prairie et fourrage   |
| Verger          | Surface pastorale     |
| Maraîchage      | Friche                |
| Serre et tunnel | Terre nue et jachère  |
| Grande culture  | Bois, Lande, Garrigue |
| Semence         |                       |

### LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

#### Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée

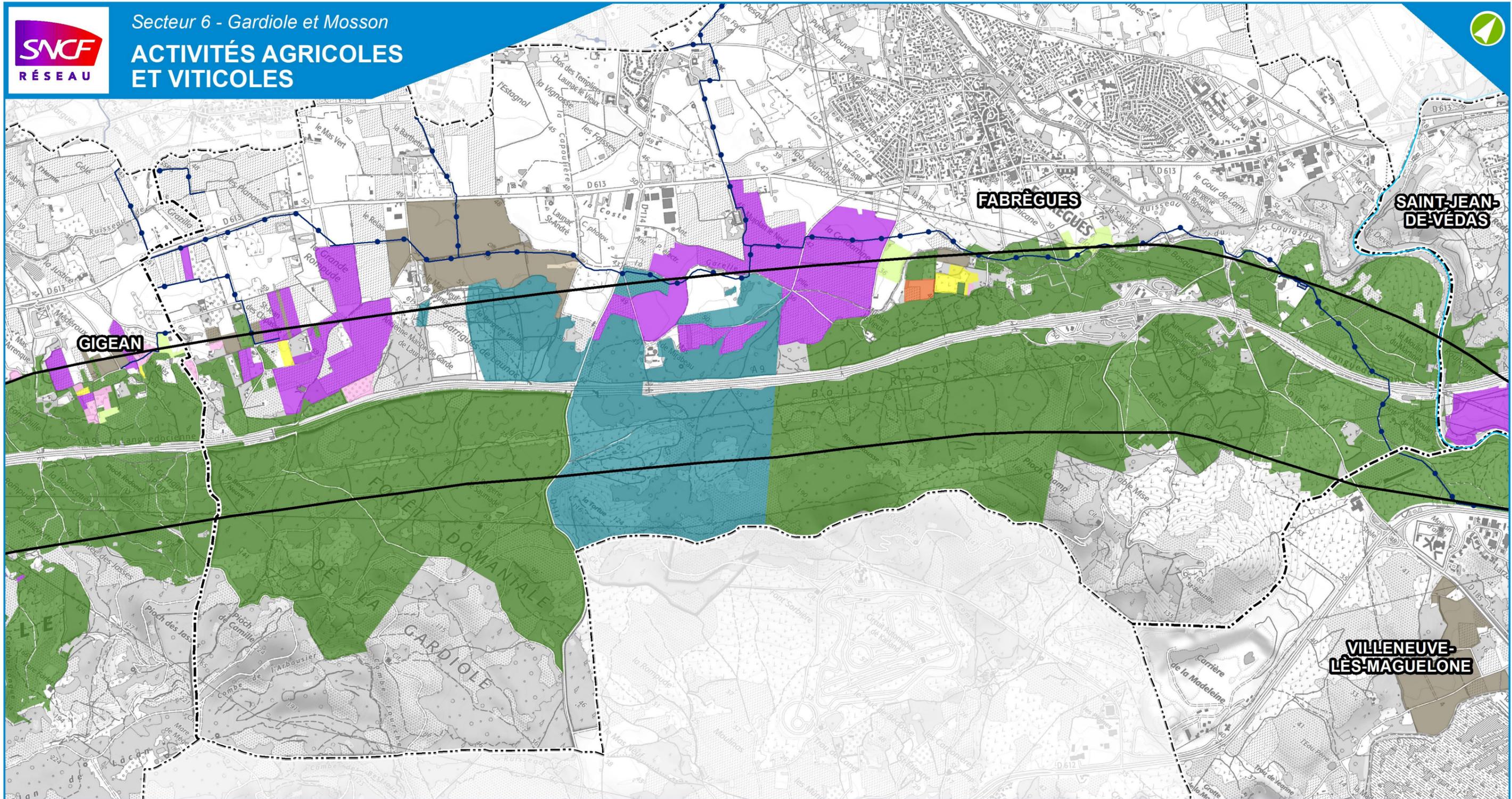


0 250 500  
 Mètres

Date : 23/06/2021  
 Échelle : 1/25000

Sources : CA

Fond de plan : Scan 25 © IGN



## LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

### Label

- Parcelle agricole en culture biologique
- Viticulture en Appellation d'Origine :**
- Non plantée
- Plantée

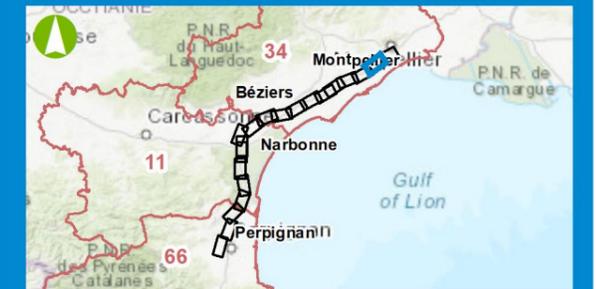
### Occupation du sol

- |                 |                       |
|-----------------|-----------------------|
| Vigne           | Prairie et fourrage   |
| Verger          | Surface pastorale     |
| Maraîchage      | Friche                |
| Serre et tunnel | Terre nue et jachère  |
| Grande culture  | Bois, Lande, Garrigue |
| Semence         |                       |

## LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

### Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée



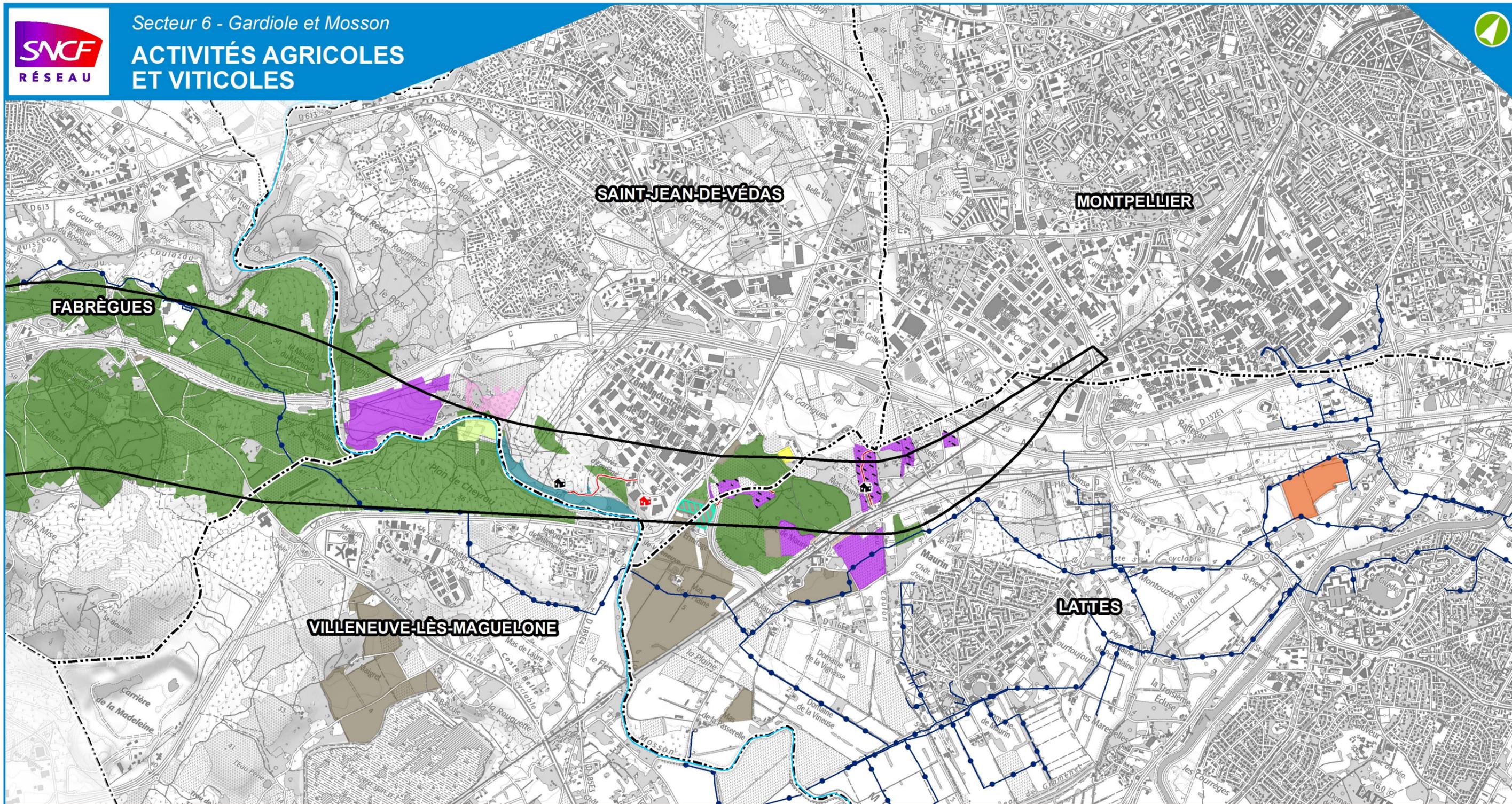
0 250 500  
Mètres

Date : 23/06/2021

Échelle : 1/25000

Sources : CA

Fond de plan : Scan 25 © IGN



## LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation
- Label**
- Parcelle agricole en culture biologique
- Viticulture en Appellation d'Origine :**
- Non plantée
- Plantée

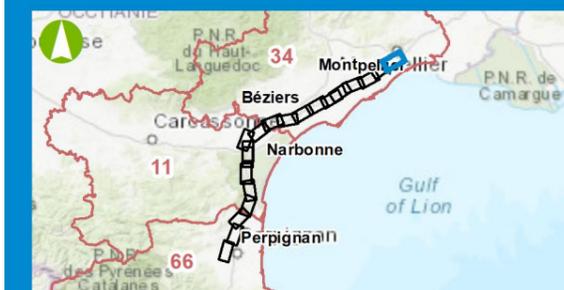
### Occupation du sol

- |                 |                       |
|-----------------|-----------------------|
| Vigne           | Prairie et fourrage   |
| Verger          | Surface pastorale     |
| Maraîchage      | Friche                |
| Serre et tunnel | Terre nue et jachère  |
| Grande culture  | Bois, Lande, Garrigue |
| Semence         |                       |

## LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

### Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée



0 250 500 Mètres

Date : 23/06/2021

Échelle : 1/25000

Sources : CA

Fond de plan : Scan 25 © IGN



### 3.3.1.9. LES ENJEUX AGRICOLES ET VITICOLES

Le travail de hiérarchisation des enjeux agricoles sur la ZPP a pour but de déterminer les secteurs sur lesquels l'activité agricole sera la plus sensible au passage de la ligne nouvelle et où l'impact sur l'espace agricole et les organismes économiques sera le plus fort.

Afin de croiser des données et enjeux différents issus du précédent diagnostic, cette hiérarchisation se base sur une analyse multicritère, identique pour les trois départements. L'échelle de la parcelle est retenue pour la réalisation de ce travail.

Chaque parcelle agricole se voit attribuer des points sur différents critères qui sont ensuite additionnés pour déterminer une note globale. Les parcelles pourront ainsi être catégorisées en fonction de classe d'enjeu (faible à fort), permettant ainsi d'identifier et de cartographier les territoires où les enjeux seront plus forts et donc à considérer avec une attention particulière.

Quatre critères ont été retenus :

- L'occupation des sols, avec un coefficient appliqué pour chaque type d'activité agricole ;
- Les possibilités d'irrigation ;
- Les potentialités agronomiques ;
- La localisation en zonages d'appellations viticoles.

 La méthodologie de définition des niveaux d'enjeu est détaillée au § 3.2.4 de la pièce F-6 « Méthodes d'évaluation pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet – Présentation des difficultés rencontrées ».

#### 3.3.1.9.1. LES ENJEUX DU SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°4 VALLEE DE L'HERAULT

Ce secteur géographique présente une majorité d'espaces à enjeux fort à très fort (plus des deux tiers du secteur géographique), en raison de la présence de réseaux d'irrigation bien développés dans une zone de plaine présentant des terres de bon potentiel agronomique, et de la présence ponctuelle de cultures maraîchères ou arboricoles.

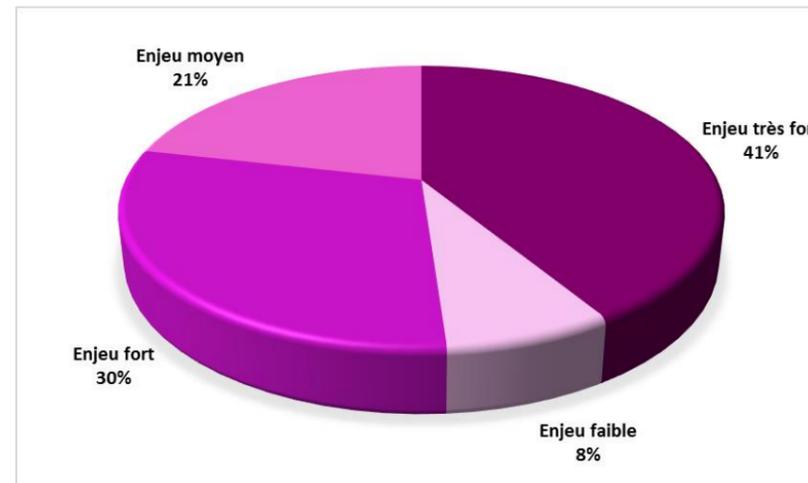


Figure 9 : Répartition des enjeux sur le secteur géographique n°4 vallée de l'Hérault

#### 3.3.1.9.2. LES ENJEUX DU SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°5 BASSIN DE THAU

Ce secteur marque une transition de zones à fort enjeu à l'ouest, caractérisées par le bassin de production de l'AOP Picpoul de Pinet vers des espaces à enjeux modérés voire faible en allant vers l'est.

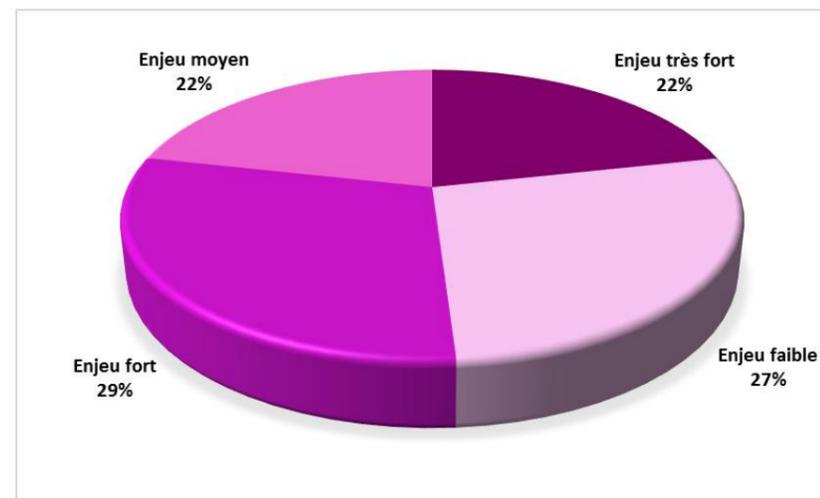


Figure 10 : Répartition des enjeux sur le secteur géographique n°5 Bassin de Thau

#### 3.3.1.9.3. LES ENJEUX DU SECTEUR GEOGRAPHIQUE NN°6 GARDIOLE ET MOSSON

Ce secteur géographique est quant à lui caractérisé par des enjeux plutôt faibles d'un point de vue agricole. Il s'agit du secteur nord du massif de la Gardiole, qui n'est pas ou peu pourvu de réseau d'irrigation avec des parcelles essentiellement de landes ou de garrigues dévolues aux parcours des animaux d'élevage.

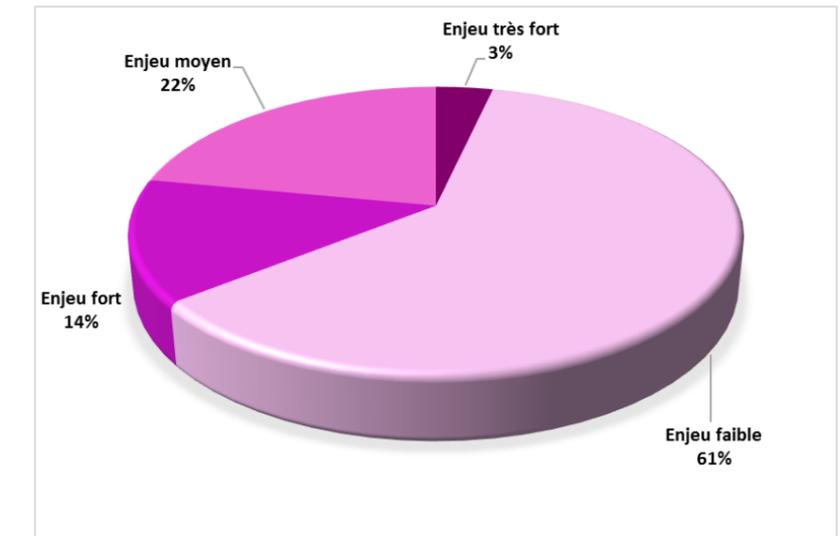


Figure 11 : Répartition des enjeux sur le secteur géographique n°6 Gardiole et Mosson

### 3.3.2. La sylviculture

ETUDES ONF / CRPF (2012) : Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan – Etudes préalables à l'enquête publique – Cartographie des enjeux forestiers (volumes Valeur économique ; valeur sociale ; valeur écologique ; Synthèse) et Etude des formations forestières et caractérisation du risque incendie

Etudes ONF / CRPF (2015) : Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan – Etudes préalables à l'enquête publique

Etudes ONF/ CRPF (2021) : Etudes des impacts sur la sylviculture et impacts sur les pistes DFCI

#### 3.3.2.1. LES SURFACES BOISEES

##### DEFINITIONS ... QUELQUES RAPPELS

Forêt domaniale : forêt faisant partie du domaine privé de l'Etat

Forêt communale : forêt publique faisant partie du domaine privé d'une commune, et étant soumise au régime forestier

Forêt privée : terres forestières, appartenant à un (des) particulier(s), de plus de 25 hectares soumises ou possédant un plan simple de gestion (PSG)

Régime forestier : ensemble de règles d'ordre public édictées en vue de la conservation et de la mise en valeur des forêts, et protégeant ou renforçant la protection des intérêts des collectivités propriétaires de forêts en France.

Plan Simple de Gestion : acte d'aménagement forestier pouvant être réalisé en France soit par un propriétaire riverain de cours d'eau non domanial, soit par un propriétaire forestier privé.

 Les détails concernant les différentes formes de propriété et de valorisation des espaces forestiers, sont renseignés au § 4.2 de la pièce F-3 « Etat initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».

Dans la zone d'étude, les espaces boisés couvrent **2782 ha** avec une part de surface boisée variant entre 20% et 50% au sein de la zone d'étude selon le secteur géographique.

Le secteur géographique n°4 Vallée de l'Hérault comprend environ 570 ha de peuplements forestiers dans la zone d'étude. Les communes les plus boisées de ce secteur sont Bessan, Béziers et Montblanc.

Le secteur géographique n°5 Bassin de Thau comprend environ 886 ha de peuplements forestiers dans la zone d'étude. Les communes les plus boisées de ce secteur sont Loupian, Mèze et Poussan.

C'est le secteur géographique n°6 Gardiole et Mosson qui comprend la part la plus importante des surfaces boisées de la zone d'étude : près de la moitié des surfaces boisées de la zone d'étude se trouvent ainsi dans ce secteur, principalement concentrés sur les communes suivantes : Fabrègues et Gigean.

**Tableau 16 : Surfaces de peuplements sylvicoles par secteur géographique au sein de la zone d'étude (source IFN)**

Secteur géographique	Commune	Surface de peuplements sylvicoles au sein de la zone d'étude (en ha)	Part en % de la surface boisée
Secteur géographique n°4 - Vallée de l'Hérault	Bessan	216	38%
	Béziers	136,7	24%
	Cers	20	3%
	Florensac	7,6	1%
	Montblanc	136	23%
	Saint-Thibéry	14	2%
	Villeneuve-lès-Béziers	40,6	7%
<b>Total</b>		<b>571,2</b>	<b>20,5%</b>
Secteur géographique n° 5 - Bassin de Thau	Balaruc-le-Vieux	14,6	1,6%
	Bouzigues	4,6	0,5%
	Castelnau-de-Guers	47	5,3%
	Mèze	305,5	34,4%
	Montagnac	11,7	1,3%
	Loupian	257	29%
	Pinet	34	3,8%
	Poussan	211,8	24%

Secteur géographique	Commune	Surface de peuplements sylvicoles au sein de la zone d'étude (en ha)	Part en % de la surface boisée
<b>Total</b>		<b>886,6</b>	<b>32%</b>
Secteur géographique n°6 – Gardiole et Mosson	Fabrègues	821,2	62%
	Gigean	326,2	24%
	Lattes	40,5	3%
	Saint-Jean-de-Védas	65,2	4,9%
	Montpellier	1,7	0,1%
	Villeneuve les Maguelone	69,8	5,2%
<b>Total</b>		<b>1324, 2</b>	<b>47,5%</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>2782</b>	<b>100%</b>

#### 3.3.2.2. LES TYPES DE PEUPEMENTS ET ESSENCES

##### 3.3.2.2.1. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 4 VALLEE DE L'HERAULT

Dans ce secteur, la garrigue, milieu spécifique méditerranéen, occupe une très grande majorité (plus des deux tiers du secteur géographique). Hormis la garrigue, c'est la futaie et le mélange taillis/futaie qui sont le plus représentés dans ce secteur.

Les essences forestières sont dominées par le mélange de pins pour les conifères et les chênes décidus pour les feuillus, espèce qui constitue souvent un stade de développement végétal stable dans les milieux nord méditerranéens.

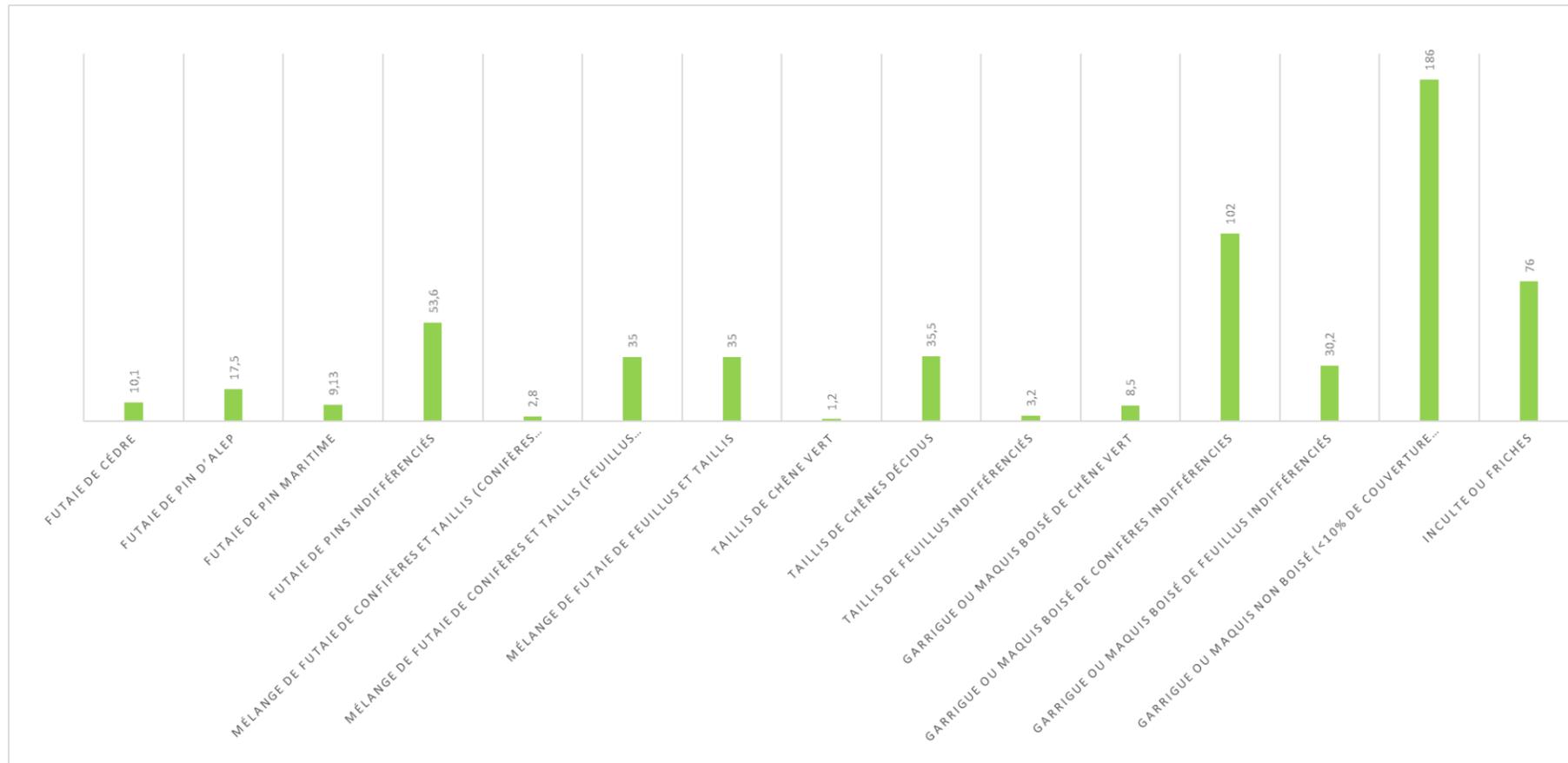


Figure 12 : Répartition des peuplements et essences au sein du secteur géographique n°4 (Source IFN)

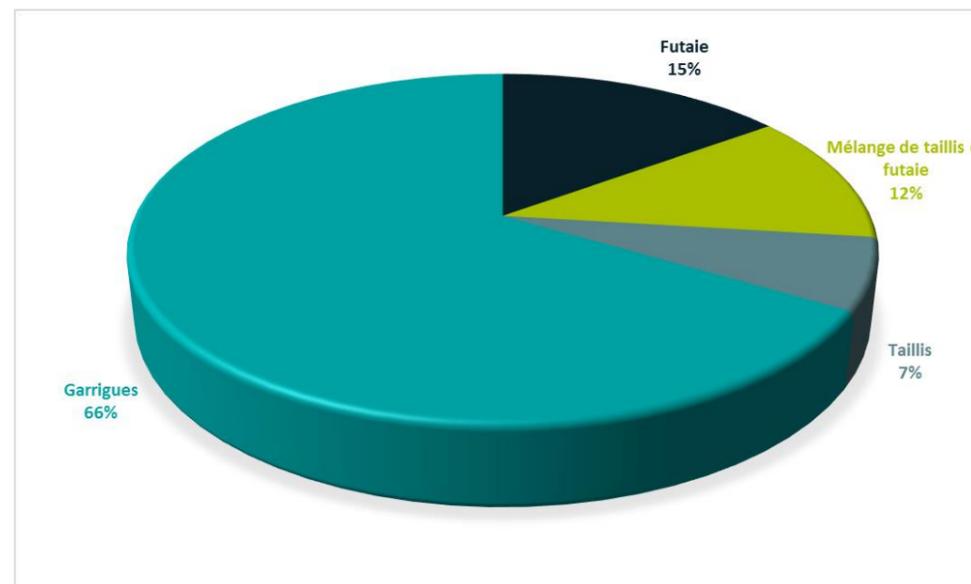


Figure 13 : Répartition des types de peuplements (Source IFN)

#### 3.3.2.2.2. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°5 BASSIN DE THAU

Dans ce secteur, la garrigue milieu spécifique méditerranéen occupe une très grande majorité à environ 80% des surfaces boisées du secteur.

Hormis la garrigue, c'est la futaie et le mélange taillis/futaie qui sont le plus représentés dans ce secteur.

Les essences forestières sont dominées par le pin d'Alep pour les conifères et les chênes pour les feuillus.

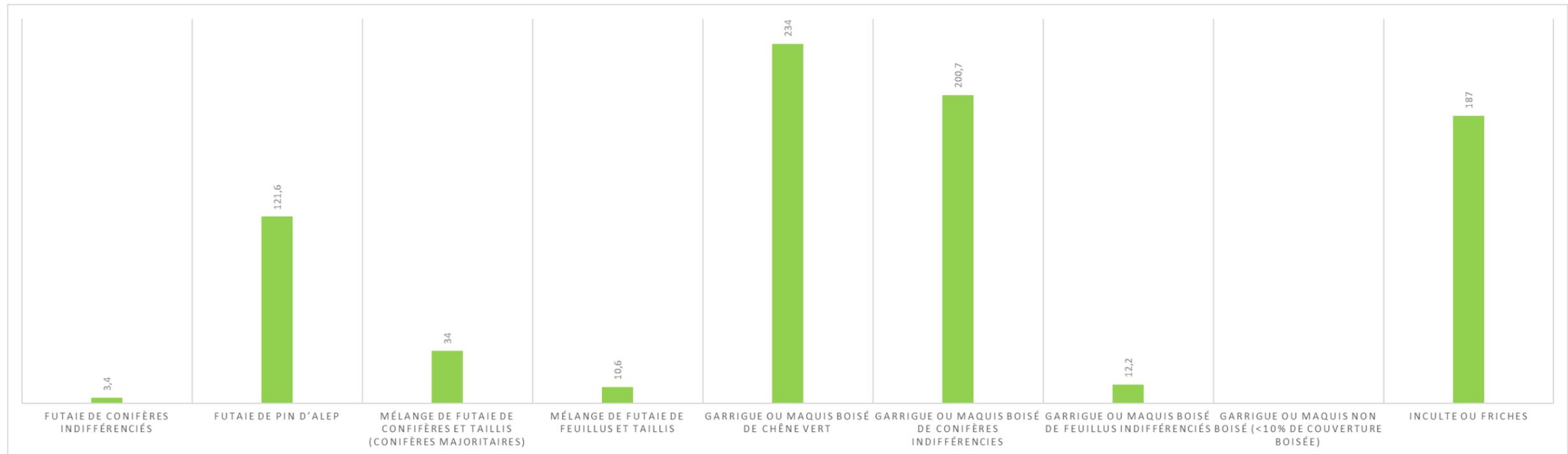


Figure 14 : Répartition des peuplements et essences au sein du secteur géographique n°5 (Source IFN)

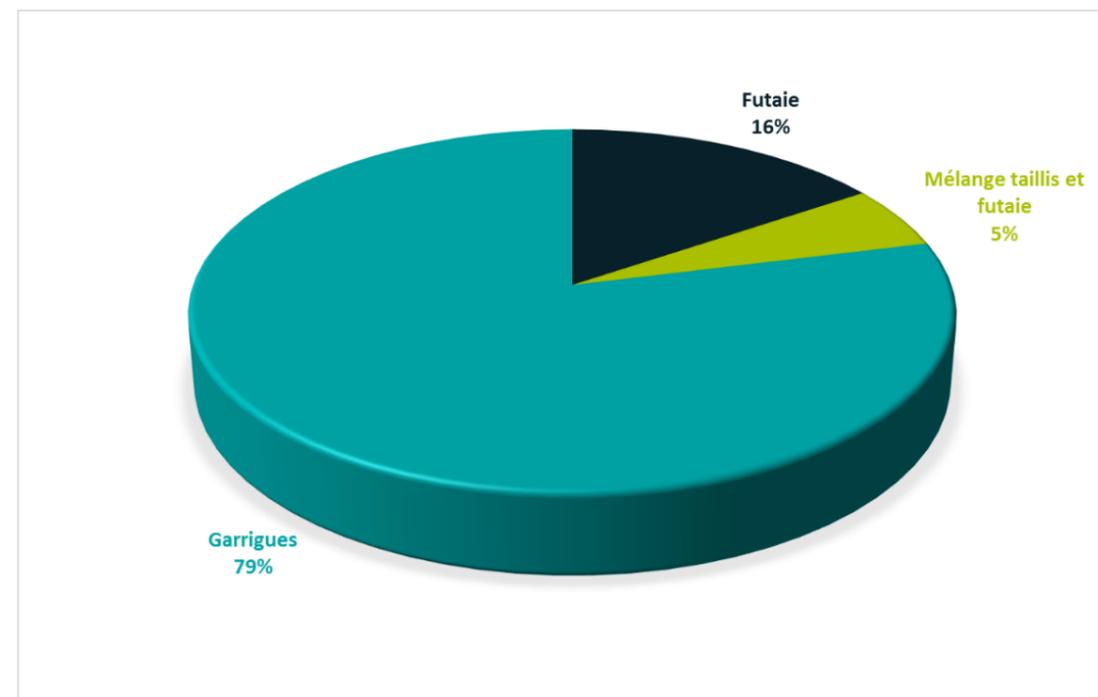


Figure 15 : Répartition des types de peuplements (Source IFN)

#### 3.3.2.2.3. *LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°6 GARDIOLE ET MOSSON*

Dans ce secteur, la garrigue milieu spécifique méditerranéen occupe une très grande majorité à environ 60% des surfaces boisées du secteur. La futaie et le mélange futaie/taillis sont représentés à part égale autour de 20%.

Les essences forestières sont dominées par les pour les conifères et par le chêne vert pour les feuillus.

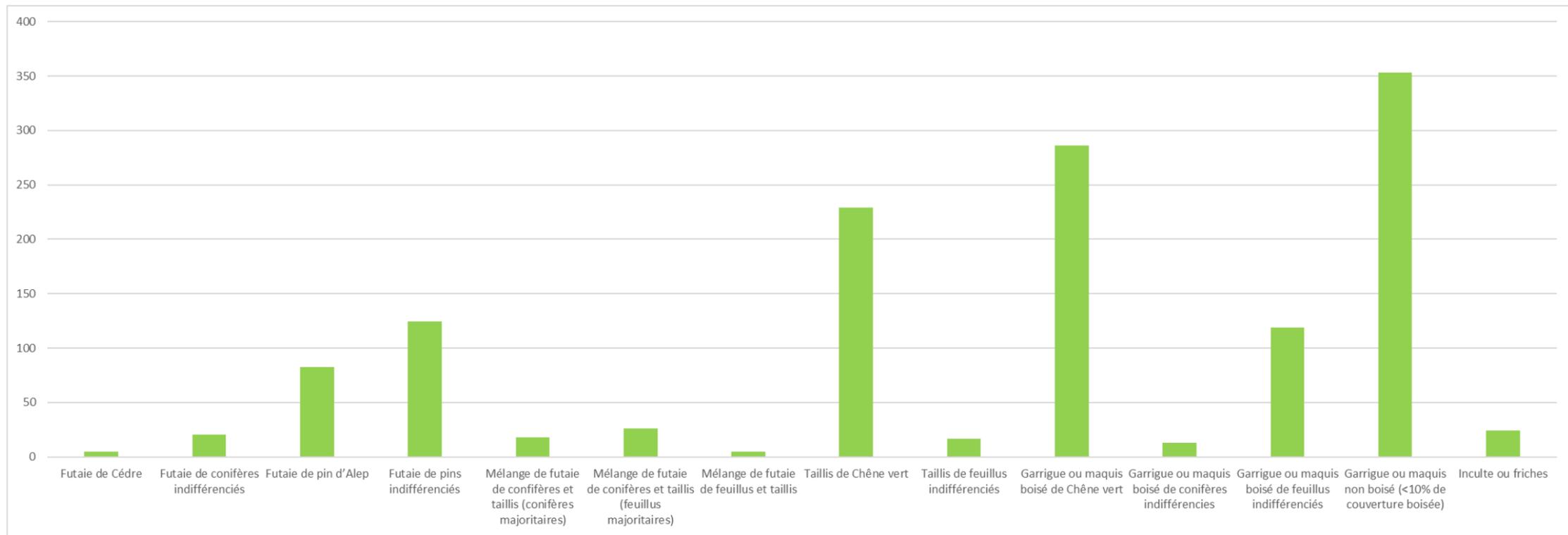


Figure 16 : Répartition des peuplements et essences au sein du secteur géographique n°6 (Source IFN)

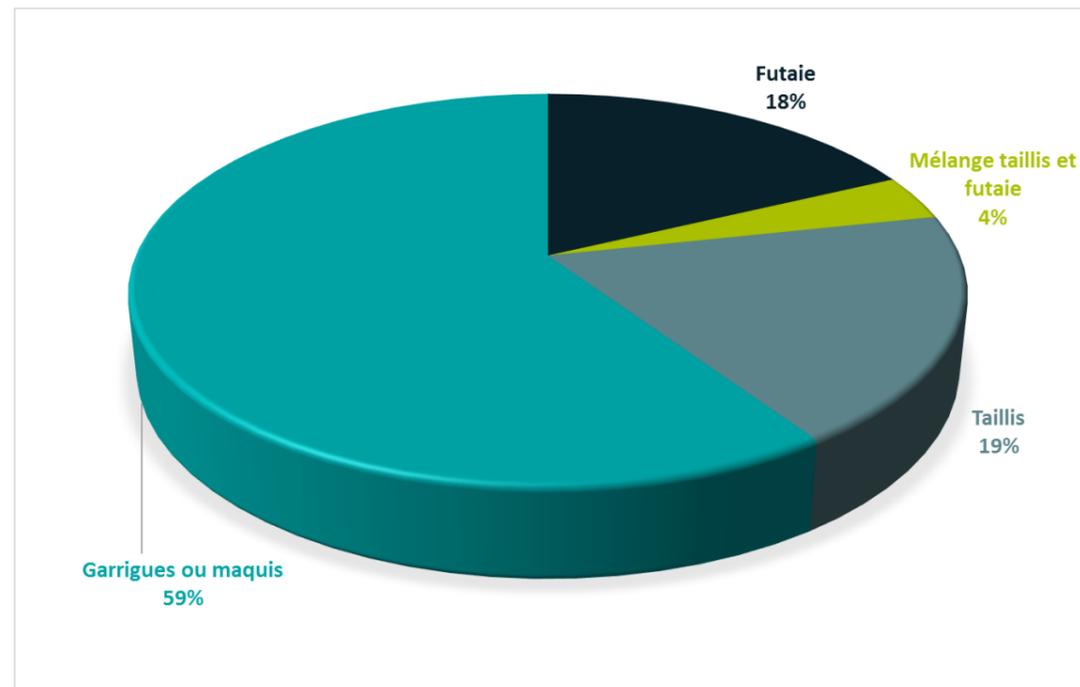


Figure 17 : Répartition des types de peuplements (Source IFN)

### 3.3.2.3. LES DIFFERENTES FORMES DE PROPRIETE ET LES DOCUMENTS DE GESTION

#### 3.3.2.3.1. LES ESPACES FORESTIERS DU SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°4

Ce secteur géographique recense des ripisylves et de massifs forestiers péri-urbains avec des enjeux à dimensions écologique et sociale (chasse et accueil du public).

L'ensemble des forêts de ce secteur géographique **sont des forêts privées.**

**Seule les forêts présentes sur la commune de Montblanc comportent un document de gestion.** Les autres forêts n'ont pas adhéré au code de bonnes pratiques sylvicoles, ni au règlement type de gestion.

L'Office National des Forêt identifie ainsi deux forêts disposant d'un document de gestion : la forêt privée de Grand Bois et la forêt privée de Coussergues ; auxquelles s'ajoutent 8 autres forêts (publiques ou privées), sans document de gestion.

Les tableaux présentés ci-après, indiquent les caractéristiques et les enjeux liés aux forêts étudiées par l'Office National des Forêts et le Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon, au droit du secteur géographique n°4.

 La méthodologie de définition des enjeux est présentée dans la pièce F6, § 3.2.5 « Méthodes d'évaluation pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet – Présentation des difficultés rencontrées ».

Les enjeux forts liés aux espaces forestiers du secteur géographique se concentrent sur les espaces boisés suivants :

- Les deux forêts de Montblanc dont les enjeux sont économiques et sociaux : les peuplements sont récents et les forêts sont des espaces dédiés à la chasse,
- Les espaces boisés sur la commune de Béziers.

**Tableau 17 : Caractéristiques des espaces forestiers disposant ou soumis à un document de gestion à l'échelle du secteur géographique n°4**

Commune	Nom de la forêt	Statut	Document de gestion	Surface totale du massif (en ha)	Enjeu	Objectif principal de la forêt	Description
Montblanc	Forêt de Grand Bois	Privée	Plan Simple de Gestion	85	<p><b>FORT</b> : La vocation première de cette forêt est la chasse, en témoigne les aménagements liés à cette pratique, notamment autour du plan d'eau.</p> <p>L'enjeu écologique est défini comme très fort à majeur à l'échelle de la propriété. La présence de plans d'eau est un élément favorisant la biodiversité.</p> <p>L'enjeu économique est important, car les peuplements sont en majorité des plantations relativement récentes (boisements reconstitués suite à un incendie en 1989), qui ont notamment été financées par les services de l'Etat : c'est la valeur d'avenir qui constitue l'enjeu principal. A noter que des activités apicoles sont également menées dans cette forêt.</p>	Chasse	<p>Cette forêt est composée de jeune futaie de cèdre et de garrigue boisée de pins.</p> <p>La propriété est soumise à un Plan Simple de Gestion mais n'est à ce jour dotée d'aucun document de gestion durable.</p>
Montblanc	Forêt de Coussergues	Privée	Plan Simple de Gestion	84	<p><b>FORT</b> : La pratique de la chasse constitue l'essentiel de l'enjeu social lié à cette forêt.</p> <p>L'enjeu écologique est défini comme très fort à majeur à l'échelle de la propriété. La présence de plans d'eau est un élément favorisant la biodiversité.</p> <p>L'enjeu économique est important, car les peuplements sont en majorité issus de plantations, comme les Pins maritimes et les Eucalyptus, qui ont actuellement atteint des diamètres leur conférant une valeur de consommation, sans pour autant être tout à fait mature, d'où une valeur d'avenir à valoriser.</p>	Chasse	<p>La forêt est composée de boisements d'eucalyptus, de garrigue boisée de pins, de futaie de pin maritime et autre ripisylve.</p> <p>Le propriétaire réside sur la commune, et sa propriété est un domaine à la fois agricole et forestier.</p> <p>La propriété est soumise à un Plan Simple de Gestion mais n'est à ce jour dotée d'aucun document de gestion durable.</p>

**Tableau 18 : Caractéristiques des autres entités forestières, sans document de gestion à l'échelle du secteur géographique n°4**

Commune	Statut	Surface totale du massif (en ha)	Types de peuplements	Niveau d'enjeu
Cers	Privée	13	Futaie adulte de pins indifférenciés	MOYEN
Béziers (Bois de Bourbaki)	Privée	7	Futaie adulte de pins d'Alep	<b>FORT</b> (bois de chêne blanc et accueil du public en zone périurbaine, préservation des continuités écologiques)
	Privée	12	Mélange de futaie de conifères et taillis	
	Privée	6	Mélange de futaie de conifères et taillis	
Montblanc	Privée	23	Taillis de chêne décidus	
Bessan	Privée	46	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	MOYEN
Saint-Thibéry	Privée	31	Garrigue ou maquis boisé de feuillus indifférenciés	FAIBLE

#### 3.3.2.3.2. *LES ESPACES FORESTIERS DU SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°5*

Le secteur géographique n°5 compte 1 espace boisé (la forêt de Mèze) disposant d'un document de gestion et 13 autres forêts (disposant ou pas d'un autre document de gestion).

L'ensemble de ce secteur comporte des forêts publiques et des forêts privées.

Très peu d'enjeux forts sont recensés sur ce secteur :

- la Baussier, près du domaine de Saint-Paul-le-Haut,
- les collines de la Moure,
- les premiers reliefs du Massif de la Gardiole, en rive gauche de la Vène (lieu-dit, les Relais).

A noter que ce dernier site (les Relais) est pourvu d'un plan d'aménagement forestier.

Les tableaux suivants indiquent les caractéristiques et les enjeux liés aux forêts étudiées par l'Office National des Forêts au droit du secteur géographique n°5.

**Tableau 19 : Caractéristiques des couvertures forestières et peuplements à l'échelle du secteur géographique n°5**

Commune	Nom de la forêt	Statut	Document de gestion	Surface de l'espace boisé (Ha)	Enjeu	Objectif principal de la forêt	Description
Mèze	Forêt de Font de Mars	Privée	Plan Simple de Gestion (PSG)	48 ha	<p><b>MOYEN</b></p> <p>Cette forêt est principalement utilisée pour l'activité de chasse : le droit de chasse a été conservé par le propriétaire et il existe un bail de chasse. La forêt est également fréquentée par des promeneurs, cyclistes, cueilleurs occasionnels... L'enjeu de cet espace est donc social et récréatif, et dans une moindre mesure économique via le bail de chasse.</p> <p>L'enjeu écologique est faible à l'échelle de la propriété, ne faisant l'objet d'aucun zonage environnemental particulier. Les ripisylves sont cependant des espaces garantissant une continuité écologique et sont gérées conformément aux préconisations du « programme de restauration et d'entretien des rivières du bassin versant de Thau ». L'enjeu économique est moyen.</p> <p>Cette entité forestière présente également des enjeux de gestion de l'eau (résurgences).</p>	Protection des milieux	<p>La forêt du domaine de Font Mars est dotée d'un Plan Simple de Gestion qui porte sur 48 ha de forêt, dont 6,71 ha sont localisés dans le secteur géographique n°5.</p> <p>Le bois comprend différents peuplements : futaie de pins d'Alep, ripisylve.</p>

**Tableau 20 : Caractéristiques des couvertures et peuplements des autres forêts à l'échelle du secteur géographique n°5**

Commune	Statut	Surface totale du massif (en ha)	Type de peuplements	Niveau d'enjeu
Pinet	Privée	9	Futaie adulte de pins d'Alep	MOYEN
Castelnau-le-Guers	Privée	59	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	MOYEN
Mèze	Privée	6	Futaie adulte de pins d'Alep	MOYEN
Mèze	Privée	15	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	FAIBLE
Mèze	Privée	6	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	MOYEN
Mèze	Publique	47	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	MOYEN
Mèze	Publique	42	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	MOYEN
Mèze	Privée	12	Garrigue ou maquis boisé de feuillus indifférenciés	MOYEN
Loupian	Publique	12	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	MOYEN
Poussan	Privée	721	Garrigue ou maquis boisé de chêne vert	FORT (enjeu économique et zone de promenade)
Poussan	Privée	11	Mélange de futaie de feuillus et taillis	MOYEN

### 3.3.2.3.3. LES ESPACES FORESTIERS DU SECTEUR GEOGRAPHIQUE N°6

Le secteur géographique n°6 compte de nombreuses forêts, toutes incluses dans le périmètre du site classé du Massif de la Gardiole. Les forêts sont majoritairement publiques.

Parmi ces forêts, 4 d'entre elles sont soumises ou disposent d'un document de gestion (document d'aménagement forestier pour les forêts publiques ou plan simple de gestion pour les forêts privées), toutes deux situées sur les communes de Fabrègues et Gigean :

- la forêt communale de Gigean,
- la forêt domaniale de la Gardiole située sur les communes de Gigean et Fabrègues,
- la forêt privée de Mujolan-Bois Royal sur Fabrègues,
- la forêt communale de Fabrègues.

auxquelles s'ajoutent 18 autres entités forestières, sans document de gestion, qui peuvent appartenir à des collectivités ou à des particuliers.

Les enjeux concernant les espaces boisés de ce secteur sont :

- la forêt de Mujolan et la forêt communale de Fabrègues disposant d'un enjeu fort au regard des enjeux sociaux et paysagers,
- les espaces boisés sur Villeneuve-lès-Maguelone et Saint-Jean-de-Védas

Le tableau présenté ci-après, indique les caractéristiques et les enjeux liés aux forêts étudiées par l'Office National des Forêts au droit du secteur géographique n°6.



**Photo 4 : Plantation de Cèdres aux environs de Gigean (Source ONF)**

Tableau 21 : Caractéristiques des espaces forestiers disposant ou soumis à un document de gestion à l'échelle du secteur géographique n°6

Commune	Nom de la forêt	Statut	Document de gestion	Surface totale du massif (en ha)	Enjeu	Objectif principal de la forêt	Description
Gigean	Forêt de Gigean	Forêt Communale	Document d'aménagement forestier	643 ha	<b>FORT</b> Pour cette forêt, comme celles de l'ensemble du Massif, l'enjeu majeur est de concilier la protection des milieux avec le rôle d'accueil au public (proximité de Montpellier et du Littoral). L'enjeu est particulièrement fort autour de l'Abbaye Saint-Félix de Montceau, inscrite au Monument Historique, et qui bénéficie d'une fréquentation élevée, du fait de sa facilité d'accès.	Protection des paysages et des milieux	La forêt communale de Gigean est incluse dans un ensemble de 7 forêts communales, appartenant au Massif de la Gardiole (2 364 ha). De manière générale, ces forêts communales se caractérisent par une mosaïque de peuplement forestiers, alternant entre futaie de résineux (Pin d'Alep, Pin Pignon, Cèdre de l'Atlas, Cyprès) et de milieux ouverts (garrigues à chênes verts et cistaies, garrigues à chênes kermès, pelouses à Brahyopode rameux), qui offrent d'ailleurs une diversité de milieux propices à la faune et à la flore (la forêt communale de Gigean est concernée par une ZNIEFF de type 1 sur 281 ha). Cette forêt est concernée par un Espace Boisé Classé (EBC) Pour cette forêt, comme celles de l'ensemble du Massif, l'enjeu majeur est de concilier la protection des milieux avec le rôle d'accueil au public (proximité de Montpellier et du Littoral). L'enjeu est particulièrement fort autour de l'Abbaye Saint-Félix de Montceau, inscrite au Monument Historique, et qui bénéficie d'une fréquentation élevée, du fait de sa facilité d'accès..
Fabrègues	Forêt de la Gardiole	Forêt domaniale	Document d'aménagement forestier	913 ha	<b>FORT</b> La forêt domaniale de la Gardiole qui s'insère dans le site classé de la Gardiole, présente un enjeu social fort. La circulation du public dans et aux abords de la forêt est importante (via la RD114 qui permet l'accès au littoral par le Massif, et de manière diffuse via le circuit des pistes DFCl et desserte secondaire).	Protection des paysages et des milieux	La forêt domaniale de la Gardiole appartient également au Massif de la Gardiole (2 364 ha). Située dans le périmètre du site classé du massif de la Gardiole (au titre de l'article L.341-1 et suivant du Code de l'Environnement), la forêt domaniale est composée de garrigues, d'anciens taillis de chêne vert et autres boisements résineux. Support d'activités de loisirs et de promenade, cet espace joue également un rôle de premier plan en termes d'accueil du public à objectif récréatif (zone du parking de RD114 et abords de la Bergerie de Saumade). Cette forêt est concernée par un Espace Boisé Classé (EBC). La forêt domaniale de la Gardiole est un site classé présente un enjeu social fort. La circulation du public dans et aux abords de la forêt est importante (via la RD114 qui permet l'accès au littoral par le Massif, et de manière diffuse via le circuit des pistes DFCl et desserte secondaire
Fabrègues	Forêt de Mujolan-Bois Royal	Forêt privée	Plan Simple de Gestion (PSG)	247 ha	<b>FORT</b> Cette forêt se trouve en partie dans le périmètre du château du Vieux Mujolan, qui est inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Cette forêt présente également un enjeu économique vis-à-vis de la production ligneuse (possibilité de production et conditions d'exploitation futures) La chasse pratiquée dans cette forêt privée présente un enjeu social fort.	Protection des paysages	La forêt de Mujolan – Bois Royal est une forêt privée dotée d'un plan simple de gestion portant sur 220 ha de forêt. Les peuplements forestiers correspondent pour partie à des taillis et de la garrigue de chêne vert. Cette forêt se trouve en partie dans le périmètre du château du Vieux Mujolan, qui est inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Cette forêt présente également un enjeu économique vis-à-vis de la production ligneuse (possibilité de production et conditions d'exploitation futures) La chasse pratiquée dans cette forêt privée présente un enjeu social fort.

Commune	Nom de la forêt	Statut	Document de gestion	Surface totale du massif (en ha)	Enjeu	Objectif principal de la forêt	Description
Fabrègues	Forêt de Fabrègues	Forêt communale	Document d'aménagement forestier	219 ha	<p><b>FORT</b></p> <p>Pour cette forêt, l'enjeu est particulièrement fort autour de la chapelle Saint-Baudille (hors zone d'étude), qui offre un point de vue remarquable sur le littoral et l'arrière-pays (notamment sur l'oppidum de la Roque), et du côté de l'autoroute A9, comme porte d'entrée au massif.</p> <p>La sensibilité paysagère y est élevée.</p>	Protection des paysages et des milieux	<p>Toute comme la forêt communale de Gigean, la forêt communale de Fabrègues est incluse dans le Massif de la Gardiole (2 364 ha).</p> <p>La composition des peuplements forestiers est identique à celle de la forêt communale de Gigean : mosaïque de peuplement forestiers, alternant entre futaie de résineux (Pin d'Alep, Pin Pignon, Cèdre de l'Atlas, Cyprès) et de milieux ouverts (garrigues à chênes verts et cistaies, garrigues à chênes kermès, pelouses à Brahyopode rameux).</p> <p>Sur le plan écologique, la forêt communale de Fabrègues est concernée par une zone d'enjeu reconnu sur 70 ha (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I).</p> <p>Cette forêt est concernée par un Espace Boisé Classé (EBC).</p> <p>Pour cette forêt, l'enjeu est particulièrement fort autour de la chapelle Saint-Baudille (hors zone d'étude), qui offre un point de vue remarquable sur le littoral et l'arrière-pays (notamment sur l'oppidum de la Roque), et du côté de l'autoroute A9, comme porte d'entrée au massif.</p> <p>La sensibilité paysagère y est élevée.</p>

**Tableau 22 : Caractéristiques des autres entités forestières, sans document de gestion, à l'échelle du secteur géographique n°6**

Commune	Statut	Surface totale du massif (en ha)	Type de peuplements	Niveau d'enjeu
Gigean	Privée	29,4	Taillis de chêne vert	MOYEN
Gigean	Privée	178,6	Garrigue ou maquis boisé de chêne vert	FAIBLE
Gigean	Privée	15	Taillis de chêne vert	MOYEN
Gigean	Privée	72,9	Garrigue ou maquis boisé de feuillus indifférenciés	FAIBLE
Fabrègues	Privée	7,1	Garrigue ou maquis boisé de chêne vert	MOYEN
Fabrègues	Privée	6,2	Mélange de futaie de conifères et taillis	MOYEN
Fabrègues	Privée	25	Taillis de chêne vert	<b>FORT</b> (enjeu économique, randonnées à pieds ou vélo, zone de chasse)
Fabrègues	Publique	4,1	Garrigue ou maquis boisé de feuillus indifférenciés	FAIBLE
Fabrègues	Privée	5,8	Garrigue ou maquis boisé de feuillus indifférenciés	FAIBLE
Villeneuve-lès-Maguelone	Publique	10,8	Taillis de feuillus indifférenciés	<b>FORT</b> (enjeu économique, randonnées à pieds ou vélo, zone de chasse)
Saint-Jean-de-Védas	Publique	7	Taillis de feuillus indifférenciés	<b>FORT</b> (enjeu économique, randonnées à pieds ou vélo, zone de chasse)
Saint-Jean-de-Védas	Privée	4,8	Garrigue ou maquis boisé de chêne vert	FAIBLE
Lattes	Privée	8,4	Garrigue ou maquis boisé de chêne vert	MOYEN
Lattes	Privée	33,2	Taillis de chêne vert	MOYEN
Lattes	Privée	5,6	Garrigue ou maquis boisé de conifères indifférenciés	FAIBLE

#### 3.3.2.4. LA LOCALISATION DES ENJEUX FORESTIERS

L'Office National des Forêts (ONF) et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) proposent de hiérarchiser et de localiser les enjeux sylvicoles recensés dans la zone d'étude, selon 3 catégories :

- la valeur économique de l'espace forestier : représentant la production de bois et d'autres formes de production (apiculture, pâturages en forêts, trufficulture, et location de la chasse),
- sa valeur écologique : représentant la biodiversité liée au milieu forestier,
- sa valeur sociale : représentant la fonction d'accueil du public (usage récréatif, usage de chasse), fonction paysagère et fonction de protection



**Photo 5 : Peuplement de Pin d'Alep amélioré par une coupe d'éclaircie (source ONF)**

 Une synthèse de ces enjeux est présentée au § 3.3.3 de la présente pièce.

 La méthodologie de définition des niveaux d'enjeu est détaillée à la pièce F-6 « Méthodes d'évaluation pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet – Présentation des difficultés rencontrées ».

### 3.3.2.5. LES EQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LE RISQUES D'INCENDIE

Les aménagements et équipements permettant de lutter contre le risque d'incendie sont de deux types :

- les pistes de Défense Contre les Incendies (DFCI) qui permettent aux pompiers d'accéder aux zones forestières. Ces pistes sillonnent les espaces forestiers afin de pouvoir accéder au plus près des foyers et ainsi lutter efficacement contre les incendies ;
- les points d'eau : la lutte contre les incendies nécessite l'utilisation de grandes quantités d'eau. Au-delà des réserves contenues au sein des véhicules spécialisés, des points d'eau sont présents dans la zone d'études afin de permettre une lutte quasi ininterrompue en situation de crise (mare, lac, forage, puits, citerne, réservoir, zones aménagées sur des cours d'eau),
- les postes de secours correspondant aux postes des sapeurs-pompiers, sapeurs forestiers ou des postes auxiliaires.

#### 3.3.2.5.1. LES PISTES DFCI

Plusieurs pistes DFCI sont présentes au sein de la zone d'étude, principalement dans les communes soumises à un risque d'incendies.

##### Les pistes DFCI au droit du secteur géographique n°4

Aucune piste DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) n'est recensée au droit du secteur géographique n°4.

##### Les pistes DFCI au droit du secteur géographique n°5

**8 pistes DFCI sont recensées au droit du secteur géographique n°5.**

**Tableau 23 : Pistes DFCI présentes au droit de la zone d'étude du secteur géographique n°5**

N° de piste ou de RD	Communes	Axes / Orientations
AUO0103, AUO0104	Loupian	Bouzigues (la Clayade) <-> Loupian (le Bosc). Rejoint la piste AUO0101
AUO0101		Poussan <-> Loupian (Le Bosc). Rejoint la AUO0136 et la AUO0036
AUO0136		Relie la AUO0101 et la AUO0100 (Ruines de Belbèze)

N° de piste ou de RD	Communes	Axes / Orientations
AUO0036		Poussan <-> Loupian. Relie la AUO0101 à la AUO0023 (Les Cent Sétérees)
AUO0134		Relie la AUO0101 à la AUO0023
AUO0100		Rejoint la AUO0136
GAR0064	Balaruc-le-Vieux	Chemin d'Issanka (rejoint une citerne située en dehors de la ZPP)

##### Les pistes DFCI au droit du secteur géographique n°6

**21 pistes DFCI** sont recensées au droit du secteur géographique. Toutes ces pistes se concentrent sur les communes de Fabrègues et de Gigean, et intéressent toutes le massif de la Gardiole.

**Tableau 24 : Pistes DFCI présentes au droit de la zone d'étude du secteur géographique n°6**

N° de piste ou de RD	Communes	Axes / Orientations
GAR0065	Gigean	Longe l'A9 depuis le chemin de la Gardiole jusqu'à la GAR0036 (lieu-dit la Bouscadière)
GAR0036		relie la GAR0065 à la GAR0037 (Picoch des Jasses)
Route de la bouscadière	Gigean	Traverse les lieux dits la Bouscadière et les Rompudes et longe l'A9
GAR0039	Gigean-Fabrègues	part d'une citerne sur Gigean hors ZPP, rejoint l'A9 et la longe sur Fabrègues jusqu'à la D114 où elle relie la GAR0069, la GAR0104 et la GAR0061
Route de la bergerie neuve	Fabrègues	Traverse le lieu dit la bergerie neuve au nord et rejoint l'A9
Route de la bergerie neuve		Traverse le lieu dit la bergerie neuve au sud et rejoint l'A9
/		Longe l'A9
Route de la bergerie de Saumade		Traverse le lieu-dit
GAR0056		Fait une boucle au niveau de la Bergerie Neuve depuis la GAR0039
GAR0041	Relie la GAR0056 à la	

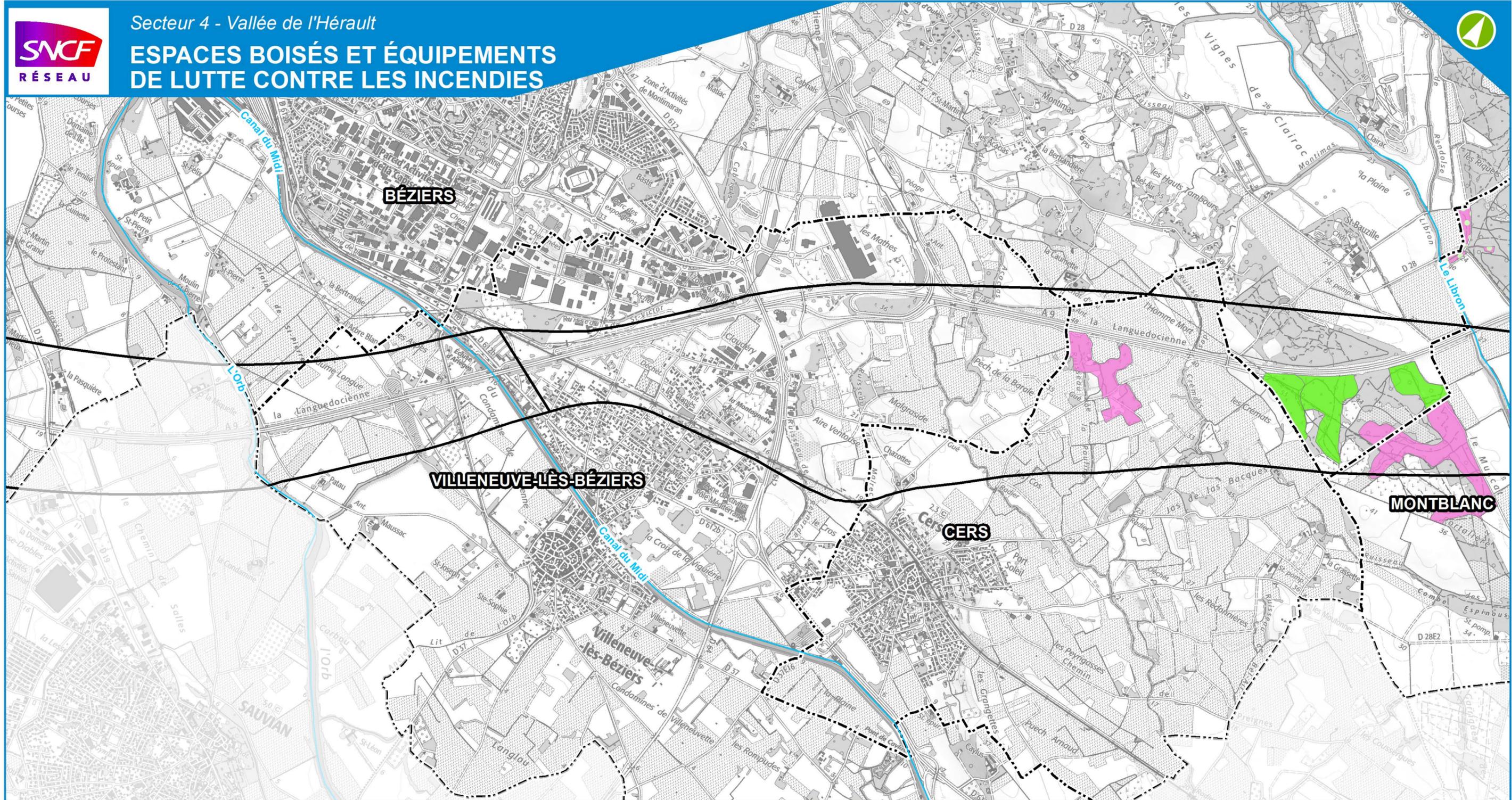
N° de piste ou de RD	Communes	Axes / Orientations
		GAR0043 à la Bergerie de Saumade
GAR0043		Part de la GAR0056, rejoint la GAR0041 Bergerie de Saumade puis bifurque vers le Sud
GAR0042		Relie la GAR0043 à la GAR0104 (D114)
GAR0104		Emprunte la D114 vers le Sud depuis l'A9
GAR0061		Emprunte la D114 vers le Nord depuis l'A9
GAR0069		Longe l'A9 depuis la D114 jusqu'aux environs de l'aire de service de Montpellier Fabrègues où elle rejoint la GAR0027 et la GAR0102
GAR0027		Part de la GAR0069 à l'aire de service Montpellier-Fabrègues, vers le Sud
GAR0102		Longe l'A9 jusqu'à la D185
GAR0068		Emprunte la D185
GAR0074		Part vers le Sud depuis la GAR0102 aux environs de son intersection avec la GAR0068 (RD185)
GAR0075		Part de la RD185 (GAR0068) vers l'est pour rejoindre un chemin d'accès vers un bassin de rétention des eaux de l'A9
GAR0088	Relie la GAR0075 à la GAR0068	

#### 3.3.2.5.2. LES POINTS D'EAU ET RESERVES D'EAU ET LES POSTES DE SECOURS

➡ Toutes les citernes (réservoirs d'eau) sont mobiles sur les secteurs rencontrés, donc **aucune d'entre elle n'est présente dans la zone d'étude.**

📖 Les cartes pages suivantes présentent les espaces boisés et les équipements de lutte contre le risque incendies





## LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

### Équipement de lutte contre les incendies

- Piste DFCI
- Point d'eau DFCI
  - Citerne
  - Poteau incendie
  - Retenue
- Poste de secours DFCI
  - Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
  - Forestier sapeur
  - Sapeur pompier

### Document de gestion

- Forêt privée
  - Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion
- Forêt publique
  - Forêt communale soumise au régime forestier
  - Forêt domaniale avec Aménagement

### LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

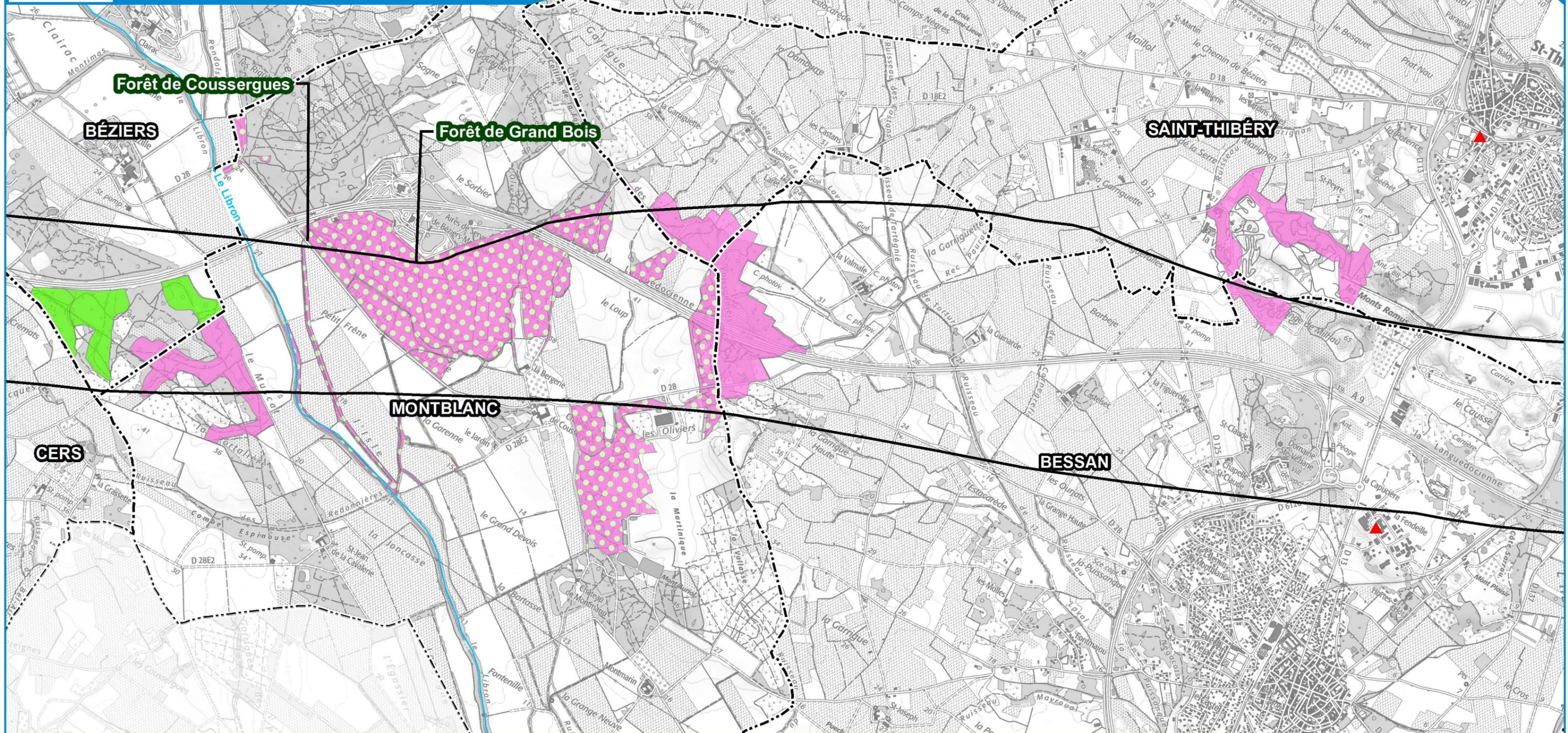
- Type de forêt
- Privée
  - Publique
  - Autre forêt non soumise au régime forestier



0 250 500 Mètres

Date : 24/06/2021  
Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015  
Fond de plan : Scan 25 © IGN



## LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

## Équipement de lutte contre les incendies

- Piste DFCI
- Point d'eau DFCI
  - Citerne
  - Poteau incendie
  - Retenue
- Poste de secours DFCI
  - Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
  - Forestier sapeur
  - Sapeur pompier

## Document de gestion

- Forêt privée
  - Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion
- Forêt publique
  - Forêt communale soumise au régime forestier
  - Forêt domaniale avec Aménagement

## LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

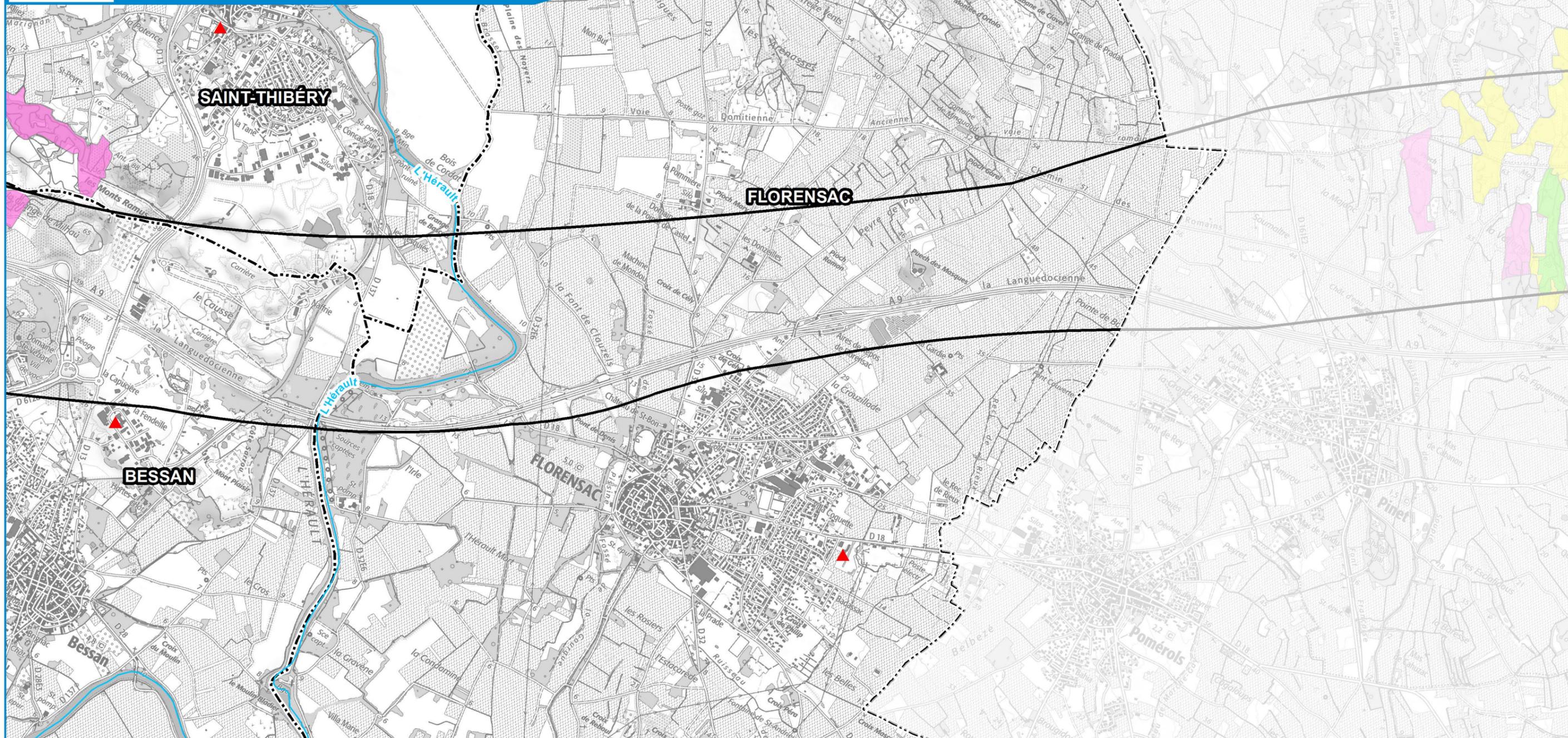
- Type de forêt
- Privée
  - Publique
  - Autre forêt non soumise au régime forestier



0 250 500 Mètres

Date : 24/06/2021  
Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015  
Fond de plan : Scan 25 © IGN



## LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

## Équipement de lutte contre les incendies

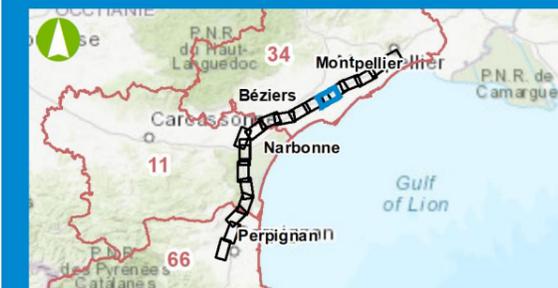
- Piste DFCI
- Point d'eau DFCI
  - Citerne
  - Poteau incendie
  - Retenue
- Poste de secours DFCI
  - Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
  - Forestier sapeur
  - Sapeur pompier

## Document de gestion

- Forêt privée
  - Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion
- Forêt publique
  - Forêt communale soumise au régime forestier
  - Forêt domaniale avec Aménagement

## LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

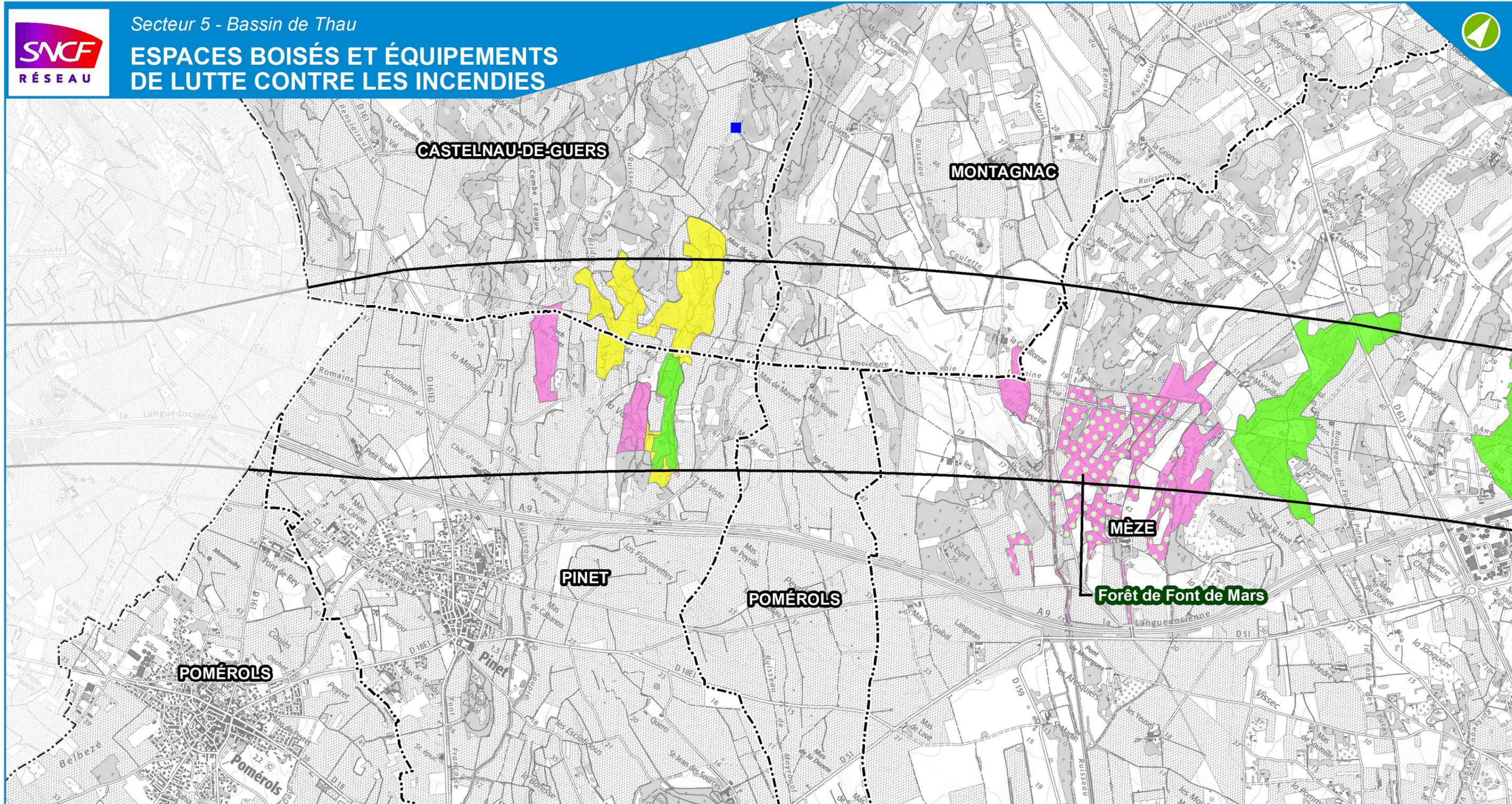
- Type de forêt
- Privée
  - Publique
  - Autre forêt non soumise au régime forestier



0 250 500  
Mètres

Date : 24/06/2021  
Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015  
Fond de plan : Scan 25 © IGN



## LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

### Équipement de lutte contre les incendies

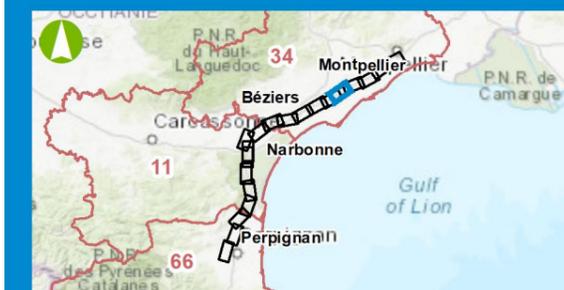
- Piste DFCI
- Point d'eau DFCI
  - Citerne
  - Poteau incendie
  - Retenue
- Poste de secours DFCI
  - Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
  - Forestier sapeur
  - Sapeur pompier

### Document de gestion

- Forêt privée
  - Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion
- Forêt publique
  - Forêt communale soumise au régime forestier
  - Forêt domaniale avec Aménagement

### LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

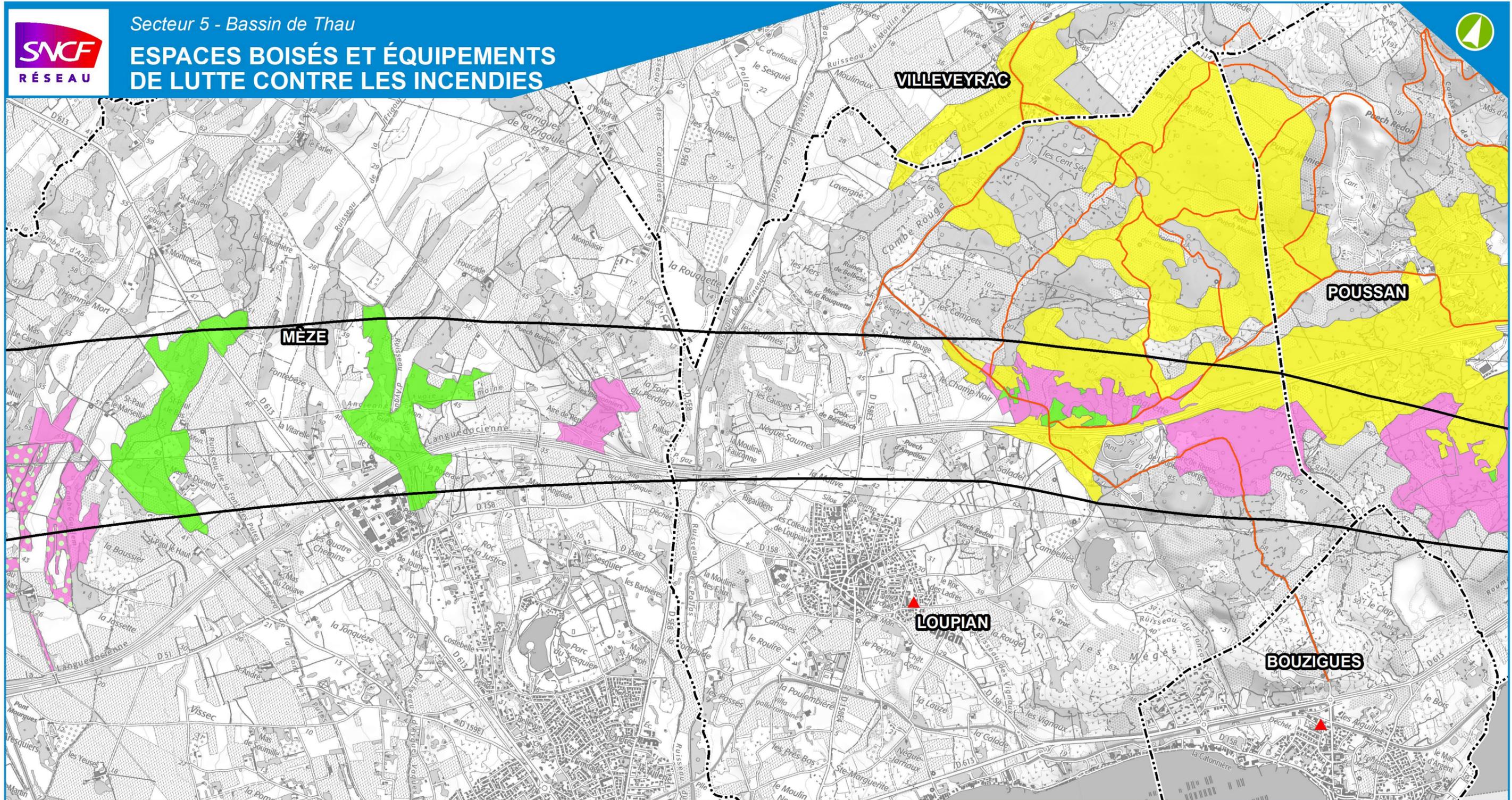
- Type de forêt
- Privée
  - Publique
  - Autre forêt non soumise au régime forestier



0 250 500 Mètres

Date : 24/06/2021  
Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015  
Fond de plan : Scan 25 © IGN



## LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

## Équipement de lutte contre les incendies

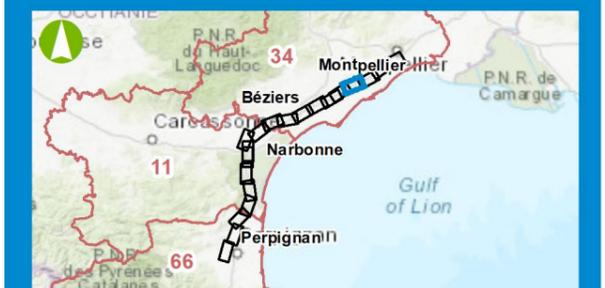
- Piste DFCI
- Point d'eau DFCI
  - Citerne
  - Poteau incendie
  - Retenue
- Poste de secours DFCI
  - Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
  - Forestier sapeur
  - Sapeur pompier

## Document de gestion

- Forêt privée
  - Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion
- Forêt publique
  - Forêt communale soumise au régime forestier
  - Forêt domaniale avec Aménagement

## LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

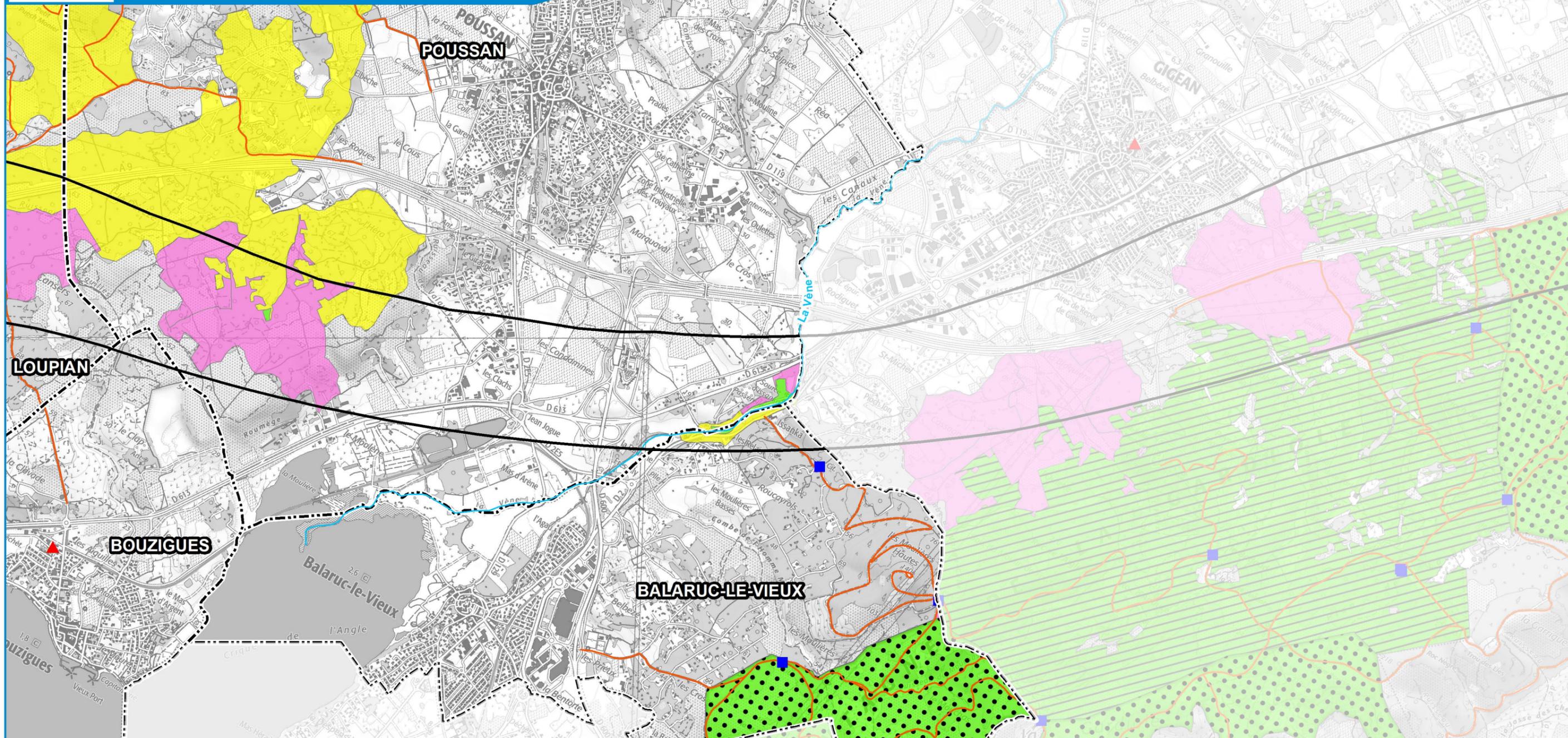
- Type de forêt
- Privée
  - Publique
  - Autre forêt non soumise au régime forestier



0 250 500 Mètres

Date : 24/06/2021  
Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015  
Fond de plan : Scan 25 © IGN



## LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

## Équipement de lutte contre les incendies

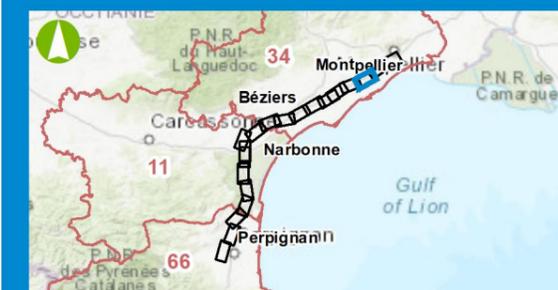
- Piste DFCI
- Point d'eau DFCI
  - Citerne
  - Poteau incendie
  - Retenue
- Poste de secours DFCI
  - Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
  - Forestier sapeur
  - Sapeur pompier

## Document de gestion

- Forêt privée
  - Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion
- Forêt publique
  - Forêt communale soumise au régime forestier
  - Forêt domaniale avec Aménagement

## LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

- Type de forêt
  - Privée
  - Publique
  - Autre forêt non soumise au régime forestier



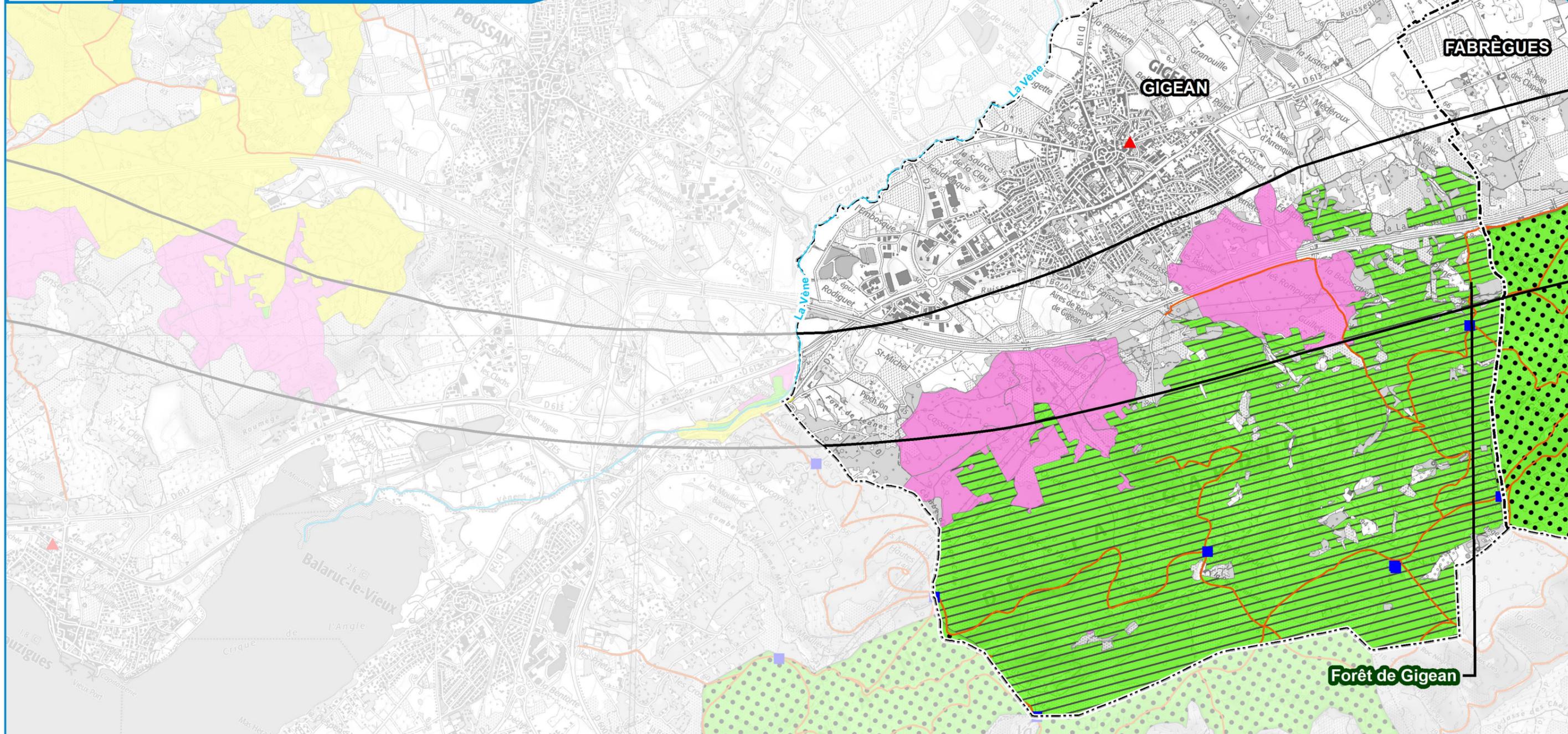
0 250 500  
Mètres

Date : 24/06/2021

Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015

Fond de plan : Scan 25 © IGN



## LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

## Équipement de lutte contre les incendies

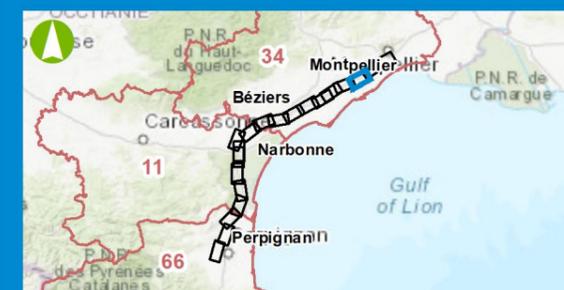
- Piste DFCI
- Point d'eau DFCI
  - Citerne
  - Poteau incendie
  - Retenue
- Poste de secours DFCI
  - Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
  - Forestier sapeur
  - Sapeur pompier

## Document de gestion

- Forêt privée
  - Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion
- Forêt publique
  - Forêt communale soumise au régime forestier
  - Forêt domaniale avec Aménagement

## LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

- Type de forêt
- Privée
  - Publique
  - Autre forêt non soumise au régime forestier



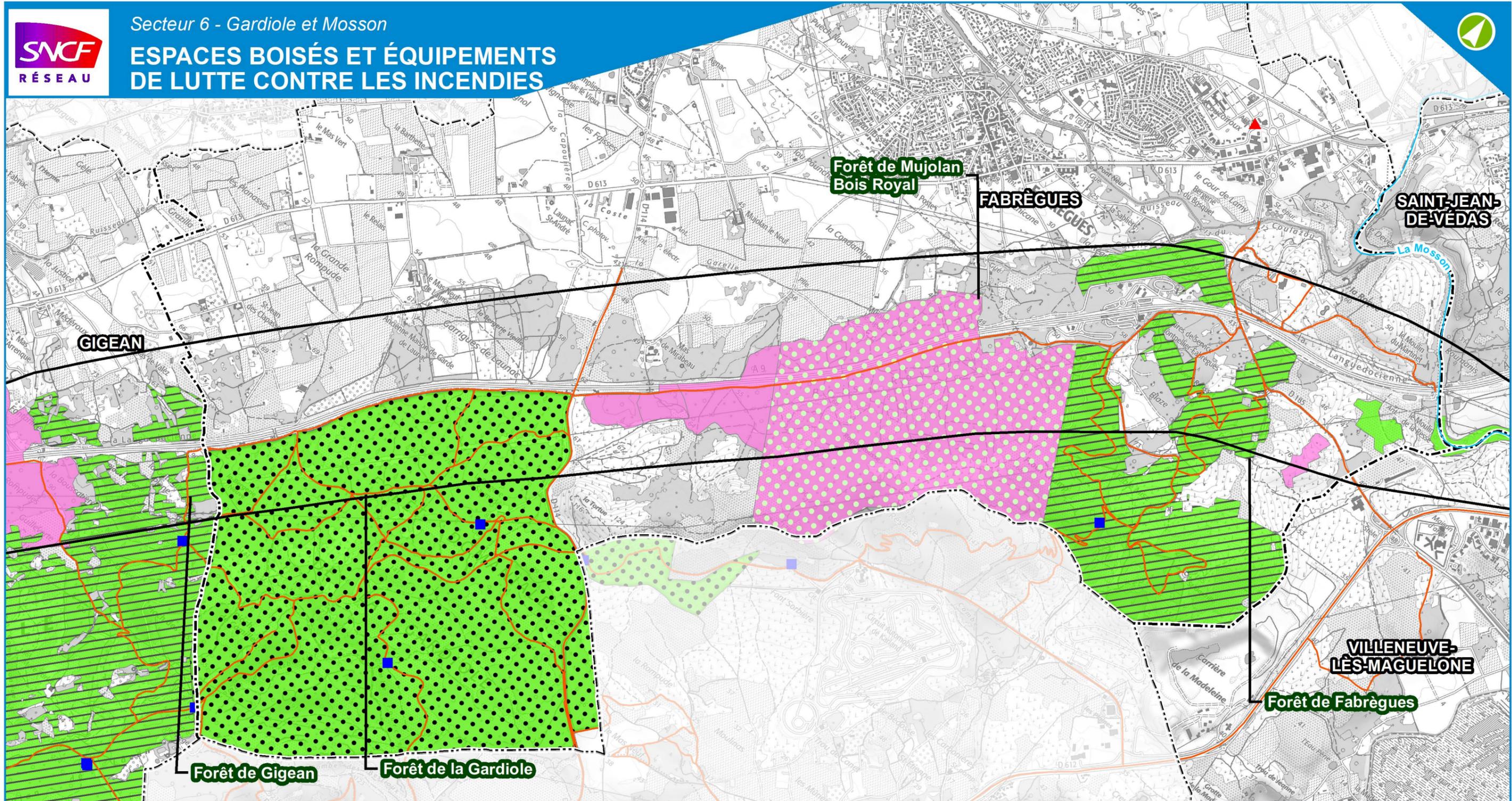
0 250 500 Mètres

Date : 24/06/2021

Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015

Fond de plan : Scan 25 © IGN



## LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

## Équipement de lutte contre les incendies

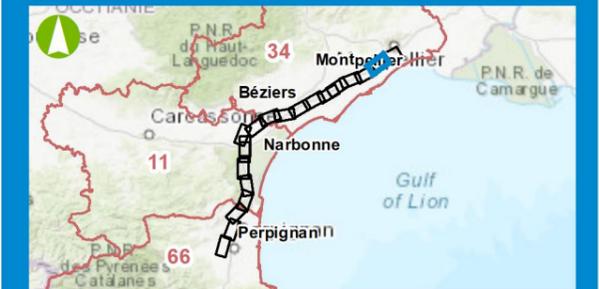
- Piste DFCI
- Point d'eau DFCI
  - Citerne
  - Poteau incendie
  - Retenue
- Poste de secours DFCI
  - Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
  - Forestier sapeur
  - Sapeur pompier

## Document de gestion

- Forêt privée
  - Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion
- Forêt publique
  - Forêt communale soumise au régime forestier
  - Forêt domaniale avec Aménagement

## LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

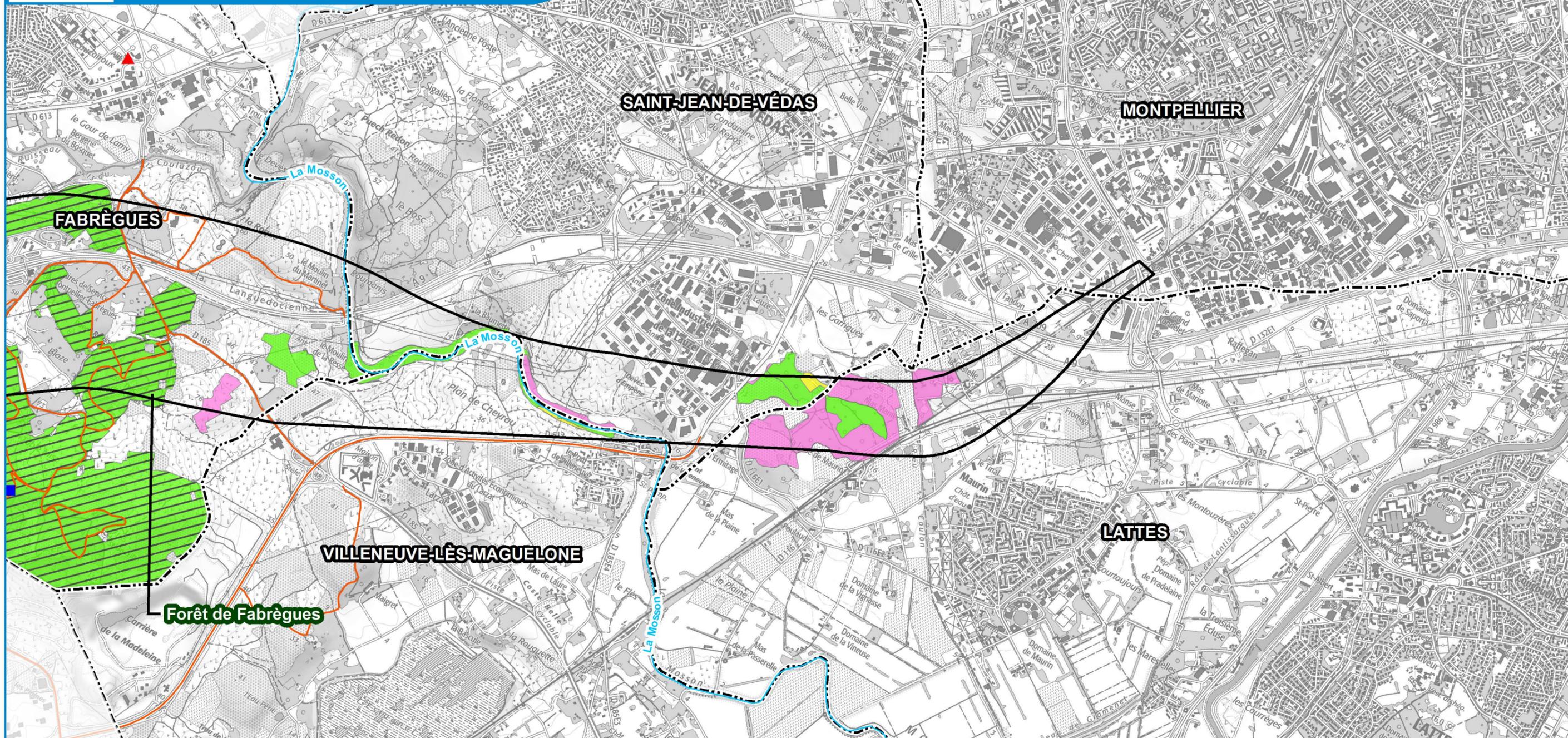
- Type de forêt
  - Privée
  - Publique
  - Autre forêt non soumise au régime forestier



0 250 500 Mètres

Date : 24/06/2021  
Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015  
Fond de plan : Scan 25 © IGN



## LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

## Équipement de lutte contre les incendies

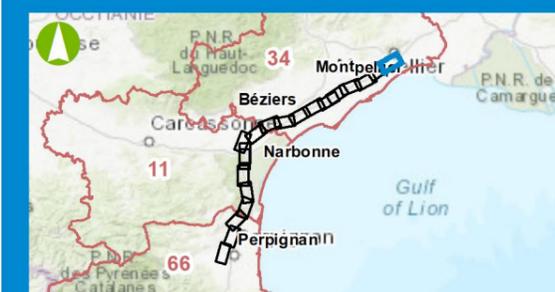
- Piste DFCI
- Point d'eau DFCI
  - Citerne
  - Poteau incendie
  - Retenue
- Poste de secours DFCI
  - Auxiliaire de protection de la forêt méditerranéenne
  - Forestier sapeur
  - Sapeur pompier

## Document de gestion

- Forêt privée
  - Forêt privée soumise ou disposant d'un plan de gestion
- Forêt publique
  - Forêt communale soumise au régime forestier
  - Forêt domaniale avec Aménagement

## LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

- Type de forêt
- Privée
  - Publique
  - Autre forêt non soumise au régime forestier



0 250 500 Mètres

Date : 24/06/2021

Échelle : 1/25000

Sources : ONF 2012-2015

Fond de plan : Scan 25 © IGN

### 3.3.3. Synthèse des enjeux agricoles, viticoles et sylvicoles

La synthèse proposée ci-après est déclinée de manière territoriale, permettant ainsi de mettre en exergue les spécificités de chacun des secteurs géographiques, dans un premier temps pour les enjeux agricoles et viticoles puis, dans un second temps, pour les enjeux sylvicoles.

#### 3.3.3.1. LES ENJEUX AGRICOLES, VITICOLES ET SYLVICOLES DU SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 4

##### Une diversité de cultures en cohérence avec la diversité des sols

Ce secteur présente des sols agricoles diversifiés, de très bonne qualité agronomique, lesquels, associés à un réseau d'irrigation, ont permis le développement du maraîchage de plein champ et de cultures céréalières, quand bien même la viticulture reste largement dominante.

##### Une viticulture dynamique et au cœur des enjeux viticoles du Languedoc-Roussillon

Deux terroirs agricoles se distinguent à l'échelle de ce secteur géographique n°4, secteur le plus « agricole », au sein de la zone d'étude du projet, en termes de proportion de surface de territoire couverte par l'agriculture : le coteau Est biterrois et la vallée de l'Hérault.

On y trouve de grands domaines qui pratiquent une agriculture diversifiée (viticulture, céréales, maraîchage) et ont, pour certains d'entre eux, développé des activités agro-touristiques. Le dynamisme des nombreux acteurs de l'économie agricole s'organise ainsi, au-delà des nombreux domaines bien structurés, autour de puissantes caves coopératives et de groupements privés de productions maraîchères. La densité et la jeunesse du tissu professionnel méritent d'être notées.

La viticulture est globalement largement dominante sur ce territoire qui est au cœur des enjeux viticoles du Languedoc Roussillon : c'est en effet dans l'ouest héraultais et jusqu'aux premiers coteaux du bassin de Thau que se concentre l'essentiel de la production de vin et de l'implantation du vignoble du Languedoc Roussillon.

##### Des enjeux agricoles et viticoles très forts

Les enjeux agricoles et viticoles les plus forts au droit du secteur géographique n°4 se concentrent sur le territoire Est de la commune de Cers, sur le secteur de Montblanc, la Plaine de Bessan et la plaine alluviale de l'Hérault.

Le respect de ces enjeux passe par la préservation de l'organisation, tant structurelle que professionnelle, le développement de l'irrigation ainsi que le maintien de la cohérence de l'espace de production, notamment au droit du secteur stratégique de Cers.

##### Des enjeux sylvicoles diversifiés et concentrés

Les plus forts enjeux sylvicoles de ce secteur se concentrent de part et d'autre de la vallée du Libron ainsi que le long de l'Hérault.

En termes d'enjeux, ce secteur géographique couvre l'ensemble des possibles puisqu'il combine des enjeux économiques (production dans les forêts de Coussergues et Grand Bois), des enjeux de préservation et de continuité de milieux naturels (essentiellement le long de l'Hérault et dans les Bois de Bourbaki et de Montblanc), ainsi que des enjeux sociaux (chasse dans les forêts de Coussergues et Grand Bois, promenade).

#### 3.3.3.2. LES ENJEUX AGRICOLES, VITICOLES ET SYLVICOLES DU SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 5

##### Une agriculture très présente

Le secteur géographique n°5 s'inscrit, dans une large moitié Ouest, dans la continuité du secteur géographique n°4, avec une omniprésence des activités agricoles.

On distingue deux entités agro-paysagères et terroirs sur ce secteur géographique : le secteur du Picpoul de Pinet et le bassin de Mèze - Nègue Vaques.

##### Une viticulture dominante et concentrée autour du Picpoul de Pinet

La viticulture est, comme sur le secteur précédent, très largement prédominante et se concentre autour du terroir de Picpoul de Pinet, appellation très importante dans l'Hérault et locomotive d'une économie viticole dynamique et en constante progression.

##### Des enjeux agricoles et viticoles très forts

Les enjeux majeurs du secteur concernent notamment le maintien des surfaces de l'appellation Picpoul de Pinet (le secteur géographique concerne 25% de la zone totale d'appellation) et donc le dynamisme de plantation.

D'autres enjeux existent sur le secteur, de niveau moindre mais néanmoins fort. Ils s'appuient sur la bonne, voire très bonne qualité des sols concernés et se situent dans le bassin de Nègue Vaques qui accueille de grands domaines viticoles sans appellation mais aussi des céréales et des melons.

##### Des enjeux sylvicoles peu nombreux mais annonciateurs du massif de la Gardiole

Si les collines de La Moure, sur les communes de Loupian et de Poussan, concentrent les principaux boisements du secteur géographique n° 5, le terroir de Picpoul présente des formations étroites de boisements de pins qui interrompent le vignoble et confèrent au paysage un aspect zébré emblématique et le boisement « Les Relais » annonce les premiers reliefs du Massif de la Gardiole.

Les quelques enjeux forts du secteur sont de nature sociale (promenade, chasse dans la forêt privée du domaine de Font Mars) et, dans une moindre mesure, écologique.

#### 3.3.3.3. LES ENJEUX AGRICOLES, VITICOLES ET SYLVICOLES DU SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 6

##### Une agriculture peu présente

Le Massif de la Gardiole ainsi que la pression foncière résultant de l'influence de l'agglomération montpelliéraine contribuent largement à ce que l'agriculture soit, sur le secteur géographique n°6, très nettement moins présente sur que sur les autres secteurs. Elle s'y concentre en grande partie au Nord de l'autoroute A9, dans la Plaine de Fabrègues.

##### Une viticulture dominante et valorisée

Dans la continuité des précédents, la production agricole de ce secteur est largement dominée, aux côtés des grandes cultures et du maraîchage, par la viticulture. Celle-ci peut faire montre de bons rendements et peut s'appuyer non seulement sur un label IGP mais aussi sur des caves coopératives structurées et particulièrement dynamiques.

##### Un enjeu de survie de l'activité agricole

En raison du caractère périurbain de ce secteur, le principal enjeu pour les activités agricoles est le maintien et la pérennisation de leurs espaces face à une très forte pression foncière et d'aménagement.

##### Les enjeux sylvicoles du Massif de la Gardiole, forts et très étendus

Ce secteur est, sur l'ensemble de la zone d'étude du projet, le plus concerné par les enjeux sylvicoles, en raison non seulement de la surface de boisements particulièrement importante, mais aussi de la qualité et de la fréquentation de ces boisements.

Le massif forestier de la Gardiole est d'ailleurs un site classé, orienté vers la protection des paysages et des milieux et l'accueil du public. Certaines forêts y sont, en outre, répertoriées comme « Espaces Boisés Classés ».

Au-delà des enjeux paysagers, écologiques et sociaux (fréquentation touristique, randonnées à pied ou en vélo, pratique de la chasse) forts que présente le massif de la Gardiole, il est important de rappeler le risque de feux de forêt, traité dans l'analyse des risques naturels, dans le Milieu Physique.

**Tableau 25 : Contexte démographique des communes du secteur géographique 4 Vallée de l'Hérault en 2017 (source : INSEE)**

### 3.4.L'ENVIRONNEMENT HUMAIN

#### 3.4.1. La population

 Une analyse de la démographie par territoire de vie est présentée dans le §5.1.4 de la pièce F-3 « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».

##### 3.4.1.1. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 4 - VALLEE DE L'HERAULT

 Le secteur n°4 - Vallée de l'Orb est traité dans la pièce F-7B.1 « Evaluation environnementale de la deuxième phase (Béziers - Perpignan) ».

Le secteur géographique n°4 est composé essentiellement de petites communes (< 6 000 habitants) avec une densité démographique relativement faible.

Seule la ville de Béziers contraste avec cette caractéristique, avec un peu plus de 77 000 habitants. Elle constitue la ville-centre du secteur géographique n°4 – Vallée de l'Hérault qui a connu une augmentation de 5,5% de la population entre 2012 et 2017 (soit environ +1,1 %/an, ce qui est cohérent avec l'évolution régionale).



Le secteur géographique n°4 – Vallée de l'Hérault affiche une population globalement faible (excepté Béziers) et stable sur la période 2012 – 2017.

Commune	Population en 2017 (nombre d'habitants)	Densité de population en 2017 (hab./km <sup>2</sup> )	Evolution de la population (entre 2012 et 2017)	Part des moins de 30 ans	Part des plus de 60 ans
<b>Béziers</b>	77 177	808,3	5,8 %	35,6 %	28,7 %
<b>Villeneuve-lès-Béziers</b>	4 207	243	1,4%	29,4 %	32,1 %
<b>Cers</b>	2 566	326,9	16 %	32,9 %	31,4 %
<b>Montblanc</b>	2 848	105,7	4,2 %	30,2 %	31,6 %
<b>Bessan</b>	5 069	169,6	8,1 %	32,2 %	28,9 %
<b>Saint-Thibéry</b>	2 665	144,3	14,6 %	34,8 %	26,8 %
<b>Florensac</b>	5 014	140,4	1,5 %	30,2 %	33,4 %
<b>Total / Moyenne</b>	<b>99 546</b>	<b>276,9</b>	<b>3,6 %</b>	<b>/</b>	<b>/</b>

### 3.4.1.2. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 5

Le secteur géographique n°5 est composé de communes essentiellement rurales avec une densité de population relativement faible (53,2 hab./km<sup>2</sup> pour la commune de Castelnaud-de-Guers, par exemple).

Cependant, toutes les communes de ce secteur connaissent une augmentation assez élevée de la population sur la période 2012-2017 (jusqu'à +23,1% pour la commune de Pinet), excepté la commune de Bouzigues qui voit sa population décroître légèrement.

Les communes situées à proximité immédiate de l'étang de Thau, à savoir Mèze, Balaruc-le-Vieux et Bouzigues, possèdent la plus forte densité de population du secteur. Mèze est la ville la plus peuplée avec 11 587 habitants en 2017.

La pyramide des âges est globalement bien équilibrée, la proportion des « moins de 30 ans » équivalant à celle « des plus de 60 ans ». Toutefois, certaines communes comme Villeveyrac, Pinet, Loupian et Poussan sont plus « jeunes ».



Le secteur géographique n°5 affiche une population globalement faible (excepté Mèze) mais caractérisée par une croissance démographique importante due au dynamisme du Bassin de Thau.

**Tableau 26 : Contexte démographique des communes du secteur géographique 5 en 2017 (source : INSEE)**

Commune	Population en 2017 (nombre d'habitants)	Densité de population (hab./km <sup>2</sup> )	Evolution de la population (entre 2012 et 2017)	Part des moins de 30 ans	Part des plus de 60 ans
Pomérols	2293	208,3	3,5 %	28,4 %	34,8 %
Pinet	1745	197,6	23,1 %	35,2 %	25,1 %
Castelnaud-de-Guers	1197	53,2	5,6 %	28 %	34,3 %
Montagnac	4336	108,9	16,2 %	34,6 %	30,2 %
Mèze	11587	335	6,1 %	29 %	35,9 %
Villeveyrac	3795	102,2	7,3%	36,9 %	22,3 %
Loupian	2160	135	0,9 %	32,9 %	25,7 %
Bouzigues	1655	542,6	-4 %	28,1 %	33,8 %
Poussan	5972	198,5	2,8 %	35,4 %	23,5 %
Balaruc-le-Vieux	2628	443,9	17,6 %	30,5 %	29,4 %
<b>Total / Moyenne</b>	<b>37368</b>	<b>232,5</b>	<b>5,9 %</b>	<b>/</b>	<b>/</b>

### 3.4.1.3. LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 6

Le secteur géographique n°6 est composé de communes qui dépassent toutes le seuil des 6 000 habitants, en raison de l'attractivité économique de la métropole montpelliéraine.

Le territoire connaît une croissance démographique d'un peu plus de 5% sur la période 2012-2017, jusqu'à 17,1% pour Saint-Jean-de-Védas.

A l'approche de Montpellier, la densité démographique est sans commune mesure avec les autres communes de la zone d'étude.

À noter toutefois que la surface du territoire communal de Montpellier concerné par la zone d'étude est très faible, de l'ordre de 0,07% de la surface totale de la commune.

Le secteur géographique n°6 présente une population très jeune, avec près de la moitié des habitants ayant moins de 30 ans à Montpellier.

**Tableau 27 : Contexte démographique des communes du secteur géographique n°6 en 2017**

Commune	Population en 2017 (nombre d'habitants)	Densité de population (hab./km <sup>2</sup> )	Evolution de la population (entre 2012 et 2017)	Part des moins de 30 ans	Part des plus de 60 ans
Gigean	6426	388	7,9 %	39,3 %	18,1 %
Fabrègues	7035	223,6	11,8 %	32,9 %	25,7 %
Villeneuve-lès- Maguelone	10012	441,1	6,1 %	35,1 %	23,1 %
Saint-Jean-de-Védas	10008	776,4	17,1 %	34,5 %	26,1 %
Lattes	16564	595,2	5,4 %	29,7 %	30,2 %
Montpellier	285121	5012,7	6,2 %	46,8 %	18,7 %
<b>Total / Moyenne</b>	<b>335166</b>	<b>1239,5</b>	<b>5,3 %</b>	<b>/</b>	<b>/</b>



Le secteur géographique n°6 présente une population plus élevée, plus dynamique et plus jeune que sur le reste de la zone d'étude.

**Tableau 28 : Principaux indicateurs de l'habitat du secteur géographique 4 en 2017 (source : INSEE)**

### 3.4.2. Le bâti et l'habitat

#### 3.4.2.1. SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 4 VALLEE DE L'HERAULT

 Le secteur n°4 - Vallée de l'Orb est traité dans la pièce F-7B.1 « Evaluation environnementale de la deuxième phase (Béziers - Perpignan) ».

L'habitat de la zone d'étude est caractérisé par une grande part de résidences principales (79,2 %). Cette dernière se démarque par une proportion de logements individuels faible (moins de 37 %).

Sans surprise, la part des logements individuels est plus conséquente dans les communes périphériques (habitat pavillonnaire, lotissements) que dans la ville centre, plus marquée par le logement collectif.

Les principales zones urbaines présentes dans la zone d'étude sont les suivantes :

- Les Clapiés, la Montagnette, Claudery à Villeneuve-lès-Béziers ;
- La Capucière, la carrière des Roches Bleues et diverses activités économiques sur la commune de Bessan ;
- L'extrémité nord-ouest du bourg de Florensac.

Sont également à signaler dans la zone d'étude quelques petits hameaux, habitations et domaines isolés, dont notamment (liste non exhaustive) :

- Le mas de Chazottes et le domaine de Marcounet à Cers ;
- la Bergerie à Montblanc ;
- la Valmale, la Guinarde, Castelsec, la Figuerolle, Saint-Claude, la Chapelle Saint-Claude, le domaine de Sainte-Véziane à Bessan ;
- les Donzeilles, le domaine de la Pointe Castel, la Machine de Mondou à Florensac.

Pour finir, bien que non compris dans la zone d'étude mais susceptibles de subir des effets, sont à signaler à proximité les noyaux des villages de Cers, Saint-Thibéry et Florensac et quelques domaines isolés comme le Château de Coussergue à Montblanc.



Le secteur géographique n°4 Vallée de l'Hérault affiche un habitat plutôt individuel sauf à Béziers où l'habitat collectif pèse davantage.

Commune	Nombre de logements	Part de résidences principales (en %)	Part de résidences secondaires (en %)	Part de vacance (en %)	Part des logements individuels (en %)
Béziers	45445	79,1	4,4	16,6	36,9
Villeneuve-lès-Béziers	2516	78,7	11	10,3	73,8
Cers	1173	87,6	5,3	7,2	88
Montblanc	1422	83,3	9,7	7,0	88,9
Bessan	2866	76,3	14,7	9,0	77,8
Saint-Thibéry	1501	76,6	8,7	14,7	82,6
Florensac	2731	79,8	13,5	6,7	86,5
<b>Total / Moyenne</b>	<b>45 655</b>	<b>79,2</b>	<b>5,9</b>	<b>15,0</b>	<b>80,6</b>

**Tableau 29 : Principaux indicateurs de l'habitat du secteur géographique 5 en 2017 (source : INSEE)**

**3.4.2.2. SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 5**

L'habitat de la zone d'étude est caractérisé par une grande part de logements individuels, ainsi qu'un nombre de résidences secondaires un peu plus élevé que sur le reste de la zone d'étude, dû à la proximité du bassin de Thau et du Littoral.

La commune de Mèze se distingue par un nombre de logements collectifs nettement plus fort (37%) que dans les autres communes du secteur.

Les principales zones urbaines présentes dans la zone d'étude sont les suivantes :

- la zone d'activité Mas de Garric à Mèze ;
- les Clachs, les Condamines et une concentration d'habitations et activités le long de la RD613 et de la Vène à Poussan ;
- une concentration d'habitations et activités le long de la RD2 à Balaruc-le-Vieux (Issanka).

Sont également à signaler dans la zone d'étude quelques petits hameaux, habitations et domaines isolés, dont notamment (liste non exhaustive) :

- Le Petit Roubié à Pinet ;
- les Mas de Meynet et Mas de Callas à Pomérols ;
- Les Tourelles, Creyssels, Saint-Paul le Marseillais et Saint-Paul le Bas, le Mas Hahut, le Mas de Durand, la Vitarelle, le Mas de Garric et Le Pallas à Mèze ;
- La Mouline Fauconne, les Caussets à Loupian ;

Commune	Nombre de logements	Part de résidences principales (en %)	Part de résidences secondaires (en %)	Part de vacance (en %)	Part des logements individuels (en %)
<b>Pomérols</b>	1364	74,5	19,1	6,5	92,1
<b>Pinet</b>	926	76,9	13,9	9,2	91,7
<b>Castelnau-de-Guers</b>	929	60,8	32,6	6,6	91,1
<b>Montagnac</b>	2304	80,1	7,4	12,5	81,5
<b>Mèze</b>	6792	79,0	15,7	5,3	62,7
<b>Villeveyrac</b>	1723	86,0	4,5	9,5	87,1
<b>Loupian</b>	1238	75,0	15,8	9,2	86,9
<b>Bouzigues</b>	1033	73,9	21,4	4,7	77,5
<b>Poussan</b>	2826	87,0	3,6	9,3	74,8
<b>Balaruc-le-Vieux</b>	1264	85,5	8,6	5,9	82,2
<b>Total / Moyenne</b>	17180	81,1	11,3	7,6	81,7



Le secteur géographique n°5 est caractérisé par le développement de l'habitat dans le Nord du Bassin de Thau, en particulier autour des communes de Mèze, Villeveyrac et Balaruc-le-Vieux.

**Tableau 30 : Principaux indicateurs de l'habitat du secteur géographique n°6 en 2017(source : INSEE)**

### 3.4.2.3. SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 6

A l'approche de Montpellier, les zones d'habitat se concentrent et se densifient. Le nombre de logements augmentent et les parts de logements individuels et secondaires diminuent.

Il y a ainsi un contraste fort entre la plupart des communes du secteur n°6, caractérisées par une majorité d'habitat individuel (jusqu'à 79% pour la commune de Fabrègues), souvent de type pavillonnaire reflet de la recherche d'un compromis entre proximité des services et qualité de vie, et le cas de Montpellier où la part du logement collectif et locatif prédomine.

Les principales zones urbaines présentes dans la zone d'étude sont les suivantes :

- Le sud-est de la ZA Saint-Michel et du bourg de Gigean (les Faïsses, les Jasses, la Clavade) ;
- La ZI de la Lauze incluant le Parc Marcel Dassault à Saint Jean de Védas ;
- La Castelle à Lattes ;
- Garosud à Montpellier.

Sont également à signaler dans la zone d'étude quelques petits hameaux, habitations et domaines isolés, dont notamment (liste non exhaustive) :

- Pioch Jon, le Mas de Valèz à Gigean ;
- L'ancienne maison de Garde de Launac, Puech Rousset, domaine de Mujolan le Vieux et le Mas de Mirabeau et plusieurs bâtis isolés à Fabrègues;
- La Baumette à Saint-Jean-de-Védas.

➡ Le secteur géographique n°6 constitue le territoire le plus équipé en matière de logements, tiré par le dynamisme de la métropole montpelliéraine.

Commune	Nombre de logements	Part de résidences principales (en %)	Part de résidences secondaires (en %)	Part de vacance (en %)	Part des logements individuels (en %)
Gigean	2718	91,3	2,0	6,7	73,8
Fabrègues	3457	86,8	7,1	6,1	79
Villeneuve-lès-Maguelone	4315	90,7	4,9	4,4	72,6
Saint-Jean-de-Védas	4664	89,8	4,4	5,8	69,7
Lattes	8468	92,6	3,4	4,0	51,9
Montpellier	168120	88,3	4,0	7,7	12,2
Total / Moyenne	191742	88,6	4,0	7,4	51,6

### 3.4.3. L'organisation des territoires de la zone d'étude et l'urbanisme

 La définition des différents outils de planification territoriale et la présentation des acteurs les mettant en œuvre sont données dans le §5.3 de la pièce F-3 « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».

Les paragraphes suivants présentent les documents de planification territoriale et décrivent l'inscription de la zone d'étude au sein des trois secteurs géographiques de la première phase du projet.

Toutes les communes sont dotées de documents d'urbanisme qui doivent être compatibles avec les orientations des SCoT.

#### 3.4.3.1. LES OUTILS ET STRUCTURES DE PLANIFICATION TERRITORIALE AU SEIN DE LA ZONE D'ETUDE

L'organisation du territoire au sein de la zone d'étude est régie par cinq intercommunalités :

- la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée (CABM), pour les communes de Béziers, Villeneuve-lès-Béziers, Cers et Montblanc (secteur géographique n°4 Vallée de l'Hérault) ;
- la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, pour les communes de Bessan, Saint-Thibéry, Florensac (secteur géographique n°4 Vallée de l'Hérault), Pomérols, Pinet, Castelnau-de-Guers et Montagnac pour le secteur géographique n°5 ;
- la communauté d'agglomération du Bassin de Thau, rebaptisée Sète agglomération méditerranée depuis septembre 2017, pour les communes de Villeveyrac, Mèze, Loupian, Bouzigues, Poussan et Balaruc-le-Vieux (secteur géographique n°5) et Gigan (secteur géographique n°6) ;
- Montpellier Méditerranée Métropole, pour les communes de Fabrègues, Lattes, Montpellier, Saint-Jean-de-Védas, Villeneuve-lès-Maguelone pour le secteur géographique n°6.

Ces 5 intercommunalités sont couvertes par différents Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) :

- le SCoT du Biterrois ;
- le SCoT du Bassin de Thau ;
- le SCoT de Montpellier Méditerranée Métropole.

#### 3.4.3.1.1. LE SCoT DU BITERROIS

Le SCoT du Biterrois a été approuvé le 27 juin 2013. Il regroupe 87 communes, dont 14 sont concernées par la zone d'étude :

- Bessan, Béziers, Cers, Florensac, Montblanc, Saint-Thibéry, Villeneuve-lès-Béziers, Lespignan, Sauvian et Vendres pour le secteur géographique n°4 Vallée de l'Hérault ;
- Pomérols, Pinet, Castelnau-de-Guers et Montagnac pour le secteur géographique n°5, qui appartiennent toutes à la communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée.

Le territoire du Biterrois est vaste et très diversifié, tant dans sa morphologie que dans son occupation. Il présente néanmoins une cohérence, en tant que bassin de vie. Le rôle du SCoT est de conforter cette cohérence à travers l'évolution future du territoire et de la transformer en une cohésion ambitieuse mais respectueuse de la diversité des territoires. Il s'articule autour de six défis qui sont déclinés en cinq grands objectifs. Ce SCoT est en cours de révision (l'approbation du SCoT révisé est prévue courant 2021).

#### Les défis du SCoT du Biterrois

Les 6 défis du SCoT du Biterrois s'efforcent d'apporter des réponses aux enjeux locaux. Déclinés en objectifs, ils sont eux-mêmes en rapport avec les grands principes du développement durable qui justifient les choix opérés par les acteurs du territoire pour façonner leur vision de ce dernier.

- Défi n°1 : construire un nouveau dynamisme touristique reposant sur une offre double, le tourisme balnéaire et le tourisme « d'intérieur » ;
- Défi n°2 : conforter et diversifier l'économie du territoire en garantissant la préservation des espaces et des ressources naturelles indispensables au maintien de la qualité de vie des habitants ;
- Défi n°3 : cultiver l'attractivité du territoire par le développement d'un urbanisme durable et la qualité de vie au quotidien ;
- Défi n°4 : structurer le territoire autour de ses centralités ;
- Défi n°5 : affirmer un nouveau projet de développement cohérent et durable sur l'ensemble du littoral ;
- Défi n°6 : préserver la qualité environnementale du territoire, avec le maintien de la biodiversité et de la qualité des paysages, la préservation de la ressource en eau et la limitation des impacts de l'homme sur le milieu.

#### Les grands objectifs du SCoT du Biterrois

Le projet formulé par le SCoT s'inscrit de manière claire dans les objectifs du développement durable. En particulier, il vise à préserver les trois ressources non renouvelables que sont la biodiversité, l'espace et l'énergie (en maîtrisant les émissions de gaz à effet de serre). Le document d'orientations générales se décline ainsi selon cinq grands axes.

- Axe 1 « Préserver le socle environnemental du territoire » : il précise les moyens de préserver et valoriser les espaces non artificialisés, en particulier par la pérennité économique de l'agriculture. Sont ainsi concernés des potentiels paysagers et agricoles sur la commune de Castelnau-de-Guers ;
- Axe 2 « Urbaniser sans s'étaler » : il définit les moyens de maîtriser l'urbanisation dans un contexte de forte croissance démographique.

Les trois axes suivants définissent les objectifs d'aménagement, selon les trois éléments constitutifs du développement durable : social, économique et environnemental.

- Axe 3 « Habiter, relier, vivre au quotidien » : cet axe prévoit de développer une offre diversifiée de logements et définit un système de déplacements permettant de renforcer la mobilité alternative. La réalisation de la LNMP est ainsi identifiée comme étant indispensable au développement du territoire.
- Axe 4 « Renforcer l'attractivité économique du territoire » : il a pour objectif de créer les conditions de développement économique pour favoriser un redéploiement de l'activité touristique.
- Axe 5 « Développer un urbanisme durable et de projet » : il définit les principes selon lesquels le développement et l'aménagement du territoire doivent conforter la qualité environnementale, avec prise en compte des risques, insertion réciproque entre la nature et la ville, et gestion économe des ressources.

Le SCoT du Biterrois au sein de la zone d'étude

Le SCoT du Biterrois identifie plusieurs enjeux au sein de la zone d'étude :

- la zone sensible au niveau du canal du Midi (valeur patrimoniale et attractivité touristique) doit être préservée, avec une préconisation d'éloignement de toute activité provoquant des nuisances sonores ;
- une zone de potentiel productif agricole (grand parcellaire et valeur agronomique des terres), au Sud-Ouest de Béziers ;
- le développement de l'offre de transports en commun sur Villeneuve-lès-Béziers, commune appelée à devenir l'un des 6 pôles primaires d'intermodalité, et la mise en place d'une liaison de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Pézenas et Valras, passant notamment par Bessan, Vendres et Sauvian ;
- des aménagements routiers, avec un doublement de la voie sur la RD64 et l'aménagement du carrefour de la Méditerranée à Villeneuve-lès-Béziers ;
- des pôles de développement économique qui doivent accueillir les grandes et moyennes entreprises :
  - Basse vallée de l'Hérault, entre Bessan et Saint-Thibéry, desservie par l'échangeur « Agde » de l'A9 et à proximité de la voie ferrée Vias – Lézignan-la-Cèbe ;
  - Béziers Est, autour de la confluence des autoroutes A9 et A75, desservi par les échangeurs « Béziers Est », « Béziers Nord » et « Servian », et connecté à la voie ferrée Montpellier – Perpignan, à la future gare TGV et à l'aéroport « Béziers Cap d'Agde en Languedoc ».

Le SCoT du Biterrois identifie bien la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan, ainsi que la localisation possible de la gare nouvelle sur le secteur de Béziers.

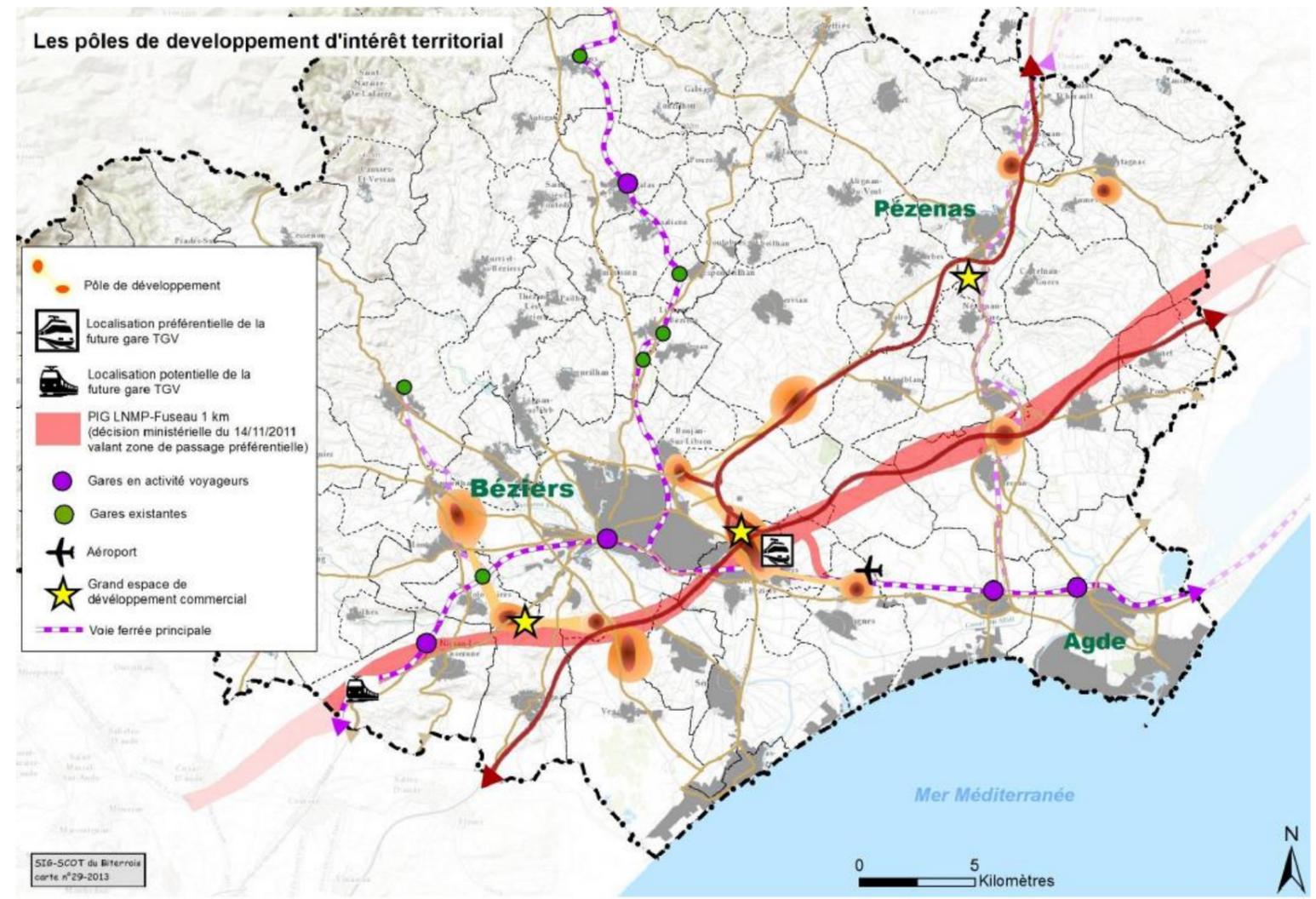


Figure 18 : Les pôles de développement d'intérêt territorial au sein du SCOT du Biterrois (source : SCoT du Biterrois)

### 3.4.3.1.2. LE SCOT DU BASSIN DE THAU

Le SCoT du Bassin de Thau a été approuvé le 4 février 2014. Il a fait l'objet d'une modification n°1 approuvée le 13/02/2017.

Il regroupe 14 communes dont sept sont concernées par la zone d'étude : Villeveyrac, Mèze, Loupian, Bouzigues, Poussan, Balaruc-le-Vieux pour le secteur géographique n°5 et Gigan pour le secteur géographique n°6.

#### Les enjeux du SCoT du Bassin de Thau

Pour faire face à la pression démographique, le territoire de Thau s'est développé de manière anarchique durant les dernières décennies et l'étalement urbain a progressivement consommé l'espace disponible. D'autres problèmes ont vu le jour, relatifs à l'environnement, à la mobilité...

Le SCoT du Bassin de Thau dessine l'aménagement du territoire tout en protégeant le patrimoine naturel. Il privilégie le développement (logement, économie) sur des pôles déjà urbanisés pour limiter l'impact environnemental, et liste comme enjeux fondamentaux pour le territoire de Thau :

- protéger le territoire :
  - préserver la richesse environnementale : celle de la lagune, support de l'économie ;
  - préserver les espaces agricoles, les paysages, menacés par une urbanisation trop rapide pour conserver l'identité du territoire et le cadre de vie ;
- organiser le développement :
  - répondre aux besoins en matière de logement, d'accueil d'entreprises, de développement économique ;
  - concentrer l'économie et l'habitat sur des zones bien définies pour limiter l'impact environnemental ;
- maîtriser les déplacements :
  - développer une organisation durable des déplacements ;
  - faciliter la mobilité avec des garanties environnementales.

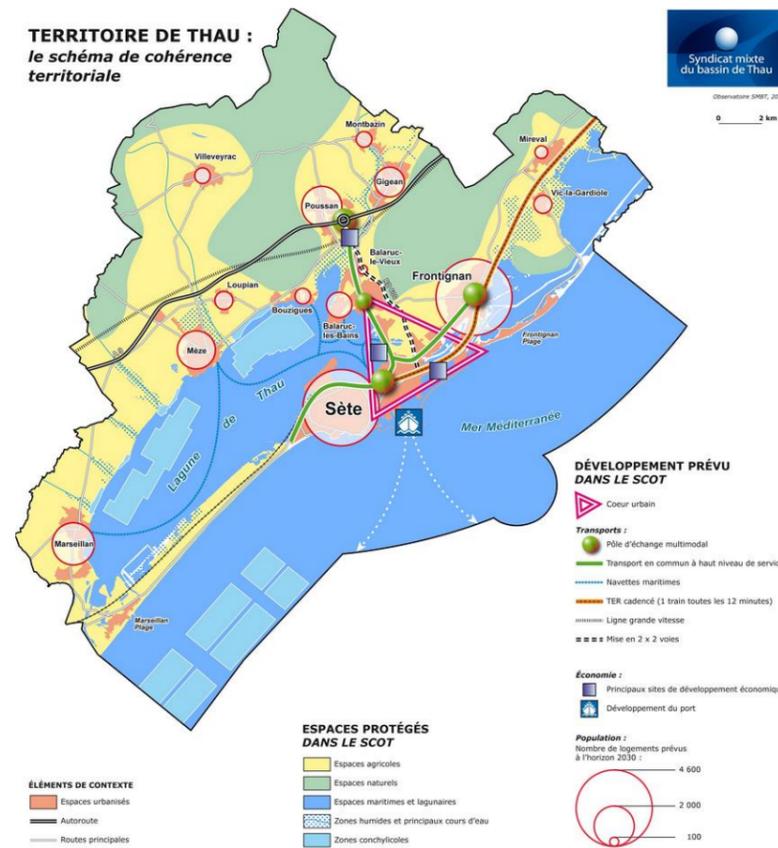


Figure 19 : Le territoire du Bassin de Thau (source : SCoT de Thau)

#### Les priorités du SCoT du Bassin de Thau

##### Trois grands pôles urbains

Le SCoT cherche à adapter la croissance démographique et urbaine aux capacités d'accueil du territoire. Il limite à 40 000 le nombre d'habitants supplémentaires d'ici 2030.

L'urbanisation au sein de zones déjà urbanisées est par ailleurs prioritaire par rapport à l'extension urbaine (densifier l'existant pour éviter le mitage urbain).

Pour cela, le SCoT du Bassin de Thau définit trois pôles urbains qui répondent à 40 % des besoins en logements, y compris sociaux :

- Sète, avec environ 4 000 logements prévus dont 1 200 sociaux par renouvellement d'environ 40 ha de friches du quartier gare ;
- un quartier nouveau à Poussan (32 ha, environ 1 500 logements) ;
- une grande opération à Mèze (32 ha, environ 1 400 logements).

Ces deux dernières opérations doivent accueillir environ 1 200 logements sociaux qui permettront de répondre aux besoins sur la partie Nord du bassin de Thau.

##### Un développement économique structuré

Le SCoT du Bassin de Thau réaffirme la priorité donnée à la pêche et à la conchyliculture. Il structure l'espace économique et clarifie l'organisation des activités maritimes. L'éparpillement des zones industrialo-portuaires laisse la place à une centralisation des activités sur quelques zones délimitées.

Ainsi, trois principaux sites de développement économique sont prévus :

- l'entrée est de Sète par reconquête de 35 ha de friches industrielles ;
- au Nord de Mèze, en continuité des tissus urbains existants, 12 ha sont destinés au développement des zones d'activités ;
- à Poussan, 30 hectares pour des ZAC.

Ces trois sites doivent permettre de créer plus de 40% des nouveaux emplois.

##### Une dynamique pour le port de Sète

Le SCoT accompagne la modernisation du port avec le redéploiement du Port en façade maritime : aménagement du bassin fluvio-maritime et développement des capacités de stationnement.

##### Des déplacements facilités

L'idée est de proposer aux résidents du bassin de Thau une liberté de mouvement, grâce à une organisation durable des déplacements.

L'objectif est de passer d'une offre « tout auto » à une offre « tous modes de déplacement », par la mise en œuvre de deux types de politiques :

- le renforcement des services de transports en commun :
  - en cœur urbain avec la réalisation d'un pôle multimodal de Sète vers Sète Ouest, Frontignan, Balaruc-loisirs et jusqu'à Poussan ;
  - entre le cœur urbain et Mèze : projet de navettes maritimes ;
  - entre le cœur urbain et Montpellier : cadencement des TER par la Région entre le pôle multimodal de Sète et Montpellier Saint-Roch) ;
- le développement des modes de déplacement doux :
  - mise en place, autour du bassin de Thau, d'un réseau cyclable au service du tourisme durable ;
  - favoriser la création de cheminements piétonniers.

### Les orientations du SCoT du Bassin de Thau au droit de la zone d'étude

Le SCoT identifie, au sein de la zone d'étude :

- une zone d'extension urbaine (habitat et activités économiques) sur la commune de Mèze, située à proximité de la zone d'activités Mas de Garric et du quartier des Sesquiers, au Nord de la commune ;
- une zone de développement économique autour de l'échangeur de l'A9 à Poussan ;
- la protection des espaces agricoles d'intérêt écologique : près du site d'Issanka, des parcelles agricoles sont identifiées comme étant à protéger ;
- apporter des solutions aux « points d'étranglement routiers » tels que l'échangeur de l'A9, en abordant notamment la problématique du passage du transport en commun performant pour desservir les communes de Poussan et Gigean et le raccordement de ces communes par un axe viaire adapté et développement d'une offre de transport en commun adaptée ;
- la commune de Gigean est identifiée comme ayant vocation à être un secteur urbain émergent, organisé dans le respect des qualités paysagères et écologiques du site de la plaine de la Vène. A ce titre, des zones d'extension urbaine à vocation économique sont identifiées au Sud du territoire à proximité de la ZAE Saint-Michel et dans la zone d'étude.

#### 3.4.3.1.3. LE SCoT DE Montpellier Méditerranée Métropole

##### Source : Métropole de Montpellier

Le SCoT de Montpellier Méditerranée Métropole a été approuvé le 18 novembre 2019 et est opposable depuis le 22 janvier 2020. Il regroupe 31 communes dont cinq sont concernées par le secteur géographique n°6 : Fabrègues, Villeneuve-lès-Maguelone, Saint-Jean-de-Védas, Lattes et Montpellier.

##### Les enjeux du SCoT de Montpellier Méditerranée Métropole

Le SCoT révisé s'inscrit dans un contexte différent du SCoT de 2006, où l'attractivité du territoire ne dépend plus uniquement de sa capacité à se développer d'un point de vue démographique et économique. Il faut dorénavant mieux valoriser la qualité environnementale et agricole, sans oublier de pallier les carences en foncier économique.

Les quatre enjeux du SCoT sont les suivants :

- Une puissante attractivité métropolitaine, à consolider - Territoire de vitalité :

Métropole de rang européen voire international dans de nombreux domaines, Montpellier doit son succès à une conjugaison de facteurs de rayonnement : une position géostratégique au croisement de l'arc languedocien et des axes européens de communication Nord-Sud ; un développement urbain maîtrisé ; une vitalité démographique ; un dynamisme économique soutenu ; des filières d'excellence, des écosystèmes innovants et coopératifs ; un haut niveau d'équipements...

- Un patrimoine naturel exceptionnel, à préserver - Territoire fragile :

Avec au Nord, la garrigue ; au centre, la plaine agricole et habitée ; au Sud, les étangs littoraux... l'attrait du territoire est naturellement lié à la diversité des paysages et milieux écologiques méditerranéens.

Cet espace méditerranéen est classé parmi les 35 hotspots mondiaux de biodiversité, il regroupe 500 espèces protégées dont 180 endémiques.

- Une adaptation au changement climatique, à intégrer systématiquement - Territoire sensible :

Des richesses à protéger, mais aussi des risques naturels auxquels il faut s'adapter : c'est également ce qui caractérise l'espace métropolitain dans le contexte de changement climatique. Subissant de plus en plus fréquemment de sévères canicules l'été puis de violentes précipitations en automne et en hiver, le territoire s'avère particulièrement sensible à ces aléas météorologiques.

- Une forte pression urbaine, à raisonner - Territoire éco-responsable :

La pression démographique impose une gestion de l'urbanisation afin de limiter la raréfaction des terres cultivables ou naturelles. Agir sur les formes urbaines, la mixité de la ville, la proximité des transports en commun et l'irrigation par les pistes cyclables, est essentiel pour maintenir la qualité du cadre de vie du territoire.

##### Les stratégies du SCoT de Montpellier Méditerranée Métropole

Trois défis sont engagés par Montpellier Méditerranée Métropole pour atteindre une même ambition qu'est la priorité constante à la qualité de vie :

- La métropole acclimatée et résiliente - Le patrimoine naturel préservé :

Indispensables au territoire de la métropole mais parfois difficilement compatibles, deux dynamiques sont à réconcilier dans une logique commune : la protection des richesses écologiques et la poursuite du développement socio-économique.

- La métropole équilibrée et efficace - Le territoire de vie et les déplacements optimisés :

Dans un contexte de changement climatique, les modes de déplacements doivent être revisités, en organisant la mobilité pour tous dans une logique de « ville des courtes-distances ».

- La métropole dynamique et attractive - La qualité de vie pérennisée :

Pour consolider l'attractivité du territoire, il est important de réconcilier et maintenir durablement toutes les composantes de la réussite métropolitaine : l'attractivité démographique, résidentielle, économique, touristique, socio-culturelle... dans un espace commun partagé au profit de l'agriculture et de la préservation des paysages et de la biodiversité.

Le SCoT prend de plus des engagements durables pour l'agroécologie au travers de trois axes partagés avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault :

- Préserver les espaces agro-naturels :

Le SCoT révisé évite la consommation de 420 hectares d'espaces agro-naturels par rapport au foncier résiduel du SCoT de 2006, soit 22 % de réduction des extensions urbaines.

De plus, toute nouvelle extension urbaine doit dorénavant tenir compte de la biodiversité, de l'agriculture, des risques naturels et du patrimoine paysager. En lisière de ces extensions ou en leur sein, de nouvelles prescriptions d'aménagement visent aussi à faciliter l'émergence de projets agricoles. Par exemple, 10 à 15 hectares vont y être consacrés, à Baillargues sur la plaine du Colombier, et à Vendargues sur le lieu-dit Meyrargues.

- Redéployer l'agriculture locale par la reconquête du foncier délaissé :

Pour faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs ou conforter les entreprises agricoles locales existantes, la reconversion des nombreuses terres non exploitées est d'ores et déjà encouragée à travers de nouvelles actions :

- par la création d'Associations Foncières Agricoles Autorisées, pour lesquelles la concertation est engagée ;
- par la mobilisation des terres irrigables, en déployant l'agroécologie sur la plaine Ouest, à Courdonterral, Cournonsec, Fabrègues, Saussan et Pignan, autour du maillon Nord Gardiole du projet d'irrigation Aqua Domitia. Cette plaine fertile est en effet un réservoir de biodiversité Natura 2000 qui contribue à la préservation de la ressource en eau et à la gestion des risques ;
- par l'accompagnement à l'installation des porteurs de fermes ressources et nourricières, tels que les projets lancés sur les domaines de Viviers et Condamine.
- Suivre et évaluer le projet agro-naturel du territoire :

La création d'un observatoire du foncier, à la gouvernance partenariale, permettra d'améliorer les connaissances des potentiels agronomiques des sols et de leur évolution, en tenant compte à la fois des enjeux environnementaux, de l'évolution des filières économiquement porteuses et du marché foncier – agricole et naturel.

En chiffres, ces bénéfices se traduisent par :

- 13 900 hectares en terres agricoles, répartis sur 640 exploitations ;
- 200 hectares de terres irrigables préservées par rapport aux extensions résiduelles du SCoT de 2006 ;
- 60 % de l'accueil des nouveaux besoins dans les espaces urbains existants et en cours de formation ;
- 13 300 hectares de réservoirs de biodiversité ;
- 1/3 d'extensions urbaines évitées par rapport au modèle de développement urbain du SCoT 2006.

La Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan est identifiée dans le SCoT.

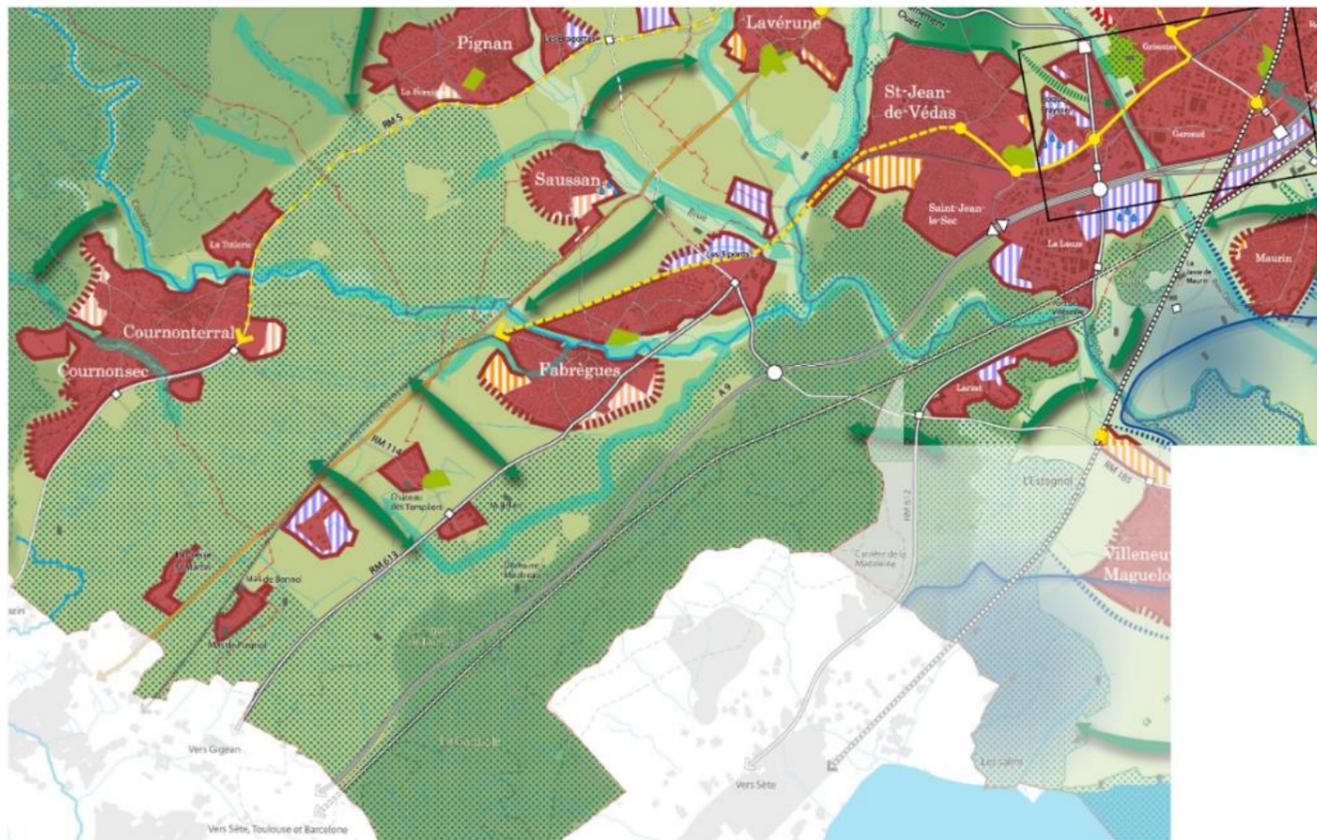


Figure 20 : Le secteur « Plaine Ouest » du SCoT de Montpellier Méditerranée Métropole (source : SCoT Montpellier Méditerranée Métropole)

## 5 PLAINE OUEST

### ELEMENTS DE CONTEXTE GEOGRAPHIQUES

- Lac / étang / mer
- Principaux parcs et espaces de loisirs
- Patrimoine boisé et garrigues
- Terroirs agricoles
- Milieux littoraux et vallées
- Carrières
- Lignes topographiques significatives
- Patrimoine
- Via Domitia
- Limites communales

### ARMATURE DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

#### Trame verte et bleue

- Réservoir surfacique de biodiversité trame verte
- Réservoir surfacique de biodiversité trame bleue
- Réservoir linéaire de biodiversité trame bleue
- Corridor écologique trame bleue
- Corridor écologique trame verte
- Corridor écologique déterminé
- Corridor écologique déterminé à restaurer
- Liaison écologique en pas japonais
- Liaison écologique dans les extensions urbaines
- Liaison écologique en pas japonais à restaurer
- Principaux parcs et espaces de loisirs support de biodiversité

#### Réseau hydraulique et risques

- Ru / cours d'eau
- Enjeu hydraulique localisé
- Enjeu de protection globale

#### Valorisation des espaces agro-naturels

- Espace de déploiement de la politique agro-naturelle
- Limite urbaine déterminée
- Limite urbaine à formaliser

### Loi Littoral

- Coupure d'urbanisation
- Espaces Proches du Rivage (EPR)
- Espaces Remarquables (valant réservoir de biodiversité)
- Hameau significatif non support d'extension urbaine
- Agglomération et village existants

### ARMATURE DES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENTS

#### Réseau ferré de niveau national

- Ligne Nouvelle Montpellier - Perpignan

#### Réseau de transport collectif de niveau métropolitain

- Axe ferroviaire structurant
- Axe TCSP existant
- Axe TCSP potentiel
- Axe TC meilleur potentiel
- Ancienne emprise de voie ferrée à préserver

#### Pôles d'Echange Multimodal

- PEM national et international
- PEM régional et/ou métropolitain
- PEM local

#### Espaces publics de voirie existants ou projetés

- Autoroute
- Contournement ou axe pénétrant existant
- Contournement ou axe pénétrant projeté
- Axe structurant existant
- Axe structurant projeté
- Carrefour significatif
- Péage ou échangeur existant
- Echangeur projeté

#### ARMATURE URBAINE

- Connexion Métropolitaine
- Urbanisation existante et engagée

#### Extensions urbaines

- Mixte niveau d'intensité supérieure
- Mixte niveau d'intensité intermédiaire
- Mixte niveau d'intensité inférieure
- Mixte niveau d'intensité adaptée dans les EPR (Loi Littoral)
- A dominante d'activité
- Polarité économique potentielle soumise à procédure SCoT spécifique

### 3.4.3.2. LES DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX

Toutes les communes de la zone d'étude disposent d'un document d'urbanisme de type Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé ou en cours d'approbation.

A noter que le PLU intercommunal (PLUi) de Montpellier Méditerranée Métropole est en cours d'élaboration à date d'édition du présent dossier.

#### Les zonages

Dans chaque commune, la zone d'étude traverse plusieurs zones qui sont réglementées :

- les zones urbaines (zones « U » des PLU), qui correspondent aux secteurs déjà urbanisés où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter ;
- les zones d'urbanisation future (zones « AU » des PLU), pour l'habitat, les activités (AUE) ou les loisirs (AUL), qui sont les zones à caractère naturel destinées à être ouvertes à l'urbanisation ;
- les zones agricoles (zones « A » des PLU), qui sont les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles ;
- les zones de protection de la nature (zones « N » des PLU), qui correspondent aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels. Il est possible, dans certains cas, de rencontrer un zonage naturel constructible (zones « Nh » des PLU) desservi partiellement par des équipements qu'il n'est pas prévu de renforcer et dans lequel des constructions ont déjà été édifiées.

Les PLU des communes étant globalement anciens, les données surfaciques indiquées ci-après sont issues du Corine Land Cover de 2018.

#### *Secteur géographique n°4*

La zone d'étude traverse 301 ha de zones urbaines, 2 196 ha de zones agricoles et 232 ha de zones naturelles ou forestières.

#### *Secteur géographique n°5*

La zone d'étude traverse 72 ha de zones urbaines, 1 604 ha de zones agricoles et 375 ha de zones naturelles ou forestières.

#### *Secteur géographique n°6*

La zone d'étude traverse 120 ha de zones urbaines, 347 ha de zones agricoles et 1 246 ha de zones naturelles ou forestières.

Commune	Document d'urbanisme en vigueur	Dernière procédure principale <sup>2</sup>	Dernière procédure secondaire	Prescription d'une procédure principale <sup>3</sup>	Secteur géographique
Béziers	PLU	RG1 06/04/2021	M n°13 du 25/11/2019	-	4 – Vallée de l'Hérault
Villeneuve-lès-Béziers	PLU	23/08/2007	M n°7 du 10/02/2020	RG1 PLU (26/10/2020)	
Cers	PLU	10/10/2011	MS n°1 du 31/07/2017		
Montblanc	PLU	03/10/2007	M n°2 du 22/09/2020		
Saint-Thibéry	PLU	11/01/2013	M n°4 21/12/2020	R PLU (14/11/2018)	
Bessan	PLU	11/01/2013	MS n°2 du 02/10/2016	Révision allégée (13/02/2020)	
Florensac	PLU	20/09/2017	MS n°1 du 28/08/2019		5
Pinet	PLU	25/04/2013	M n°2 du 01/03/2019		
Pomérols	PLU	31/01/2017	/		
Poussan	PLU	11/12/2017	/		
Loupian	PLU	16/11/2017	M n°1 du 20/02/2020		
Mèze	PLU	22/03/2017	MS n°1 du 29/05/2019		
Gigean	PLU	21/12/2017	M n°1 29/06/2021		6
Fabrègues	PLU (PLUi prescrit)	18/11/2019	(Mise à jour 11/06/2021)		
Lattes	PLU (PLUi prescrit)	12/03/2009	M n°3 du 24/11/2016 MEC 18/12/2019		
Montpellier	PLU (PLUi prescrit)	02/03/2006	M n°13 du 31/01/2020 (Mise à jour 12/11/2020)		
Saint-Jean-de-Védas	PLU (PLUi prescrit)	21/01/2008	M n°4 du 27/09/2017 (Mise à jour 11/06/2021)		
Villeneuve-lès-Maguelone	PLU (PLUi prescrit)	29/03/2013		R PLU (02/09/2014)	

**Tableau 31 : Documents d'urbanisme en vigueur et dernières procédures des communes traversées par la ligne (août 2021)**

<sup>2</sup> Approbation du DU ou dernière Révision Générale n°N (RGN)

<sup>3</sup> Révision Simplifiée n°X (RSX), Modification n°Y (MY) ou Modification Simplifiée n°Z (MSZ) ou Mise en compatibilité (MEC)

### Les Espaces Boisés Classés (EBC)

Les espaces boisés classés ont pour objectif la protection ou la création de boisements ou d'espaces verts, particulièrement en milieu urbain ou péri-urbain. Ils concernent les bois, forêts et parcs, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, qu'ils soient enclos ou non et attenants ou non à des habitations. Ce classement peut également s'appliquer à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements.

Plusieurs EBC sont localisés dans la zone d'étude, sur les communes :

- de Bessan, Béziers et Villeneuve-lès-Béziers pour le secteur géographique n°4 – Vallée de l'Hérault ;
- de Mèze, Poussan, Pinet, Loupian, Balaruc-le-Vieux et Bouzigues pour le secteur géographique n°5 ;
- de Gigean, Fabrègues, Lattes et Saint-Jean-de-Védas pour le secteur géographique n°6.

Sur les communes de Gigean et Fabrègues, ils couvrent, par endroits, quasiment toute la largeur de la zone d'étude.

### Les Emplacements Réservés

Les emplacements réservés sont des zones spéciales susceptibles d'être délimitées par les PLU en application de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme. Réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général, aux espaces verts ou aux programmes de logement social, ces emplacements traduisent un engagement des collectivités publiques relatif aux équipements publics projetés sur leur territoire. La technique des emplacements réservés apparaît clairement comme une option sur des terrains que la collectivité publique bénéficiaire envisage d'acquérir pour un usage d'intérêt général futur.

Plusieurs emplacements réservés (ER) sont recensés dans les documents d'urbanisme des communes de la zone d'étude. Certains de ces ER correspondent au projet LNMP.

### La Loi Littoral

Cette loi fait obligation aux acteurs publics de l'urbanisme de protéger les espaces naturels remarquables, en déclarant l'inconstructibilité de certains espaces. Les boisements les plus significatifs doivent également être inscrits en espaces boisés classés.

Selon la DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires), la loi « littoral » concerne, sur la zone d'étude les communes de Balaruc-le-Vieux, Bouzigues, Mèze, Loupian, Poussan, Lattes et Villeneuve-lès-Maguelone.

Plusieurs espaces remarquables ont été recensés, sur les communes de Lattes, Villeneuve-lès-Maguelone, Loupian et Poussan, dans les PLU arrêtés au moment de la rédaction de l'étude d'impact, dont en particulier le bois de Maurin, sur la commune de Lattes, concerné par le projet.

### **3.4.3.3. LA TRAVERSE DES TERRITOIRES COMMUNAUX**

#### Secteur géographique 4

##### *Commune de Béziers (95,5 km<sup>2</sup>)*

La zone d'étude traverse le Sud du territoire communal de Béziers composé de parcelles agricoles et de zones naturelles (le bois de Bourbaki, qui accueille un parcours sportif, des sentiers pédestres et une boucle VTT d'une vingtaine de kilomètres).

Elle longe l'A9 et la traverse au niveau de Bourbaki. Aucun bâti n'est situé dans la zone d'étude.

La zone d'étude couvre 1,1 km<sup>2</sup> du territoire communal, soit 1,2 %.

##### *Commune de Villeneuve-lès-Béziers (17,3 km<sup>2</sup>)*

La zone d'étude traverse le Nord du territoire communal de Villeneuve-lès-Béziers, qui a la particularité d'être très urbanisé.

Ainsi, la zone d'étude longe l'A9 et franchit :

- plusieurs zones d'activités économiques, Capiscol, Actipolis, La Montagnette-La Claudery, lesquelles accueillent plusieurs bâtis d'habitation et une zone d'aménagement économique : La Méridienne de Villeneuve-lès-Béziers ;
- plusieurs zones d'urbanisation future (ZAD) ;
- des vignobles ;
- plusieurs axes de transport : l'A75, la RD612, la ligne ferroviaire Bordeaux-Sète ;
- plusieurs zones d'habitation (lotissements) denses, notamment au Sud de l'A9 (les Clapiès) ;
- un cimetière.

La zone d'étude couvre 4,5 km<sup>2</sup> du territoire communal, soit 26 %.

##### *Commune de Cers (7,8 km<sup>2</sup>)*

La commune de Cers est traversée par la zone d'étude dans sa partie Nord, couverte de vignobles.

Si la zone d'étude passe à une centaine de mètres des premières habitations (lotissements) du noyau villageois, elle inclut les mas « Chazottes » et « Les Marcounets », situés près de l'A9.

La zone d'étude couvre 1,9 km<sup>2</sup> du territoire communal, soit 24,4 %.

##### *Commune de Montblanc (26,9 km<sup>2</sup>)*

La zone d'étude traverse le Sud du territoire communal de Montblanc, lequel est composé de zones agricoles et boisées (le Grand Bois). Elle ne concerne qu'une seule habitation, la Bergerie. Elle franchit par ailleurs l'A9 et la RD28.

A noter que la zone d'étude passe à proximité de l'aire de repos « Béziers-Montblanc » et du Château de Coussergues.

La zone d'étude couvre 3,4 km<sup>2</sup> du territoire communal, soit 12,6 %.

##### *Commune de Bessan (27,6 km<sup>2</sup>)*

La zone d'étude traverse le Nord du territoire communal de Bessan, caractérisé par de nombreux axes de transport : l'A9, RD125, RD612A (gare de péage de l'A9), RD13, RD137, RD18 et la ligne ferroviaire Vias-Lézignan-La Cèbe.

Plusieurs mas et bâtiments agricoles sont également situés dans la zone d'étude : la Valmale, la Guinarde, Castelsec, la Figuerolle, Saint-Claude, la Chapelle Saint-Claude.

De plus, le parc photovoltaïque de Bessan, le village de vacances Domaine Saint-Vézianne, une zone d'activités économiques : La Grande Basse, un centre de loisirs (Emile Lognos) et une station de pompage s'inscrivent dans la zone d'étude.

La zone d'étude couvre 7,3 km<sup>2</sup> du territoire communal, soit 26,4 %.

##### *Commune de Saint-Thibéry (18,5 km<sup>2</sup>)*

La zone d'étude traverse le Sud du territoire de Saint-Thibéry, composé essentiellement des carrières de la Capucière et des Roches Bleues (à cheval avec la commune de Bessan). Elle franchit par ailleurs, sur cette commune, les RD18 et RD137 ainsi que la ligne ferroviaire Vias-Lézignan-La Cèbe.

La zone d'étude couvre 1 km<sup>2</sup> du territoire communal, soit 5,4 %.

##### *Commune de Florensac (35,7 km<sup>2</sup>)*

La zone d'étude traverse le Nord du territoire communal de Florensac, essentiellement couvert de vignobles. Des mas et une coopérative vinicole (vignoble Caudy) sont situés dans ce secteur : Machine de Mondou, Les Donzeilles.

Par ailleurs, dans la partie de la commune interceptée par la zone d'étude, un réservoir (Puech des Masques) ainsi qu'une station d'épuration ont été recensés.

Enfin, la zone d'étude longe l'A9 et franchit les RD18 et RD32, ainsi que l'aire de repos de Florensac.

La zone d'étude couvre 5,4 km<sup>2</sup> du territoire communal, soit 15,1 %.

➡ Le bâti du secteur géographique n°4 est essentiellement composé de mas et de hameaux liés aux activités viticoles très présentes dans ce secteur. **La partie la plus sensible de la zone d'étude est localisée sur la commune de Villeneuve-lès-Béziers**, particulièrement urbanisée, qui accueille de l'habitat pavillonnaire et plusieurs zones d'activités.

Par ailleurs, plusieurs EBC sont recensés dans la zone d'étude, ainsi que plusieurs emplacements réservés.

### Secteur géographique 5

#### Commune de Pomérols (11 km<sup>2</sup>)

La zone d'étude a la particularité de traverser en deux points distincts le territoire communal de Pomérols (extrêmes Nord-Ouest et Nord-Est) composé de zones agricoles. Elle intercepte par ailleurs l'autoroute A9 et intègre dans son périmètre trois mas : le Mas Rouge, le Mas de Meynet et le Mas de Callas.

La zone d'étude couvre 0,6 km<sup>2</sup>, soit 5,4% du territoire.

#### Commune de Pinet (8,8 km<sup>2</sup>)

La zone d'étude traverse le Nord du territoire communal de Pinet et longe l'autoroute A9 qui la sépare du centre-ville situé plus au Sud, à environ 400 m. Elle couvre essentiellement des terres agricoles et boisées et quelques habitations éparses, dont le hameau « le Petit Roubié ». Il est important de noter également la présence de la RD161E2.

La zone d'étude couvre 2,9 km<sup>2</sup>, soit 32,9% du territoire.

#### Commune de Castelnau-de-Guers (22,5 km<sup>2</sup>)

La zone d'étude traverse la commune de Castelnau-de-Guers dans sa partie Sud qui est composée majoritairement de terrains agricoles et de zones boisées. Aucune habitation n'est concernée par la zone d'étude qui se situe à environ 4 km du noyau villageois.

La zone d'étude couvre 1,25 km<sup>2</sup>, soit 5,5% du territoire.

#### Commune de Montagnac (39,8 km<sup>2</sup>)

La zone d'étude traverse la commune de Montagnac dans sa partie Sud, composée majoritairement de zones agricoles, et n'inclut qu'une seule habitation, le Mas La Castellone. Le noyau villageois est très éloigné de la zone d'étude, il se positionne à plus de 5 km de distance.

La zone d'étude couvre 1,2 km<sup>2</sup>, soit 3% du territoire.

#### Commune de Mèze (34,6 km<sup>2</sup>)

La zone d'étude traverse une grande partie du territoire communal de Mèze. Elle intercepte notamment l'A9 et une aire de repos et couvre essentiellement des zones agricoles et boisées. De nombreux mas s'y trouvent, dont les Mas Saint-Paul le Marseillais, de Durand, Saint-Paul le Bas, de Carayon, de Calvet, Hahut, La Vitarelle, ... La présence de la zone d'activités « Mas de Garric » est également à noter.

Le centre-ville est situé à environ 1 500 m de la zone d'étude.

La zone d'étude couvre 6,8 km<sup>2</sup>, soit 19,6% du territoire.

#### Commune de Villeveyrac (37,1 km<sup>2</sup>)

La commune de Villeveyrac est très peu concernée par la zone d'étude qui la traverse dans sa partie Sud et ne concerne aucune habitation mais seulement des terres agricoles.

La zone d'étude couvre 0,01km<sup>2</sup>, soit 0,04% du territoire.

#### Commune de Loupian (16 km<sup>2</sup>)

La zone d'étude traverse le territoire communal de Loupian en son centre et à quelques centaines de mètres du noyau villageois, situé au Sud. Elle traverse et longe l'autoroute A9 ainsi qu'une aire de repos. L'occupation du sol peut être distinguée selon deux types de territoires : à l'Ouest, un territoire essentiellement agricole et, à l'est, un territoire naturel et boisé.

La zone d'étude traverse par ailleurs une partie de la carrière « Sodicapei » et concerne quelques habitations et bâtiments agricoles éparses (la Mouline Fauconne, Les Causset).

Elle couvre 4 km<sup>2</sup>, soit 25,3% du territoire.

#### Commune de Bouzigues (3 km<sup>2</sup>)

La commune de Bouzigues est très peu concernée par la zone d'étude qui la traverse dans sa partie Nord et n'intègre aucune habitation mais s'inscrit dans une zone naturelle.

Elle se situe à environ 1 300 m du noyau villageois.

La zone d'étude couvre 0,04 km<sup>2</sup>, soit 1,3% du territoire.

#### Commune de Poussan (30 km<sup>2</sup>)

La zone d'étude traverse la commune de Poussan dans sa partie Sud. Elle longe et intercepte la RD613 ainsi que le système d'échanges entre l'A9, la RD600 et la RD613.

Elle s'inscrit sur un paysage varié, alternant zones agricoles (vignobles), boisées et urbanisées.

Les zones urbanisées sont composées d'habitats individuels de type pavillonnaire (lotissements), de zones d'activités « Clachs Est et Ouest ». Si la station d'épuration de type épandage/lagunage de la commune est également concernée par la zone d'études, le noyau villageois en est relativement éloigné (environ 500 m) et en est séparé par l'autoroute A9.

La zone d'étude couvre 3,5 km<sup>2</sup>, soit 11,6% du territoire.

#### Commune de Balaruc-le-Vieux (5,9 km<sup>2</sup>)

La zone d'étude traverse la commune de Balaruc-le-Vieux dans sa partie Nord, longe la RD613 et intercepte la RD2. La zone concerne un habitat de type pavillonnaire, avec une dizaine d'habitations.

Elle franchit le ruisseau de la Vène et se compose majoritairement de zones boisées. Elle couvre par ailleurs le parc Issanka (site inscrit) et se positionne à environ 500 m des premières habitations du noyau villageois.

La zone d'étude couvre 0,17 km<sup>2</sup>, soit 2,9% du territoire.

➔ Le secteur géographique n°5 se situe majoritairement sur un territoire agricole peu urbanisé. Peu d'habitations y sont recensées : les zones les plus denses sont situées sur la commune de Poussan, au niveau de la zone d'activités économiques « les Clachs », et sur la commune de Mèze, au droit de sa zone d'activités « Mas de Garric ». Plusieurs espaces boisés classés sont par ailleurs traversés par la zone d'étude.

### Secteur géographique 6

#### Commune de Gigean (16,5 km<sup>2</sup>)

La zone d'étude couvre 4,4 km<sup>2</sup> du territoire communal, soit 27 %.

Elle traverse la commune sur sa partie Sud, en longeant le tracé de l'A9, dans un secteur majoritairement occupé par des espaces naturels (piémont du massif de la Gardiole) et agricoles (plaine de Fabrègues).

Au sein de la zone d'étude, l'habitat est globalement de type pavillonnaire et essentiellement concentré au droit des lotissements qui se sont développés au Sud du village et au Nord de l'A9 (Les Jasses, Les Perrières, etc.).

On y trouve toutefois quelques mas et habitations isolées, notamment au droit d'Issanka (Font de Jeanes, Pioch Jon) et en limite Est de la commune (Mas de Valez, Fontanille).



Photo 6 : Commune de Gigean (source : Systra)

#### *Commune de Fabrègues (31,4 km<sup>2</sup>)*

La zone d'étude couvre 9,8 km<sup>2</sup> du territoire communal, soit 31 %.

L'occupation du sol est équivalente à celle de Gigean, la zone d'étude traversant essentiellement les espaces naturels de la Gardiole et des terrains agricoles.

Aucune zone d'habitation dense n'est présente au sein de la zone d'étude, mais il existe quelques mas au Nord de l'autoroute (Mas de Mirabeau, Mas du Vieux Mujolan, Saint-Jean des Clapasse, etc.), ainsi qu'à l'Ouest de la Gardiole, dans la vallée de la Mosson (Puech Rousset, Moulin de la Resse, Moulin du Martinet).

#### *Commune de Villeneuve-lès-Maguelone (22,7 km<sup>2</sup>)*

La zone d'étude couvre une petite partie au Nord du territoire communal, 0,8 km<sup>2</sup>, soit 3,5 %, au sein d'espaces naturels (lieu-dit plan de Cheyrau).

Aucune habitation n'est recensée dans la zone d'étude, mais celle-ci passe à proximité du hameau résidentiel du Pont de Villeneuve situé à la croisée de la RD612 et de la RD185E.

#### *Commune de Saint-Jean-de-Védas (12,9 km<sup>2</sup>)*

La zone d'étude couvre 1,1 km<sup>2</sup> du territoire communal, soit 8,5 %.

Sur cette commune, la zone d'étude, située au Sud du territoire, correspond essentiellement à la zone industrielle de la Lauze. Elle passe à proximité du Hameau La Baumette (Mas de Magret).

#### *Commune de Lattes (27,8 km<sup>2</sup>)*

La zone d'étude passe à l'Ouest du banc communal et couvre 1 km<sup>2</sup> du territoire communal, soit 3,6 %.

Elle s'inscrit sur des espaces de transition entre ville et campagne, aux portes de la métropole montpelliéraine, avec de l'habitat dispersé au droit du Mas Manier et des hameaux de La Castelle et de la Jasse de Maurin.

#### *Commune de Montpellier (56,9 km<sup>2</sup>)*

La commune de Montpellier est très peu concernée par la zone d'étude. Ainsi, la zone d'étude couvre seulement 0,04 km<sup>2</sup> du territoire communal, soit 0,07 %, majoritairement urbain (zone d'activités) et dominé par les axes de déplacement : RD132, la RD65, la voie ferroviaire existante et l'A9.



Le secteur géographique n°6 s'inscrit principalement dans les zones naturelles du massif de la Gardiole et agricoles de la plaine de Fabrègues.

Les zones d'urbanisation sont localisées au Nord de l'autoroute A9, à Gigean (Les Jasses, Les Perrières, etc.), au droit de la ZI de la Lauze à Saint-Jean de Védas ainsi que sur le banc communal de Montpellier (au Nord de l'A9).

Plusieurs espaces boisés classés sont présents dans la zone d'étude, ainsi que plusieurs emplacements réservés.

Enfin, deux espaces remarquables loi Littoral sont à mentionner sur les communes de Loupian et Poussan mais non concernés par le projet.



**Tableau 32 : Principales Servitudes d'Utilité Publique recensées dans la zone d'étude**

### 3.4.4. Les Servitudes d'Utilité Publique

Les différentes servitudes d'utilité publique grevant la zone d'étude sont présentées ci-après. Les effets de ces servitudes sont présentés dans le §5.4 de la pièce F-3 « Etat initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».

A noter que l'intégralité des plans de servitudes des communes n'ayant pas pu être obtenue, certains compléments ont été apportés par le biais d'autres sources de données comme par exemple l'Atlas du patrimoine s'agissant des périmètres de protection de monument historique, qui font l'objet d'une servitude AC1.

#### 3.4.4.1. SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 4

##### Servitudes relatives au patrimoine

Il s'agit des servitudes relatives à la conservation du patrimoine (protection des forêts, passage le long du littoral, protection des eaux potables, parcs nationaux, monuments historiques, zones de protection du patrimoine architectural et urbain...).

##### Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

Il s'agit des servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements, notamment, sur ce secteur géographique, celles de l'aérodrome Béziers-Vias, quand bien même cet équipement est situé hors de la zone d'étude.

La conception du projet tiendra compte de l'existence du Plan de Servitudes Aéronautiques de l'aérodrome de Béziers-Vias approuvé par arrêté du 4 mars 2016.

##### Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

Les servitudes relatives à la salubrité publique et à la sécurité publique sont celles relatives, notamment, aux cimetières et à exposition aux risques naturels et technologiques.

A noter que le PPRT SBM Formulation et Gazechim vaut servitude d'utilité publique sur les communes de Béziers et Villeneuve-lès Béziers (PM3), servitude toutefois non retranscrite dans les documents d'urbanisme communaux.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des servitudes concernées par la zone d'étude sur le secteur géographique n°4.

Servitudes d'utilité publique		Communes concernées	Paragraphe du présent document
AC1	Protection des monuments historiques	Béziers	Paysage et Patrimoine (§.3.5.1.1)
AC2	Protection des sites et monuments naturels	Villeneuve-lès-Béziers	Paysage et Patrimoine (§.3.5.1.1)
AS1	Point de prélèvement, ouvrages d'adduction à écoulement libre et réservoirs enterrés d'eau destinée à la consommation humaine	Bessan, Cers, Florensac, Saint-Thibéry, Villeneuve-Lès-Béziers	Environnement physique (§. 3.1 du volume 1 de la présente pièce)
PT2	Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Cers, Bessan, Villeneuve-lès-Béziers	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§.3.4.6)
PT3	Réseaux de télécommunications	Cers, Bessan, Villeneuve-lès-Béziers	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§.3.4.6)
EL6	Routes nationales et autoroutes	Bessan, Cers, Villeneuve-Lès-Béziers	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§.3.4.6.)
EL11	Protection du réseau routier	Bessan	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§.3.4.6)
I3	Canalisations de transport et de distribution de gaz	Béziers, Cers, Montblanc, Bessan, Florensac, Villeneuve-lès-Béziers, Saint Thibéry	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§.3.4.6)
I4	Conducteurs aériens d'électricité, canalisations souterraines et supports de conducteurs aériens	Villeneuve-lès-Béziers, Béziers, Montblanc, Florensac, Cers	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§.3.4.6)

Servitudes d'utilité publique		Communes concernées	Paragraphe du présent document
T1	Chemins de fer	Bessan, Cers, Villeneuve-lès-Béziers	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§.3.4.6)
T4 et/ou T5	Balisage aéronautique Dégagement des aérodromes civils ou militaires	Villeneuve-lès-Béziers, Cers Bessan, Montblanc, Béziers	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§.3.4.6)
T8	Servitude radioélectrique de protection contre les obstacles	Villeneuve-lès-Béziers	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§.3.4.6)
INT1	Cimetière	Villeneuve-lès-Béziers	/
PM1	Risques (plan de prévention des risques inondations)	Béziers, Cers, Florensac, Saint-Thibéry, Villeneuve-Lès-Béziers, Montblanc, Bessan	Environnement physique (§ 3.1.6 du volume 1 de la présente pièce)
PM3	Risques technologiques	Villeneuve-lès-Béziers	Environnement Humain (§.3.4.7.1)

## Général

- Réseau hydrographique principal
- Limite départementale
- Zone de Passage Préférentielle
- Limite communale

### Conservation du patrimoine (culturel, naturel, sportif)

- A1 : Bois et forêts soumis au régime forestier
- A2 : Canalisations souterraines d'irrigation
- A4 : Cours d'eau non domaniaux
- A5 : Canalisations d'eau et d'assainissement
- AC1 : Protection des monuments historiques
- AC2 : Protection des monuments et sites naturels
- AC4 : Patrimoine architectural urbain et paysager
- AS1 : Point de prélèvement, ouvrages d'adduction à écoulement libre et réservoirs enterrés, d'eau destinée à la consommation humaine

### Défense nationale

- AR3 : Servitude autour des magasins et établissements servant à la conservation, à la manipulation ou à la fabrication des poudres, munitions, artifices ou explosifs
- 

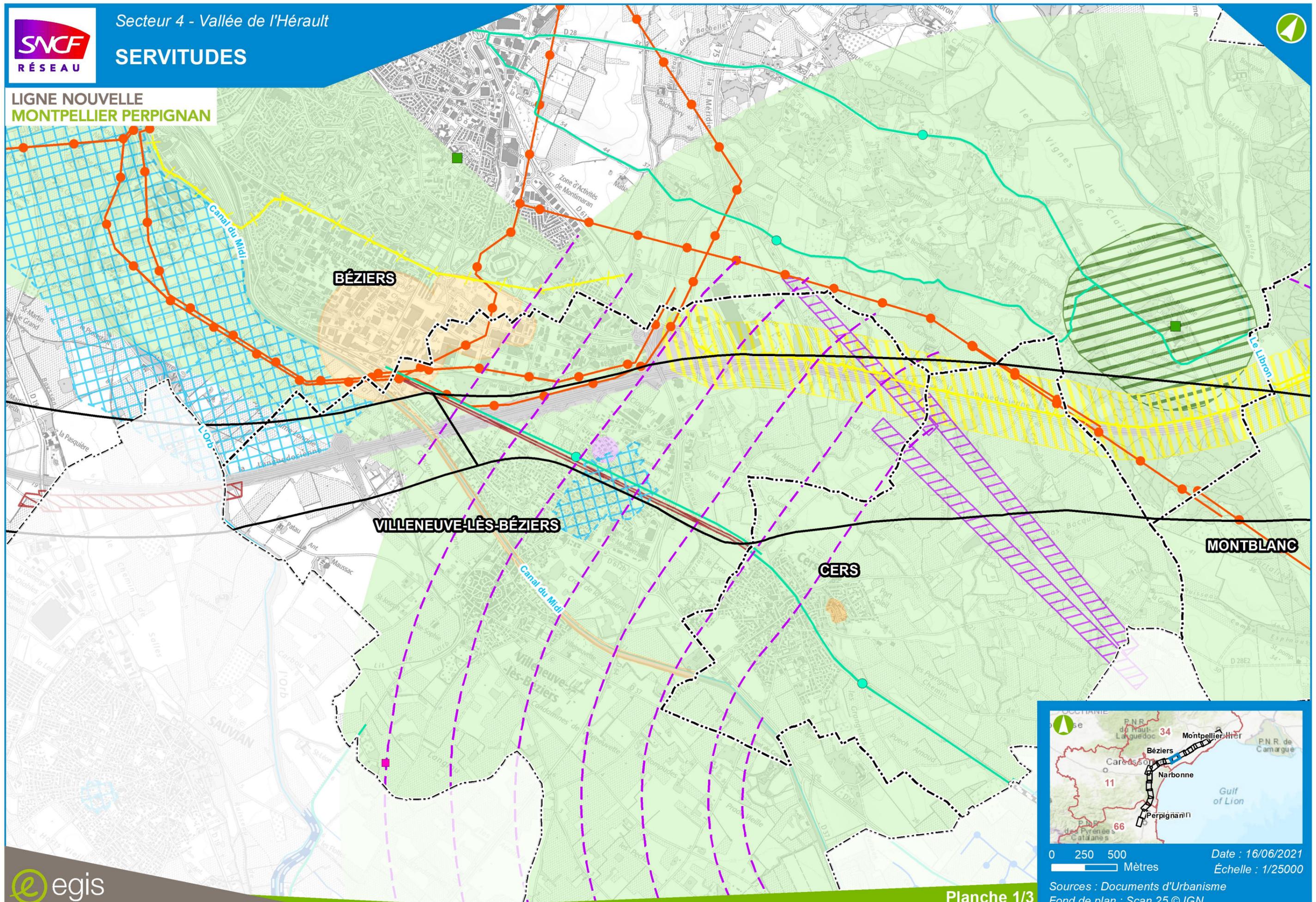
### Salubrité et sécurité publique

- EL2 : Zone submersible de cours d'eau
- INT1 : Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique
- PM3 : Servitude liée aux Plans de Prévention des Risques Technologiques

### Utilisation de certaines ressources et équipements

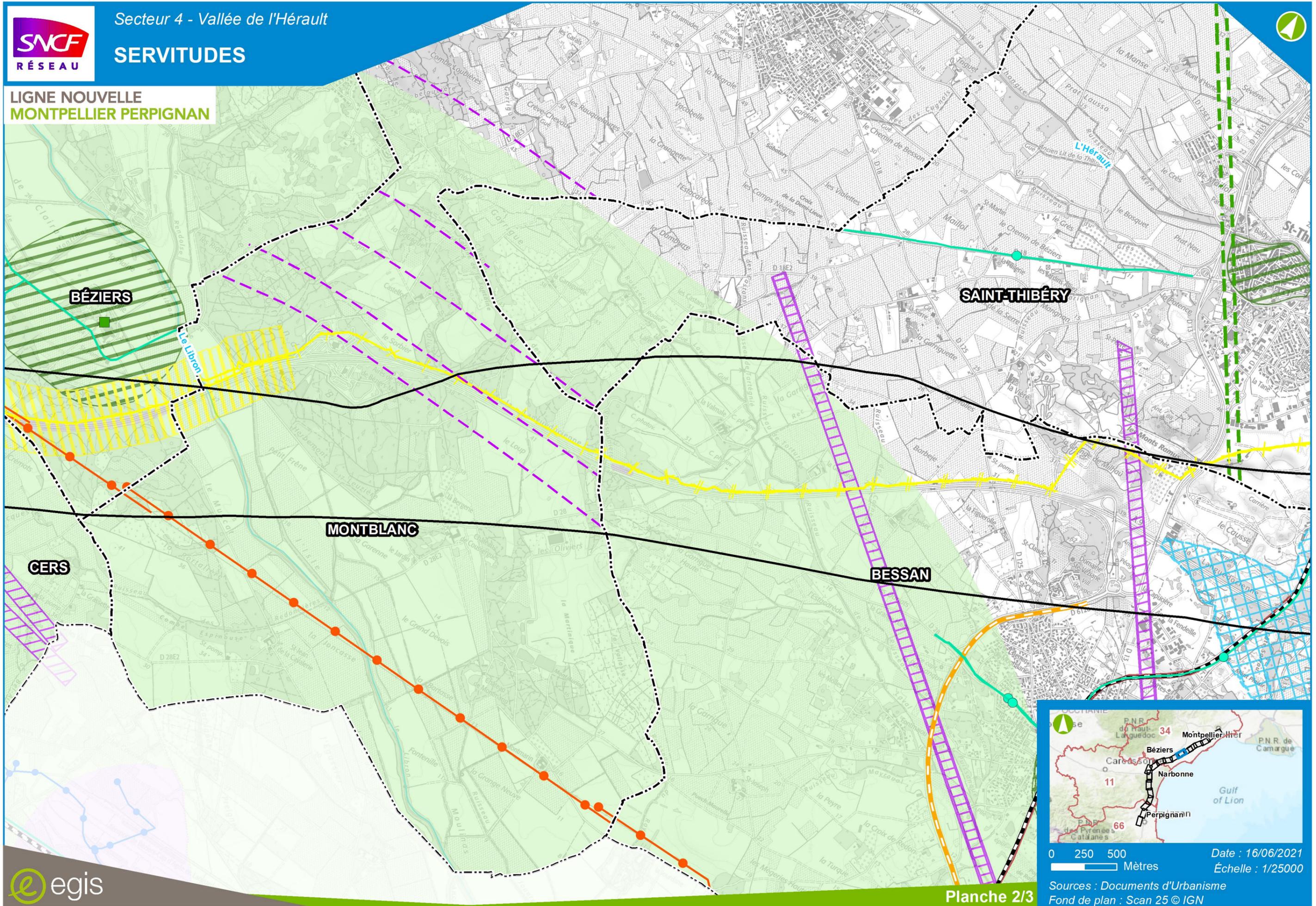
- EL3 : Cours d'eau et plans d'eau domaniaux
- EL6 : Routes nationales et autoroutes
- EL11 : Routes nationales et autoroutes
- I3 : Canalisations de transport et de distribution de gaz
- I4 : Conducteurs aériens d'électricité, canalisations souterraines et supports de conducteurs aériens
- I6 : Câbles, canalisations et engins transporteurs des mines et carrières
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 : Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PT3 : Réseaux de télécommunication
- T1 : Chemins de fer
- T4 : Balisage aéronautique
- T4 et T5 : Balisage aéronautique / Dégagement des aéroports civils ou militaires
- T5 : Balisage aéronautique / Dégagement des aéroports civils ou militaires
- T8 : Servitude radioélectrique de protection contre les obstacles

## LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN



0 250 500 Mètres  
Date : 16/06/2021  
Échelle : 1/25000

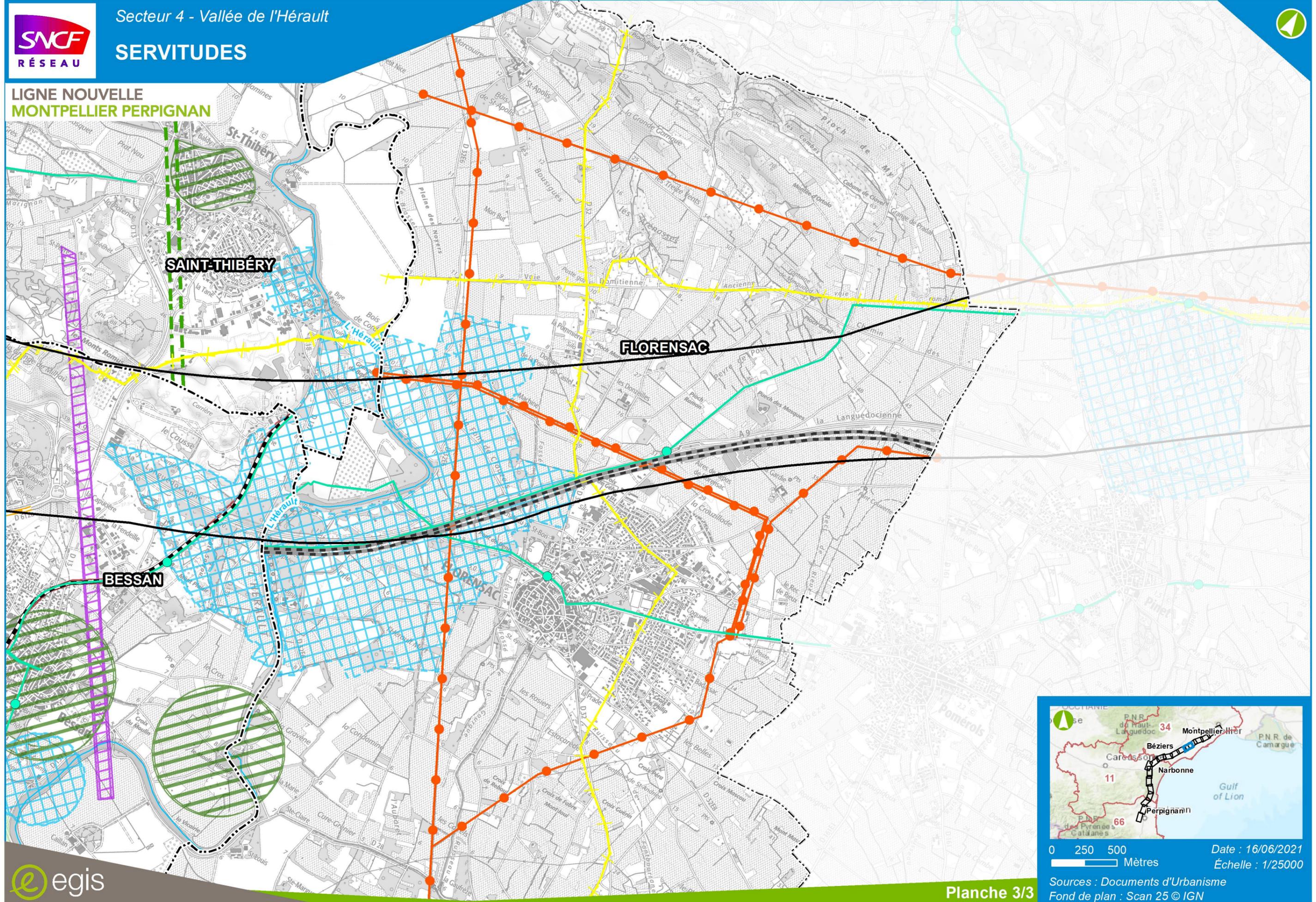
Sources : Documents d'Urbanisme  
Fond de plan : Scan 25 © IGN



0 250 500 Mètres  
Date : 16/06/2021  
Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme  
Fond de plan : Scan 25 © IGN

## LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN



0 250 500 Mètres  
Date : 16/06/2021  
Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme  
Fond de plan : Scan 25 © IGN

### 3.4.4.2. SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 5

#### Servitudes relatives au patrimoine

Il s'agit des servitudes relatives à la conservation du patrimoine (protection des forêts, passage le long du littoral, protection des eaux potables, parcs nationaux, monuments historiques, zones de protection du patrimoine architectural et urbain...).

#### Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

Il s'agit des servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements (énergie, canalisations, réseaux de communication...).

#### Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

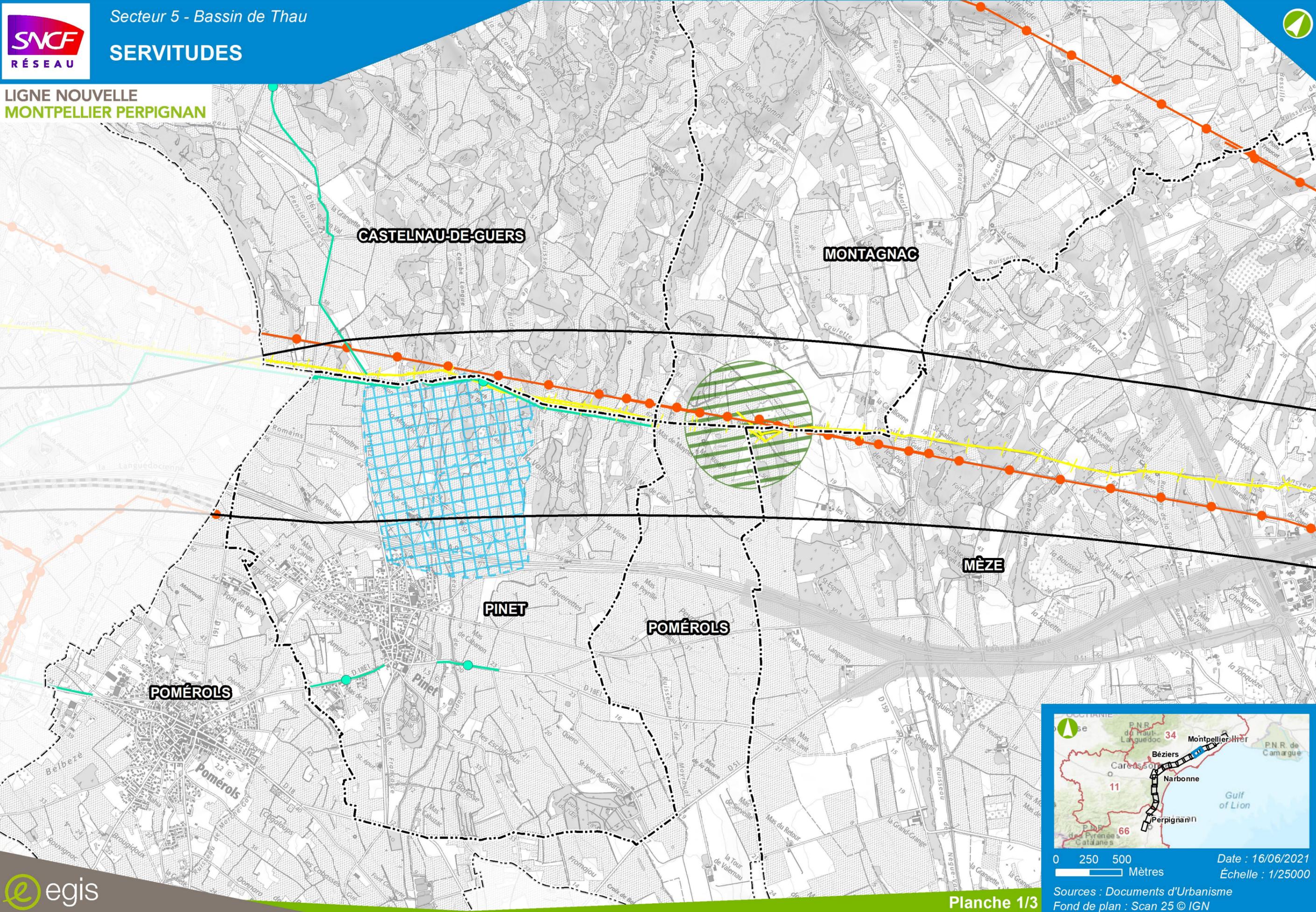
Les servitudes relatives à la salubrité publique et à la sécurité publique sont celles relatives, notamment, aux cimetières et à exposition aux risques naturels et technologiques.

Le tableau ci-après présente les servitudes concernées par la zone d'étude sur le secteur géographique n°5.

**Tableau 33 : Principales Servitudes d'Utilité Publique recensées dans la zone d'étude du secteur géographique n°5**

Servitudes d'utilité publique		Commune (s) concernée (s)	Paragraphe du présent document
AC1	Protection des monuments historiques	Mèze, Loupian, Balaruc-le-Vieux, Pinet, Pomérols, Poussan, Castelnau-de-Guers	Paysage et Patrimoine (§.3.5.1.1)
AC2	Protection des sites et monuments naturels	Balaruc-le-Vieux, Poussan	Paysage et Patrimoine (§.3.5.1.1)
AC4	Patrimoine architectural urbain et paysager	Loupian	Paysage et Patrimoine (§.3.5.1.1)
AS1	Point de prélèvement, ouvrages d'adduction à écoulement libre et réservoirs enterrés, d'eau destinée à la consommation humaine	Balaruc-le-Vieux, Pinet, Poussan, Castelnau-de-Guers	Environnement physique (§. 3.1 du volume 1 de la présente pièce)
PT2	Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	-	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6)
PT3	Réseaux de télécommunications	-	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6)
I3	Canalisations de transport et de distribution de gaz	Castelnau-de-Guers, Pomérols, Poussan, Loupian, Mèze, Montagnac, Pinet	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6)
I4	Conducteurs aériens d'électricité, canalisations souterraines et supports de conducteurs aériens	Montagnac, Mèze, Poussan, Castelnau-de-Guers, Loupian,	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6)
INT1	Cimetière	Mèze	/

Servitudes d'utilité publique		Commune (s) concernée (s)	Paragraphe du présent document
PM1	Risques (plan de prévention des risques inondations)	Balaruc-le-Vieux, Castelnau-de-Guers, Loupian, Pinet, Mèze, Poussan, Villeveyrac	Environnement physique (§ 3.1.6 du volume 1 de la présente pièce)

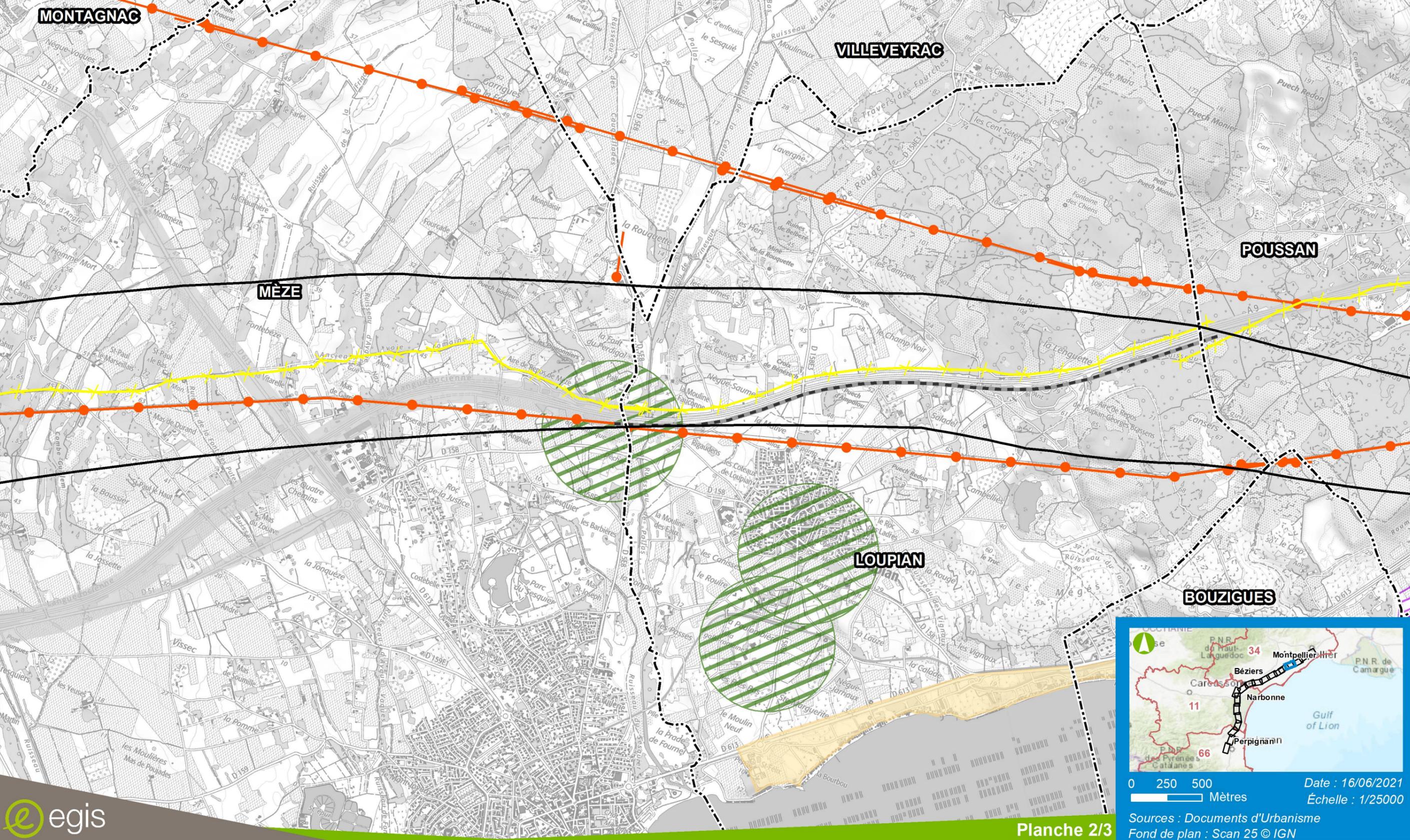


0 250 500 Mètres  
Date : 16/06/2021  
Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme  
Fond de plan : Scan 25 © IGN



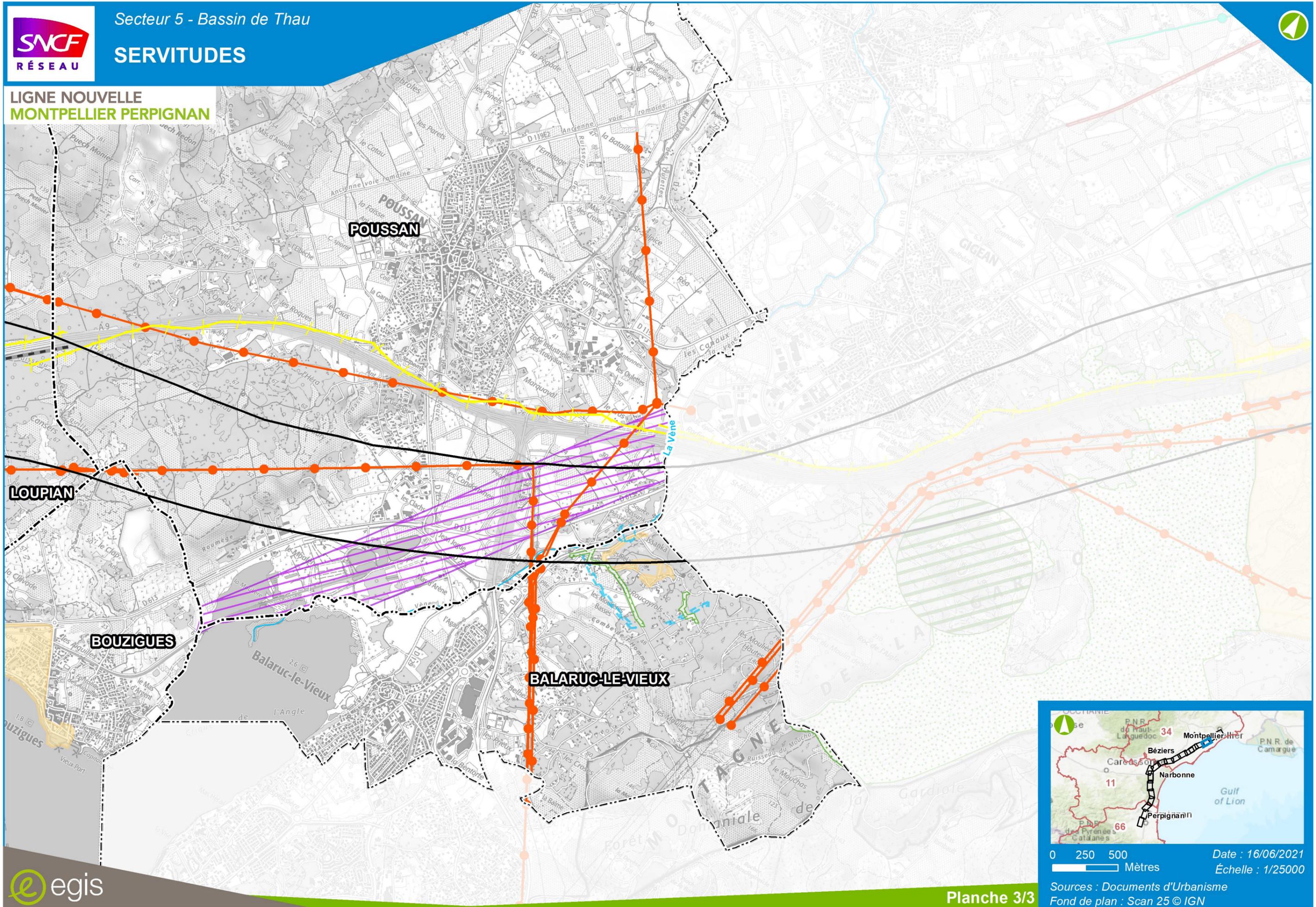
## LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN



0 250 500 Mètres  
Date : 16/06/2021  
Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme  
Fond de plan : Scan 25 © IGN

## LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN



0 250 500 Mètres  
Date : 16/06/2021  
Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme  
Fond de plan : Scan 25 © IGN

### 3.4.4.3. SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 6

#### Servitudes relatives au patrimoine

Il s'agit des servitudes relatives à la conservation du patrimoine (protection des forêts, passage le long du littoral, protection des eaux potables, parcs nationaux, monuments historiques, zones de protection du patrimoine architectural et urbain...).

#### Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

Il s'agit des servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements (énergie, canalisations, réseaux de communication...),

Malgré la présence, à proximité de la zone d'étude, de l'aéroport de Montpellier – Méditerranée, la zone d'étude du secteur géographique n°6 n'est pas concernée par les servitudes aéronautiques de l'aéroport.

#### Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

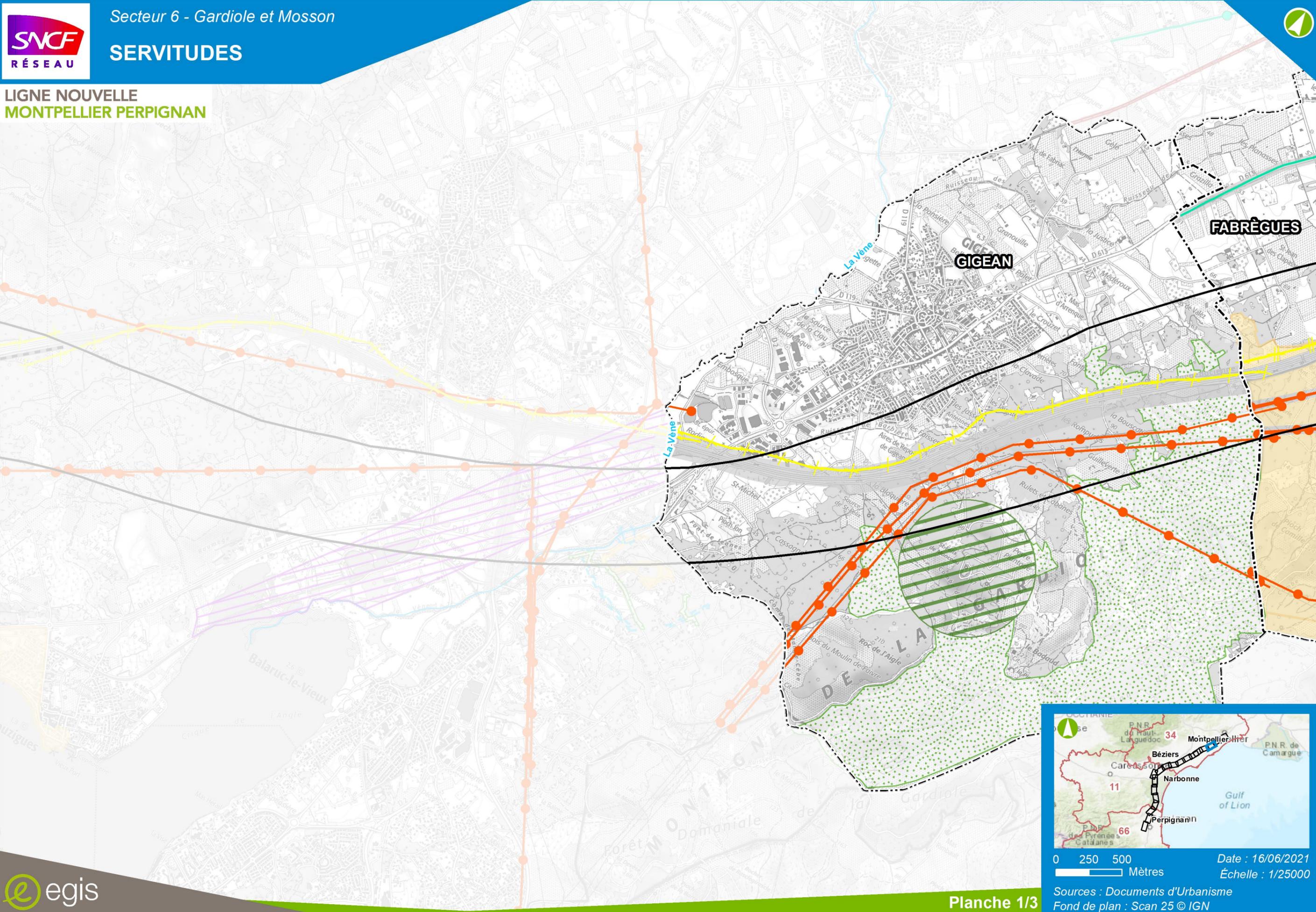
Les servitudes relatives à la salubrité publique et à la sécurité publique sont celles relatives, notamment, aux cimetières et à exposition aux risques naturels et technologiques.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des servitudes concernées par la zone d'étude sur le secteur géographique n°6.

**Tableau 34 : Principales Servitudes d'Utilité Publique recensées la zone d'étude du secteur géographique n°6**

Servitudes d'utilité publique		Commune(s) concernée(s)	Paragraphes du présent document
AC1	Protection des monuments historiques	Fabrègues, Gigean, Saint-Jean-de-Védas, Villeneuve-lès-Maguelone, Lattes	Paysage et Patrimoine (§.3.5.1.1)
AC2	Protection des monuments naturels	Fabrègues, Gigean,	Paysage et Patrimoine (§.3.5.1.1)
AR6	Servitude aux abords des champs de tir	Fabrègues	
AS1	Point de prélèvement, ouvrages d'adduction à écoulement libre et réservoirs enterrés, d'eau destinée à la consommation humaine	Fabrègues, Gigean, Lattes, Saint-Jean-de-Védas, Villeneuve-lès-Maguelone	Environnement physique (§. 3.1 du volume 1 de la présente pièce)
EL6	Routes nationales et autoroutes	Fabrègues,	Les infrastructures de transport (§.3.4.6)
I3	Canalisations de transport et de distribution de gaz	Fabrègues, Lattes, Saint-Jean-de-Védas, Gigean	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6)
I4	Conducteurs aériens d'électricité, canalisations souterraines et supports de conducteurs aériens	Fabrègues, Gigean, Lattes, Saint-Jean-de-Védas, Villeneuve-Lès-Maguelone	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6)
PT3	Réseaux de télécommunications	Saint-Jean-de-Védas	Les réseaux de transport d'énergie et de télécommunications (§. 3.4.6)

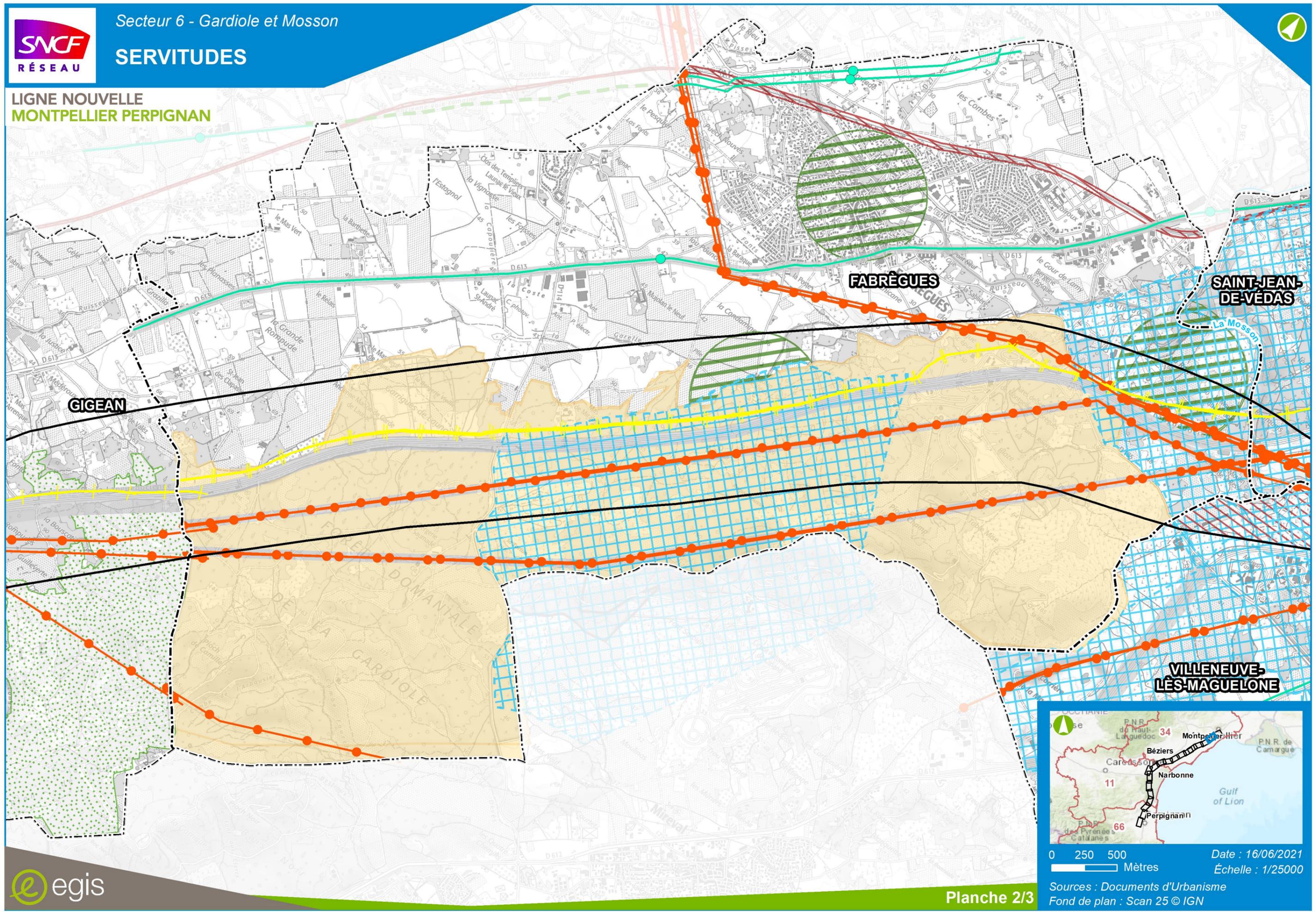
Servitudes d'utilité publique		Commune(s) concernée(s)	Paragraphes du présent document
T1	Chemins de fer	Saint-Jean-de-Védas, Villeneuve-Lès-Maguelone, Montpellier	Les infrastructures de transport (§.3.4.6)
PM1	Risques (plan de prévention des risques inondations)	Saint-Jean-de-Védas, Gigean, Lattes, Fabrègues, Villeneuve-Lès-Maguelone	Environnement physique (§. 3.1.6 du volume 1 de la présente pièce)



0 250 500 Mètres  
Date : 16/06/2021  
Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme  
Fond de plan : Scan 25 © IGN

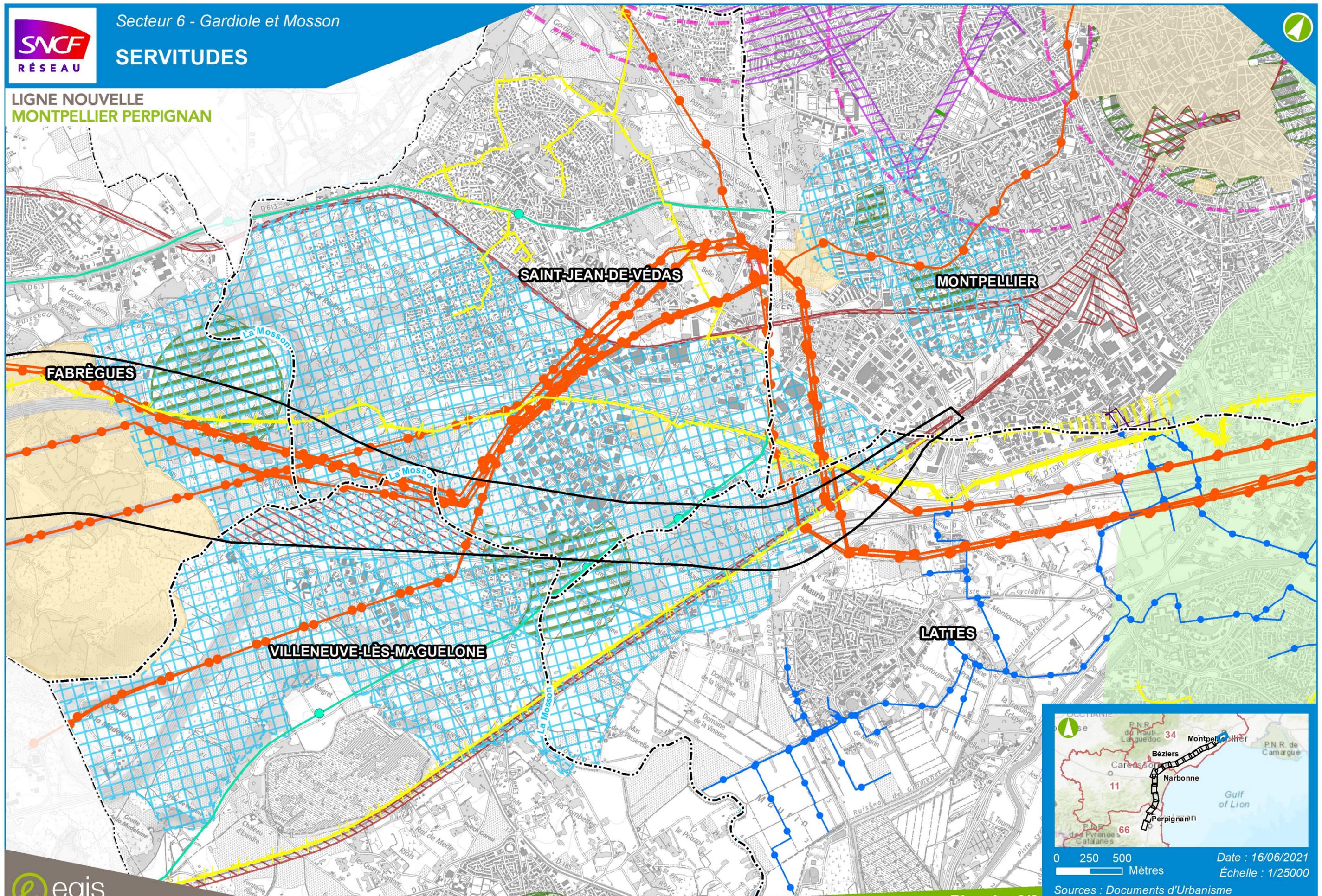
## LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN



0 250 500 Mètres  
Date : 16/06/2021  
Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme  
Fond de plan : Scan 25 © IGN

## LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN



0 250 500 Mètres  
Date : 16/06/2021  
Échelle : 1/25000

Sources : Documents d'Urbanisme  
Fond de plan : Scan 25 © IGN

### 3.4.5. L'emploi et les activités économiques

#### 3.4.5.1. L'EMPLOI

 Les caractéristiques de l'emploi de l'Occitanie et des différents territoires de vie traversés par la zone d'étude sont analysées dans le §5.5.2 de la pièce F-3 « Etat initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».

#### Secteur géographique n°4

L'emploi et les activités au sein de la zone d'étude appartiennent à la zone d'emploi de Béziers qui s'étend sur 127 communes de l'Hérault, avec plus de 232 000 habitants, et qui compte plus de 50 000 salariés.

Selon l'INSEE, en 2017, la population active du secteur géographique n°4 s'élève à un peu plus de 38 000 actifs, dont un peu moins de 30 000 ont un emploi.

Le taux de chômage y est important et bien supérieur, en 2017, à la moyenne nationale qui était de 13,6 %, et notamment pour la commune de Béziers, principale ville du secteur, qui affiche un pourcentage de chômage de 23,4 %.

 Les communes du secteur géographique n°4 – Vallée de l'Hérault regroupent environ 38 000 actifs, dont près de 30 000 ont un emploi. Elles sont toutefois caractérisées par un taux de chômage élevé (18,6 %), particulièrement la commune centre de Béziers.

Tableau 35 : Population active et chômage au sein des communes du secteur géographique n°4 en 2017 (source : INSEE)

Commune	Nombre d'actifs	Nombre d'actifs ayant un emploi	Taux de chômage (%)
<b>Béziers</b>	28 464	21 806	23,4
<b>Villeneuve-lès-Béziers</b>	1 870	1 533	18
<b>Cers</b>	1 032	861	16,6
<b>Montblanc</b>	1 161	975	16
<b>Bessan</b>	2 306	1 844	20
<b>Saint-Thibéry</b>	1 190	969	18,6
<b>Florensac</b>	2 064	1 696	17,8
<b>Total / Moyenne</b>	<b>38 087</b>	<b>29 684</b>	<b>18,6 %</b>

Secteur géographique n°5

Les communes du secteur géographique n°5 se répartissent en deux bassins d'emploi principaux :

- le bassin d'emploi de Sète (Thau), qui s'étend sur 14 communes de l'Hérault, soit plus de 115 000 habitants (11% de la population de l'Hérault) et plus de 38 000 actifs ayant un emploi (7% de l'Hérault). Les communes appartenant au bassin d'emploi de Sète sont Balaruc-le-Vieux, Poussan, Loupian, Mèze, Bouzigues et Villeveyrac ;
- le bassin d'emploi de Béziers cité précédemment. Les communes appartenant au bassin d'emploi de Béziers sont Pinet, Pomérols, Castelnaud-de-Guers et Montagnac.

A noter que de par sa situation géographique, une partie des habitants du secteur géographique n°5 travaille sur le bassin d'emplois de Montpellier, située à environ 20 km.

Selon l'INSEE, en 2017, la population active du secteur géographique n°5 s'élève à un peu plus de 16 000 actifs, dont un peu plus de 13 600 ont un emploi.

Le taux de chômage y est important et supérieur, en 2017, à la moyenne nationale qui était de 13,6 %, et notamment pour les communes de Mèze et Montagnac, qui affiche un pourcentage de chômage respectivement supérieur à 19 et 21 %.

➔ Les communes du secteur géographique n°5 regroupent plus de 16 000 actifs, dont un peu plus de 13 600 ont un emploi. Le taux de chômage moyen est d'un peu moins de 16 %.

Tableau 36 : Population active et chômage au sein des communes du secteur géographique n°5 en 2017 (source : INSEE)

Commune	Nombre d'actifs	Nombre d'actifs ayant un emploi	Taux de chômage (%)
<b>Pomérols</b>	929	756	18,6
<b>Pinet</b>	834	701	16
<b>Castelnaud-de-Guers</b>	513	413	19,4
<b>Montagnac</b>	1 698	1 337	21,3
<b>Mèze</b>	4 664	3 770	19,2
<b>Villeveyrac</b>	1 813	1 604	11,5
<b>Loupian</b>	1 046	897	14,2
<b>Bouzigues</b>	728	636	12,6
<b>Poussan</b>	2 803	2 437	13,1
<b>Balaruc-le-Vieux</b>	1 209	1 067	11,8
<b>Total / Moyenne</b>	<b>16 237</b>	<b>13 618</b>	<b>15,8 %</b>

Secteur géographique n°6

L'emploi et les activités au sein de la zone d'étude se répartissent entre deux zones d'emplois :

- le bassin d'emploi de Montpellier, pôle économique métropolitain d'envergure nationale, réparti sur 84 communes de l'Hérault représentant plus de 500 000 habitants (environ 10% de la population régionale, 40% de la population départementale) et plus de 190 000 actifs ayant un emploi (environ 40% de l'Hérault) ;
- le bassin d'emploi de Sète cité précédemment.

Selon l'INSEE en 2017, environ 169 000 emplois (dont environ 20 500 hors Montpellier) sont dénombrés dans les communes du secteur géographique n°6. Le taux de chômage est important (supérieur à 13,6%, moyenne nationale en 2013, au sens du recensement) notamment pour la commune de Montpellier (21%).

Selon l'INSEE, en 2017, la population active du secteur géographique n°6 s'élève à près de 154 000 actifs, dont un peu plus de 123 200 ont un emploi.

Le taux de chômage y est de 14,3 %, supérieur en 2017, à la moyenne nationale qui était de 13,6 %. Montpellier affiche le plus au taux de chômage a plus de 21 %.

➔ Les communes du secteur géographique n°6 regroupent environ 154 000 actifs dont un peu plus de 123 200 ayant un emploi. La présence de Montpellier dans la zone d'étude constitue un pôle d'activité fort même si le taux de chômage reste très élevé à plus de 21 %.

**Tableau 37 : Population active et chômage au sein des communes du secteur géographique 6 en 2017 (source : INSEE)**

Commune	Nombre d'actif	Nombre d'actif ayant un emploi	Taux de chômage (%)
Gigean	3 184	2 716	14,7
Fabrègues	3 430	3 008	12,3
Villeneuve-lès-Maguelone	4 461	3 866	13,3
Saint-Jean-de-Védas	4 689	4 142	11,7
Lattes	7 879	6 894	12,5
Montpellier	130 306	102 612	21,3
Total / Moyenne	153 949	123 238	14,3 %

### 3.4.5.2. ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA ZONE D'ETUDE

#### Secteur géographique n°4

Sources : Maison de l'emploi – tissu économique du grand Narbonne (données INSEE SIRENE au 1er janvier 2011) – SCoT du Biterrois

#### Les activités économiques du bassin d'emploi de Béziers

Au niveau du bassin d'emploi de Béziers, en raison des activités touristiques, le commerce est fortement représenté ainsi que le secteur de la construction (environ 8% des emplois). Le bassin d'emploi de Béziers se distingue du reste de la région notamment par ses composantes viticoles et industrielles (filière du travail des métaux), dont la répartition géographique se structure autour de Béziers.

Le tourisme, sur le secteur biterrois, est très centré sur les 6 communes littorales : Vendres, Valras, Sérignan, Portiragnes, Vias et Agde et le Cap d'Agde, en polarise une part importante.

Cette économie profite par ailleurs à des non-professionnels du tourisme, par exemple les ventes directes du terroir (vins et autres produits agricoles) ou les locations saisonnières à des particuliers.

Au sein de la zone d'étude, laquelle se situe en retrait par rapport au littoral, seule la commune de Vendres est particulièrement concernée par l'activité touristique, du fait d'un positionnement donnant sur la Méditerranée.

#### Le paysage économique de la zone d'étude

Au regard de la localisation des emplois, Béziers joue son rôle polarisant sur l'ensemble du secteur géographique n°4.

Le paysage économique est une succession de zones d'activités économiques entre Béziers et Villeneuve-lès-Béziers. Parmi celles-ci :

- des zones d'activités dans la zone d'étude : les ZAE la Montagnette et la Claudery, ainsi que la zone d'activités la Méridienne et le Parc d'activités du Capiscol. C'est également sur ce secteur que se trouve le site SEVESO composé de SBM, GAZECHIM, ECM (traité dans le § 3.4.7.1 « Risques technologiques ») ;
- des zones d'activités à proximité de la zone d'étude : Actipolis et le Pôle Méditerranée, la Bastil (zone industrielle), à environ 1 km de la zone d'étude, Montimaran (pôle d'activités commerciales), à environ 2 km de la zone d'étude.



Photo 7 : La Méridienne (source : viaterra.fr)

A l'est de Béziers, la zone d'étude traverse à nouveau des espaces agricoles ainsi que des espaces boisés, au niveau des communes de Montblanc et Saint-Thibéry.

Le paysage économique se modifie à l'arrivée sur Bessan par la présence, au cœur de la zone d'étude d'une carrière en cours d'activité, d'un parc photovoltaïque en cours de construction et de la ZAE des Capucières (en cours de commercialisation).

Par ailleurs plusieurs autres zones d'activités se situent à proximité de la zone d'étude :

- deux zones d'activités mixtes à Saint-Thibéry (la Crouzette et le Causse) situées respectivement à 350 et 500 m de la zone d'étude, ainsi qu'un pôle d'activité économique en projet (Pôle A9 Bessan-St Thibéry) ;
- une zone d'activités à Bessan, la ZAE Grange Basse au sud de la ZAE La Capucière ;
- la zone d'activités mixte « Aumorne » et le PAE L'Audacieux à Florensac.

#### Secteur géographique n°5

#### Les activités économiques du Bassin de Thau

Au niveau du Bassin de Thau, le tertiaire représente 70% des emplois. Le secteur primaire, concerné par les activités marines telles que la pêche et la conchyliculture, regroupe 16% des emplois. Entre 1999 et 2008, le territoire a enregistré une perte de l'activité industrielle générale d'environ 12%. L'activité s'est recentrée sur un triptyque productions primaires / économie touristique / économie tertiaire. Cette dernière, en plein essor sur le territoire, est toutefois concurrencée par les territoires voisins (notamment au niveau du secteur commercial).

Le tourisme du Bassin de Thau se concentre au niveau de Balaruc-les-Bains, Frontignan, Marseillan, Sète et Vic-la-Gardiole qui représentent 92% des capacités d'accueil. Il bénéficie aussi de l'influence du Cap d'Agde qui se situe aux portes du territoire. Le tourisme est majoritairement balnéaire et estival. Néanmoins, Balaruc-les-Bains est la seconde station thermale de France et la seule aux abords de la mer Méditerranée. L'activité accueille de 60 000 à 66 000 personnes par an (17 M€ de chiffre d'affaire). Le diagnostic du SCoT estime la fréquentation touristique totale du Bassin de Thau entre 1,2 et 1,3 millions de touristes par an.

Les communes du secteur géographique n°5, situées dans l'arrière-pays sont moins concernées par l'économie liée au tourisme.

Par sa situation géographique, le Bassin de Thau est par ailleurs marqué par l'influence de l'agglomération de Montpellier qui concentre l'essentiel des fonctions administratives métropolitaines lesquelles bénéficient peu au territoire en matière d'emploi.

Néanmoins, le caractère maritime du Bassin de Thau a favorisé le développement des activités économiques à proximité du littoral. En parallèle, la dynamique des activités résidentielles se formalise par un développement des commerces, surtout en périphérie des communes. Cette offre vient en complément de celui de centre-ville. L'agriculture est surtout présente au Nord et à l'est du territoire.

#### Le paysage économique de la zone d'étude

La zone d'étude traverse plusieurs zones d'activités dont notamment d'Ouest en est :

- les zone d'activités mixtes « Engaronne » et le « Mas de Garric » sur la commune de Mèze ;



Photo 8 : Mas de Garric (source : ville-meze.fr)

- la zone d'activités « Les Clachs », sur la commune de Poussan, qui marque la fin géographique de la vocation agricole du territoire ;
- plusieurs zones d'activités dont celle de « Saint-Michel », sur la commune de Gigan directement traversée par la zone d'étude (traitée dans le secteur géographique n°6).
- le Parc d'Activités Economique Hérault Méditerranée (PAEHM) « le Roubié », sur la commune de Pinet (activités et équipements) ;
- les zones d'activités en projet la Plaine et Condamines (zones d'aménagement différé), sur la commune de Poussan.

Par ailleurs, plusieurs zones d'activités sont situées à proximité de la zone d'étude :

- à environ deux kilomètres se situe le Parc scientifique et environnemental de Thau (zone tertiaire/services industriels et commerciaux) sur la commune de Mèze ;
- la zone d'activités mixtes « les Canisses », sur la commune de Loupian, à 1 km ;
- la zone d'activités mixtes « le chemin neuf », sur la commune de Bouzigues ;
- deux zones économiques situées non loin (700 m) de la zone d'étude, « Le Cous » et « les Trouyaux », sur la commune de Poussan.

De plus deux ZAE se trouvent à Balaruc-le-Vieux et un PAE à Montagnac.

Toutes ces zones d'activités sont localisées sur la carte « Activités, réseaux et équipements ».

A noter également la présence de la carrière Sodicapei située sur la commune de Loupian.

 *Les carrières sont présentées au §2.3 du volume 1 de la présente pièce.*

### Secteur géographique n°6

#### *Les activités économiques du bassin d'emploi de Montpellier*

La métropole montpelliéraine a été marquée par une certaine faiblesse économique et l'absence d'un tissu industriel généré par les deux premières révolutions industrielles. L'économie se définit au travers de deux dynamiques : la prédominance du tertiaire, en pleine expansion du fait de l'attractivité démographique de la zone, et, parallèlement, une rare richesse en "matière grise" qui classe Montpellier juste derrière Paris, Toulouse et Grenoble pour le taux d'emplois stratégiques rapporté à l'emploi total.

Le département de l'Hérault se découpe en plusieurs secteurs touristiques. L'agglomération de Montpellier appartient au secteur « Montpellier – Petite Camargue » regroupant 56 communes (une Métropole et 2 communautés de communes). Plus d'un million de touristes français sont accueillis sur la destination, pour des séjours de 2,3 jours en moyenne, soit près de 3 millions de nuitées françaises en 2011. Elle concernait ainsi 12 800 emplois salariés directs.

Excepté la commune de Villeneuve-lès-Maguelone qui possède une façade maritime, les communes du secteur géographique n°6 ne sont pas directement concernées par les accueils touristiques. Montpellier reste la ville phare d'accueil.

#### *Le paysage économique de la zone d'étude*

Sur la commune de Gigan, la zone d'étude intercepte les zones d'activités « ZAE Saint-Michel I et II » (zone d'activités mixtes) et se situe à proximité de trois autres zones d'activités similaires :

- ZAE des Verbières Hautes et Basses (moins d'un kilomètre) ;
- ZAE de La Clau I et II (environ 200 m) ;
- ZAE de l'Embosque (environ 200 m).

Au niveau des communes appartenant à Montpellier Méditerranée Métropole, la zone d'étude intercepte plusieurs activités :

- au niveau de Fabrègues, la zone d'étude croise essentiellement des zones agricoles et passe non loin des zones industrielles « Les Quatre Chemins » (moins de 400 mètres) et « Les Hauts de Fabrègues » (un peu plus de 400 mètres) ;
- entre les communes de Fabrègues et Villeneuve-lès-Maguelone, se situe la carrière de La Madeleine, en bordure de la zone d'étude. Par ailleurs une ancienne carrière qui a été réhabilitée est présente au sein de la zone d'étude (au Nord de la carrière de la Madeleine) ;
- l'approche de Montpellier s'associe à une densification du tissu d'activités. Ainsi, la zone d'étude passe au Nord de la zone industrielle « Larzat Sud » et de la ZA « les Condamines les Aires-Larz », à Villeneuve-lès-Maguelone. La zone industrielle de la Lauze - Parc Marcel Dassault est ensuite interceptée par la zone d'étude sur la commune de Saint-Jean-de-Védas.

Enfin, l'extrémité Est de la zone d'étude est encadrée par un grand nombre de zones économiques entre Lattes et Montpellier. Parmi celles-ci se trouvent : « ZI Puech Radier », « ZI Près d'Arènes », « Garosud », « Mas de Grille », « Mas d'Astre », « Jean Monnet », « Deves de la Condamine », « ZAE du Rieucoulon » ...

3.4.5.3. PROJETS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Secteur géographique n°4

Le SCoT du Biterrois

Le SCoT Biterrois a fixé une enveloppe territoriale de 600 hectares dédiée au développement des zones à vocation d'activités économiques, commerciales ou d'hébergement touristique.

Quatre pôles de développement économique ont été définis en raison de leur connexion aux grands pôles urbains et aux points d'accès stratégiques du territoire par les grandes infrastructures de transports, autoroutières et ferrées, dont 2 situés dans le secteur géographique n°4 Vallée de l'Hérault :

- Béziers Est, autour de la confluence des autoroutes A9 et A75, desservi par les échangeurs « Béziers Est », « Béziers Nord » et « Servian », et connecté à la voie ferrée Montpellier – Perpignan, à la future gare TGV et à l'aéroport « Béziers Cap d'Agde en Languedoc ». Il est destiné à accueillir de la logistique à haute valeur ajoutée ainsi qu'un Technoparc dédié aux sciences de la vie, à la santé, aux énergies renouvelables ;
- la Basse vallée de l'Hérault, entre Bessan et Saint-Thibéry ;

La zone d'étude est ainsi concernée par l'extension de plusieurs zones d'activités économiques. Le tableau ci-après dresse une liste de ces extensions situées dans ou à proximité de la zone d'étude.

Tableau 38 : Les projets d'extension des zones d'activités économiques (sources : PLU des communes citées)

Communes	Projet	Localisation
Villeneuve-lès-Béziers	Affirmation des zones d'activités existantes du « Capiscol », « Claudery et La Montagnette » Optimisation du foncier disponible au niveau de « Claudery »	Dans la zone d'étude
Villeneuve-lès-Béziers	Projet de ZAC Pech Auriol-Le-Cros	Dans la zone d'étude

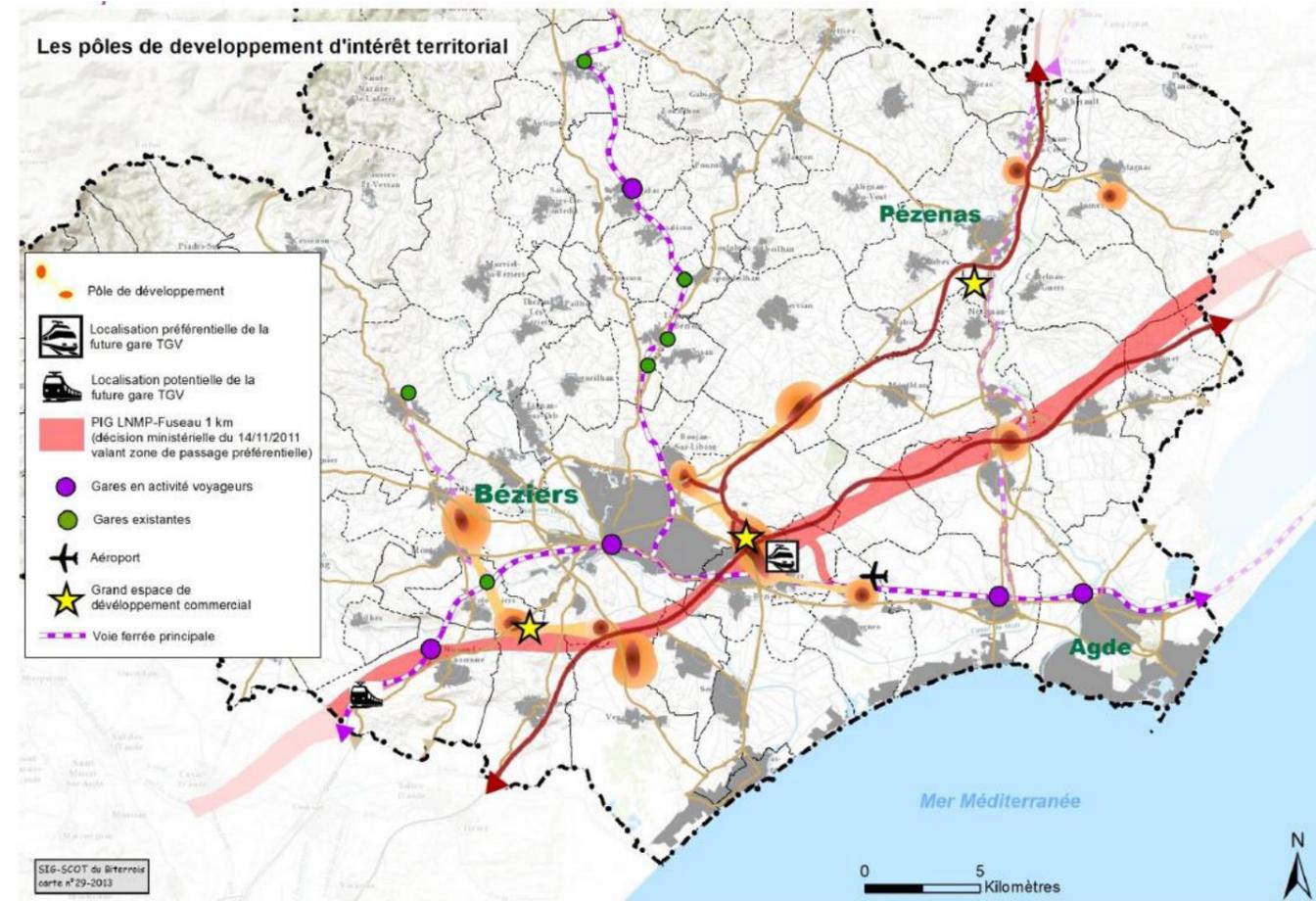


Figure 21 : Les pôles de développement d'intérêt territorial au droit du Biterrois (source : SCoT du Biterrois)

### Secteur géographique n°5

#### *Le SCoT du Bassin de Thau*

Les zones d'activités du Bassin de Thau (autres que celles maritimes) sont identifiées de la manière suivante dans le SCoT :

- les zones d'intérêt régional, localisées autour de la RD600, sur Poussan, participent au fonctionnement de l'hinterland portuaire et sont nécessaires au développement du futur Port Régional. La nouvelle zone industrialo-portuaire comprenant les futures zones des « Condamines » et de la « Plaine » sera créée sous la forme d'une ZAD sur environ 105 hectares ;
- les zones d'activités d'intérêt territorial regroupant les sites d'intérêt et d'attractivité intercommunale telles que les zones d'activités situées sur la commune de Gigean ;
- les zones d'activités d'intérêt local, destinées à l'accueil d'activités industrielles, artisanales et de services. Leur petite taille répond à un besoin de proximité (communal).

De manière plus locale, c'est à dire au niveau et à proximité de la zone d'étude, les projets suivants ont été retenus sur les communes de :

- Mèze : création d'une zone d'activités au niveau de « La Vitarelle », la « zone d'activités Mas de Garric Nord » ;
- Poussan : création dans la zone d'étude de la zone d'activités « Clachs Centre » (vocation artisanale, de petite industrie et tertiaire) ;
- Poussan : les zones d'activités de « Condamines » et de la « Plaine », dans la zone d'étude (au niveau de l'échangeur) ;
- Poussan : « La Clau III », hors zone d'étude.

### Secteur géographique n°6

#### *Le SCoT du Bassin de Thau*

Le SCoT de Thau prévoit une extension de la zone d'activités de Saint-Michel sur la commune de Gigean, dans la zone d'étude.

#### *Le SCoT de Montpellier Méditerranée Métropole*

Les grands sites économiques du territoire sont majoritairement situés au Sud et à l'est de la métropole et ont vocation à accueillir des activités technopolitaines (projet de quartier d'affaires en lien avec la LN à La Méjanelle – Pont Trinquat, développement du pôle universitaire à Thomassy). La création de la zone d'activités de Charles Martel, au Sud de celle du Larzat Sud, est à signaler à environ 200 mètres de la zone d'étude.

La zone d'étude accueille également, sur la commune de Lattes, l'extension de la zone d'activités « Garosud ».

### 3.4.6. Les déplacements, réseaux et équipements

#### 3.4.6.1. SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 4

##### 3.4.6.1.1. LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DE POLITIQUE DE DEPLACEMENTS URBAINS

 L'exhaustivité et l'analyse des documents de planification et de gestion de politique de déplacements urbains sont présentées dans le §5.6.1 de la pièce F-3 « Etat initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».

La zone d'étude est concernée par un Plan de Déplacements Urbains (PDU) adopté en juin 2016 : le PDU de la communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée.

Ce dernier comporte 28 actions, articulées autour de six axes :

- Structuration du territoire et mobilité durable ;
- Améliorer la gestion du trafic et le partage de la voirie ;
- Pour développer les transports collectifs, favoriser l'intermodalité et lutter contre l'autosolisme ;
- Mieux utiliser l'outil stationnement ;
- Développer l'usage des modes doux ;
- Management de la Mobilité et actions transversales.

##### 3.4.6.1.2. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

###### Les infrastructures portuaires et aéroportuaires

Aucune infrastructure portuaire ni aéroportuaire n'est située dans la zone d'étude. Toutefois à proximité de celle-ci se trouve l'aéroport Béziers-Cap d'Agde (267 712 voyageurs en 2019) sur la commune de Portiragnes.

###### Les voies navigables

Aucune voie navigable n'est située dans la zone d'étude.

###### Le réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire intéressant la zone d'étude s'articule autour de l'artère principale Bordeaux-Sète, ainsi que de la ligne Béziers-Millau-Neussargues, avec une offre plus modeste.

Le trafic local (hors voyageurs « Grandes Lignes ») reste relativement modeste.

À noter également la présence de quelques lignes assez anciennes :

- la ligne Colombiers-Cazouls lès Béziers, exploitée pour le compte du département et qui supporte encore quelques trains de marchandises ;
- la ligne Vias-Lézignan la Cèbe, qui accueille quelques trains de fret destinés à l'exploitation d'une carrière ;
- plusieurs lignes qui ne sont plus en exploitation.

**Tableau 39 : Le réseau ferré au droit de la zone d'étude (sources : SCoT, PDU, SNIT, SRI)**

Communes	Voie ferrée	Axe dans la zone d'étude
Cers et Villeneuve-lès-Béziers	Bordeaux / Marseille	Longitudinal et perpendiculaire
Bessan et Saint-Thibéry	Vias / Lézignan/ La Cèbe	Perpendiculaire

###### Le réseau autoroutier et routier structurant

Le réseau routier, au sens large, du secteur géographique n°4 est particulièrement marqué par le passage de l'A9 qui longe la zone d'étude.

Le tableau en page suivante présente les principales structures routières situées dans la zone d'étude, en fonction de leur importance (autoroute, routes nationales et départementales).

Les principaux projets de développement routier à proximité et dans la zone d'étude sont par ailleurs identifiés dans le tableau suivant.

**Tableau 40 : Les projets de développement routier (sources : SCoT, PDU, SNIT, SRI)**

Type de projet	Intitulé	Caractéristiques
Routier et autoroutier	Contournement de Béziers	Projet de contournement par le Sud de Béziers, depuis la RD612 vers l'A9
	Doublement de la voirie entre Pézenas et le pont d'Agde	Mise à 2x2 voies de certains tronçons des RD13 et RD612 (en cours de réalisation)

**Tableau 41 : Principales structures routières du secteur géographique n°4 (source : Recensement des TMJA sur le réseau routier national en 2018, CD34, DREAL Occitanie, CABM, ASF)**

Voie	Situation par rapport à la zone d'étude	Commune	Axe dans la zone d'étude	Trafic (TMJA 2019) + % de PL
<b>AUTOROUTE</b>				
<b>A9</b>	La zone d'étude longe l'A9	Béziers	Longitudinal	63 800 véh (Béziers Ouest) dont 20 % de PL*
	La zone d'étude longe l'A9	Villeneuve-lès-Béziers	Longitudinal	
	La zone d'étude longe l'A9	Cers	Longitudinal	
	La zone d'étude intercepte l'A9	Montblanc	Perpendiculaire	
	La zone d'étude longe l'A9	Bessan	Longitudinal	
	La zone d'étude longe l'A9	Florensac	Longitudinal	
<b>A75</b>	Intersection perpendiculaire avec la zone d'étude sur ce secteur	Villeneuve-lès-Béziers	Perpendiculaire	33 181 véh (A75 Echangeur 63) dont 10 % de PL*
<b>PRINCIPALES ROUTES DEPARTEMENTALES</b>				
<b>RD612</b>	Desserte locale entre Béziers et Villeneuve-lès-Béziers	Villeneuve-lès-Béziers	Perpendiculaire	38 204 véh dont 5 % de PL (Rocade Est RD612 Béziers)
<b>RD28</b>	Relie Béziers et Bessan	Montblanc	Perpendiculaire	2 382 véh dont 5 % de PL
		Bessan	Longitudinal	
<b>RD125</b>	Permet entre autre de relier Bessan et Montblanc	Bessan	Perpendiculaire	-

Voie	Situation par rapport à la zone d'étude	Commune	Axe dans la zone d'étude	Trafic (TMJA 2012) + % de PL
<b>RD13</b>	Relie Faugères et Agde	Bessan	Perpendiculaire	7 126 dont 4,5 % de PL
<b>RD137</b>	Relie Saint-Thibéry et Vias	Saint-Thibéry, Bessan	Perpendiculaire	-
<b>RD18</b>	Relie Saint Thibéry et la D51 juste après Florensac	Saint-Thibéry, Florensac	Perpendiculaire	6 618 dont 7 % de PL
<b>RD32</b>	Relie Castelnau-de-Guers à la RD51, avant Agde	Florensac	Perpendiculaire	-
<b>RD161</b>	Relie Montagnac et Marseillan	Florensac	Perpendiculaire	-

\* Données 2018

*Nota : pour le réseau routier national, les données de trafic présentées dans le tableau précédent sont issues de stations permanentes permettant le comptage simple de tous les véhicules, des « comptages tournants » ou « comptages temporaires » effectués quelques jours dans l'année, et des chaînes statistiques des péages pour les autoroutes concédées.*



Les problèmes de congestion sont principalement constatés sur la rocade de Béziers (RD64), ainsi qu'en période estivale sur les axes desservant le littoral.

### Les autres réseaux liés à la mobilité

La zone d'étude est desservie par plusieurs lignes de bus régies par les communautés d'agglomération « Hérault Méditerranée » et « Béziers Méditerranée », ainsi que par la région Occitanie (le département n'a plus compétence en matière de transports en commun depuis la loi NOTRe de 2018). A noter que la communauté de communes La Domitienne ne dispose pas d'un réseau de transport public.

Le réseau Cap'Bus (CA Hérault Méditerranée) concerne la zone d'étude par :

- la ligne 5, qui dessert les communes de Bessan et Saint-Thibéry. Elle permet de relier Agde à Pézenas ;
- la ligne TAD (Transport A la Demande) B, qui dessert Florensac, Pomerols et Pinet. Elle relie Pézenas à Agde.

Le réseau beeMob (CA Béziers Méditerranée) intéresse la zone d'étude par :

- la ligne E, qui dessert les communes de Sauvian, Sérignan, Valras-Plage et Vendres et permet de relier cette dernière à Béziers ;
- la ligne 6, qui dessert les communes de Béziers, Villeneuve-lès-Béziers et Cers ;
- la ligne 3, qui permet de relier Villeneuve-lès-Béziers à Valras-Plage en passant par Sérignan, la ligne 20 (ligne estivale) qui relie Villeneuve-lès-Béziers à Sérignan et la ligne 13 de Villeneuve-lès-Béziers à Cers. Ces trois lignes desservent les zones d'activités économiques de la Méridienne, de la Claudery et de la Montagnette.

Le réseau régional Hérault Transport concerne la zone d'étude par de nombreuses lignes qui relient Béziers à :

- Nissan-lez-Enserune : ligne 641 ;
- Lespignan : ligne 652 ;
- Vendres : ligne 653 ;
- Portiragnes, en desservant Cers : ligne 651 ;
- Marseillan, en desservant Villeneuve-lès-Béziers : lignes 650 et 660 (navette de l'aéroport de Béziers) ;
- Pinet, en desservant Bessan, Saint-Thibéry, Florensac et Pomerols : ligne 649
- Saint-Jean-de-Védas, en desservant Montagnac, Mèze, Loupian, Gigean et Fabrègues : lignes 603 et 656.

### 3.4.6.1.3. LES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE ET DE TELECOMMUNICATIONS

#### Les postes et lignes électriques

La zone d'étude est traversée par un réseau composé de plusieurs lignes Haute Tension et Très Haute Tension, gérées par RTE (Réseau de Transport d'Electricité). Le tableau ci-après présente les lignes électriques croisées ou attenantes à la zone d'étude.

Aucun poste électrique n'est situé dans la zone d'étude. Toutefois un poste se trouve à environ 1 km de celle-ci, sur la commune de Florensac.

**Tableau 42 : Lignes Haute Tension et Très Haute Tension présentes au droit du secteur d'étude (source : Réseau de Transport d'Electricité / PLU)**

Commune	Ligne	Tension	Type
Béziers	LIAISON 63kV NO 1 BEZIERS(S.N.C.F.)-ENSERUNE-SAUCLIERES	63kV	A
	LIAISON 63kV NO 1 ST-VINCENT-VIAS	63kV	A
Cers	LIAISON 63kV NO 1 ST-VINCENT-VIAS	63kV	A
Florensac	LIAISON 225kV NO 1 BALARUC - FLORENSAC	225kV	A
	LIAISON 63kV NO 1 FLORENSAC-PEZENAS	63kV	A
	LIAISON 225kV NO 1 FLORENSAC - ST VINCENT	225kV	A
Montblanc	LIAISON 63kV NO 1 ST-VINCENT-VIAS	63kV	A
Villeneuve-lès-Béziers	LIAISON 63kV NO 1 SAUCLIERES-ST-VINCENT	63kV	A

#### Les gazoducs

Plusieurs conduites de transport de gaz sont recensées dans la zone d'étude. Les gazoducs requièrent une attention particulière dans la mesure où des distances de sécurité doivent être respectées tant pour la protection de la Ligne Nouvelle que pour le maintien de l'exploitation du réseau.

Les canalisations sont toutes grevées d'une servitude permettant de protéger les conduites. Cette servitude est développée dans la partie spécifique à l'application des servitudes au §. 5.4 de la pièce F-3 « Etat initial global de l'aire d'étude des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».

**Tableau 43 : Conduite de gaz au droit de la zone d'étude (source : GRTGaz)**

Désignation du réseau	Commune	Gestionnaire
SEF-G-28350	Bessan	GRT Gaz
SEF-M-51529-51578	Florensac	GRT Gaz

Les conduites citées dans le tableau ci-dessus constituent ou sont raccordées à l'artère du Languedoc, gérée par GRT Gaz, qui traverse la zone d'étude sur les communes de Béziers, Villeneuve-lès-Béziers, Cers, Bessan, et Saint-Thibéry

#### Le réseau de télécommunications

La zone d'étude couvre plusieurs câbles et artères du réseau national de télécommunications sur les communes de :

- Villeneuve-lès-Béziers : Câble 381.01 ;
- Florensac : câble n°181-05 Béziers – Montpellier, câble n°489-03 Capestang – Montpellier.

### 3.4.6.1.4. LES EQUIPEMENTS DIVERS

#### Les centres de traitement des déchets

Les centres de traitement des déchets recensés dans le secteur géographique sont les suivants :

- Une déchetterie est présente dans la zone d'étude sur la commune de Villeneuve-Lès-Béziers et plusieurs sont situées à proximité.
- Un centre de traitement des déchets dangereux est à signaler à Villeneuve-lès-Béziers et Béziers à 100 m de la zone d'étude).
- Un centre de traitement des déchets (Valorys) et une déchetterie (SICTOM Pézénas-Agde) sont également présents dans ou en limite de ZPP sur la commune de Montblanc.
- La société LR broyage spécialisée dans la récupération de déchets triés est également présente dans la zone d'étude sur la commune de Bessan.

#### Les parcs éoliens

Aucun parc éolien n'est implanté dans la zone d'étude ou à proximité.

### Les centrales photovoltaïques

Les 5 centrales photovoltaïques recensées dans le secteur géographique sont les suivantes :

- Le parc de la Valmale est situé dans la zone d'étude, sur la commune de Bessan. L'ensemble des équipements, au cœur de la zone d'étude, présente une puissance installée de 4,19 Méga Watt crête sur une superficie d'environ 15 ha. Deux projets d'extension de ce parc, la Valmale II et la Valmale III ont été déposés. Le projet de la Valmade II s'étend sur 15,8 ha pour une puissance totale prévisionnelle de 11,9 MWc. L'extension la Valmade III s'étend sur 5,3 ha pour une puissance totale prévisionnelle de 4,6 MWc.
- Un autre parc est installé sur la commune de Bessan, au niveau de la carrière des Roches Bleues pour une production de 3 millions de kilowattheures par an. Il s'agit du parc de la Capucière porté par Vent d'Oc.
- Une petite partie du parc de la Garrigue Haute se situe également dans la zone d'étude sur la commune de Bessan. Cette centrale est composée de plus de 1 ha de panneaux solaires pour une puissance totale de 2,1 MWc.
- Un parc photovoltaïque est présent dans la zone d'étude à Villeneuve-lès-Béziers, en limite communale avec Béziers. Il s'agit de la centrale solaire du Bassin du Capiscot. Cette centrale solaire présente une puissance prévisionnelle de 3 MWc et s'étend sur 11,5 ha.
- Une autre centrale photovoltaïque se trouve entièrement dans la zone d'étude sur la commune de Villeneuve-lès-Béziers. Elle est surélevée présente une puissance de 900 kWc.

### Les carrières

La zone d'étude abrite plusieurs carrières : 2 sont en activité et relèvent de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation.

Elles sont recensées dans le tableau qui suit.

**Tableau 44 : Liste des carrières en activité dans la zone d'étude**

Nom de l'établissement ou lieu d'exploitation	Activité	Commune
Carrières des Roches Bleues (Mont Ramus) (hors zone d'étude)	F32 - Carrières	Saint-Thibéry
Carrières des Roches Bleues (Naffries)	F32 -Carrières	Bessan

### Les autres équipements

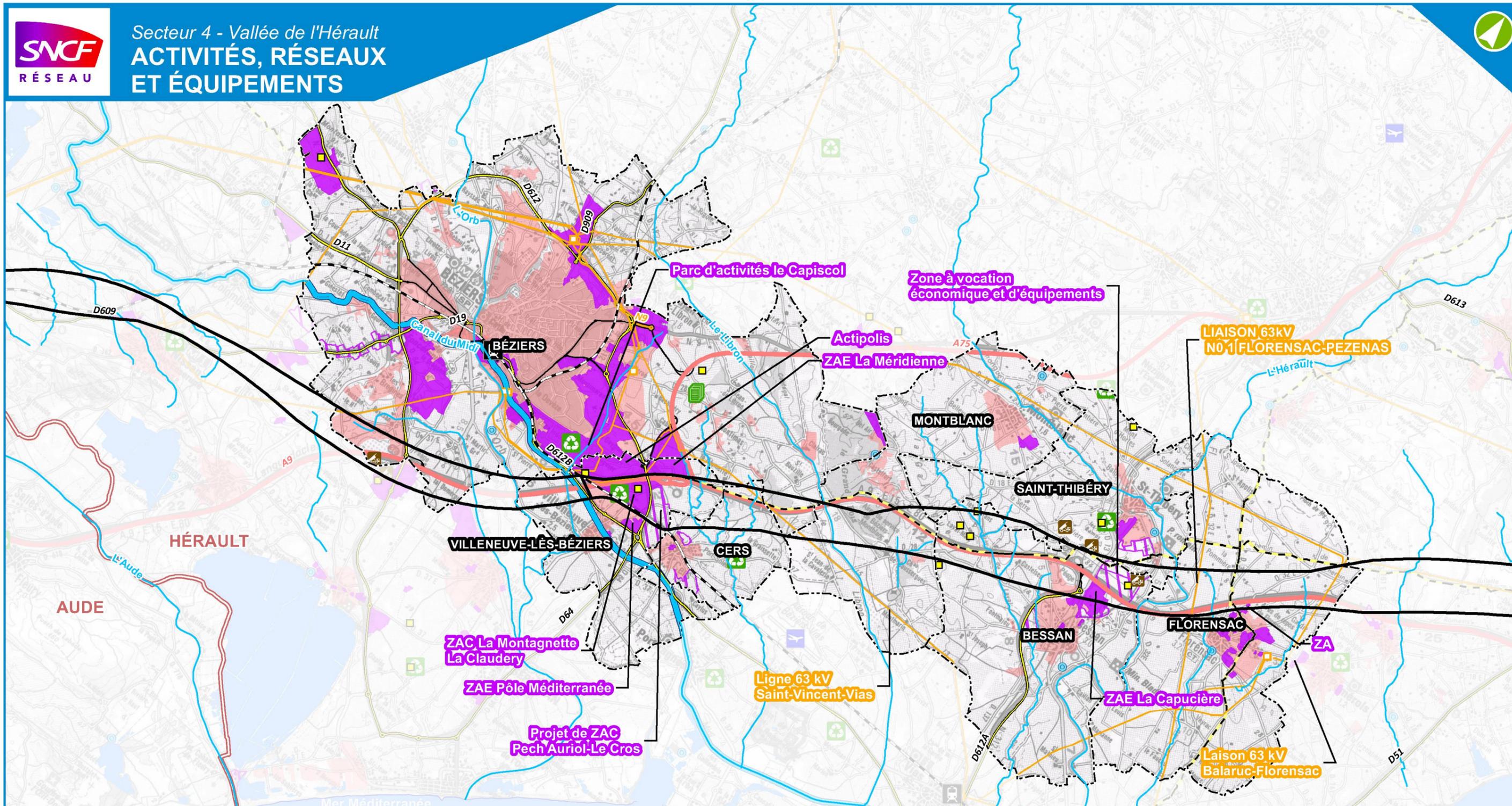
Les équipements rencontrés sur la zone d'étude et à proximité (500 mètres maximum) sont les suivants :

- la station de traitement des eaux usées de Béziers-St-Thomas à environ 400 m au Nord de la zone d'étude et une petite station de traitement des eaux attenante à l'aire de repos de Béziers-Montblanc ;
- stations de pompage : Bessan, Béziers (350m) ;
- un cimetière : Villeneuve-lès-Béziers ;
- aires d'autoroute : aire de repos : Florensac, aire de service : Montblanc ;
- le réseau hydraulique Aqua Domitia : ce secteur est peu concerné par l'adducteur principal du maillon Biterrois. La ZPP est toutefois traversée sur la commune de Bessan par le raccordement au réseau existant de Portiragnes et diverses autres ramifications sur Montblanc et Cers notamment ;
- le complexe sportif Emile Lognos à Bessan, dans la zone d'étude.

Par ailleurs, l'activité économique de la zone d'étude explique la présence d'établissements autres que les carrières et relevant de la nomenclature ICPE. Ils sont recensés dans le tableau ci-après.

**Tableau 45 : Liste des établissements ICPE autres que carrières et centres de traitement de déchets dans la zone d'étude**

Nom de l'établissement ou lieu d'exploitation	Activité	Commune
S.C.R. Société Chimique de la Route	Centrales d'enrobés	Béziers
MARTEL Didier	Récupération, dépôts de ferrailles	Saint-Thibéry
Société des enrobés méditerranéens	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	Bessan
Eiffage Route Méditerranée	Centrale d'enrobé	Bessan



### LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

### Réseaux

- Transport**
- Aéroport / Aérodrome
  - Autoroute
  - Nationale
  - Départementale
  - Autre
  - Gare
  - Voie ferrée
  - Canal de navigation

### Énergie

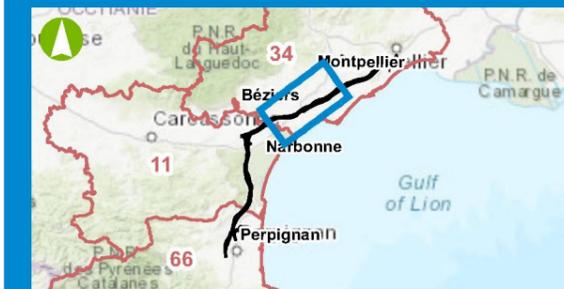
- Poste électrique
- Réseau électrique (HT/THT)
- Gazoduc

### Équipements

- Carrières
- Mât éolien
- Parc photovoltaïque (existant ou en projet)
- Centre d'enfouissement technique
- Déchetterie
- STEP

### LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

- Urbanisation (2018)
- Zone d'activité existante
- Zone d'activité future



0 1 2 Km  
 Date : 18/08/2021  
 Échelle : 1/100000  
 Sources : DDTM, RTE, BD Topo IGN, CLC18  
 Fond de plan : Scan 100 © IGN



### 3.4.6.2. SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 5

#### 3.4.6.2.1. LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DE POLITIQUE DE DEPLACEMENTS URBAINS

 *L'exhaustivité et l'analyse des documents de planification et de gestion de politique de déplacements urbains sont présentées dans le §5.6.1 de la pièce F-3 « Etat initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».*

La zone d'étude est concernée par les Plans de Déplacements Urbains (PDU) de la communauté d'agglomération du Bassin de Thau 2012-2022 et de Sète Agglopol Méditerranée.

Après plusieurs années d'études et de concertation, le Plan de Déplacements Urbains de Thau agglo a été définitivement approuvé le 14 novembre 2012 par les élus du Conseil communautaire.

Il comprend 30 actions, réparties selon 3 axes :

- l'axe 1, en faveur des transports en commun, représente 63,5% de l'effort financier. Il comprend des projets en cours de réflexion (gares de Sète et Frontignan) et la mise en place de voies réservées pour les transports en commun ;
- l'axe 2 porte sur une autre gestion des circulations et du stationnement automobile. Il représente 25% de l'investissement dont une large part concerne la mise à 2x2 voies de la RD600 ;
- l'axe 3, en faveur des "modes doux", représente 11,5% des dépenses.

Sète Agglopol Méditerranée s'est engagée, en mars 2017, dans une démarche volontaire d'élaboration du PDU, outil majeur de planification qui définit pour les 10 prochaines années la stratégie d'agglomération en matière de Mobilité.

Le PDU de Sète Agglopol Méditerranée 2020-2030 a été adopté le 14 novembre 2019. Il est constitué de quatre grands objectifs :

- Objectif 1 : Une mobilité apaisée sur les courtes et moyennes distances ;
- Objectif 2 : Des transports en commun performants et attractifs ;
- Objectif 3 : Un meilleur partage de l'espace public dans les centres des communes ;
- Objectifs 4 : De nouvelles pratiques pour des déplacements plus harmonieux.

Ces objectifs sont déclinés en 15 actions et 50 mesures.

Le PDU constitue le principal volet du PCAET de Sète Agglopol Méditerranée 2021-2026.

#### 3.4.6.2.2. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

##### Les infrastructures portuaires et aéroportuaires

Le secteur géographique n°5 ne concerne aucune infrastructure portuaire ou aéroportuaire.

##### Les voies navigables

Le secteur géographique n°5 ne concerne aucune voie navigable.

##### Le réseau ferroviaire

Le secteur géographique n°5 ne concerne pas le réseau ferroviaire existant.

Toutefois, à proximité de la zone d'étude, se trouve l'artère principale électrifiée à deux voies reliant Perpignan à Nîmes et connectée au réseau structurant européen (ligne Tarascon / Sète).

Par ailleurs, sur le territoire du Bassin de Thau, se trouvent plusieurs anciennes voies ferrées qui ne sont aujourd'hui plus exploitées (de Sète à Balaruc-le-Vieux et de Paulhan à Saint-Jean-de-Védas).

##### Le réseau routier et autoroutier

Le réseau routier du secteur géographique n°5 est peu dense, mais globalement marqué par la présence de l'autoroute A9 qu'il longe et intercepte à hauteur de Loupian. Deux aires de repos (à Mèze et Loupian) sont également situées dans l'emprise de la zone d'étude, qui, sur la commune de Poussan, intercepte la barrière de péage de l'autoroute.

Le tableau en page suivante présente les principales infrastructures routières situées dans la zone d'étude, en fonction de leur importance (autoroute, routes nationales et départementales).

Les principaux projets de développement liés aux infrastructures dans et à proximité la zone d'étude sont identifiés dans le tableau ci-après.

**Tableau 46 : Les projets de développement des infrastructures (source : SCoT, PDU, SNIT, SRI)**

Type de projet	Intitulé	Caractéristiques
<b>Routiers et autoroutiers</b>	Liaison A75 / Port de Sète	Avec contournement de Montagnac
	Mise à 2 x 2 voies de la RD600	Entre l'échangeur de l'A9 et Sète, de manière à améliorer l'accessibilité du port de Sète et l'entrée dans la zone urbaine de Sète-Frontignan
	Mise à 2 x 2 voies de la RD613	Sur la commune de Poussan
	Réhabilitation de la RD2	Entre Balaruc et Sète

**Tableau 47 : Principales structures routières du secteur géographique n°5 (source : Recensement des TMJA sur le réseau routier national en 2018, DREAL Occitanie, CD34, ASF)**

Voies	Situation par rapport à la zone d'étude	Communes concernées	Axe dans la zone d'étude	Trafic (TMJA 2019 en véhicules / jour) et taux de Poids Lourds (PL) en %
<b>AUTOROUTE</b>				
<b>A9</b>	Sur une petite surface communale	Pinet	Longitudinal	59 700 veh (Agde-Béziers) dont 21,4 % de PL* 73 700 veh (Bif A9-A709 – Sète) dont 17,6 %*
		Pomérols	Longitudinal	
		Mèze	Longitudinal	
	Longe l'A9	Loupian	Perpendiculaire	
<b>PRINCIPALES ROUTES DEPARTEMENTALES</b>				
<b>RD161</b>	Relie Montagnac et Marseillan	Florensac et Pinet (sur les deux communes) et Castelnau-de-Guers	Perpendiculaire	-
<b>RD161E2</b>	Relie la RD161 et la RD18 permettant la desserte de Pinet	Castelnau-de-Guers et Pinet	Perpendiculaire	-
<b>RD613</b>	Relie, entre autres, l'A75 et Mèze (allant jusqu'à Montpellier)	Mèze	Perpendiculaire	6 877 dont 9 % de PL (Mèze – Pézenas)
		Poussan et Gigean	Perpendiculaire	23 518 dont 5 % de PL (Poussan – Mèze)
<b>RD158E3</b>	Route de Villeveyrac reliant la commune avec Mèze	Loupian	Perpendiculaire	-
<b>Barrière de péage/ échangeur</b>	RD600	Poussan	Perpendiculaire	-
<b>RD2</b>	Relie Clermont l'Hérault et Sète	Poussan	Perpendiculaire	9 366 dont 5 % de PL (Balaruc-le-Vieux)
<b>RD5E8</b>	Relie Villeveyrac et Mèze	Loupian	Perpendiculaire	-
<b>RD119E7</b>	Relie la gare péage de Poussan et Gigean	Poussan	Longitudinal	-
<b>RD2E5</b>	Relie Poussan et Balaruc-le-Vieux	Poussan	Perpendiculaire	6 412 dont 4,5 % de PL

\* Données 2018

Nota : pour le réseau routier national, les données de trafic présentées dans le tableau précédent sont issues de stations permanentes permettant le comptage simple de tous les véhicules, des « comptages tournants » ou « comptages temporaires » effectués quelques jours dans l'année, et des chaînes statistiques des péages pour les autoroutes concédées.

### Les autres réseaux liés à la mobilité

La zone d'étude est desservie par plusieurs lignes de bus régies par les deux communautés d'agglomérations du secteur, ainsi que la région Occitanie.

Le tableau ci-après dresse la liste des différentes lignes de bus traversant la zone d'étude.

Par ailleurs, plusieurs projets de développement de l'offre de transports en commun sont actuellement à l'étude (cf. tableau ci-après).

**Tableau 48 : Les projets de développement des transports en commun (sources : SCoT, PDU, SNIT, SRI)**

Type de projet	Intitulé	Caractéristiques
Transports en Commun	Objectifs du PDU de Sète Agglopôle Méditerranée 2020-2030	<p>Une mobilité apaisée sur les courtes et moyennes distances (vélo et marche à pied)</p> <p>Des transports en commun plus performants et attractifs (promotion de l'intermodalité)</p> <p>Un meilleur partage de l'espace public dans les centres des communes en réduisant la place de la voiture</p> <p>De nouvelles pratiques de mobilité pour des déplacements plus harmonieux</p>
	Réflexions sur l'avenir de lignes ferroviaires abandonnées	<p>Réhabilitation ou transformation en voies vertes de deux anciennes voies ferrées abandonnées :</p> <p>la ligne Sète - Balaruc les Bains (qui longe la RD2)</p> <p>la ligne Saint-Jean-de-Védas / Paulhan</p>

➡ Le réseau routier de la zone d'étude est caractérisé par des trafics élevés avec un taux de Poids Lourds importants.

**Tableau 49 : Liste des bus traversant la zone d'étude (sources : région Occitanie, CA Hérault Méditerranée, CA Sète Agglopôle Méditerranée)**

Nom du réseau de transport	Numéro de ligne	Communes raccordées	Communes de la zone d'étude traversées
Hérault Transport (région Occitanie)	603	Béziers / Pézenas / Saint-Jean-de-Védas	Montagnac, Mèze, Loupian, Bouzigues, Poussan, Balaruc-le-Vieux
	604	Pézenas / Montpellier	Montagnac, Mèze, Loupian, Bouzigues, Balaruc-le-Vieux
	649	Pinet / Béziers	Pomérols, Pinet
	656	Béziers / Pézenas / Saint-Jean-de-Védas	Montagnac, Mèze, Loupian, Bouzigues
	659	Pinet / Sète	Pinet
	672	Adissan / Saint-Jean-de-Védas	Villeveyrac, Poussan, Balaruc-le-Vieux, Gigean et Fabrègues
Cap'Bus (CA Hérault Méditerranée)	TAD (Transport A la Demande) B	Pézenas / Agde	Castelnau-de-Guers, Pomérols, Pinet
Sète Agglopôle Mobilité (CA Sète Agglopôle Méditerranée)	20	Mèze / Sète	Mèze, Bouzigues, Poussan, Balaruc-le-Vieux
	21	Poussan / Sète	Poussan, Balaruc-le-Vieux
	23	Villeveyrac / Sète	Villeveyrac, Loupian, Bouzigues, Poussan, Balaruc-le-Vieux
	TAD (Transport A la Demande) 24	Villeveyrac / Bouzigues	Villeveyrac, Loupian, Mèze, Bouzigues

### 3.4.6.2.3. LES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE ET DE TELECOMMUNICATIONS

#### Les postes et lignes électriques

La zone d'étude est traversée par un réseau composé de plusieurs lignes électriques Haute Tension et très Haute Tension gérées par RTE (Réseau de Transport d'Electricité). Aucun poste électrique n'est recensé dans la zone d'étude, le plus proche est situé sur la commune de Loupian, à environ 200 m de la zone d'étude.

**Tableau 50 : Lignes Haute Tension et Très Haute Tension recensées au sein de la zone d'étude (source : Réseau de Transport d'Electricité / PLU)**

Commune	Ligne	Tension	Type
Bouzigues	LIAISON 225kV N0 1 BALARUC - FLORENSAC	225kV	A
Castelnau-de-Guers	LIAISON 225kV N0 1 BALARUC - FLORENSAC	225kV	A
Loupian	LIAISON 225kV N0 1 BALARUC - FLORENSAC	225kV	A
Mèze	LIAISON 225kV N0 1 BALARUC - FLORENSAC	225kV	A
Montagnac	LIAISON 225kV N0 1 BALARUC - FLORENSAC	225kV	A

#### Les gazoducs

La zone d'étude est concernée par plusieurs conduites de gaz qui sont localisées essentiellement le long de la voie Domitienne, sur la partie est, et le long de l'A9, sur la partie Ouest du secteur géographique. Aucun poste n'est recensé dans la zone d'étude.

Les canalisations sont toutes grevées d'une servitude permettant de protéger les conduites.

 Cette servitude est développée dans la partie spécifique à l'application des servitudes de la pièce F-3 « Etat initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet » du dossier d'enquête (§ 5.4).

**Tableau 51 : Conduites de gaz au droit de la zone d'étude (source : GRDF)**

Désignation du réseau	Commune	Gestionnaire
SEF-M-51158-51169	Mèze	GRT Gaz
SEF-M-51149-51158	Loupian	GRT Gaz
SEF-M-51729-51799	Poussan	GRT Gaz

Les conduites citées dans le tableau ci-dessus constituent ou sont raccordées à l'artère du Languedoc, gérée par GRT Gaz, qui traverse la zone d'étude sur les communes de Castelnau-de-Guers, Pinet, Montagnac, Pomérols, Mèze et Loupian.

La commune de Poussan est quant à elle concernée par l'antenne Poussan-Frontignan.

#### Le réseau de télécommunications

Deux câbles du réseau national de télécommunications sont interceptés par la zone d'étude sur la commune de Pinet : les câbles n°181 et 489 (Toulouse – Montpellier).

### 3.4.6.2.4. LES EQUIPEMENTS DIVERS

#### Les centres de traitement de déchets

Aucune déchetterie n'est recensée au sein de la zone d'étude. La plus proche est située sur la commune de Loupian, à environ 150 m.

#### Les parcs éoliens

Le secteur géographique n°5 n'est concerné par aucun parc éolien.

À noter toutefois la présence de plusieurs parcs éoliens situés à plus de 6 km de la zone d'étude :

- parc éolien de la Petite Moure, composé de trois éoliennes et situé sur la commune de Poussan ;
- parc éolien Quatre bornes, composé de cinq éoliennes et situé sur les communes de Villeveyrac et Montbazin ;
- parc éolien de la Pierre, composé de quatre éoliennes, sur la commune de Villeveyrac ;
- parc éolien de Nipleau, composé de trois éoliennes, sur la commune de Villeveyrac ;

- parc éolien de la Conque, composé de six éoliennes et situé sur les communes de Villeveyrac, Montbazin et Aumelas.

#### Les centrales photovoltaïques

Le secteur géographique n°5 n'est concerné par aucun parc photovoltaïque.

#### Les carrières

 Les carrières sont présentées au § 2.3 du volume 1 de la présente pièce

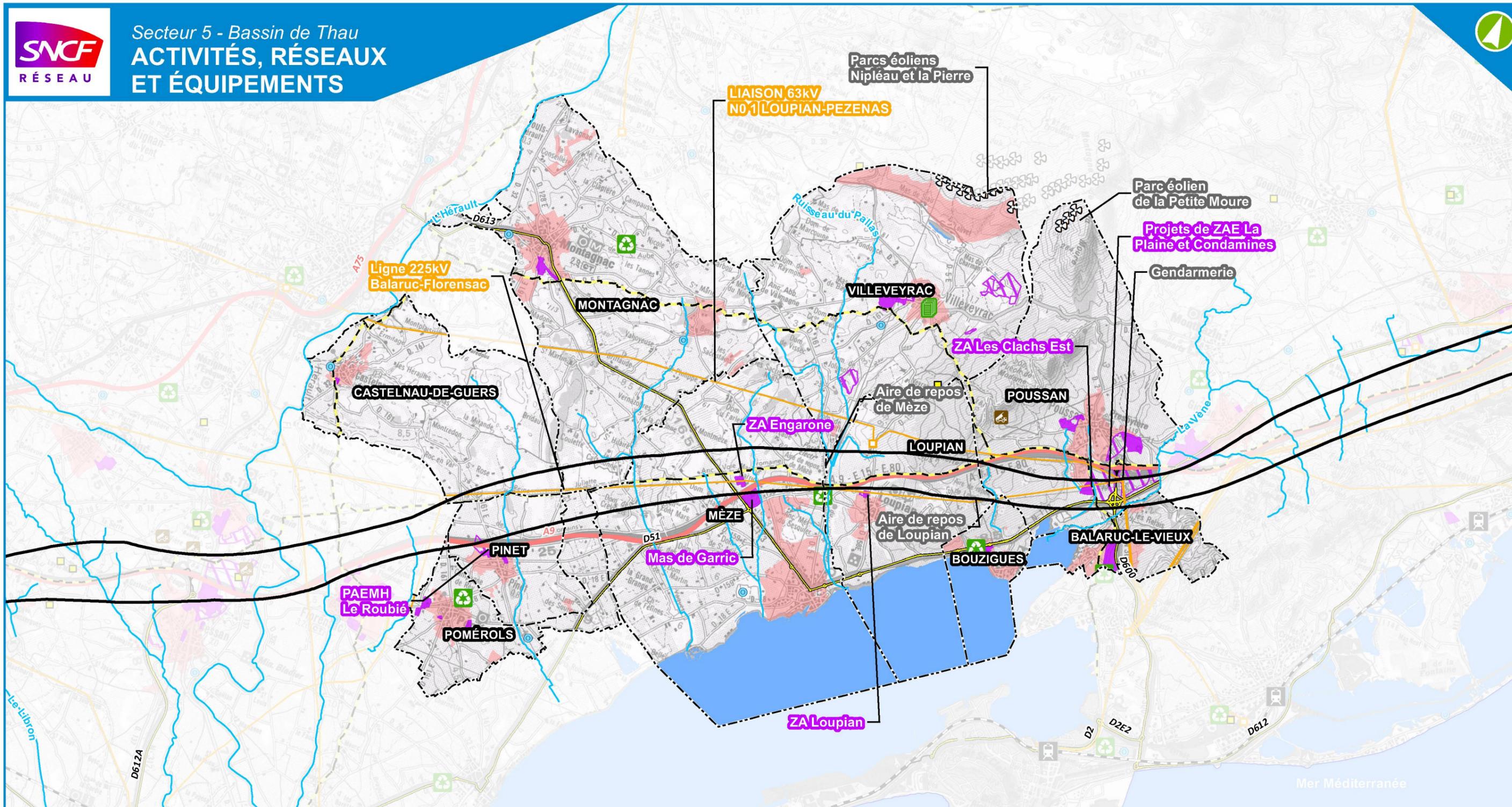
#### Les autres équipements

Les autres équipements, actuels ou futurs, recensés au sein de la zone d'étude ou à proximité (500 mètres maximum) sont les suivants :

- stations de pompage à Loupian (à 200 mètres), Pinet ;
- le réseau aqua domitia : les maillons nord Gardiole et Biterrois s'inscrivent en parallèle de la ZPP au nord de celle-ci, en l'interceptant à la marge, notamment sur les communes de Mèze et de Castelnau-de-Guers. Diverses ramifications à l'adducteur principal s'insèrent également dans la ZPP notamment sur les communes de Mèze et de Pinet ;
- déchetterie à Mèze (150 m) et ancienne décharge réhabilitée à Pinet ;
- gendarmerie sur Poussan ;
- maisons de retraite : EHPAD les Floréales à Pinet (350 m), EHPAD La Mésange à Poussan (dans la zone d'étude) ;
- aires de repos de Mèze et Loupian ;
- réseau hydraulique Aqua Domitia ;
- centres équestres à Mèze (500 m), à Poussan (un en limite de zone d'étude et un à 300 m) et à Loupian (dans la zone d'étude) ;
- les jardins familiaux Yves Dhont à Poussan.

Deux ICPE sont présentes dans la zone d'étude :

- la SCI Alliance Terroirs à Mèze (négociant en vins) ;
- l'établissement les Terroirs du Sud à Poussan (négociant en vins).



### LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

### Réseaux

#### Transport

- Aéroport / Aérodrome
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Autre
- Gare
- Voie ferrée
- Canal de navigation

#### Énergie

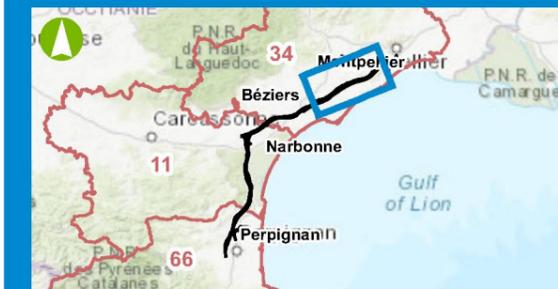
- Poste électrique
- Réseau électrique (HT/THT)
- Gazoduc

### Équipements

- Carrières
- Mât éolien
- Parc photovoltaïque (existant ou en projet)
- Centre d'enfouissement technique
- Déchetterie
- STEP

### LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

- Urbanisation (2018)
- Zone d'activité existante
- Zone d'activité future



0 1 2  
Km

Date : 18/08/2021  
Échelle : 1/100000

Sources : DDTM, RTE, BD Topo IGN, CLC18  
Fond de plan : Scan 100 © IGN

### 3.4.6.3. SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 6

#### 3.4.6.3.1. LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES POLITIQUES DE DEPLACEMENTS

 L'exhaustivité et l'analyse des documents de planification et de gestion de politique de déplacements urbains sont présentées dans le §5.6.1 de la pièce F-3 « Etat initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».

La zone d'étude est concernée par trois Plans de Déplacements Urbains (PDU).

[Le PDU de la communauté d'agglomération du Bassin de Thau 2012-2022](#)

Au sein du secteur géographique n°6, seule la commune de Gigean est concernée par le PDU de la communauté d'agglomération du Bassin de Thau.

 Le PDU de la communauté d'agglomération du Bassin de Thau, élaboré sur la période 2012-2022, est présenté au §3.4.6.2.1 de la présente pièce F7A1.

[Le PDU de la communauté d'agglomération Sète Agglopôle Méditerranée 2020-2030](#)

Au sein du secteur géographique n°6, seule la commune de Gigean est concernée par le PDU de la communauté d'agglomération Sète Agglopôle Méditerranée.

 Le PDU de la communauté d'agglomération Sète Agglopôle Méditerranée, élaboré sur la période 2020-2030, est présenté au §3.4.6.2.1 de la présente pièce F7A1.

[Le PDU 2010-2020 de Montpellier Méditerranée Métropole, approuvé le 19 juillet 2012](#)

Le PDU de Montpellier Méditerranée Métropole s'articule selon 3 axes :

- construire la ville des courtes distances ;
- accélérer la transition vers de nouvelles mobilités : limiter le réflexe automobile ;
- déployer une offre de transport intermodale à l'échelle de la métropole.

Le plan de mobilité 2030 a été prescrit le 1<sup>er</sup> février 2021.

#### 3.4.6.3.2. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Le réseau des infrastructures de transport et de l'offre en déplacements tous modes confondus se densifie logiquement autour de Montpellier et de sa métropole, qui regroupe plus de 400 000 habitants et constitue un pôle d'activités majeur.

##### [Les infrastructures portuaires et aéroportuaires](#)

Le secteur géographique n°6 n'est concerné par aucune infrastructure portuaire ou aéroportuaire.

L'aéroport de Montpellier – Méditerranée, qui a accueilli 1 935 631 voyageurs en 2019 et situé sur la commune de Mauguio-Carnon, est en effet hors de la zone d'étude.

##### [Les voies navigables](#)

Il n'y a pas de voie navigable sur le secteur géographique n°6.

##### [Le réseau ferroviaire](#)

Le secteur géographique n°6 est uniquement concerné par l'artère principale électrifiée à 2 voies reliant Perpignan à Nîmes et connectée au réseau structurant européen (ligne Tarascon / Sète).

L'absence de structure ferroviaire en « étoile » ne peut offrir une alternative ferroviaire à la voiture pour les déplacements dans les autres directions.

Le réseau ferroviaire est encore très peu utilisé pour les trajets « petite distance », notamment les déplacements domicile-travail, la voiture restant très fortement prédominante.

De plus, l'artère ferroviaire principale est déjà très utilisée par le trafic « Grandes Lignes » et le trafic fret, ce qui laisse une place actuellement limitée pour les sillons TER.

Le Contournement de Nîmes et Montpellier (CNM), dont une partie du tracé est dans la zone d'étude, a été mis en service en 2017 avec la création d'une gare nouvelle à Montpellier située près du quartier d'Odysseum (Montpellier Sud de France).

À proximité de la zone d'étude se trouve également une voie ferrée abandonnée, la ligne Saint-Jean-de-Védas / Fabrègues.

##### [Le réseau autoroutier et routier structurant](#)

Le réseau routier du secteur géographique n°6 est peu dense et globalement marqué par la présence de l'A9 qu'il longe de Gigean à Montpellier (et A709).

L'autoroute A9 a récemment fait l'objet de travaux sous maîtrise d'ouvrage Vinci Autoroute pour déplacer l'actuelle autoroute entre l'est et l'Ouest de la métropole vers un tracé neuf réservé au trafic de transit (nouvelle A9), au Sud de l'ancien tracé (rebaptisé A709 et réservé au trafic local de desserte).

Le tableau ci-après présente les principales structures routières situées dans la zone d'étude, en fonction de leur importance (autoroute, routes nationales, départementales) et les trafics associés.

Les principaux projets de développement routier à proximité et dans la zone d'étude sont identifiés dans le tableau suivant :

**Tableau 52 : Les projets de développement routier du secteur géographique n°6 (sources : PDU, SNIT)**

Intitulé	Caractéristiques
<b>Réseau routier départemental</b>	Projet de mise à 2x2 voies de la RD613 Projet d'aménagement de la RD185 Projet de mise à 2x2 voies RD612

**Tableau 53 : Principales structures routières du secteur géographique n°6 (source : Recensement des TMJA sur le réseau routier national en 2018, CD34, DREAL Occitanie, ASF)**

Voies	Situation par rapport à la zone d'étude	Commune concernée	Axe dans la zone d'étude	Trafic (TMJA 2019 en véh/j) dont % PL
<b>AUTOROUTE</b>				
<b>A9 et A709</b>	Longe sur une grande portion	Gigean	Longitudinal	A9 : 44 800 veh (Montpellier) dont 24,9 % de PL* A709 : entre 28 900 et 39 700 veh (St-Jean-de-Védas) dont 6,2 à 6,3 % de PL*
	/	Fabrègues	Longitudinal	
	Sur une petite portion	Saint-Jean-de-Védas	Longitudinal	
	Perpendiculaire (mais croise déjà la ligne classique)	Lattes	Perpendiculaire	
Montpellier		Perpendiculaire		
<b>PRINCIPALES ROUTES DEPARTEMENTALES</b>				
<b>RD2</b>	Relie Balaruc-le-Vieux à Gigean	Gigean	Perpendiculaire	9 366 dont 5 % de PL (Balaruc-le-Vieux)
<b>RD613</b>	Relie entre autres l'A75 à Mèze (allant jusqu'à Montpellier)	Poussan et Gigean	Perpendiculaire	23 518 dont 5 % de PL (Poussan – Mèze)
<b>RD114</b>	Relie l'A750 à la D612 au niveau de Vic la Gardiole	Fabrègues	Perpendiculaire	-
<b>RD185</b>	Relie la D986 (entre Lattes et Palavas les Flots) et la D613 (entre Fabrègues et Saint-Jean-de-Védas)	Fabrègues	Perpendiculaire	10 570 dont 7 % de PL
<b>RD612</b>	Relie Sète et la D613 (entre Saint-Jean de Védas et Montpellier)	Saint-Jean-de-Védas	Perpendiculaire	19 281 dont 6,04 % de PL
<b>RD116E1</b>	Relie Lattes à Saint-Jean-de-Védas	Saint-Jean-de-Védas / Lattes	Perpendiculaire	10 670 dont 0,2 % de PL
<b>RD132</b>	Relie Montpellier à Saint-Jean-de-Védas	Montpellier	Perpendiculaire	-

\* Données 2018

Nota : pour le réseau routier national, les données de trafic présentées dans le tableau précédent sont issues de stations permanentes permettant le comptage simple de tous les véhicules, des « comptages tournants » ou « comptages temporaires » effectués quelques jours dans l'année, et des chaînes statistiques des péages pour les autoroutes concédées.

Les autres réseaux liés à la mobilité

La zone d'étude est desservie par plusieurs lignes de bus régis par la communauté d'agglomération du Bassin de Thau (aussi appelée Sète Agglopolé Méditerranée), Montpellier Méditerranée Métropole et la région Occitanie.

La commune de Gigean est desservie par les lignes 13 et 22 (reliant Sète à Gigean) du réseau de transport de la communauté d'agglomération du Bassin de Thau. Elle est également desservie par les lignes 603, 656 et 672 du réseau régional Hérault Transport.

La commune de Fabrègues est desservie par les lignes 603, 656 et 672 du réseau régional Hérault-Transport et par les lignes 33 (le long de la D613) et 43 du réseau bus de Montpellier Méditerranée Métropole.

La commune de Saint-Jean-de-Védas est desservie par les lignes 603, 656 et 672 du réseau régional Hérault Transport et par les lignes 20 (passant notamment par la RD612), 33 et 43 du réseau bus de la métropole.

La commune de Villeneuve-lès-Maguelone est desservie notamment par la ligne 32 (passant par la RD612) du réseau bus de la métropole et par la ligne 602 du réseau Hérault Transport.

Les communes de Lattes et de Montpellier sont desservies par les lignes Amigo, 18, 32 du réseau de la métropole et 602 et 604 du réseau Hérault Transport.

➡ La voiture est le moyen de déplacements qui prédomine pour les déplacements inter-urbains, en raison d'une offre ferroviaire assez peu performante.

Au sein de la métropole de Montpellier et pour les déplacements de très courte distance, le réseau de transports en commun (bus et tramway) propose une offre de bonne qualité, qui propose une alternative réelle à la voiture.

**Tableau 54 : Les projets de transports en commun (sources : SCoT, PDU, SRI)**

Intitulé	Caractéristiques
Objectifs du PDU de Sète Agglopolé Méditerranée 2020-2030	<p>Une mobilité apaisée sur les courtes et moyennes distances (vélo et marche à pied)</p> <p>Des transports en commun plus performants et attractifs (promotion de l'intermodalité)</p> <p>Un meilleur partage de l'espace public dans les centres des communes en réduisant la place de la voiture</p> <p>De nouvelles pratiques de mobilité pour des déplacements plus harmonieux</p>
Réflexions sur l'avenir de lignes ferroviaires abandonnées	<p>Réhabilitation ou transformation en voies vertes de deux anciennes voies ferrées abandonnées :</p> <p>la ligne Sète - Balaruc les Bains (qui longe la RD2)</p> <p>la ligne Saint-Jean-de-Védas / Paulhan</p>

**3.4.6.3.3. LES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE ET DE TELECOMMUNICATIONS**

Les postes et lignes électriques

La zone d'étude est traversée par un réseau composé de plusieurs lignes Haute Tension et Très Haute Tension, géré par RTE (Réseau de Transport d'Electricité). Les tableaux ci-après présentent les postes et lignes électriques Haute Tension (HT) croisés ou attenants à la zone d'étude. Aucun poste électrique n'est recensé dans la zone d'étude, le plus proche étant situé à 300 m, sur la commune de Fabrègues.

**Tableau 55 : Lignes Haute Tension et Très Haute Tension recensées dans la zone d'étude (source : Réseau de Transport d'Electricité / PLU)**

Commune	Ligne	Tension	Type
Fabrègues	LIAISON 63kV N0 1 BALARUC - GARDIOLE (COURNONTERRAL)	63kV	A
	LIAISON 225kV N0 1 BALARUC - MONTPELLIER	225kV	A
	LIAISON 225kV N0 1 CASTELLE (LA) - TAMAREAU	225kV	A
	LIAISON 63kV N0 1 GARDIOLE (COURNONTERRAL) - MONTPELLIER	63kV	A

Commune	Ligne	Tension	Type
	LIAISON 225kV N0 1 MONTPELLIER - TAMAREAU	225kV	A
Fabrègues	LIAISON 63kV N0 1 BALARUC - GARDIOLE (COURNONTERRAL)	63kV	SOUTERRAIN
	LIAISON 63kV N0 1 GARDIOLE (COURNONTERRAL) - MONTPELLIER	63kV	SOUTERRAIN
Gigean	LIAISON 63kV N0 1 BALARUC - GARDIOLE (COURNONTERRAL)	63kV	A
	LIAISON 63kV N0 1 BALARUC - MIREVAL	63kV	A
	LIAISON 225kV N0 1 BALARUC - MONTPELLIER	225kV	A
Lattes	LIAISON 225kV N0 1 CASTELLE (LA) - TAMAREAU	225kV	A
	LIAISON 63kV N0 1 FREJORGUES-MONTPELLIER	63kV	A
	LIAISON 63kV N0 1 CASTELNAU (CLIENT)-FREJORGUES-MONTPELLIER-PASTOUREL	63kV	A
Saint-Jean-de-Védas	LIAISON 225kV N0 1 BALARUC - MONTPELLIER	225kV	A
	LIAISON 225kV N0 1 CASTELLE (LA) - TAMAREAU	225kV	A
	LIAISON 63kV N0 1 GARDIOLE (COURNONTERRAL) - MONTPELLIER	63kV	A
	LIAISON 63kV N0 1 MIREVAL-MONTPELLIER	63kV	A
Villeneuve-lès-Maguelone	LIAISON 225kV N0 1 MONTPELLIER - TAMAREAU	225kV	A
	LIAISON 225kV N0 1 BALARUC - MONTPELLIER	225kV	A
	LIAISON 225kV N0 1 CASTELLE (LA) - TAMAREAU	225kV	A
	LIAISON 63kV N0 1 MIREVAL-MONTPELLIER	63kV	A
Villeneuve-lès-Maguelone	LIAISON 225kV N0 1 MONTPELLIER - TAMAREAU	225kV	A

#### Les gazoducs

La zone d'étude intercepte plusieurs conduites de gaz qui sont localisées le long de l'A9, notamment l'artère du Languedoc sur les communes de Fabrègues, Gigean, Lattes et Saint-Jean-de-Védas, avec la présence de postes de gaz à Gigean et Fabrègues.

Les canalisations sont toutes grevées d'une servitude permettant de protéger les conduites. Cette servitude est développée dans la partie spécifique à l'application des servitudes de la pièce F-3 « Etat initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet » du dossier d'enquête (§. 5.4).

#### Le réseau de télécommunications

Le secteur géographique n°6 n'est concerné par aucun équipement de télécommunications.

#### 3.4.6.3.4. LES EQUIPEMENTS DIVERS

##### Les centres de traitement de déchets

Le secteur géographique n°6 n'est concerné par aucun centre de traitement des déchets.

##### Les parcs éoliens

Le secteur géographique n°6 n'est concerné par aucun parc éolien.

##### Les centrales photovoltaïques

Le secteur géographique n°6 n'est concerné par aucune installation photovoltaïque. Le parc photovoltaïque La Coste à Fabrègues porté par Quantum Energie est à signaler à 150 m de la zone d'étude.

##### Les carrières

 Les carrières sont présentées au § 2.3 du volume 1 du présent document.

#### Les autres équipements

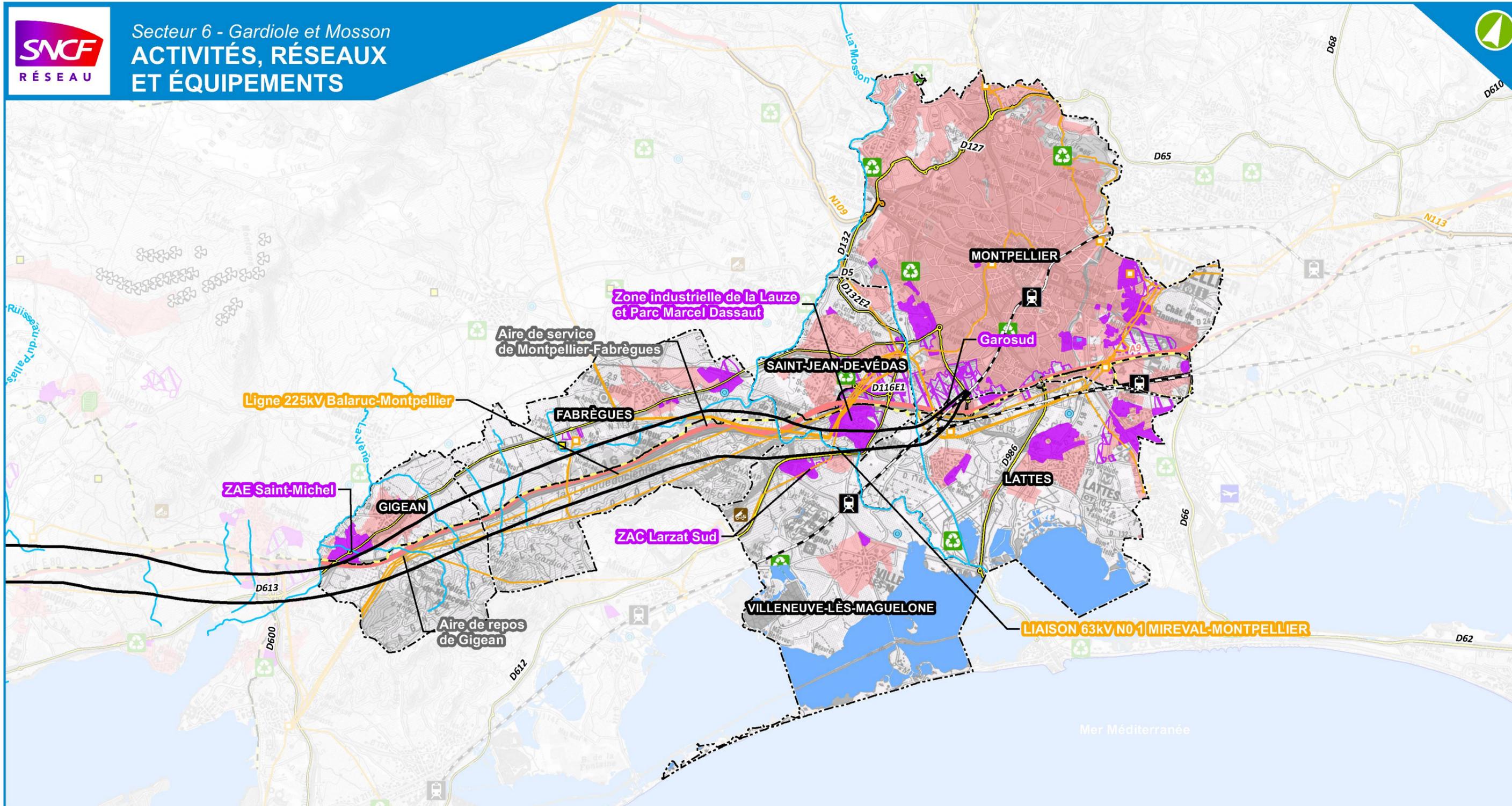
Les équipements inscrits dans la zone d'étude du secteur géographique n°6 ou à proximité (500 mètres maximum) sont les suivants :

- la station de traitement des eaux usées de Fabrègues (à 400 m environ au Nord de la zone d'étude) ;
- l'aire de repos de Gigean et l'aire de service de Montpellier-Fabrègues sur l'autoroute A9 ;
- des réservoirs d'eau pour la défense incendie dans le massif de la Gardiole sur la commune de Fabrègues ;
- le réseau Aqua Domitia : la ZPP est traversée par l'adducteur principal du maillon sud Montpellier au niveau des communes de Fabrègues et Villeneuve-lès-Maguelone. Ce maillon vient se raccorder à la station de pompage présente sur la commune de Fabrègues en limite nord de la ZPP. De là, le maillon nord Gardiole s'inscrit en direction de l'ouest, plus ou moins en parallèle de la ZPP au nord de celle-ci, en l'interceptant parfois à la marge ;
- la maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelone (à 200 m de la zone d'étude)
- les écuries du Relais et Saint Baudile Equitation, dans la zone d'étude à Fabrègues ;
- Saint Jean Equitation à Saint-Jean-de-Védas ;
- le château d'eau de Lattes (à 350 m de la zone d'étude) ;
- le stand de tir de de Villeneuve-lès-Maguelone ;
- le stade Aldo Segre à Gigean (350 m).

Il n'y a par ailleurs pas d'établissements sensibles (école, crèche, hôpitaux, maison de retraite...) situés dans la zone d'étude. Toutefois, à proximité de celle-ci se trouvent :

- une école maternelle et primaire (à 300 m) et le lycée d'enseignement agricole La Gardiole (à 400 m) à Gigean ;
- une école à Fabrègues (200 m) ;
- le centre AFPA à Saint-Jean-de-Védas ;
- la Maison d'accueil les Abeilles à Montpellier (300 m) ;
- le Centre de formation des apprentis de l'industrie et de la Métallurgie et de l'électronique (500 m) à Lattes.

Une ICPE est présente dans la zone d'étude. Il s'agit de la SPA de Villeneuve-Lès-Maguelone.



### LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

### Réseaux

#### Transport

- Aéroport / Aérodrome
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Autre
- Gare
- Voie ferrée
- Canal de navigation

#### Énergie

- Poste électrique
- Réseau électrique (HT/THT)
- Gazoduc

### Équipements

- Carrières
- Mât éolien
- Parc photovoltaïque (existant ou en projet)
- Centre d'enfouissement technique
- Déchetterie
- STEP

### LIGNE NOUVELLE MONTPPELLIER PERPIGNAN

- Urbanisation (2018)
- Zone d'activité existante
- Zone d'activité future



0 1 2 Km  
 Date : 18/08/2021  
 Échelle : 1/100000

Sources : DDTM, RTE, BD Topo IGN, CLC18  
 Fond de plan : Scan 100 © IGN

### 3.4.7. Les risques technologiques

Le risque technologique est décliné en trois risques distincts : le risque industriel, le risque de rupture de barrage et le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD).

Les communes de la zone d'étude sont toutes soumises à au moins un risque technologique. Les tableaux suivants identifient ces risques pour chaque secteur géographique.

Les cases renseignées d'un « X » précisent les communes soumises à un Plan de Prévention des Risques approuvé.

A noter que les secteurs géographiques n°5 et n°6 ne sont pas concernés par le risque industriel.

**Tableau 56 : Liste des communes soumises aux risques technologiques sur le secteur géographique n°4**

Commune	Risque industriel	Risque rupture de barrage ou digue	Risque TMD
Béziers	X		
Villeneuve-lès-Béziers	X		
Cers			
Montblanc			
Bessan			
Saint-Thibéry			
Florensac			

**Tableau 57 : Liste des communes soumises aux risques technologiques sur le secteur géographique n°5**

Commune	Risque industriel	Risque rupture de barrage ou digue	Risque TMD
Pomérols			
Pinet			
Castelnau-de-Guers			
Montagnac			
Mèze			
Villeveyrac			
Loupian			
Bouzigues			
Poussan			
Balaruc-le-Vieux			

**Tableau 58 : Liste des communes soumises aux risques technologiques sur le secteur géographique n°6**

Commune	Risque industriel	Risque rupture de barrage ou digue	Risque TMD
Gigean			
Fabrègues			
Villeneuve-lès-Maguelone			
Saint-Jean-de-Védas			
Lattes			
Montpellier			

#### 3.4.7.1. RISQUE INDUSTRIEL

Les communes de Villeneuve-lès-Béziers et Béziers concentrent les principales activités industrielles du secteur géographique n°4, au sein de la zone industrielle du Capiscol. Celle-ci accueille notamment des installations à risques dont trois sont classées SEVESO seuil haut : SBM Formulation, Gazechim et les Entrepôts Consorts Minguez (ECM) sur les communes de Villeneuve-lès-Béziers et Béziers.

Le PPRT couvrant les deux premiers sites (SMB Formulation et Gazechim) a été prescrit le 24 juin 2011 et approuvé le 3 août 2015.

Le PPRT du site ECM a été approuvé le 6 mars 2013.

##### Description des sites

Les activités de Gazechim correspondent au conditionnement et au stockage de produits chimiques (gaz liquéfiés toxiques et corrosifs).

SBM Formulation produit, conditionne et stocke des produits phytosanitaires, agropharmaceutiques liquides et solides pour le compte de tiers (9 bâtiments).

Les Entrepôts Consort Minguez (ECM) stockent des substances toxiques et très toxiques, solides, liquides et gazeuses (de l'ordre de 6000 tonnes de substances toxiques autorisées sur le site) réparties sur deux zones de stockage distinctes (bâtiments 1 et 2).

##### Zonages des PPRT interceptés

La zone d'étude traverse la zone de recommandation (verte) du PPRT SMB Formulation et Gazechim, qui correspond à une zone concernée par un niveau d'aléa toxique faible pour les parcelles urbanisées. Dans cet espace, le principe de recommandations prévaut.

Le zonage réglementaire du PPRT du site SEVESO ECM n'est, en revanche, pas intercepté par la zone d'étude.

### 3.4.7.2. RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE OU DE DIGUE

Le secteur géographique n°4 est concerné par quatre barrages situés en amont hydraulique :

- le barrage d'Avène : situé sur l'Orb, il présente une hauteur de 63 m et sa capacité de rétention représente 33,6 Mm<sup>3</sup>. Les communes du secteur géographique n°4 soumises au risque de rupture de ce barrage sont Béziers, Sauvian et Villeneuve-lès-Béziers ;
- le barrage des Ayrettes : situé sur La Roque, d'une hauteur de 25 m, il a une capacité de rétention de 0,25 Mm<sup>3</sup>. Les communes du secteur géographique n°4 soumises au risque de rupture de ce barrage sont Béziers, Sauvian et Villeneuve-lès-Béziers ;
- le barrage du Salagou. Les communes du secteur géographique n°4 soumises au risque de rupture de ce barrage sont Bessan, Florensac et Saint-Thibéry ;
- le barrage des Olivettes, situé sur La Peyne. Les communes du secteur géographique n°4 soumises au risque de rupture de ce barrage sont Bessan, Florensac et Saint-Thibéry.

Florensac et Saint-Thibéry sont également concernés par le risque de rupture de digues (digues de ceinture de bourg), respectivement pour les cours d'eau de l'Hérault et du Thongue.

Dans le **secteur géographique n°5**, les communes de Castelnaud-de-Guers et Montagnac sont concernées par le risque de rupture de barrage du fait de la présence des barrages Salagou et Olivettes situés sur des affluents de l'Hérault.

Toutefois, en cas de rupture de barrage, ces communes ne seraient concernées que par une élévation du niveau des eaux de l'ordre de celui des plus fortes crues connues.

Dans le **secteur géographique n°6**, seule la commune de Lattes est concernée par le risque de rupture de digue (cours d'eau du Lez, de la Lironde et du Lantissargues).

### 3.4.7.3. LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

Toutes les communes de la zone d'études sont concernées par le risque TMD.

Le risque TMD **par voie routière** se manifeste essentiellement sur les grands axes du territoire de la zone d'étude à savoir :

- l'autoroute A9 et RD612 pour le secteur géographique n°4 ;
- l'autoroute A9, les RD2, RD158, RD161 et RD613 pour le secteur géographique n°5 ;
- l'autoroute A9, les RD114, RD185, RD612 et RD613 pour le secteur géographique n°6.

Ce risque est par ailleurs également lié **aux circulations fret** (avec des matières dangereuses) sur la ligne ferroviaire existante. Il est toutefois atténué par l'absence de gare ou halte sur le secteur.

Le risque TMD concerne également les **conduites de transport de gaz** sur les communes de :

- Bessan et Florensac pour le secteur géographique n°4 ;
- Mèze Loupian et Poussan pour le secteur géographique n°5 ;
- Gigean et Fabrègues pour le secteur géographique n°6.

 Les sites SEVESO SBM Formulation et Gazechim, installations SEVESO de seuil haut, sont ceux qui présentent les risques les plus élevés sur la zone d'étude et, a fortiori, des enjeux d'évitement importants.

### 3.4.8. L'ambiance sonore

Sources - Etudes spécifiques :

Etude acoustique – ACOUPHEN, 2012

Etude acoustique – ACOUSTB, 2020

 Les notions d'acoustique et le contexte réglementaire sont présentés dans le §. 5.8 de la pièce F-3 « Etat initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».

 La méthodologie des mesures de bruit ainsi que l'analyse de celles-ci sont présentées dans le §. 3.2.6 de la pièce F-6 « Méthodes d'évaluation pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet – présentation des difficultés rencontrées ».

#### 3.4.8.1. LE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Les principales infrastructures de transport sont identifiées sur la base des données de classement sonore des infrastructures de transport terrestres au sens de l'arrêté du 30 mai 1996.

Le recensement des infrastructures routières classées a été réalisé dans chaque département concerné par la zone d'étude ; il est synthétisé dans les tableaux suivants.

Le périmètre de nuisance est défini par une distance variable de part et d'autre de la voie (cf. périmètre indiqué dans le tableau), dans laquelle les nouvelles constructions doivent répondre à des critères d'isolation acoustique.

L'axe principal situé dans la zone d'étude est l'autoroute A9.

**Tableau 59 : Classement sonore du réseau routier au sein de la zone d'étude du secteur géographique n°4**

Communes	Voie	Catégorie de classement sonore	Périmètre de nuisance (mètres)	Trafic (TMJA 2018) en véhicules/jour
Bessan, Béziers, Cers, Montblanc, Florensac, Villeneuve-lès-Béziers	A9	1	300	Environ 59 700 (Agde Pézenas) Environ 63 800 (Béziers Ouest)
Villeneuve-lès-Béziers	RD612B	3	100	-
		4	30	
Villeneuve-lès-Béziers	RD612	3	100	-
		2	250	
Villeneuve-lès-Béziers	A75	2	250	Environ 33 181 (A75 Echangeur)
Bessan	RD612A	3	100	-
Bessan	RD13	3	100	-
Saint-Thibéry / Florensac	RD18	3	100	-

**Tableau 60 : Classement sonore du réseau routier au sein de la zone d'étude du secteur géographique n°5**

Communes	Voirie	Catégorie de classement sonore	Périmètre de nuisance	Trafic (TMJA 2018) en véhicules/jour
Poussan, Loupian, Mèze, Pomérols, Pinet	A9	1	300 m	Sète : environ 73 700 ; Pézenas Sud : environ 26 360
Mèze	RD613	3	100 m	-
Poussan, Gigean	RD613	2	250 m	
Poussan	RD2E5	3	100 m	-
Poussan	RD600	3	100 m	-

**Tableau 61 : Classement sonore du réseau routier au sein de la zone d'étude du secteur géographique n°6 (source : DREAL Occitanie 2019)**

Communes	Voie	Catégorie de classement sonore	Périmètre de nuisance (mètres)	Trafic (TMJA 2018) en véhicules/jour
Gigean / Fabrègues / Villeneuve-lès-Maguelone-Saint-Jean-de-Védas / Lattes / Montpellier	A9	1	300	Environ 44 800 (A9) + 39 700 (A709)
Fabrègues	RD114	3	100	-
	RD185			
Saint-Jean-de-Védas / Villeneuve-lès-Maguelone	RD612	2	250	-
Montpellier, Lattes	RD132	3	100	-
Montpellier	RD65	3	100	-

### 3.4.8.2. LES MESURES DE BRUIT IN SITU

Les campagnes de mesurage se sont attachées principalement à mesurer le bruit des zones de voisinage avec l'A9 ou autres voiries routières structurantes classées (au sens de l'arrêté du 30 mai 1996), des zones de jonction avec les lignes classiques et des bordures des voies ferroviaires existantes susceptibles d'être impactées significativement par les reports de trafic liés au raccordement à la Ligne Nouvelle.

Les mesures ont été réparties de manière à caractériser les zones présumées bruyantes suite aux analyses de trafic ou à enjeu, sur l'ensemble du linéaire d'étude de la Ligne Nouvelle ainsi que sur les sections de ligne classique existante, en concertation avec SNCF Réseau.

Les tableaux ci-après présentent les résultats obtenus (arrondis au demi dB(A) le plus proche) pour les points de mesure réalisés en 2012 et 2020.

Les résultats sont donnés par période réglementaire, en LAeq, niveau sonore moyen énergétique.

### Bruit routier

**Tableau 62 : Résultats des récepteurs soumis au bruit routier dominant en 2012**

Réf.	Source de bruit	Période jour	Période nuit	Ecart jour nuit en dB(A)	Secteur géographique
		LAeq	LAeq		
PF18	A9	51,0	47,0	4,0	4
PF20	A9	53,5	46,0	7,5	
PF21	A9	58,5	54,5	4,0	
PF22	/	46,0	35,5	10,5	5
PF23	A9	56,0	50,0	6,0	
PF24	/	46,0	43,0	3,0	
PF25	D613	59,5	52,0	7,5	
PF26	A9	54,0	49,5	4,5	6
PF27	A9	52,5	52,5	0,0	
PF28	A9	46,0	43,5	2,5	

**Tableau 63 : Résultats des récepteurs soumis au bruit routier dominant en 2020**

Réf.	Source de bruit	Période jour	Période nuit	Ecart jour nuit en dB(A)	Secteur géographique
		LAeq	LAeq		
PF1	RD612	52,0	42,0	10,0	4
PF7	A9	57,5	54,5	3,0	
PF8	A9	58,0	54,5	3,5	
PF10	A9	52,5	42,5	10,0	
PF11	A9	46,5	35,5	11,5	
PF12	A9	55,5	51,5	4,0	
PF20	A9	54,0	50,0	4,0	
PF21	A9	59,5	54,0	5,5	

Réf.	Source de bruit	Période jour	Période nuit	Ecart jour nuit en dB(A)	Secteur géographique
		L <sub>Aeq</sub>	L <sub>Aeq</sub>		
PF13	A9	52,5	47,0	5,5	5
PF14	A9	54,5	51,0	3,5	
PF22	A9	50,5	43,5	7,0	
PF23	A9	51,0	43,5	7,5	
PF24	RD613	49,0	47,5	1,5	
PF25	RD613	50,5	45,5	5,0	6
PF26	A9	49,5	43,0	6,5	
PF27	A9	45,5	41,5	4,0	
PF28	A9	52,5	48,0	4,5	
PF29	RD612	63,0	54,5	8,5	

### Bruit ferroviaire

Les tableaux ci-après présentent les résultats obtenus (arrondis au demi dB(A) le plus proche) pour les points de mesure en L<sub>Aeq</sub> global (toutes sources de bruit confondues), L<sub>Aeq</sub> trains (contribution ferroviaire) et L<sub>Aeq</sub> résiduel (contribution de l'ensemble des autres sources de bruit).

**Tableau 64 : Résultats des récepteurs soumis au bruit ferroviaire dominant pour le secteur géographique n°4 en 2012**

Réf	Période	L <sub>Aeq</sub> global	L <sub>Aeq</sub> trains	Nb de trains identifiés	L <sub>Aeq</sub> résiduel	écart jour/nuit ferroviaire	Ligne concernée
PF 17	Jour	58,5	<b>57,0</b>	56	53,5	1,5	Béziers - Narbonne
	Nuit	56,0	<b>55,5</b>	15	47,0		
PF 19	Jour	58,0	<b>56,0</b>	81	53,0	3,5	Béziers - Narbonne
	Nuit	53,0	<b>52,5</b>	16	45,0		

**Tableau 65 : Résultats des récepteurs soumis au bruit ferroviaire dominant en 2020**

Réf	Période	L <sub>Aeq</sub> global	L <sub>Aeq</sub> trains	Nb de trains identifiés	L <sub>Aeq</sub> résiduel	écart jour/nuit ferroviaire	Ligne concernée	
Secteur géographique n°4 – Vallée de l'Hérault								
PF 2	Jour	65,0	<b>65,0</b>	117,0	48,0	10,5	Bordeaux St Jean – Sète Ville	
	Nuit	56,5	56,0	8,0	43,5			
PF 3	Jour	62,0	<b>60,5</b>	111,0	49,0	7,5		
	Nuit	53,5	<b>53,0</b>	9,0	45,0			
PF 5	Jour	56,0	<b>54,5</b>	79,0	55,0	14,5		
	Nuit	48,5	<b>40,0</b>	3,0	48,0			
PF 6	Jour	49,5	<b>45,0</b>	50,0	48,0	18,5		
	Nuit	45,0	<b>26,5</b>	2,0	45,0			
PF 19	Jour	61,5	<b>59,0</b>	77,0	58,0	17,0		
	Nuit	55,5	<b>42,0</b>	2,0	55,0			
Secteur géographique n°6								
PF 15	Jour	54,4	<b>42,0</b>	74,0	54,0	9,0		Tarascon – Sète Ville
	Nuit	41,0	<b>33,0</b>	7,0	40,0			
PF 16	Jour	51,0	<b>46,0</b>	94	49,0	11,0		
	Nuit	42,0	<b>35,0</b>	6	41,0			

### Analyse des résultats

Aucun point ne présente de niveau sonore au-delà de 65 dB(A) de jour et de 60 dB(A) de nuit.

Les niveaux de bruit mesurés conduisent ainsi à qualifier l'ambiance sonore de la zone d'étude de « modérée ».

**Tableau 66 : Analyse des résultats de 2012 et mis à jour en 2021**

Commune et points de mesure	Commentaire	Ambiance sonore	Secteur géographique
Villeneuve-lès-Béziers (PF17, 18 et 19)	Les PF17 et 19 sont soumis principalement au bruit ferroviaire avec des niveaux sonores raisonnables de l'ordre de 58 dB(A) de jour et de 53 à 56 dB(A) de nuit. Le PF18 est, quant à lui, surtout soumis au bruit de l'A9 et de la D612, toutes deux à distance, pour un résultat de 51 dB(A) de jour et 47dB(A) de nuit.	Modérée	4
Bessan (PF20)	Le point, au lieu-dit La Guignarde, est soumis au bruit de l'autoroute A9, qui se situe à bonne distance, avec 53,5 dB(A) de jour et 46 dB(A) de nuit.		
Mèze (PF22 et PF23)	Le PF22 sur Creissels situé dans une zone très calme sans source de bruit dominante, présente des niveaux sonores très faibles diurne de 46 dB(A) et nocturne de 35,5 dB(A). Le PF23 est quant à lui soumis au bruit de l'A9 à distance avec 56 dB(A) de jour et 50 dB(A) de nuit.		
Poussan (PF24)	Le point est situé à distance des voiries routières avec des niveaux sonores très faibles diurne de 46 dB(A) et nocturne de 43 dB(A) (A9 sensible à distance la nuit lorsque le vent est porteur)		
Balaruc (PF25)	Le point est situé assez proche de la RD613 avec des niveaux sonores diurnes de 59,5 dB(A) et nocturne de 52 dB(A).		
			5

Commune et points de mesure	Commentaire	Ambiance sonore	Secteur géographique
Gigean (PF26 et PF27)	Les 2 points sont soumis au bruit de l'A9 à distance avec des niveaux sonores respectifs diurne de 54 / 52,5 dB(A) et nocturne de 49,5 / 52,5 dB(A). Même si le bruit autoroutier reste toujours prégnant, les niveaux sonores mesurés sont relativement faibles grâce à l'atténuation liée à l'effet absorbant du sol renforcé par la distance et un vent non porteur		6
Fabrègues (PF28)	Le point est soumis au bruit de l'A9 à distance avec des niveaux sonores faibles diurne de 46 dB(A) et nocturne de 43,5 dB(A). Même si le bruit autoroutier reste toujours prégnant, les niveaux sonores mesurés sont relativement faibles grâce à l'atténuation liée à l'effet absorbant du sol renforcé par la distance et un vent non porteur.		
Villeneuve-lès-Maguelone (PF29)	Le point est situé en bordure de la RD612 assez circulée avec des niveaux sonores diurne de 62,5 dB(A) et nocturne de 56 dB(A).		
Villeneuve-lès-Béziers (PF1, 3, 5, 6, 7, 8 et 19, )	Les PF3, 5, 6 et 19 sont soumis principalement au bruit ferroviaire (Ligne 640 000) avec des niveaux sonores entre 49,5 et de 65 dB(A) de jour et de 41 à 56,5 dB(A) de nuit. Les points PF1, PF7 et PF8 sont, quant à eux, principalement soumis au bruit de l'A9 et de la D612, toutes deux à distance, pour un résultat compris entre 52 dB(A) et 58 de jour et entre 42 et 54,5 dB(A) de nuit.	Modérée	4
Cers (PF2)	Le point PF2 est situé en bordure la ligne SNCF 640 000 avec des niveaux sonores diurne de 65 dB(A) et nocturne de 56,5 dB(A).		
Florensac (PF12 et 21)	Les points PF12 et PF21 sont soumis au bruit de l'autoroute A9, qui se situe à bonne distance, avec des niveaux de bruit respectifs de 55,5 et 59,5 dB(A) de jour et entre 51,5 et 54,5 dB(A) de nuit.		

Commune et points de mesure	Commentaire	Ambiance sonore	Secteur géographique
St-Thibéry (PF10)	Le point PF10 est assez éloigné de l'A9 avec des niveaux sonores diurnes de 52,5 dB(A) et nocturnes de 42,5 dB(A).		
Bessan (PF11 et 20)	Les points PF11 et PF20 sont soumis au bruit de l'autoroute A9, qui se situe à bonne distance, avec des niveaux de bruit respectif de 46,5 et 54,0 dB(A) de jour et de 35,5 et 50 dB(A) de nuit.		
Pinet (PF13)	Le point PF13 est situé en bordure de l'A9 avec des niveaux sonores diurne de 52,5 dB(A) et nocturne de 47 dB(A).		
Loupian (PF14)	Le point PF14 est situé en bordure de l'avec des niveaux sonores diurne de 54,5 dB(A) et nocturne de 51 dB(A).		
Mèze (PF22 et PF23)	Le PF22 à Creissels situé dans une zone calme sans source de bruit dominante, présente des niveaux sonores diurnes de 50,5 dB(A) et nocturne de 43,5 dB(A). Le PF23 est quant à lui soumis au bruit de l'A9 à distance avec 51 dB(A) de jour et 43,5 dB(A) de nuit.		
Poussan (PF24 et 25)	Les points PF24 et PF25 sont situés à distance des voiries routières avec des niveaux sonores très faibles diurne de 49 et 50,5 dB(A) et nocturne de 47,5 et 45,5 dB(A) (A9 sensible à distance la nuit lorsque le vent est porteur)		
Gigean (PF26 et PF27)	Les points PF26 et PF27 sont soumis au bruit de l'A9 à distance avec des niveaux sonores respectifs diurnes de 49,5 / 45,5 dB(A) et nocturne de 43 / 41,5 dB(A). Même si le bruit autoroutier reste toujours prégnant, les niveaux sonores mesurés sont relativement faibles grâce à l'atténuation liée à l'effet absorbant du sol renforcé par la distance et un vent non porteur	5	6

Commune et points de mesure	Commentaire	Ambiance sonore	Secteur géographique
Fabrègues (PF28)	Le point est soumis au bruit de l'A9 à distance avec des niveaux sonores diurnes relativement faibles de 52,5 dB(A) et nocturne de 48,0 dB(A). Même si le bruit autoroutier reste toujours prégnant, les niveaux sonores mesurés sont relativement faibles grâce à l'atténuation liée à l'effet absorbant du sol renforcé par la distance et un vent non porteur.		
Villeneuve-lès-Maguelone (PF29)	Le point est situé en bordure de la RD612 assez circulée avec des niveaux sonores diurne de 63 dB(A) et nocturne de 54,5 dB(A).		
Lattes (PF15 et 16)	Le point est situé en bordure des lignes SNCF 810000 avec des niveaux sonores diurnes de 54,5 et 51 dB(A), et nocturnes de 41 et 42dB(A).		



Les mesures effectuées sur la zone d'étude indiquent une ambiance sonore modérée de jour comme de nuit, voire une ambiance sonore très calme dès à distance des sources routières les plus dominantes.

Dans ces zones, les objectifs réglementaires à respecter sont :

- Laeq Jour (6h-22h) = 60 dB(A) et Laeq Nuit (22h-6h) = 55 dB(A) pour les trains voyageurs ;
- Laeq Jour (6h-22h) = 63 dB(A) et Laeq Nuit (22h-6h) = 58 dB(A) pour le fret.

### 3.4.9. Les vibrations

Sources - Etudes spécifiques :

Expertises vibratoires – D2S / 2012

Les notions sur les vibrations et le contexte réglementaire sont présentés dans le §5.9.1 de la pièce F-3 « Etat initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».

La méthodologie des mesures vibratoires ainsi que l'analyse de celles-ci sont présentées dans le §3.2.6 de la pièce F-6 « Méthodes d'évaluation pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet – présentation des difficultés rencontrées ».

La nature des sols est un élément déterminant afin de pouvoir caractériser la propagation des vibrations dans le sol (notion de transmissibilité) avec l'arrivée d'un projet d'infrastructure quel qu'il soit.

Afin de caractériser la transmissibilité des sols rencontrés dans la zone d'études, des mesures in situ ont été réalisées à proximité des voies ferrées existantes.

Les résultats de ces mesures sont ensuite utilisés pour déterminer les différentes zones de risque vibratoire associées au projet.

On peut noter qu'une distance minimale de 15 mètres est à respecter, quel que soit le type de sol, pour éviter tout problème de transmission d'ondes vibratoires à partir d'une source d'émission ferroviaire (fret ou TGV), susceptibles d'amplification dans les bâtiments, menaçant l'intégrité structurelle du bâtiment.

- deux points de mesures vibratoires ont été réalisés sur les secteurs géographiques n°4 et 5,
- un seul point de mesures vibratoires a été réalisé, le point S10, au droit du raccordement A à Montpellier sur le secteur géographique n°6.

### 3.4.10. La qualité de l'air

Source : Etude air et santé – Phase 1 Montpellier-Béziers – EGIS 2021

Les notions sur les polluants atmosphériques et le contexte réglementaire sont présentés dans le §. 5.10 de la pièce F-3 « Etat initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».

<sup>4</sup> ATMO Occitanie – Évaluation de la qualité de l'air en 2019 sur Béziers Méditerranée – Synthèse annuelle – ETU 2020-158

La méthodologie des mesures de qualité de l'air ainsi que l'analyse de celles-ci sont présentées dans le §. 3.2.6 de la pièce F-6 « Méthodes d'évaluation pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet – présentation des difficultés rencontrées ».

#### 3.4.10.1.1. QUALITE DE L'AIR A L'ECHELLE DES COMMUNES

ATMO Occitanie réalise chaque année une évaluation de la qualité de l'air par EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).

Ainsi, les EPCI concernées par le projet entre Béziers et Montpellier sont :

- La communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.
- La communauté d'agglomération du Bassin de Thau (anciennement Sète Agglopolé Méditerranée) ;
- La communauté d'agglomération Hérault Méditerranée ;
- La métropole Montpellier Méditerranée Métropole ;

#### Qualité de l'air pour Béziers Méditerranée

D'après le bilan de la qualité de l'air en 2019 sur Béziers Méditerranée<sup>4</sup>, les concentrations sont en cohérence avec les niveaux de concentration observés dans la région pour les sites de mesures également situés en milieu urbain.. Par ailleurs, des niveaux supérieurs à la valeur limite du dioxyde d'azote sont observés ponctuellement le long des axes routiers du centre urbain de Béziers.

La Figure 22 présente la situation en 2019 des polluants réglementés vis-à-vis du respect de leur valeur limite respective sur le territoire de Béziers Méditerranée.

Concernant l'ozone, l'objectif de qualité n'est pas respecté, avec des niveaux élevés en 2019 en raison des conditions météorologiques favorables à la formation de ce polluant (températures caniculaires et fort ensoleillement). Concernant les autres polluants, les seuils réglementaires sont respectés (Cf. Figure 22).

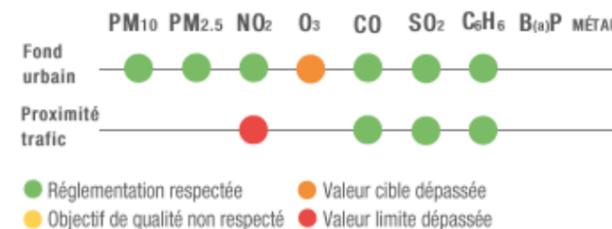


Figure 22 : Situation réglementaire des polluants atmosphériques dans la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

<sup>5</sup> ATMO Occitanie – Évaluation de la qualité de l'air en 2019 sur Sète Agglopolé Méditerranée – Synthèse annuelle – ETU 2020-96

#### Qualité de l'air pour la communauté d'agglomération du Bassin de Thau

D'après le bilan de la qualité de l'air en 2019 sur le Bassin de Thau<sup>5</sup> des niveaux supérieurs à la valeur limite sont observés ponctuellement pour le dioxyde d'azote le long de quelques axes routiers (A9, Boulevard de Verdun à Sète...) (Cf. Figure 23).

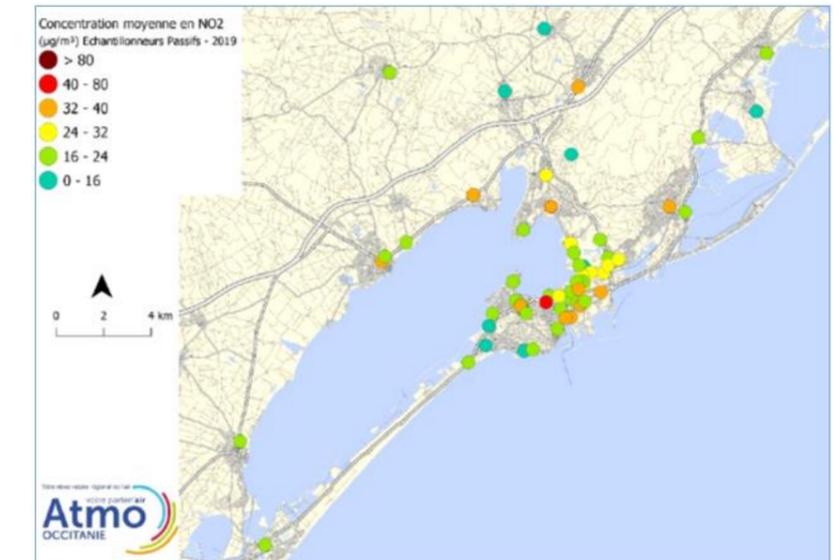
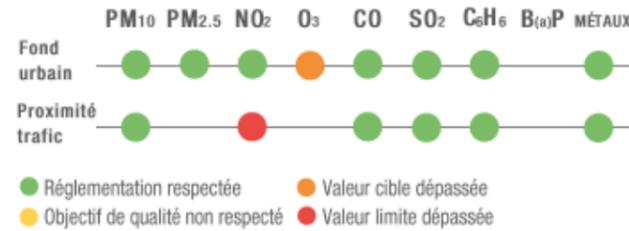


Figure 23 : Carte des concentrations en NO2 en 2019 Mesures par échantillonneurs passifs

La Figure 24 présente la situation en 2019 des polluants réglementés vis-à-vis du respect de leur valeur limite respective sur le territoire de la communauté d'agglomération du Bassin de Thau.

Concernant les niveaux en ozone, ces derniers restent élevés en 2019 en raison des conditions météorologiques estivales déplorables (température caniculaires et fort ensoleillement).

Concernant les autres polluants, les seuils réglementaires sont respectés (Cf. Figure 24).



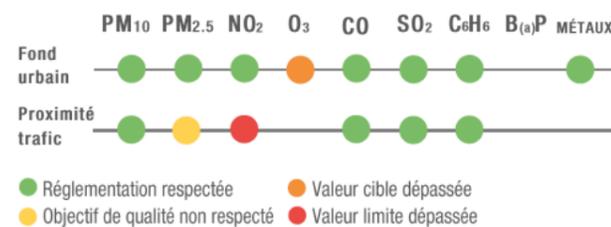
**Figure 24 : Situation réglementaire des polluants atmosphériques dans la communauté d'agglomération du Bassin de Thau**

*Qualité de l'air pour la communauté d'agglomération d'Hérault Méditerranée*

D'après le bilan de la qualité de l'air en 2019 sur la communauté d'agglomération d'Hérault Méditerranée<sup>6</sup>, les niveaux mesurés en NO<sub>2</sub> sont inférieurs à la valeur limite. Ils sont en cohérence avec les niveaux de concentration relevés dans le département de l'Hérault pour des sites périurbains.

La Figure 25 présente la situation en 2019 des polluants réglementés vis-à-vis du respect de leur valeur limite respective sur le territoire de la communauté d'agglomération d'Hérault Méditerranée.

La station Agathois-Piscénois située à Agde indique des concentrations en ozone similaires à celles observées en milieu périurbain sur le département. Toutefois, les objectifs de qualité ne sont pas respectés avec des niveaux élevés en 2019, en raison des conditions météorologiques estivales défavorables (températures caniculaires et fort ensoleillement) (Cf. Figure 25).



**Figure 25 : Situation réglementaire des polluants atmosphériques dans la communauté d'agglomération d'Hérault Méditerranée**

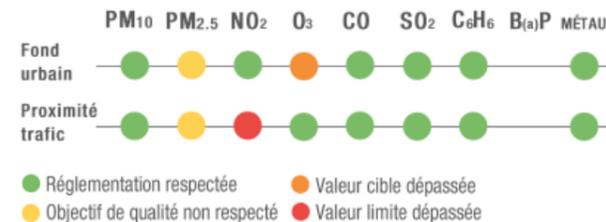
<sup>6</sup> ATMO Occitanie – Évaluation de la qualité de l'air en 2019 sur le territoire d'Hérault Méditerranée – Synthèse annuelle – ETU 2020-166

*Qualité de l'air pour la Métropole Montpellier Méditerranée*

D'après le bilan de la qualité de l'air en 2019 sur Montpellier Méditerranée Métropole<sup>7</sup>, les concentrations des polluants réglementés respectent les seuils réglementaires à l'exception :

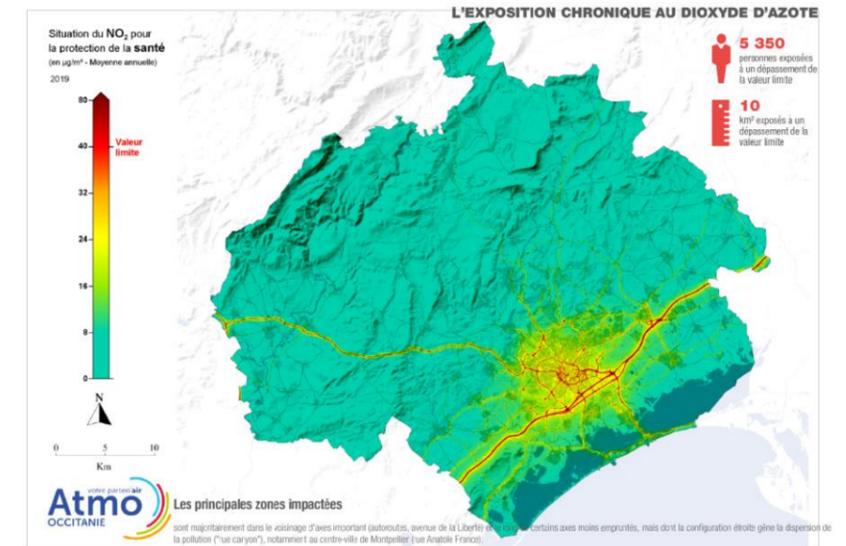
- Du dioxyde d'azote qui présente des dépassements aux abords de certains axes routiers structurants ;
- Des particules PM<sub>2,5</sub>, en situation de fond et de proximité routière, qui ne respectent l'objectif de qualité ;
- De l'ozone, en situation de fond, dont la valeur cible est dépassée.

La Figure 26 présente la situation en 2019 des polluants réglementés vis-à-vis du respect de leur valeur limite respective sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole.



**Figure 26 : Situation réglementaire des polluants atmosphériques dans Montpellier Méditerranée Métropole**

La Figure 27 représente la modélisation du NO<sub>2</sub> dans le périmètre du PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère présenté au paragraphe 5.10 de la pièce F3). Elle met en évidence des niveaux de dioxyde d'azote faible à modérée sur la majorité du territoire. En revanche, les niveaux de concentration augmentent rapidement dès l'entrée dans les secteurs urbanisés de l'agglomération montpelliéraine, en particulier en centre-ville et le long des axes structurants. À proximité de ces routes, les dépassements de la valeur limite du NO<sub>2</sub> sont très perceptibles, en particulier pour les autoroutes A9, A709 et A750.



**Figure 27 : Carte de modélisation des concentrations en NO<sub>2</sub> pour Montpellier Méditerranée Métropole en 2019 (territoire du PPA)**

3.4.10.1.2. MESURES IN SITU DE LA QUALITE DE L'AIR

Une campagne de mesures a été réalisée à la fin de l'automne 2020 dans le cadre du projet afin de caractériser la qualité de l'air de la zone d'étude.

En accord avec la note technique du 22 février 2019 et le guide méthodologique sur le volet « air et santé » des études d'impact routières du CEREMA pour une étude de niveau II, Le dioxyde d'azote, polluant traceur des émissions liées au trafic routier est retenu pour ces campagnes de mesures.

La campagne s'est déroulée sur deux périodes de mesures du NO<sub>2</sub> de deux semaines consécutives, entre le 19 novembre et le 17 décembre 2020, par échantillonneurs passifs.

Au total, 20 sites ont été instrumentés de capteurs passifs plus un blanc et un doublon (au site n°15) afin de vérifier la fiabilité des capteurs, soit un total de 22 capteurs, par période de deux semaines.

Ces capteurs ont été localisés :

- à proximité des principaux axes routiers pour lesquels le projet est susceptible d'entraîner une modification du trafic : 8 sites représentatifs de la qualité de l'air en situation de proximité routière (sites 07, 08, 11, 13, 16, 17, 19 et 20) ;
- en situation de fond, à distance de toute source directe de pollution : 12 sites représentatifs des niveaux moyens de pollution (sites 01, 02, 03, 04, 05, 06, 09, 10, 12, 14, 15 et 18).

<sup>7</sup> ATMO Occitanie – Évaluation de la qualité de l'air en 2019 sur Montpellier Méditerranée Métropole – Synthèse annuelle – ETU 2020-78

Les résultats de la campagne sont présentés dans le tableau suivant. A noter que les capteurs instrumentant les établissements vulnérables sont indiqués en gras sur fond bleu.

Les critères de localisation de chacun des sites de mesures sont décrits dans le tableau ci-après.

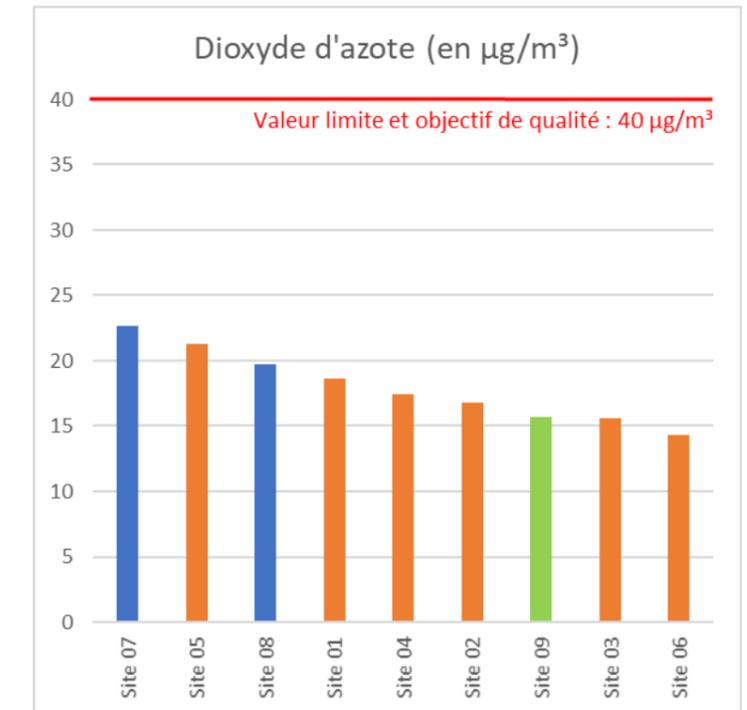
**Tableau 67 : Critères de localisation des sites de mesures**

Sites	Commune	Adresse	Ambiance	Intérêt
Site 01	Villeneuve-les-Béziers	Chemin des Clapiès	Fond urbain	Habitations Chemin des Clapiès
Site 02	Villeneuve-les-Béziers	Impasse du Thym	Fond urbain	Habitations Impasse du Thym
Site 03	Villeneuve-les-Béziers	Rue de l'Alizé	Fond urbain	Habitations Rue de l'Alizé
Site 04	Villeneuve-les-Béziers	Avenue de la Gare	Fond urbain	Habitations Avenue de la Gare
Site 05	Villeneuve-les-Béziers	Avenue des Cistes	Fond urbain	Habitations Avenue des Cistes
Site 06	Villeneuve-les-Béziers	Rue Paul Riquet	Fond urbain	Habitations Rue Paul Riquet
Site 07	Villeneuve-les-Béziers	Avenue Pierre Bérégovoy	Proximité routière	RD612 B - Avenue Pierre Bérégovoy
Site 08	Villeneuve-les-Béziers	RD37	Proximité routière	Bretelle d'accès à l'A75 - Future gare de Béziers
Site 09	Cers	Chemin de la Barale	Fond rural	Valeurs de fond
Site 10	Montpellier	Rue du Mas Rouge	Fond rural	Habitations Rue du Mas Rouge

Sites	Commune	Adresse	Ambiance	Intérêt
Site 11	Lattes	Rue de la Fontaine de la Banquière	Proximité routière	Rue de la Fontaine de la Banquière
Site 12	Lattes	Rue du Mas de Portal	Fond urbain	Habitations Rue du Mas de Portal
Site 13	Lattes	RD21 Avenue Georges Frêche	Proximité routière	RD21 Avenue Georges Frêche
Site 14	Lattes	Rue des Fleurs	Fond urbain	Crèche Les Libellules
Site 15	Lattes	Chemin	Fond urbain	École élémentaire Le Baladet - Doublon
Site 16	Lattes	Avenue de Figuière	Proximité routière	Avenue de Figuière
Site 17	Lattes	Avenue de Figuière	Proximité routière	Avenue de Figuière
Site 18	Lattes	Plan des Servants	Fond urbain	Habitations Plan des Servants
Site 19	Montpellier	Rue du Mas de Brousse	Proximité routière	Rue du Mas de Brousse
Site 20	Montpellier	Rue du Mas de Brousse	Proximité routière	Lycée Pierre Mendès France – Rue du Mas de Brousse – Accès gare Montpellier Sud de France

comprises entre 19,8 µg/m<sup>3</sup> (site 08) et 22,7 µg/m<sup>3</sup> (site 07). En moyenne, elles s'élèvent à 21,2 µg/m<sup>3</sup> ;

- En situation de fond urbain (barres oranges), elles sont comprises entre 14,4 µg/m<sup>3</sup> (site 06) et 21,3 µg/m<sup>3</sup> (site 05), soit en moyenne 17,3 µg/m<sup>3</sup> ;
- En situation de fond rural (barre verte), il n'existe que la teneur pour le site 09 (15,7 µg/m<sup>3</sup>) assez similaire aux teneurs du fond urbain.



**Figure 28 : Teneurs en dioxyde d'azote pour la campagne de mesures – Secteur Béziers**

Les teneurs en dioxyde d'azote mesurées **sur les neuf sites à Béziers** (site 01 à 09), au cours de la campagne de mesures, sont comprises entre 14,4 µg/m<sup>3</sup> (site 06) et 22,7 µg/m<sup>3</sup> (site 07).

Ces teneurs s'inscrivent dans un intervalle de valeurs qui montre la très faible présence des émissions polluantes locales, comme cela est mis en évidence sur la Figure 28 :

- En situation de proximité routière (barres bleues), sous l'influence directe des émissions routières, les teneurs en NO<sub>2</sub> sont

La teneur élevée du site de fond rural peut s'expliquer par la localisation de celui-ci non loin de l'A9. En effet, au vu des conditions météorologiques, les vents ont orienté la dispersion du dioxyde d'azote des abords de l'A9 vers ce secteur instrumenté par des capteurs passifs en situation de fond rural.

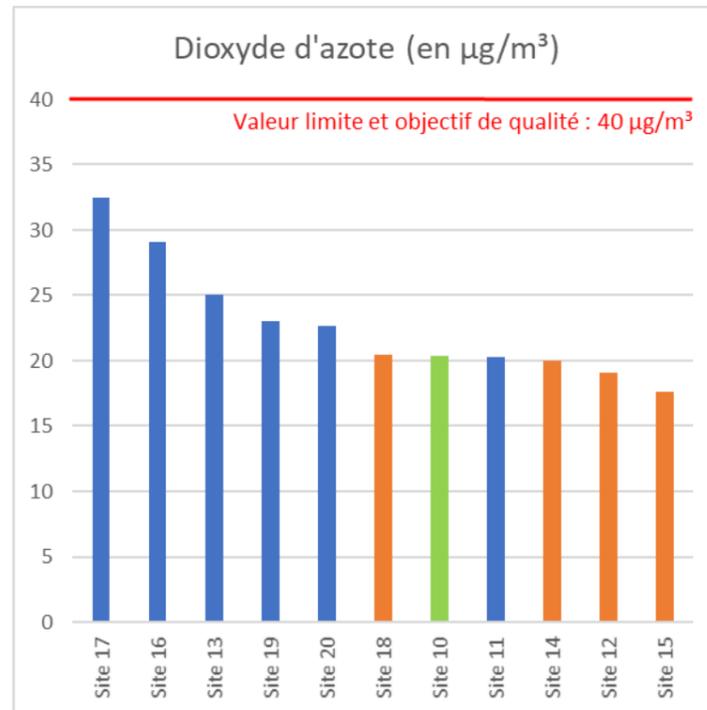
Les teneurs en dioxyde d'azote mesurées sur **les onze sites à Montpellier** (site 10 à 20), au cours de la campagne de mesures, sont comprises entre 17,7 µg/m<sup>3</sup> (site 15) et 32,5 µg/m<sup>3</sup> (site 17) (Cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Ces teneurs s'inscrivent dans un intervalle de valeurs qui montre la très faible présence des émissions polluantes locales, comme cela est mis en évidence sur la Figure 29 :

- En situation de proximité routière (barres bleues), sous l'influence directe des émissions routières, les teneurs en NO<sub>2</sub> sont

comprises entre 20,3  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  (site 11) et 32,5  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  (site 17). En moyenne, elles s'élèvent à 25,4  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  ;

- En situation de fond urbain (barres oranges), elles sont comprises entre 17,7  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  (site 15) et 20,5  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  (site 18), soit en moyenne 19,3  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  ;
- En situation de fond rural (barre verte), il n'existe que la teneur pour le site 10 (20,4  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) assez similaire aux teneurs du fond urbain.



**Figure 29 : Teneurs en dioxyde d'azote pour la campagne de mesures – Secteur Montpellier**

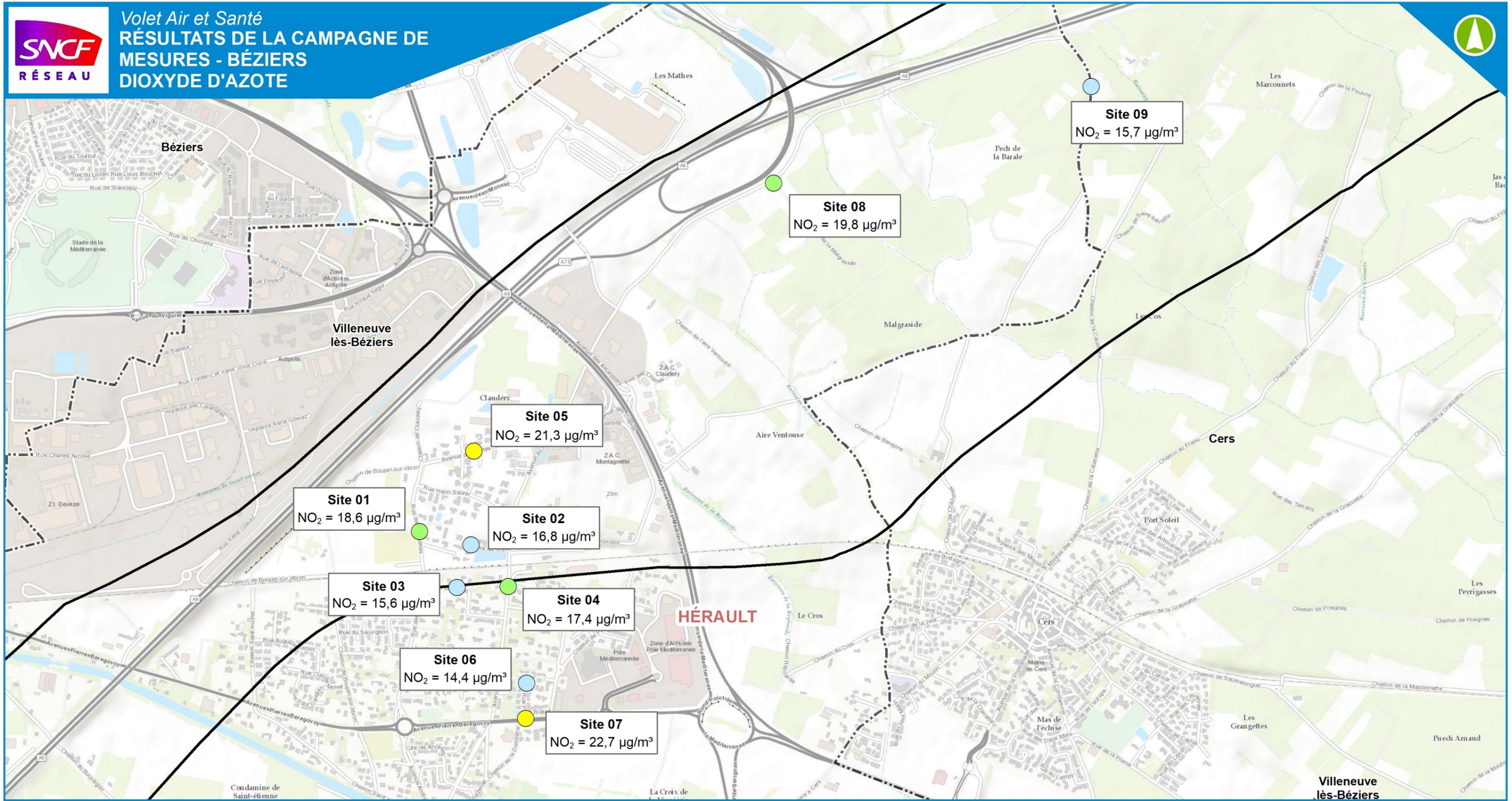
La teneur élevée du site de fond rural peut s'expliquer par la localisation de celui-ci entre l'A9 et l'A709, subissant ainsi l'influence des deux autoroutes. Par ailleurs, au vu des conditions météorologiques, les vents ont orienté la dispersion du dioxyde d'azote des abords de l'A9 vers ce secteur instrumenté par des capteurs passifs en situation de fond rural.

La campagne de mesures a ainsi permis de mettre en évidence des teneurs en dioxyde d'azote en dessous des normes de qualité de l'air. La qualité de l'air dans les secteurs de Béziers et de Montpellier est donc considérée comme bonne à très bonne.



Numéro du site	Ambiance	Intérêt du site	Dioxyde d'azote		
			Valeur limite et objectif de qualité = 40 µg/m <sup>3</sup>		
			Du 19/11/2020 au 17/12/2020		
Secteur Béziers	Site 01	Fond urbain	Habitations - Chemin des Clapiès		18.6
	Site 02	Fond urbain	Habitations - Impasse du Thym		16.8
	Site 03	Fond urbain	Habitations - Rue de l'Alizé		15.6
	Site 04	Fond urbain	Habitations - Avenue de la Gare		17.4
	Site 05	Fond urbain	Habitations - Avenue des Cistes		21.3
	Site 06	Fond urbain	Habitations - Rue Paul Riquet		14.4
	Site 07	Proximité routière	RD612 B - Avenue Pierre Bérégovoy		22.7
	Site 08	Proximité routière	Bretelle d'accès à l'A75 - Future gare de Béziers		19.8
	Site 09	Fond rural	Valeurs de fond		15.7
Secteur Montpellier	Site 10	Fond rural	Habitations - Rue du Mas Rouge		20.4
	Site 11	Proximité routière	Rue de la Fontaine de la Banquière		20.3
	Site 12	Fond urbain	Habitations - Rue du Mas de Portal		19.1
	Site 13	Proximité routière	RD21 - Avenue Georges Frêche		25.0
	Site 14	Fond urbain	Crèche Les Libellules		20.0
	Site 15	Fond urbain	École élémentaire Le Baladet	Capteur 1	17.8
				Capteur 2	17.5
				Moyenne	17.7
	Site 16	Proximité routière	Avenue de Figuière		29.1
	Site 17	Proximité routière	Avenue de Figuière		32.5
	Site 18	Fond urbain	Habitations - Plan des Servants		20.5
Site 19	Proximité routière	Rue du Mas de Brousse		23.0	
Site 20	Proximité routière	Lycée Pierre Mendès France - Rue du Mas de Brousse - Accès gare Montpellier Sud de France		22.7	

Tableau 68: Résultats de la campagne de mesures 2020 du dioxyde d'azote



**LÉGENDE**

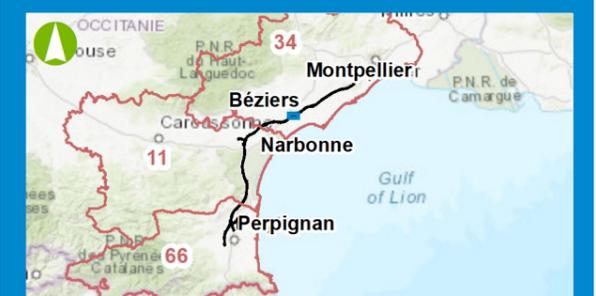
- Zone de Passage Préférentielle
- Limite communale
- Limite départementale

**Dioxyde d'azote**

Valeur limite et objectif de qualité = 40 µg/m<sup>3</sup>

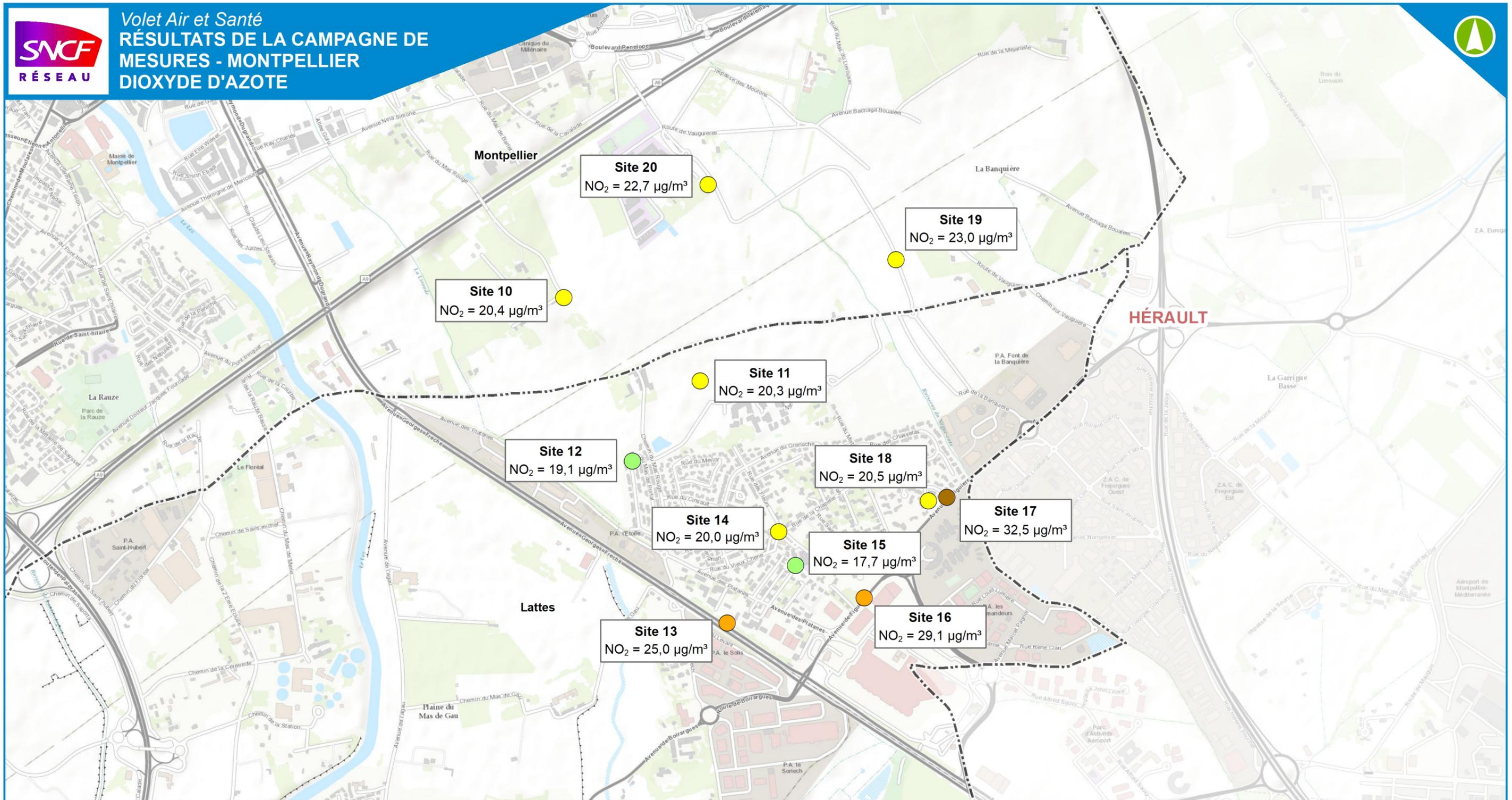
- < 17 µg/m<sup>3</sup>
- 17 à 20 µg/m<sup>3</sup>
- 20 à 25 µg/m<sup>3</sup>
- 25 à 30 µg/m<sup>3</sup>
- 30 à 32,5 µg/m<sup>3</sup>

**LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN**



0 200 400 Mètres Date: 23/04/2021  
 Échelle : 1:12500

Sources : BD Topo © IGN - 2020  
 Fond de plan : BRGM 500 © IGN - 2020



### LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite communale
- Limite départementale

### Dioxyde d'azote

Valeur limite et objectif de qualité = 40 µg/m<sup>3</sup>

- < 17 µg/m<sup>3</sup>
- 17 à 20 µg/m<sup>3</sup>
- 20 à 25 µg/m<sup>3</sup>
- 25 à 30 µg/m<sup>3</sup>
- 30 à 32,5 µg/m<sup>3</sup>

### LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN



0 200 400 Mètres Date: 23/04/2021  
 Échelle : 1:12500

Sources : BD Topo © IGN - 2020  
 Fond de plan : BRGM 500 © IGN - 2020

### 3.4.11. Le tourisme et les loisirs

#### Le tourisme dans l'Hérault en quelques chiffres

Sources : Chiffres clés Tourisme et loisirs en Hérault, édition 2020 - Enquêtes 2016 de clientèle sur le tourisme culture-patrimoine, de loisirs nature, l'œnotourisme – Hérault Tourisme

L'Hérault est le 1<sup>er</sup> département touristique d'Occitanie, avec une capacité d'accueil de 945 000 lits touristiques et une fréquentation s'élevant à 52 millions de nuitées touristiques en 2019.

Sur le plan du patrimoine et de la culture, l'Hérault compte (chiffres 2016) :

- 587 édifices protégés au titre des monuments historiques ;
- 120 musées ;
- 300 festivals ;
- 2 Grands Sites de France, 3 Grands Sites en projet ;
- 6 jardins labellisés remarquables ;
- 4 grottes aménagées pour la visite ;
- 2 domaines départementaux d'art et de culture ;
- 1 médiathèque départementale.

Sur le plan des loisirs nature :

- 330 structures professionnelles de pleine nature ;
- 1 500 voies d'escalade conventionnées ;
- 3 100 km de chemins de randonnée ;
- 3 500 km d'itinéraires VTT ;
- 121 km de pistes cyclables et de voies vertes ;
- 20 boucles cyclo touristiques jalonnées représentant 600 km de circuit ;
- 10 spots de kite surf ;
- 24 embarquements / débarquements de kayak de mer.

Les sports aquatiques sont également pratiqués.

L'œnotourisme est également bien représenté. L'Hérault est, en 2016, le 1<sup>er</sup> département viticole de la région Occitanie, avec environ 100 000 ha de vignes, soit 11% de la superficie nationale. Le département compte :

- 61 caves coopératives et 800 caves particulières ouvertes au public
- 4 destinations labellisées « Vignobles et Découvertes » et 400 professionnels adhérents

- 2 œnorandos et 20 itinéraires (voiture et moto) pour découvrir le vignoble
- Plus de 300 manifestations pour une mise en valeur originale des vins héraultais

Le tourisme fluvial est également pratiqué

Les principaux sites présentant un intérêt touristique et/ou ludique (sites patrimoniaux, musées, centres équestres, aires de loisirs et de détente, itinéraires de randonnée, etc.) et structures d'accueil (campings, hôtels, restaurants, gîtes et chambres d'hôtes, centres de vacances) situés au sein de la zone d'étude sont présentés ci-après.

#### 3.4.11.1. LES SITES ET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS DE LA ZONE D'ETUDE ET A PROXIMITE

##### Les sites et équipements d'intérêt touristique et de loisirs présents dans la zone d'étude

##### *Secteur géographique n°4*

6 sites attirant le public sont identifiés au droit de ce secteur (concernant le patrimoine historique, il convient de se reporter au chapitre idoine) :

- un site d'activités sportives et ludiques (Bessan), entre l'autoroute A9 et la RD612A et le village de vacances (domaine Saint-Véziane) ;
- un espace de détente, sur la commune de Florensac,
- Béziers Aventures, un site d'acrobranches (dans le bois de Bourbaki).;
- le centre équestre des Aspès (centre équestre municipal) sur la commune de Villeneuve-lès-Béziers,
- une discothèque à Villeneuve-Lès-Béziers ;
- la Tour du Château à Villeneuve-Lès-Béziers.

5 itinéraires pédestres sont par ailleurs aménagés :

- le sentier GR 78, sur les communes de Béziers, Villeneuve-lès-Béziers, Cers, Saint-Thibéry et Florensac ;
- une section de la boucle de randonnée de la commune de Cers ;
- l'itinéraire au droit du bois de Bourbaki sur la commune de Béziers ;
- le sentier de Saint-Thomas sur les communes de Montblanc et Saint-Thibéry ;
- une partie de la boucle des évêques sur la commune de Saint-Thibéry ;
- plusieurs itinéraires de promenade sur la commune de Florensac.

##### *Secteur géographique n°5*

Les itinéraires suivants sont recensés sur le secteur géographique :

- Un sentier de Petite Randonnée (PR), la randonnée de la Via Domitia, est recensé sur la commune de Pinet ;
- Plusieurs circuits VTT/VTC sont également concernés par la zone d'étude, notamment sur les communes de Pomérols, Pinet et Castelnaud-de-Guers (notamment Le Petit Picpoul) ;
- À noter, en bordure de la RD5, la présence des ruines de l'Ancienne Église Notre-Dame de Pallas, sur la commune de Mèze ;
- Sur la commune de Pinet, un point de vente de vins biologiques est recensé : le Domaine du Petit Roubié ;
- La zone d'étude longe par ailleurs la Voie Domitienne (GR 78) et le chemin des Romarins (Pinet) ;
- Sur la commune de Mèze, près de la zone d'activités le Mas de Garric, se trouve une association « Jeep Thau Nature » (pratique du 4x4) ;
- Dans les collines de la Moure à Loupian, des chemins serpentant le massif sont également traversés.

##### *Secteur géographique n°6*

La présence du massif de la Gardiole au sein de la zone d'étude invite les touristes et randonneurs à venir emprunter les routes et chemins pédestres et équestres, pour gagner les sommets et y découvrir une vue imprenable sur les alentours (étangs littoraux palavasiens, bassin de Thau, reliefs et plaines ceinturant la métropole montpelliéraine). Il peut notamment être citer le parcours de la Randonnée Cit'Art les Belvédères de la Gardiole qui s'insère en partie dans la ZPP au niveau de Fabrègues et Gigean.

Ce massif est également concerné par les activités de chasse.

Notons également la présence du *Château du Vieux Mujolan*, situé sur la commune de Fabrègues. Il s'agit d'un édifice des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles inscrit au titre des monuments historiques.

La zone d'étude traverse également le GR 78, à la limite communale de Gigean et Fabrègues, ainsi que plusieurs sentiers dans le bois de Maurin à Lattes.

La zone d'étude inclut par ailleurs trois centres équestres :

- l'association « Beau nez d'âne », qui organise des balades à dos d'âne au pied du Massif de la Gardiole sur la commune de Gigean. L'établissement se situe à proximité de l'autoroute A9 ;
- le centre équestre, dans le quartier de Blaze (Saint Baudile Equitation), sur la commune de Fabrègues ;
- le centre équestre Saint-Jean équitation (Les Ecuries de la Jonquasse), à Saint-Jean-de-Védas.

Enfin, il peut également être cités le stand de tir de Villeneuve-lès-Maguelone ainsi que le projet de voie verte envisagé par le Département le long des rives de la Mosson.

*Les structures d'accueil*

*Secteur géographique n°4*

Plusieurs établissements d'accueil sont recensés dans la zone d'étude ou en limite de celle-ci. Il s'agit des établissements suivants :

**Tableau 69 : Liste des structures d'accueil**

Commune	Structures d'accueil
Villeneuve-lès-Béziers	1 hôtel-Restaurant 2 restaurants
Bessan	1 gîte 1 restaurant 1 parc résidentiel de loisirs
Montblanc	1 table d'hôte (domaine de Coussergues)
Florensac	1 restaurant

*Secteur géographique n°5*

Plusieurs établissements d'accueil existants ou en projet sont recensés dans la zone d'étude :

**Tableau 70 : Liste des structures d'accueil**

Commune	Structures d'accueil
Mèze	1 domaine (restauration) 2 restaurants 1 discothèque
Pinet	Futur gîte de vacances

*Secteur géographique n°6*

Plusieurs domaines viticoles sont situés dans la zone d'étude. Certains d'entre eux accueillent du public. Parmi eux, se trouvent les domaines du Mas Mirabeau, de Mujolan le Neuf.

**Tableau 71 : Liste des structures d'accueil**

Commune	Structures d'accueil
Gigean	1 hôtel restaurant
Fabrigues	1 hôtel
Montpellier	1 hôtel restaurant 1 restaurant
Saint-Jean-de-Védas	2 restaurants 1 résidence

*Les sites d'intérêt touristique et de loisirs à proximité de la zone d'étude*

*Secteur géographique n°4*

Parmi les sites à proximité de la zone d'étude, peuvent être cités :

- le château de Saint-Bauzille, sur la commune de Béziers. Ce château, construit au XIX<sup>ème</sup> siècle, est accessible depuis la RD28 qui traverse la zone d'étude dont il est éloigné d'environ 300 m ;
- un camping, sur la commune de Béziers ;
- le pont Romain de Saint-Thibéry. Il a été construit au I<sup>er</sup> siècle par les Romains. Il était, avec ces 9 arches, le pont le plus long de tout le tracé de la Via Domitia. Il se trouve à environ 500 m au Nord-Ouest de la zone d'étude, sur le cours de l'Hérault.



**Photo 9 : Château de Saint-Bauzille**

Plusieurs activités sportives sont par ailleurs recensées à proximité de la zone d'étude, dont 4 centres équestres :

- le centre équestre, les cavaliers de Lautrec sur la commune de Lespignan. Ce poney club pratique la randonnée et les promenades. Il se trouve à environ 500 m au Sud de la zone d'étude. Il est accessible en passant par la RD6009, puis en prenant la direction de Lespignan ;
- un centre équestre situé au Nord de l'A9, sur la commune de Béziers et à proximité de la station d'épuration ;
- le centre équestre de la Serre, sur la commune de Saint-Thibéry. Il est possible d'y pratiquer la randonnée et les promenades. Le centre équestre comprend environ 25 poneys et chevaux et compte une centaine de licenciés. Il se trouve à environ 600 m au Nord-Ouest de la zone d'étude. Il est accessible depuis la RD125 ;
- le centre équestre El Bocado sur la commune de Saint-Thibéry qui propose des randonnées et est accessible via la RD18E2.

Notons, enfin, l'existence d'un site de motocross, à environ 250 m au Nord-Ouest de la zone d'étude sur la commune de Saint-Thibéry. Il est accessible depuis la RD125.

*Secteur géographique n°5*

Il est par ailleurs important de noter l'existence d'un tourisme lié au bassin de Thau et au littoral.

Plusieurs sites de loisirs se situent à proximité de la zone d'étude :

- la Villa Gallo-Romaine, sur la commune de Loupian, abrite un musée dévoilant 6 siècles d'Histoire. La villa gallo-romaine se situe à moins de 2 km de la zone d'étude ;
- le club Espace Aventure, sur la commune de Poussan, organise tout au long de l'année des activités de découverte de pleine nature, des randonnées pédestres et en VTT, du canoë, de l'escalade et de la spéléologie.

Ce secteur totalise par ailleurs 3 sites d'activités sportives, tous trois en relation avec l'équitation :

- le centre équestre, le Fer à Cheval, sur la commune de Mèze. Il se situe à environ 500 m au Nord de la zone d'étude. Il est accessible depuis la RD5E8 ;
- une écurie de propriétaire, les écuries Aubin, en bordure Sud de la zone d'étude, au Mas d'Arène, sur la commune de Poussan ;
- un second centre équestre, toujours sur la commune de Poussan. Ce centre se situe entre l'autoroute A9 et la zone d'étude.

La cave particulière « Les Domaines de Petit Roubié » s'inscrit dans la zone d'étude au droit de la commune de Pinet.



**Photo 10 : Bassin de Thau, au droit de Balaruc-le-Vieux**

*Secteur géographique n°6*

Plusieurs sites d'intérêt touristique ou de loisirs sont situés à proximité de la zone d'étude et sont décrits ci-après :

- l'Oppidum de la Roque, sur la commune de Fabrègues, se situe en limite Nord-Ouest de la zone d'étude. C'est un vestige classé au monument historique ;
- sur les hauteurs du Massif de la Gardiole, sur la commune de Gigean, se trouve l'ancienne Abbaye Saint-Félix de Montceau. Saint-Félix de Montceau fut d'abord une abbaye de moniales bénédictines, fondée vers 1104 par Godefroid, évêque de Maguelone. Elle se situe à environ 300 m au sud-est de la zone d'étude.



**Photo 11 : Abbaye Saint-Félix de Montceau (source : BRLi)**

On peut également noter la présence de 2 sentiers de découverte :

- l'un propose une boucle en haut du Massif de la Gardiole. Il est accessible depuis le village de Gigean par la route qui mène au massif. Ce sentier se situe à environ 300 m au Sud-Est de la zone d'étude et passe autour de l'Abbaye de Saint-Félix de Montceau ;
- l'autre, au lieu-dit Bergerie de la Saumade, sur la commune de Fabrègues, permet de découvrir la forêt domaniale du Massif de la Gardiole. Il se situe à environ 300 m de la zone d'étude. Il est accessible depuis la RD114, reliant Fabrègues à Mireval.

Par ailleurs, 2 centres équestres se situent à proximité de la zone d'étude :

- les Ecuries du Mas du Bosc à Saint-Jean-de-Védas ;
- les Ecuries du Relais à Fabrègues.

Un centre de vacances avec golf se trouve au Nord de la zone d'étude, à Fabrègues.

### 3.4.11.2. LES ACTIVITES LIEES A LA CHASSE ET A LA PECHE

En application de la Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 dite « Loi Biodiversité », l'article L433-4 du code de l'environnement prévoit que les fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique élaborent un plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles (PDPG) définissant les orientations de protection des milieux aquatiques et de mise en valeur piscicole.

Ce plan doit être compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) approuvés sur le territoire. Il est approuvé par le préfet dans le département et rendu opposable aux associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) détentrices de droits de pêche.

Élaboré par la Fédération en concertation avec les acteurs du territoire, le PDPG a pour objectif au travers d'une gestion globale des cours d'eau, plans d'eau et canaux, de restaurer les milieux au bénéfice des populations piscicoles. Il fixe ainsi, pour 5 ans, de nouvelles orientations en matière de protection des milieux aquatiques et de gestion piscicole.

Basé sur un diagnostic partagé de l'état du milieu et de ses problématiques, le PDPG est un document opérationnel. Il détermine les actions et mesures concrètes de restauration et de gestion du milieu que peuvent mettre en place les différents acteurs du département.

Il a pour vocation d'orienter les AAPPMA vers une meilleure gestion de leurs cours d'eau

Le PDPG du département de l'Hérault a été approuvé par l'arrêté n°DDTM34-2018-12-09990 du 19/12/2018 pour la période 2018/2022.

#### Secteur géographique n°4

Par son caractère agricole et forestier, et les nombreux cours d'eau qui la traversent, la zone d'étude est particulièrement concernée par les activités de chasse et de pêche.

#### *La chasse*

Toutes les communes du secteur géographique n°4 sont concernées par l'activité de la chasse et font partie d'associations communales de chasse.

Par ailleurs, la zone d'étude intercepte 18 aménagements ponctuels pour la faune (cf. tableau suivant).

#### *La pêche*

La zone d'étude est concernée par les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Béziers (« Pécheurs Vallée de l'Orb ») et de Saint-Thibéry (« Les amis pêcheurs »). Au sein de la zone d'étude, tous les cours d'eau sont classés en 2<sup>nd</sup>e catégorie (notamment l'Orb, le canal du Midi, le Libron, l'Hérault).

**Tableau 72 : La chasse dans la zone d'étude**

Communes	Superficie communale chassable dont superficie concernée par la zone d'étude	Nombre d'adhérents (2020-2021)	ZIC <sup>8</sup> petit gibier (ha)	ZIC grand gibier (ha)	ZIC gibier migrateur terrestre	ZIC gibier d'eau migrateur (ha)	Aménagement du milieu (culture floristique, ouverture du milieu, plantations, etc.) (ha)*	Aménagement pour la faune*
<b>Béziers</b>	1 380 ha, dont 145 ha concernés par la zone d'étude	140	233	92	58	0	0	-
<b>Villeneuve-lès-Béziers</b>	1 174 ha, dont 45 ha de réserve volontaire et 250 ha concernés par la zone d'étude	250*	55	0	4	0	3	5 abreuvoirs
<b>Cers</b>	601 ha, dont 27 ha de réserve volontaire et 119 ha concernés par la zone d'étude	55	75	0,03	22	0	1,4	11 abreuvoirs
<b>Montblanc</b>	pas d'information sur le territoire chassable de la commune	45	87	137	26	0	0	-
<b>Saint-Thibéry</b>	1 595 ha, dont 61 ha de réserve volontaire et 67 ha concernés par la zone d'étude	100*	48	5	15	0	0	-
<b>Bessan</b>	2 027 ha, dont 31 ha de réserve volontaire et 404 ha concernés par la zone d'étude	160	391	26	16	0	0	2 abreuvoirs
<b>Florensac</b>	3 042 ha, dont 28 ha de réserve volontaire, 40 ha de RNCFS et 426 ha concernés par la zone d'étude	140	74	0,5	12	0	0	-
<b>Total</b>	<b>1 411 ha dans la zone d'étude</b>	<b>890</b>	<b>963</b>	<b>260,53</b>	<b>153</b>	<b>0</b>	<b>4,4</b>	<b>18 abreuvoirs</b>

\* Données 2013

<sup>8</sup> Zone d'Intérêt Cynégétique

**Tableau 73 : Organisation de la chasse au sein du secteur géographique n°5**
Secteur géographique n°5

Par son caractère agricole et forestier, mais aussi des nombreux cours d'eau qui la traversent, la zone d'étude du secteur géographique n°5 est particulièrement concernée par les activités de chasse et de pêche.

#### La chasse

Toutes les communes du secteur géographique n°5 sont concernées par l'activité de la chasse et font partie d'une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA). La commune de Balaruc-le-Vieux adhère par ailleurs à un Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC).

La chasse concerne aussi bien les petits gibiers (lapin, lièvre, faisan, perdrix) que les gros (sanglier, chevreuil).

Ainsi, pour cette activité, la zone d'étude intercepte plus de 1 460 ha de réserves volontaires (aucune information n'est toutefois disponible pour les communes de Montagnac et de Villeveyrac).

Elle touche par ailleurs certaines zones d'intérêt cynégétique (ZIC). C'est notamment le cas sur la commune de Poussan.

Les données concernant la chasse sont synthétisées dans le tableau suivant.

#### La pêche

La zone d'étude s'inscrit dans un territoire concerné par l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Agde (« La Gaule Agathoise »).

Le ruisseau de la Vène est par ailleurs classé en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole.

ACCA	Superficie communale chassable dont superficie concernée par la zone d'étude	Nombre d'adhérents (2020-2021)	ZIC petit gibier (ha)	ZIC grand gibier (ha)	ZIC Gibier migrateur terrestre (ha)	ZIC gibier d'eau migrateur (ha)	Aménagement du milieu (culture floristique, ouverture du milieu, plantations, etc.) (ha)*	Aménagement pour la faune*
<b>Pomérols</b>	840 ha, dont 40 ha de réserve volontaire, 118 ha en RNCFS et 54 ha concernés par la zone d'étude	34	55	0	0	0	0	1 abreuvoir
<b>Pinet</b>	750 ha, dont 54 ha de réserve volontaire et 268 ha concernés par la zone d'étude	72	214	0	43	0	0,5	6 abreuvoirs
<b>Castelnau-de-Guers</b>	2 132 ha, dont 15 ha de réserve volontaire et 98 ha concernés par la zone d'étude	70	19	0	45	0	0	-
<b>Montagnac</b>	444 ha dont 87 ha concernés par la zone d'étude	145	119	0	0	0	-	-
<b>Villeveyrac</b>	Pas d'information							
<b>Mèze</b>	1 263 ha, dont 10 ha de réserve volontaire et 341 ha concernés par la zone d'étude	135	257	80	0	0	4,7	6 abreuvoirs et 8 garennes à lapin
<b>Loupian</b>	1 440 ha, dont 45 ha de réserve volontaire et 311 ha concernés par la zone d'étude	45	151	147	25	9	0	4 abreuvoirs
<b>Bouzigues</b>	171 ha, dont 11 ha de réserve volontaire et 58 ha concernés par la zone d'étude	46	0	< 1	< 1	0	0,3	2 postes de chasse et 3 miradors de battue surélevés
<b>Poussan</b>	2 330 ha dont 32 ha en réserve volontaire et 259 ha concernés par la zone d'étude	75	31	165	143	0	1,5	4 abreuvoirs
<b>Balaruc-le-Vieux</b>	495 ha, dont 30 ha de réserve volontaire et 17 ha concernés par la zone d'étude	71	0	0	3	0	0	-
<b>Total</b>	<b>1 406 ha dans la zone d'étude</b>	<b>693</b>	<b>846</b>	<b>392</b>	<b>259</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>21 abreuvoirs 8 garennes à lapin 2 postes de chasse 3 miradors de battue</b>

\* Données 2013

*Secteur géographique n°6*

*La chasse*

Toutes les communes, sauf Montpellier, du secteur géographique n°6 sont concernées par l'activité de la chasse et font toutes parties d'une association communale. Les communes de Fabrègues, Villeneuve-lès-Maguelone et Gigean font partie d'un Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) La chasse concerne aussi bien les petits gibiers (lapin, lièvre, faisan, perdrix) que les gros gibiers (sanglier, chevreuil).

*La pêche*

Par son caractère agricole et forestier et les nombreux cours d'eau qui la traversent, la zone d'étude est particulièrement concernée par les activités de pêche.

La zone d'étude est concernée par les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Fabrègues (la Gaule Joyeuse) et de Montpellier (les Chevaliers de la Gaule).

La Mosson est classée en catégorie piscicole n°2.

**Tableau 74 : Organisation de la chasse au sein du secteur géographique n°6**

Communes	Superficie communale chassable dont superficie concernée par la zone d'étude	Nombre d'adhérents (2020-2021)	ZIC petit gibier (ha)	ZIC grand gibier (ha)	ZIC Gibier migrateur terrestre (ha)	ZIC gibier d'eau migrateur (ha)	Aménagement du milieu (culture floristique, ouverture du milieu, plantations, etc.) (ha)*	Aménagement pour la faune*
<b>Gigean</b>	1 377 ha, dont 349 ha de réserve volontaire et 392 ha concernés par la zone d'étude	190	216	144	9	0	1,7	12 garennes à lapin, 2 abreuvoirs, 21 postes de chasse à la passée
<b>Fabrègues</b>	1 985 ha, dont 58 ha de réserve volontaire et 500 ha concernés par la zone d'étude	130	149	386	88	0	2,5	6 abreuvoirs et 2 garennes à lapin
<b>Villeneuve-lès-Maguelone</b>	891 ha dont 24 ha concernés par la zone d'étude	160	4	9	4	4	0	0
<b>Saint-Jean-de-Védas</b>	440 ha dont 87 ha concernés par la zone d'étude	62	10	11	< 1	< 1	0	0
<b>Lattes</b>	798 ha 39 ha de réserve volontaire et 72 ha concernés par la zone d'étude	80	21	36	15	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 075 ha dans la zone d'étude</b>	<b>622</b>	<b>400</b>	<b>586</b>	<b>116</b>	<b>4</b>	<b>4,2</b>	<b>14 garennes à lapin, 8 abreuvoirs et 21 postes de chasse à la passée</b>

\* Données 2013

### 3.4.12. Synthèse des enjeux portant sur l'environnement humain

La synthèse proposée ci-après est déclinée de manière territoriale, permettant ainsi de mettre en exergue les spécificités de chacun des secteurs géographiques.

#### 3.4.12.1. LES ENJEUX PORTANT SUR L'ENVIRONNEMENT HUMAIN DU SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 4

##### Une zone urbaine continue entre Béziers et Villeneuve-les-Béziers

Si la zone d'étude a évité la majorité des secteurs urbains, elle couvre toutefois, sur les communes de Béziers et Villeneuve-les-Béziers, une zone urbaine continue qui concerne non seulement de l'habitat, mais aussi les zones d'activités au Sud de l'A9.

Outre ce secteur particulièrement dense, on peut également noter sur Bessan la zone à vocation économique et d'équipement prévue par le PLU au droit de la carrière en cours d'exploitation et d'un parc photovoltaïque en cours de construction ainsi que des zones futures ou existantes d'habitat et d'activités à proximité.

##### Un concentré d'infrastructures et de servitudes

L'inscription de la zone d'étude au sein d'un territoire urbain s'accompagne d'un grand nombre d'infrastructures et de servitudes qui correspondent non seulement à des enjeux, mais également à des contraintes pour un projet de ligne à grande vitesse. Une canalisation de gaz est notamment à signaler presque toute la longueur de la zone d'étude.

Le secteur géographique n°4 englobe ainsi sur une très grande partie de son linéaire l'autoroute A9. Il compte également plusieurs installations photovoltaïques ainsi que trois installations classées SEVESO. Le zonage du PPRT commun de deux d'entre elles est intercepté par la zone d'étude.

Plusieurs EBC sont également compris dans la zone d'étude liée au secteur 4, dont le bois de Bourbaki, vaste espace boisé classé, sur la commune de Béziers.

##### Une place importante de l'activité touristique

De nombreuses structures de loisirs et d'accueil touristique jalonnent le secteur, également parcouru par plusieurs sentiers de randonnée dont un projet de GR.

#### 3.4.12.2. LES ENJEUX PORTANT SUR L'ENVIRONNEMENT HUMAIN DU SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 5

##### Un concentré de zones d'activités existantes et en projet sur Mèze et Poussan

Si la zone d'étude couvre un territoire d'habitat diffus, étant généralement à distance des bourgs des communes traversées, elle intègre cependant, communes de Mèze et Poussan, les zones d'activités du Mas de Garric, d'Engarone, des Clachs, ainsi que les projets de développement des Condamines et de la Plaine.

##### Des contraintes urbanistiques au nord de l'étang de Thau

De vastes espaces boisés classés, parfois espaces remarquables au titre de la loi Littoral, sont présents à Mèze, Loupian et Poussan.

Une canalisation de gaz est présente, comme pour le secteur n°4 sur presque toute la longueur de la zone d'étude.

##### Des loisirs s'appuyant sur les vestiges d'un lointain passé

La voie Domitienne, protégée sur ce secteur et qui constitue un atout majeur pour l'attrait du territoire, accueille sur ce secteur le projet de GR 78, important axe de randonnée.

#### 3.4.12.3. LES ENJEUX PORTANT SUR L'ENVIRONNEMENT HUMAIN DU SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 6

##### Une incursion dans Gigean et une zone d'activités inévitable

Si la zone d'étude évite au maximum des enjeux de bâti et d'activités, le secteur présente un enjeu fort sur Gigean où, centrée sur l'autoroute A9, elle couvre la partie Sud de l'extension du village ainsi que celle de la ZA Saint-Michel I et II.

Sur Saint-Jean-de-Védas, elle ne peut par ailleurs, pour des raisons de raccordement au Contournement Nîmes-Montpellier, s'affranchir de la traversée de la zone industrielle de La Lauze.

##### Un concentré d'infrastructures et de servitudes

L'inscription de la zone d'étude au sein d'un territoire urbain s'accompagne d'un grand nombre de d'infrastructures et de servitudes qui correspondent non seulement à des enjeux, mais également à des contraintes pour un projet de ligne à grande vitesse. Ce secteur accueille une forte concentration de lignes électriques haute tension.

Le secteur géographique n°6 englobe ainsi, sur une grande partie de son linéaire, l'autoroute A9 et intercepte de nombreux périmètres de protection de captages d'eau potable, de monuments historiques ainsi que le vaste espace boisé classé de la Gardiole.

##### L'attrait majeur du Massif de la Gardiole

Ce secteur couvre le Massif de la Gardiole qui correspond, à l'échelle du territoire, à un site d'exception en termes d'attrait touristique et surtout de loisirs.

### 3.5. LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL ET LE PAYSAGE

Sources - Etudes spécifiques :

Schéma Directeur Architectural et Paysager (SDAP) / Setec 2012, INGEROP et Traverses 2016

Etude documentaire archéologique / Archéodunum, 2012

Cahier de gestion du site classé des paysages du canal du Midi, DREAL Occitanie, juillet 2019

La gestion du massif de la Gardiole, site internet Sète agglomération Méditerranée

Fiche du site classé LR massif de la Gardiole, site internet de Frontignan

Données Unesco World Heritage Centre

 Les rappels réglementaires concernant la protection du patrimoine historique et culturel sont présentés dans le §. 6.1.1 de la pièce F-3 « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».

#### 3.5.1. Le patrimoine historique et culturel

##### 3.5.1.1. LE PATRIMOINE PROTEGE

C'est au droit du **secteur géographique n°4** que se situe le patrimoine architectural et paysager le plus emblématique de l'ensemble de la zone d'étude du projet. Site classé et inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, **le canal du Midi** (ainsi que sa zone d'influence et le projet d'extension du périmètre classé) traverse la zone d'étude à Villeneuve-lès-Béziers, à proximité de la ligne ferroviaire existante. Un focus spécifique sur cet ouvrage exceptionnel est présenté ci-après.

Ce secteur est également concerné par le périmètre de protection d'un monument historique sur la commune de Béziers : le **Château Saint-Bauzille**, monument historique inscrit (décret du 05/12/2007).

À proximité de la zone d'étude, se trouvent :

- à Saint-Thibéry des vestiges d'un pont romain sur l'Hérault, classé monument historique sur la liste de 1862, ainsi qu'une ancienne abbaye royale, classée monument historique le 14/04/1923 ;
- à Bessan :
- les ruines du moulin de l'Hérault, monument historique inscrit le 15/09/1954 ;

- l'hôtel de Bérard de Montalet, monument historique inscrit le 18/03/2005 ;
- l'église paroissiale de Saint-Pierre, inscrite monument historique en totalité le 21/03/2017.

Plus à l'Est, le **secteur géographique n°5** est concerné par :

- le périmètre de protection du **site classé du massif de la Gardiole** (décret du 25/02/1980), sur la seule commune de Balaruc-le-Vieux (ce périmètre se trouve presque intégralement sur le secteur géographique n°6) ;
- le **site inscrit du parc d'Issanka** (décret du 28/10/1942 et d'une superficie complète de 4,49 ha) sur les communes de Balaruc-le-Vieux et Poussan (en partie sur le secteur géographique n°6) ;
- la **voie Domitienne**, dont plusieurs tronçons sont inscrits monument historique depuis le 20 octobre 1995 et qui concerne les communes de Pomérols, Pinet, Montagnac, Castelnau-de-Guers et Mèze. La voie Domitienne parcourt également la commune de Loupian mais hors périmètre de monument historique ;
- le périmètre de protection de 500 m du monument historique inscrit le 27/12/1995 « **Vestiges archéologiques du Pallas** », sur la commune de Mèze (propriétaire privé) ;
- le périmètre de protection de 500 m du monument historique inscrit le 17/04/2008 « **Aqueduc antique de Balaruc** », sur les communes de Poussan et Balaruc-le-Vieux.

À proximité de la zone d'étude, se trouvent également :

- les monuments classés suivants : le château de la Garenne sur la commune de Poussan, l'église Sainte-Cécile, la chapelle Saint-Hippolyte et la villa des Prés-Bas sur Loupian ;
- une maison inscrite aux monuments historiques sur la commune de Loupian ;
- le site inscrit des rives de l'étang de Thau, sur Bouzigues et Loupian ;
- le site patrimonial remarquable de Loupian. L'ensemble du territoire communal fait l'objet d'une protection.

Enfin, le **secteur géographique n°6** est concerné par :

- le **site classé du massif de la Gardiole** sur les communes de Gigean et Fabrègues ;
- le **site inscrit du parc d'Issanka** sur la commune de Gigean ;
- les périmètres de protection des quatre monuments historiques : celui du **domaine du Vieux-Mujolan** sur la commune de Fabrègues (inscrit le 22/07/1991), **l'abbaye Saint-Félix de Montceau** (sur la commune de Gigean (inscrit le 12/02/1925), du **pont de Villeneuve** sur la Mosson sur les communes de Villeneuve-lès-Maguelone et Saint-Jean-de-Védas (inscrit le 13/02/2012) et de **l'oppidum de la Roque** sur la commune de Fabrègues (classé le 04/11/1960).

Une description de ces sites et monuments est présentée ci-après par secteur géographique.

#### Secteur géographique n°4 : vallée de l'Hérault

##### *Le canal du Midi*

#### **Un patrimoine historique, scientifique, architectural et paysager**

Œuvre de Pierre-Paul Riquet, le canal du Midi a été réalisé entre 1667 et 1694 pour relier la mer Méditerranée à l'océan Atlantique dans un but commercial. Avec ses 360 km navigables et ses 328 ouvrages (écluses, aqueducs, ponts, tunnels, etc.), le réseau du canal du Midi constitue l'une des réalisations de génie civil les plus extraordinaires de l'ère moderne qui ouvrit la voie à la révolution industrielle. Le canal du Midi représente ainsi un chef d'œuvre du génie créateur humain : il est un témoignage vivant de l'art et de la créativité des ingénieurs de l'époque de Louis XIV qui ont triomphé des conditions difficiles de la géographie et de l'hydrographie pour réaliser le rêve immémorial de la « jonction des mers » entre l'Atlantique et la Méditerranée. Au-delà de la prouesse technique, le canal du Midi est une véritable œuvre d'art architecturale et paysagère.

#### **Un patrimoine vivant**

Le canal du Midi présente des caractéristiques techniques, architecturales et patrimoniales pour l'essentiel inchangées depuis sa création. Toutefois le canal lui-même a construit de nouveaux paysages, ouvert la voie à de nouvelles dynamiques économiques et une nouvelle prospérité territoriale et nationale. Les nombreux ouvrages et aménagements marquant les paysages traversés par le canal, tout comme le tracé du canal lui-même témoignent d'un riche passé historique :

- dans la plaine languedocienne, le canal suit le parcours de la via Domitia de Béziers à Capetang ;
- le canal forme un trait d'union entre des « places fortes » : cité de Carcassonne, château d'Argens, cité de Narbonne, oppidum d'Ensérune, cité de Béziers, cité grecque d'Agde ;
- implantations de nombreux « relais », auberges.

Les usages du canal, notamment en matière de navigation, ont évolué et il constitue aujourd'hui un véritable point d'attrait touristique. Il attire chaque année près de 200 000 plaisanciers (d'origine étrangère à 70 %) et plus de 1,5 millions de cyclistes et randonneurs. Il intervient également dans l'irrigation des terres agricoles environnantes. Enfin, il représente un cadre de vie et de loisirs pour les populations locales qui y sont fortement attachées et constitue un élément source d'inspiration et de créations culturelles (festivals, musées, etc.).

### Un patrimoine protégé

Si, à l'origine, le canal avait une vocation d'échange et de commerce, il est aujourd'hui considéré comme une œuvre remarquable, un patrimoine à préserver, à partager et à transmettre aux générations futures. Le 7 décembre 1996, le canal et une zone tampon ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Au niveau national, ont été classés au titre des sites la rigole de la Montagne Noire le 8 octobre 1996, puis le canal lui-même le 4 avril 1997 et la rigole de la Plaine le 16 octobre 2001.

### Mais un patrimoine éminemment fragile

Le canal façonne le paysage aussi bien qu'il s'imprègne des territoires traversés. Les différents ensembles paysagers composent l'identité du canal et sa valeur patrimoniale. Ainsi, la qualité des paysages ruraux proches du canal du Midi est identitaire et indissociable de la qualité de l'ouvrage lui-même. Elle conditionne les perceptions, la mise en scène et l'ambiance vers et depuis le canal. C'est bien la réciprocité entre le canal et son écrin paysager qui lui confère encore aujourd'hui son rayonnement mondial. Or, le canal subit depuis plusieurs années des pressions croissantes qui peuvent compromettre sa valeur. La co-visibilité de certains projets avec le canal pose la question du maintien de la qualité paysagère de ses abords.

### Le classement des abords du Canal

Le canal du Midi a été classé au titre des sites par un décret du 26 septembre 2017 selon le critère "pittoresque". Ce site, qui s'étend sur près de 18 293 hectares, traverse de nombreuses communes de l'Hérault, de l'Aude et de la Haute-Garonne.

Ce site est dénommé « paysages du canal du Midi ». Ce classement a été élaboré avec un objectif de garantir la préservation des abords du canal de manière cohérente, sur l'ensemble du linéaire, tout en tenant compte des perspectives de développement territorial.

Cette élaboration s'est faite de manière progressive et concertée. Le périmètre du site classé prend en compte les réalités paysagères aux abords du canal.

Au-delà du périmètre du site classé, deux zones ont également été inventoriées aux abords du canal :

- zone sensible : espace de visibilité réciproque avec le canal (1<sup>ers</sup> plans visuels), pouvant contenir des zones urbanisées récemment construites puisque classées en zone AU ;
- zone d'influence : au-delà de la zone sensible, espace de visibilité correspondant aux paysages plus éloignés et le plus souvent délimités par des reliefs, zone de vigilance notamment au regard des grands projets d'aménagement.

La zone d'étude se trouve dans le site classé et dans la zone d'influence.



Figure 30 : le canal du Midi par A. de Niquet (source : Setec, 2012)

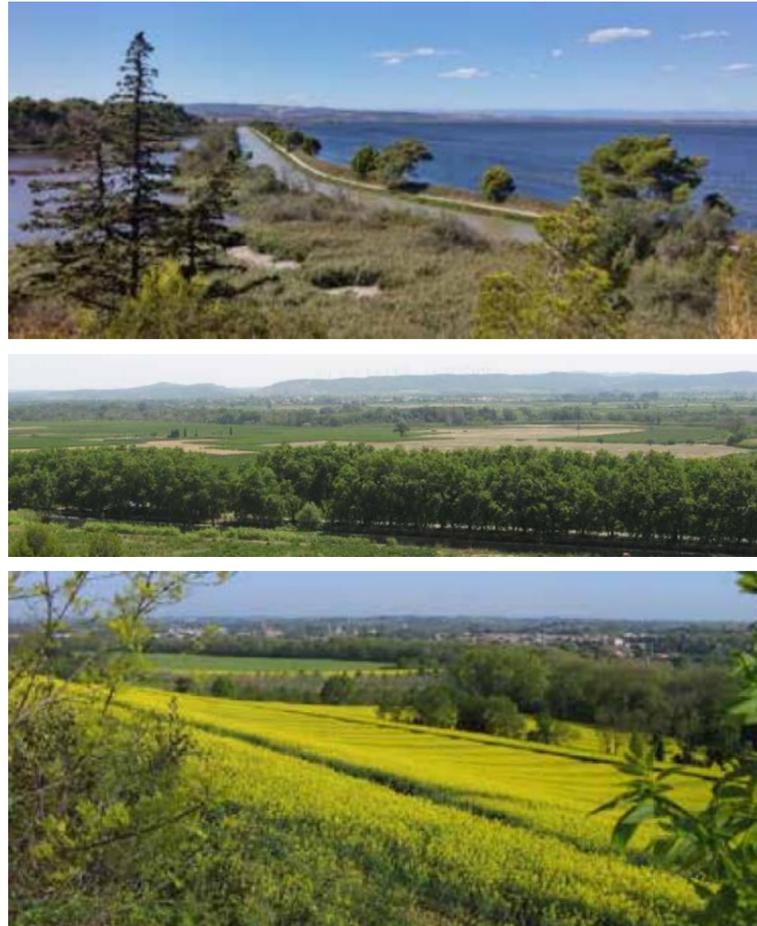


Photo 12 : paysages du canal du Midi (source : Cahier de gestion du site classé des paysages du canal du Midi)

Le projet LNMP ne concerne pas le canal du Midi, ni son périmètre de protection, en phase 1. Il est toutefois pris en compte, dès à présent, en termes d'insertion paysagère, afin de le placer au cœur d'une réflexion globale.

 La phase 2 du projet LNMP concerne le canal du Midi. Il convient de se reporter à la pièce F7B1 relative à l'évaluation environnementale de la deuxième phase (Béziers – Perpignan) pour les détails relatifs à la phase 2.

### Le château Saint-Bauzille (monument historique inscrit)

Le château Saint-Bauzille est un château du XIX<sup>e</sup> siècle inscrit au titre des monuments historiques le 05 décembre 2007. Cet édifice représentatif des grands châteaux viticoles du biterrois est situé route de Bessan, sur la commune de Béziers.

Il est la propriété d'une personne privée et est occasionnellement ouvert au public.

Si le château Saint-Bauzille ne se situe pas dans la zone d'étude, celle-ci intercepte le périmètre de protection du château.



Photo 13 : château Saint-Bauzille (source : <http://www.trivago.fr>)

*Secteur géographique n°5 : bassin de Thau*

*Le site classé du « massif de la Gardiole »*

Le site classé étant quasi intégralement localisé dans le secteur géographique n°6, il est décrit ci-après.

*Le site inscrit du « parc d'Issanka »*

Le parc d'Issanka, se situe sur les territoires des communes de Gigean, Balaruc-le-Vieux et Poussan (Hérault) mais seules les deux dernières communes sont concernées par la zone d'étude du secteur géographique n°6. Il est constitué par :

- le plan d'eau de la Vène (y compris les barrages de la Vène, les écluses, maçonneries, et les trois passerelles qui l'enjambent) ;
- les allées de platanes qui bordent la RN87 ;
- l'espace compris entre la RN87 et la rivière en aval du viaduc (y compris les plantations, les façades, élévations et toitures des bâtiments qui s'y trouvent) ;
- le bois de pins planté sur la rive droite en aval du viaduc.

Cet ancien parc, qui s'allonge en fond de vallon en bordure de la Vène, est une oasis de verdure composée d'alignements de platanes centenaires de boisements et de prairies.

La présence de l'eau, avec les barrages, les écluses et les passerelles renforce l'attrait du site et offre des ambiances particulières mêlant le bucolique au romantique. La facture du bâtiment marquant le captage de la source d'Issanka évoque les fabriques des parcs à l'anglaise. Des sources, présentes dans le site, sont exploitées depuis l'époque romaine.

Un pont ferroviaire, qui enjambe la Vène au sud du site, souligne également le caractère pittoresque du site, entouré d'un écrin de verdure.

Le parc d'Issanka jouxte le site classé du massif de la Gardiole.



**Photo 14 : le parc d'Issanka (source : BRLi)**

*La voie Domitienne (monument historique inscrit)*

La voie Domitienne (ou via Domitia) est une voie romaine construite à partir de 118 av. Jésus Christ pour relier l'Italie à la péninsule Ibérique en traversant la Gaule narbonnaise. Elle peut être considérée à juste titre comme le plus ancien monument édifié par la puissance romaine sur les rives du golfe du Lion, au lendemain de la conquête militaire de la fin du II<sup>e</sup> siècle avant J.-C.

Dans la péninsule italique, l'expansion de la puissance romaine se traduisait par le développement d'un réseau routier qui avait une vocation stratégique. Avec la création de la voie Domitienne, les territoires conquis à l'ouest du Rhône étaient dotés d'une infrastructure routière d'une ampleur inédite, mise en œuvre avec tous les moyens techniques et matériels du nouveau pouvoir et insérée dans le canevas des voies stratégiques du monde romain. La via Domitia était donc une route militaire prestigieuse constituant un instrument de la domination romaine.

La voie Domitienne n'était dallée que dans la traversée des villes ; elle était jalonnée de bornes milliaires de formes cylindriques ou parallélépipédiques.

Le tronçon protégé de la via Domitia emprunte le chemin rural numéro 39 servant de limite aux territoires des communes de Montagnac et Castelnau-de-Guers, au nord, de Mèze, Pomérols et Pinet, au Sud, depuis la route départementale 161E jusqu'au fossé dit de Mon Plaisir (au point où se dresse la borne milliaire marquant le 35<sup>e</sup> mille). Ce tronçon a été inscrit au titre des monuments historiques par l'arrêté du 20 octobre 1995.



**Photo 15 : voie Domitienne entre Loupian et Poussan avec l'emprise de la chaussée suggérée par une trame (source : La voie Domitienne du Rhône aux Pyrénées, Archéologie des Sociétés Méditerranéennes, DRAC Occitanie, Montpellier Méditerranée Métropole, 2020)**

*Les vestiges archéologiques du Pallas (monument historique inscrit)*

Les vestiges archéologiques du Pallas ont fait l'objet d'une **inscription** au titre des monuments historiques le 27 décembre 1995 sur la commune de Mèze. Le périmètre de protection du monument a été modifié en 2020 (élargi).

L'église Notre-Dame de Pallas était la possession des moines de l'abbaye de Conques, en Aveyron.

Elle était située sur un chemin nord-sud très utilisé, à 2 km au nord de Mèze, emplacement qui permettait de gérer le trafic de marchandises provenant de l'étang de Thau.

Les vestiges dateraient du X<sup>e</sup> siècle. Le seul élément encore debout est le mur du chevet, remarquable, car bien que constitué à l'extérieur par des murs droits, l'intérieur dessine une abside semi-circulaire.

Les vestiges archéologiques du Pallas ne se situent pas dans l'emprise de la zone d'étude. **Seul leur périmètre de protection intercepte cette dernière.**



**Photo 16 : vestiges archéologiques du Pallas (source : R.Jourdan, BRLi)**

*L'aqueduc antique de Balaruc (monument historique inscrit)*

L'aqueduc de Balaruc est un ouvrage antique, rare témoin archéologique du génie civil romain conservé de sa source jusqu'à son terme. Il est localisé sur la commune de Balaruc-le-Vieux à proximité de la RD2.

*Secteur géographique n°6 : Gardiole et Mosson*

Le site inscrit du parc d'Issanka est décrit ci-avant dans le secteur géographique n°5. Le secteur géographique n°6 est surtout concerné par le site classé du massif de la Gardiole, ainsi que par 4 périmètres de protection de monuments historiques.

*Le site classé du « massif de la Gardiole »*



**Photo 17 : massif de la Gardiole (source : R.Jourdan, BRLi)**

Si le site s'étend sur 4 200 ha sur les communes de Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Fabrègues, Frontignan, Gigan, Mireval, Vic-la-Gardiole.

Le site « massif de la Gardiole » a été classé par décret le 25 février 1980 pour la motivation suivante : l'intérêt pittoresque du site. Le classement est également justifié par la position du massif de la Gardiole, qui domine les sites classés des étangs littoraux.

Dès les années 1970, le schéma directeur d'aménagement du littoral héraultais préconisait la protection du massif de la Gardiole, étant donné qu'il faisait partie des espaces naturels à préserver de l'urbanisation touristique.

Ce site constitue un élément paysager remarquable du littoral héraultais, caractérisé globalement par une topographie plane. Ce massif collinaire émerge littéralement de la grande plaine languedocienne et offre un belvédère sur la plaine, le littoral (les étangs en contrebas de la Gardiole sont également classés) et la métropole montpelliéraine. Ainsi, les principales motivations du classement du massif de la Gardiole sont sa position de belvédère et sa fonction paysagère dans l'aménagement équilibré du littoral.

**Composantes paysagères et naturelles**

Culminant à 234 m au Roc d'Anduze, la montagne de la Gardiole s'étire sur 15 km du sud-ouest au nord-est. Elle forme une barrière naturelle entre la plaine de Gigan-Fabrègues et les étangs d'Ingril et de Vic. Site belvédère et paysage d'arrière-plan du littoral languedocien de mer et d'étangs, c'est un vaste territoire de récréation pour les Montpelliérains et les Sétois qui vivent à sa périphérie.

La « montagne » de la Gardiole, massif calcaire aux roches claires, est couverte par une végétation méditerranéenne (taillis de chêne vert, cistes, pins, cyprès, cèdres...). Sur ses pentes se dressent les restes d'une abbaye romane, l'abbaye de Saint-Félix de Montceau (inscrit aux monuments historiques en 1925), remaniée durant la période gothique et en partie restaurée. Du sommet, se découvre un point de vue superbe sur la Méditerranée à l'Est, le bassin de Thau et l'agglomération sétoise au Sud, la plaine au Nord. Le massif conserve également quelques capitelles, une chapelle et un chemin de croix.

Plusieurs entités paysagères peuvent se distinguer :

- deux façades différenciées : versant Sud-Est, face au littoral (ligne de crête régulière, piémonts en pente douce cultivés de vignes, lisières boisées), et versant Nord-Ouest, face à la plaine (couverture boisée de chênes verts) ;
- deux extrémités différenciées : extrémité Nord-Est, face à la métropole de Montpellier, et extrémité Sud-Ouest, face à l'agglomération de Sète ;
- l'intérieur du massif : pénétration des activités agricoles et de loisirs sur certains espaces.

**État des lieux et enjeux**

- État actuel de conservation du site :
  - Globalement satisfaisant, les caractéristiques paysagères principales sont maintenues grâce notamment à la gestion forestière de l'ONF. À la suite d'un incendie survenu en juillet 1998 au sud du massif, un plan de reconstitution de la végétation a été implanté. Un sentier d'interprétation a été créé sur le massif, sur la commune de Frontignan ;
  - Problèmes :
    - pression foncière forte aux franges du site classé ;
    - problèmes liés à la circulation motorisée et à l'accès des véhicules sur le massif, conflits d'usage ;
    - risque d'incendie élevé ;
- Évolution du périmètre classé : pas de modification.

*L'oppidum de la Roque (monument historique classé)*



**Photo 18 : oppidum de la Roque (source : BRLi)**

Cet oppidum s'élève sur un éperon rocheux d'une cinquantaine de mètres au confluent de la Mosson, du Lez et du Coulazou. Parfaitement fortifié, l'éperon était déjà défendu naturellement par deux à-pics. Les objets découverts au XVIII<sup>e</sup> siècle et après ont permis d'attribuer sa construction aux Volques Arécomiques.

Les vestiges de l'oppidum de la Roque font l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis le 4 novembre 1960.

L'oppidum de la Roque se situe dans la zone d'étude.

*Le domaine du Vieux-Mujolan (monument historique inscrit)*



**Photo 19 : domaine du Vieux-Mujolan (source : BRLi)**

Situé au sein de la zone d'étude sur la commune de Fabrègues, le domaine du Vieux-Mujolan est la propriété d'une personne privée.

Il fait, avec la tour et le bâtiment de l'ancien prieuré qui lui est directement accolé au Sud (exceptés les bâtiments et hangars ajoutés à l'Ouest et au Nord), ainsi que l'ancienne chapelle Saint-Michel, l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques depuis le 22 juillet 1991.

Composé d'une maison de maître (23 pièces sur 3 étages) encadrée par la cave d'un côté (85 m) et les écuries de l'autre, ces bâtiments sont aujourd'hui conservés à l'identique depuis cette époque.

En 1900, le jardin, d'inspiration romantique, est créé par un paysagiste anglais qui prendra soin d'y intégrer des essences peu communes dans la région (épicéa, chêne liège, liquidambar...) associées à d'autres espèces plus fréquentes (pin parasol, néflier, arbousier, chêne blanc, ...).<sup>9</sup> ».

*L'abbaye de Saint-Félix-de-Monceau à Gigean (monument historique inscrit)*

L'église est le seul reste de l'abbaye bénédictine de Saint-Félix de Montceau, qui aurait été construite durant le premier quart du XII<sup>e</sup> siècle. Des religieuses vouées à la vie contemplative avaient choisi ce site où existait une chapelle romane bénédictine.

Cette dernière étant devenue trop petite, une église gothique fut construite vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Étant peu à peu tombé en désuétude, le prieuré fut supprimé en 1749 et tous ses biens remis à la Visitation de Montpellier, laquelle fut dépouillée à la Révolution.

La voûte de l'abbaye est effondrée. Les murailles seules sont debout. La nef était divisée en trois travées séparées par des faisceaux de sept colonnettes qui descendent jusqu'au sol, sauf celles de la première travée qui reposent sur une console conique. Toutes les nervures sont constituées par un tore entre deux baguettes.

L'édifice était éclairé par des fenêtres étroites présentant des arcs trilobés.

L'abside à sept pans est éclairée par trois fenêtres géminées à arcs triflés surmontés d'un quadrifeuilles. La façade occidentale est percée d'une rose multilobée. La porte principale s'ouvre au Nord. Les retombées des voûtures reposent de chaque côté sur six colonnettes à chapiteaux évasés décorés d'une moulure.

La zone d'étude intercepte le périmètre de protection de l'abbaye.



Photo 20 : abbaye de Saint-Félix de Monceau (source : BRLi)

*Le pont sur la Mosson (monument historique inscrit)*

Situé sur la RD 612 à Villeneuve-lès-Maguelone, le pont sur la Mosson a été inscrit par arrêté du 13 février 2012.

La zone d'étude intercepte le périmètre de protection du pont.

Les grandes crues de 1766 emportèrent un certain nombre de ponts, dont celui-ci. Le roi alloua une somme importante pour sa reconstruction. L'ouvrage est achevé en 1778.

Deux grandes arches en anse de panier surbaissée sont lancées. Elles ont près de 32 m d'ouverture, portées par une pile centrale à becs amont et aval, de plus de 9 m de large. Une seule arche enjambe le cours d'eau.

Ce pont est conçu pour résister aux violentes crues par l'utilisation de la technique sur pieux noyés dans le béton avec semelle de bois, armés de sabots de fer. Les longs voussoirs sont prolongés sur toute l'étendue des tympans des arches jusqu'au bandeau inférieur du parapet.

L'effet visuel est renforcé par le traitement alterné en bossages troués. Au centre, une large table saillante de chaque côté, laissée en attente, avait été prévue pour recevoir des armoiries.

La pierre de taille est le calcaire coquillier jaune de Saint-Laurent-de-Védas. Culées et parapet sont en revanche traités à l'économie, en maçonnerie de blocage de galets.

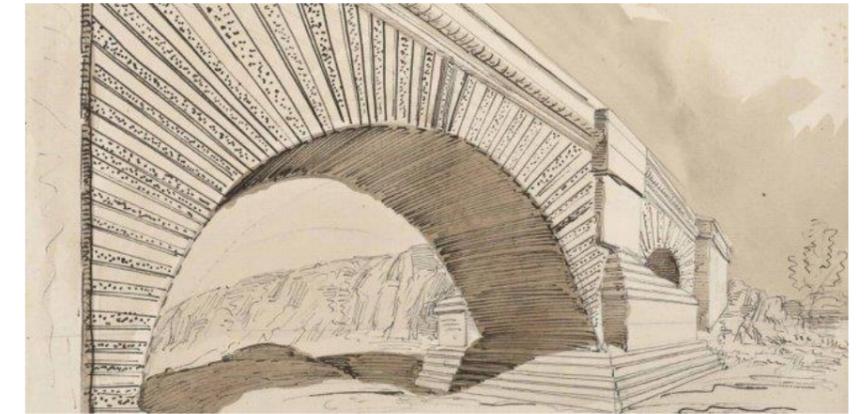


Figure 31 : pont sur la Mosson tel qu'il apparaissait en 1822 (source : MIDILIBRE)

<sup>9</sup> Source : WIKIPEDIA, [http://fr.wikipedia.org/wiki/Chateau\\_du\\_Vieux\\_Mujolan](http://fr.wikipedia.org/wiki/Chateau_du_Vieux_Mujolan)

### 3.5.1.2. LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

#### 3.5.1.2.1. LES SITES ARCHEOLOGIQUES

##### Secteur géographique n°4 : vallée de l'Hérault

Sur le secteur géographique n°4, toutes les découvertes archéologiques ayant trait à la Préhistoire concernent la période néolithique.

Les terrasses orientales de l'Orb, explorées notamment grâce aux travaux récents du raccordement de l'A9 à l'A75, rassemblent la majorité de ces sites à Villeneuve-lès-Béziers : Les Clapiès, Turquoise, Les Mathes, Malgrasside.

Une aire d'occupation protohistorique majeure s'inscrit par ailleurs sur le territoire de la ville de Béziers, fondée au VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère. De nombreuses fermes gauloises occupent cette aire, dont l'une se trouve sur la zone d'étude (Claudéry à Villeneuve-lès-Béziers) et d'autres à proximité :

- à Villeneuve-lès-Béziers : la Rue de l'Acropole ;
- à Cers : le Roujal et Chazottes.

Plus à l'Est, occupant un territoire en lien avec les agglomérations protohistoriques de Béziers et d'Agde, deux sites remarquables se font face de part et d'autre de la zone d'étude : les oppida de Cessero à Saint-Thibéry (occupé au VIII<sup>e</sup> siècle avant notre ère, puis de la fin du V<sup>e</sup> siècle avant notre ère jusqu'au Haut-Empire) et de la Monédière, à Bessan (du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère jusqu'au Haut-Empire).

Entre les deux, au droit de la zone d'étude, les carrières de basalte des monts Ramus ont été exploitées aux VI<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles avant notre ère pour la fabrication de meules. D'autres sites contemporains pourraient y être découverts.

L'occupation s'intensifie à la période gallo-romaine, notamment au sud de Béziers et sur les terrasses orientales de l'Orb. Plusieurs villas sont déjà répertoriées :

- à Béziers : Font Gayraud, Notre-Dame-de-la-Consolation, La Pasquière, La Garrigue, La Plaine Basse ;
- à Villeneuve-lès-Béziers : Les Clapiès-Claudéry, Rue de l'Acropole ;
- à Cers : Chazotte, Champ de l'Hort, Les Crémats.

Une nécropole a également été reconnue à Villeneuve-lès-Béziers (Les Clapiès).

Dans sa partie orientale, le secteur d'étude se rapproche de celui de la voie Domitienne et la répartition des sites connus se densifie. D'autres villae, des établissements ruraux et des structures funéraires sont connus :

- à Saint-Thibéry : La Garrigue, La Figuerolle, Sainte-Véziane, La Vière, Les Castans ;

- à Bessan : Les Castans, Garrigue Haute, La Guinarde, La Vière, Montraisin, mont Ramus Sud, Carrières des Roches bleues, Naffrie ;
- à Florensac : Les Donzelles, Fontaine de Mingaud, Pioch Mary.

S'échelonnant tout au long du Moyen Âge, quelques indices d'occupation (sépultures, parcellaire, chemins et structures agricoles...) sont répartis sur les communes de Villeneuve-lès-Béziers (L'Arénas, Saint-Victor) et Florensac (La Travatelle).

Enfin, à quelques centaines de mètres de la zone d'étude, sur la commune de Saint-Thibéry, le pont romain, site majeur et protégé au titre des monuments historiques, permet le franchissement de l'Hérault.

L'Antiquité apparaît donc plus généralement très bien représentée sur ce secteur et susceptible de révéler encore de nombreux sites.

À l'Est, la section entre Saint-Thibéry et Bessan est réputée être occupée par des sites ruraux. Elle est encadrée par trois sites majeurs répertoriés par le Service régional de l'archéologie : le ponceau sur la Vière de Saint-Thibéry et les chapelles Saint-Claude et de Naffrie de la commune de Bessan, lesquelles constituent par elles-mêmes des éléments sensibles auxquels des vestiges peuvent être associés dans un rayon proche.

##### Secteur géographique n°5 : bassin de Thau

La zone d'étude est concernée par plusieurs sites archéologiques.

La Préhistoire est présente sur ce secteur, au droit de plusieurs sites :

- au mas de Garric à Mèze, des enclos funéraires chasséens précèdent une enceinte et des structures de stockage du Chalcolithique ;
- à Loupian où une occupation a été reconnue sur trois sites (Plesca, Campets II et Saladel) ;
- à Poussan (Les Clachs) où ont été mis au jour un habitat et des fossés du Chalcolithique,
- sur la commune de Loupian, le site funéraire du Néolithique final de Pech Monier, à environ 800 m à l'ouest de la zone d'étude, a été signalé comme site majeur par le Service régional de l'archéologie.

Les prospections terrestres réalisées dans ce secteur ont également permis la reconnaissance de plusieurs autres sites néolithiques entre Florensac et Loupian.

Ces mêmes prospections ont mis en évidence la présence de nombreux vestiges protohistoriques répartis sur les communes de Mèze, Loupian et Poussan, et plus généralement un potentiel important de découvertes de sites de l'âge du fer sur le secteur compris entre Florensac et Loupian.

Parmi les sites déjà connus et répertoriés, plusieurs correspondent à des habitats (à Mèze, Saint-Paul-le-Marseillais, Les Cadastres et Creyssels, à Loupian, Campets II, à Poussan, Les Condamines).

La présence de la voie Domitienne au cœur de la zone d'étude de ce secteur induit une occupation antique dense, que les nombreuses prospections réalisées dans le bassin de Thau ont contribué à mettre en lumière.

Des sites gallo-romains ont ainsi été identifiés sur toutes les communes, qu'il s'agisse de sépultures (Pinet, Castelnaud-de-Guers, Mèze, Poussan), d'habitats ruraux (Pomérols, Montagnac, Mèze, Loupian, Poussan, Balaruc-le-Vieux) ou de villas (Pinet, Montagnac, Mèze, Loupian, Poussan).

L'existence d'une station routière est soupçonnée à Mèze, sur le site d'Aigues Nay ou sur celui de la Font du Perdégal. La voie Domitienne est par ailleurs protégée au titre des monuments historiques sur un tronçon allant de Pinet à Mèze. La section entre Loupian et Poussan présente également un intérêt particulier ; le sous-sol y a probablement été exploité pour l'artisanat de la métallurgie et de la céramique. Des fours à chaux y sont également déjà connus.



**Photo 21 : la voie Domitienne sur la commune de Pinet (source : BRLi/ Traverses)**

Pour la période médiévale, trois sites ont été signalés comme majeurs par le Service régional de l'archéologie, et constituent des points sensibles sur ce secteur de la zone d'étude. À Mèze, l'importante nécropole, établie au lieu-dit Saint-Paul et utilisée du VII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle de notre ère, fonctionne probablement en lien avec l'habitat contemporain du lieu-dit Saint-Paul-le-Haut. Sur l'emprise de la nécropole s'établit au XII<sup>e</sup> siècle une grange cistercienne fortifiée utilisée jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Plus à l'Est, le site de Pallas / Le Castellans, protégé au titre des monuments historiques, correspond à un habitat des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles, ancienne possession de Sainte-Foy-de-Conques. À Poussan, au lieu-dit Saint-Vincent de Jonquière, s'est élevée une église aujourd'hui ruinée et mentionnée pour la première fois en 909, et autour de laquelle a été reconnu un habitat rural et les vestiges d'un four.

À proximité immédiate, le site des Clachs à Poussan, siège d'une villa depuis l'antiquité tardive, a révélé des silos et des fosses du haut Moyen Âge. Plusieurs auteurs y localiseraient également la chapelle Saint-Cleophas des Moullières, mentionnée en 1303. Un quatrième site majeur a été répertorié sur la même commune à quelques centaines de mètres à l'ouest de la zone d'étude: la carrière de meules des Onglous.

L'exploitation de la carrière de meules des Onglous à Poussan se poursuit à l'époque moderne. S'y ajoute, sur la zone d'étude, celle de Valaury.

L'occupation perdure également sur le site de la grange cistercienne fortifiée de Saint-Paul à Mèze.

#### Secteur géographique n°6 : Gardiole et Mosson

La zone d'étude est concernée par plusieurs sites archéologiques.

Des témoins de fréquentation ou d'occupation durant la Préhistoire récente existent sur la commune de Fabrègues, au nord de l'autoroute A9 (Saumade, La Chicane, La Roque) ; ils permettent d'augurer la présence de sites sur ce secteur. Au sud de l'autoroute, les pentes de la Gardiole (communes de Gigean et Fabrègues) pourraient également être le lieu de découverte de sites mégalithiques, à l'image de ceux déjà connus par ailleurs sur ce massif.

Divers vestiges attestent la continuité de l'occupation du secteur de la commune de Fabrègues au nord de l'autoroute durant la Protohistoire : notamment à St-Martin-de-Colombs, où une tombe à incinération du VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère a été mise au jour, et à Launac où a été découvert un dépôt d'objets en bronze daté du 1<sup>er</sup> âge du fer. Sur la même commune, l'oppidum de la Roque, protégé au titre des monuments historiques, s'élève à quelques dizaines de mètres au-dessus de la zone d'étude ;

Il a été occupé du VIII<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère. L'emprise élargie de son territoire induit une forte probabilité de sites au droit de la zone d'étude. De l'autre côté de l'autoroute, les pentes de la Gardiole pourraient à nouveau être propices à la découverte d'une occupation protohistorique.

Des vestiges de l'âge du fer ont été reconnus par ailleurs aux deux extrémités de ce secteur : sur le site de St-Michel à Gigean, qui pourrait correspondre à une petite agglomération perdurant jusqu'au Moyen Âge, et au lieu-dit Pont de Villeneuve sur la commune de Saint-Jean-de-Védas.

L'Antiquité apparaît bien représentée sur ce secteur, comme sur l'ensemble de la zone d'étude ; Des vestiges mobiliers et des structures ou établissements plus ou moins importants et à vocations diverses ont été reconnus sur les communes de Gigean (Pioch Jon et La Fontanille), Fabrègues (Saumade, mas de Mirabeau, Mujolan, La Chicane, Est du village), Lattes (Castelle, Le Pahon) et Montpellier (mas de Massane).

Pour le Moyen Âge, l'occupation se matérialise par des vestiges tout au long de ce secteur. À Gigean, l'agglomération installée dès l'âge du fer au lieu-dit St-Michel perdure. La zone d'étude traverse ensuite un secteur encadré par deux sites majeurs édifiés entre les XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, l'église Saint-Géniès et l'abbaye Saint-Félix-de-Montceau, protégée au titre des monuments historiques.

À Fabrègues, le prieuré fortifié et la chapelle St-Michel du domaine du Vieux-Mujolan, site majeur et protégé au titre des monuments historiques, ont été édifiés au cours des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles.

Sur le site de St-Martin-de-Colombs, différents vestiges s'étalent entre les VI<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, dont l'église paroissiale, son cimetière et un habitat. À Lattes enfin, l'agglomération de Saint-Jean-de-Cocon a été reconnue sur les lieux-dits de mas des Plans, mas de Mariotte, mas de Manse et mas de Fromiga.

En ce qui concerne l'époque moderne, une chapelle succède à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'église paroissiale de St-Martin-de-Colombs à Gigean, elle est détruite un siècle plus tard. L'occupation du site du château de la Lauze, à quelques centaines de mètres de la zone d'étude sur la commune de Saint-Jean-de-Védas, perdure depuis le Moyen Âge.

#### 3.5.1.2.2. ZONES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTION ARCHEOLOGIQUE (ZPPA)

*La définition des ZPPA est donnée dans le §6.1.1 de la pièce F-3 « État initial global de l'aire d'étude et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet ».*

La zone d'étude est concernée par plusieurs ZPPA :

- sur les communes de Cers, Béziers, Villeneuve-lès-Béziers, Montblanc et Florensac pour le secteur géographique n°4 ;
- sur les communes de Montagnac, Balaruc-le-Vieux, Poussan, Loupian et Mèze pour le secteur géographique n°5 ;
- sur les communes de Fabrègues et Lattes pour le secteur géographique n°6.

#### 3.5.1.3. LES BATIS REMARQUABLES ET AUTRE PATRIMOINE NON PROTEGE

De nombreux mas et domaines sont inclus dans la zone d'étude :

- Dans le secteur géographique n°4 :
  - le domaine de Chazottes proche du centre-ville et celui des Marcounets, non loin du ruisseau de la Poulaine, sur la commune de Cers ;
  - le château de Coussergues et le domaine de la Bergerie sur la commune de Montblanc ;
  - les domaines de Valmale, de la Guinarde, de Castelsec et de Saint-Véziane sur la commune de Bessan ;
  - la chapelle St-Claude sur la commune de Bessan ;
  - les domaines de la Pointe Castel et des Donzeilles sur la commune de Florensac ainsi que 10 éléments patrimoniaux protégés dans le PLU correspondant majoritairement à des croix en bord de route.

- Dans le secteur géographique n°5 :
  - le Petit Roubié sur la commune de Pinet ;
  - la Castillonne sur la commune de Montagnac ;
  - Les Tourelles, Creyssels, les mas de Saint-Paul le Marseillais, Saint-Paul le Bas, Saint-Gabriel, Hahut, la Vitarelle, Mas de Garric, mas de Durand et la Roseraie, sur la commune de Mèze.
- Dans le secteur géographique n°6
  - le mas de Mirabeau, sur la commune de Fabrègues : au centre de la zone d'étude et proche de l'autoroute A9, le mas de Mirabeau – bâti rural traditionnel – bénéficie d'un important couvert végétal à valeur d'écrin et de tampon vis-à-vis de l'autoroute ;
  - Le domaine de l'Ermitage, sur la commune de Lattes en limite de la zone d'étude : aux abords immédiats de la métropole montpelliéraine, isolé dans le paysage morcelé par les infrastructures et les zones d'urbanisation industrielle, le domaine de l'Ermitage – parc et bâti patrimonial de qualité – bénéficie malgré tout d'un environnement immédiat préservé.

#### 3.5.1.4. SYNTHÈSE SUR LE PATRIMOINE HISTORIQUE CULTUREL

**Le secteur géographique n°4** traverse un périmètre de protection réglementaire lié au monument historique (château de Saint-Bauzille) mais dont l'enjeu reste faible à modéré.

Le site classé du paysage du canal du Midi, site emblématique du territoire bien que plus concerné par la deuxième phase du projet (c'est-à-dire par le franchissement du canal par LNMP), constitue un enjeu très fort en termes d'insertion paysagère, qui sera à prendre en compte dès la phase 1, afin d'initier une réflexion globale dès la première phase du projet (notamment pour ce qui concerne les caractéristiques architecturales et paysagères du projet dans ce secteur).

2 sites archéologiques majeurs sont, par ailleurs, identifiés dans la zone d'étude, tous deux sur la commune de Bessan :

- la chapelle Saint-Claude, (à la marge de la zone d'étude),
- la chapelle de Naffrie, au droit d'une carrière en exploitation.

Des sites à forte sensibilité archéologique et de nombreuses zones de présomption de prescription archéologiques sont également identifiées sur l'ensemble du secteur, avec une concentration de ces zonages au droit des communes de Villeneuve-lès-Béziers, Béziers, Bessan et Florensac.

Enfin, plusieurs mas agricoles, d'enjeu faible à très fort, constituent des bâtis remarquables qui participent au patrimoine local.

**Le secteur géographique n°5** comporte plusieurs protections réglementaires liées aux monuments historiques (voie Domitienne, aqueduc antique de Balaruc et vestiges archéologiques du Pallas, tous trois à enjeu assez fort à très fort) et aux sites (parc Issanka et massif de la Gardiole à enjeu très fort également) qui représentent les principaux enjeux du patrimoine sur ce secteur.

4 sites archéologiques majeurs sont identifiés dans l'emprise de la zone d'étude :

- les Cadastres : milliaires, au droit de la voie Domitienne (commune de Mèze) ;
- Saint-Paul sur la même commune ;
- le Pallas sur la limite communale de Mèze / Loupian ;
- la carrière de Valaury sur la commune de Poussan.

De nombreuses zones de présomption de prescription archéologiques sont localisées dans la zone d'étude sur les communes de Mèze, Loupian et Poussan.

Plusieurs mas agricoles, à enjeux variés, essentiellement localisés sur la commune de Mèze, constituent également des bâtis remarquables qui participent au patrimoine local.

**Le secteur géographique n°6** est concerné par le site classé du massif de la Gardiole sur un très important linéaire (12 km). Il s'agit du principal enjeu (très fort) de ce secteur

Deux monuments historiques, quatre périmètres de protection réglementaire liés aux monuments historiques, d'enjeu globalement très fort et le site inscrit du parc d'Issanka d'enjeu très fort sont également présents dans la zone d'étude.

Hormis le domaine du Vieux-Mujolan et l'oppidum de la Roque (tous deux également monument historique), le patrimoine archéologique est moins révélé sur ce secteur, du fait des reliefs du massif de la Gardiole.

La présence de zones de présomption de prescription archéologiques est moins importante que sur les autres secteurs, mais reste tout de même notable sur Fabrègues et Lattes.

À noter également, au lieu – dit « Saint-Michel », la présence de tombes datant du Moyen Âge, situées sur la commune de Gigean, entre les sources d'Issanka et de Saint-Félix de Montceau.

Enfin, deux mas, d'enjeu assez fort à très fort constituent également des bâtis remarquables qui participent au patrimoine local.

## 3.5.2. Le paysage

### 3.5.2.1. LE CONTEXTE PAYSAGER

#### Secteur géographique n°4 : vallée de l'Hérault

Ce secteur traverse les plaines du Libron et de l'Hérault, et les zones inondables associées.

Les éléments évoqués dans le cadre de l'établissement du schéma directeur architectural et paysager sont précisés ci-après et concernent principalement :

- les points de vue depuis le canal du Midi, la situation de belvédère par rapport aux plaines du Sud ;
- l'enjeu des franchissements de l'Orb, du canal du Midi (concernés par la deuxième phase du projet), de la voie ferrée et de l'autoroute au niveau de Villeneuve-lès-Béziers (concernés par la deuxième phase du projet), qui sont des « nœuds importants ».

#### Secteur géographique n°5 : bassin de Thau

Dans ce secteur, la zone d'étude franchit la vallée de l'Hérault et traverse le réseau hydrographique secondaire dense du bassin versant de l'étang de Thau.

#### Secteur géographique n°6 : Gardiole et Mosson

La zone d'étude traverse ce secteur à la limite des deux entités paysagères que forment la montagne de la Gardiole et la plaine de Fabrègues.

Cette plaine viticole délimitée au Nord et au Sud par les collines boisées et le massif de la Gardiole lui donne la forme d'un couloir débouchant au Sud-Ouest sur le bassin de Thau.

Tandis que le massif de la Gardiole est reconnu comme un site protégé, la plaine de Fabrègues est soumise, quant à elle, à l'étalement urbain.

Les acteurs interrogés dans le cadre du schéma directeur architectural et paysager (Setec, juin 2012) évoquent les points suivants :

- le massif de la Gardiole (la bergerie de la Saumade, l'oppidum de la Roque) et ses points de vue remarquables depuis les reliefs (la Tortue, 360°) ;
- les mas et bâtisses au nord de l'autoroute ;
- le site d'Issanka (site inscrit) ;
- la plaine de la Mosson.

### 3.5.2.2. ANALYSE DES SENSIBILITES PAYSAGERES

Les principales sensibilités paysagères identifiées dans la zone d'étude sont présentées ci-après pour les différents secteurs géographiques.

#### Secteur géographique n°4 : vallée de l'Hérault

##### *Le canal du Midi*

Dans ce secteur, la zone d'étude traverse la vallée de l'Orb et l'agglomération de Béziers. Cette séquence présente un environnement urbain et paysager très contrasté.

Elle passe d'Ouest en Est, de la vallée viticole de l'Orb au secteur urbanisé de Villeneuve-lès-Béziers, avant d'aborder le plateau agricole de Cers.

Le franchissement du canal du Midi constitue une limite franche entre la plaine de l'Orb et l'agglomération de Béziers.

D'un point de vue géographique, la vallée de l'Orb s'étend bien au-delà de sa plaine viticole, à l'Ouest jusqu'à la RD19 et sa ligne de crête, et à l'Est jusqu'à la RD612.

Situé en zone inondable, ce paysage de vignobles est encore bien préservé de l'urbanisation.

La rivière Orb et ses anciens bras morts au parcours divagant sont bien reconnaissables avec leurs hauts boisements de ripisylve.

Les grands alignements de platanes, au tracé plus rectiligne, signalent le canal du Midi et la route nationale 112.

Quelques domaines agricoles émergent ici et là (Miquelle, Condamine, Patau, Maussac).

Il convient de signaler que la vallée de l'Orb comme le canal du Midi sont localisés dans ce secteur géographique, mais ne seront concernés que par la deuxième phase du projet LNMP.

Le vieux centre historique de Villeneuve-lès-Béziers s'ouvre visuellement sur cette plaine, dans un cadre bucolique. Cette vue s'arrête sur les remblais de l'autoroute A9.

Celle-ci s'inscrit comme une limite physique et paysagère opaque entre les villes de Béziers et de Villeneuve.

Seuls, le canal et la RN112 entretiennent le lien historique, urbain et paysager, entre les deux communes. La voie verte qui longe le canal du Midi permet de relier l'écluse de Villeneuve à l'écluse d'Arièges à Béziers, et plus loin, le pont-canal, les écluses de Foncéranes et le cœur historique de Béziers.

À Béziers et Villeneuve-lès-Béziers, la gestion du site classé s'attache notamment à restaurer les paysages aux abords du canal dans les traversées et aux portes des agglomérations. Un autre objectif consiste à mettre en valeur les abords du canal au niveau des multiples ouvrages de franchissement, notamment concernant la RN112.

Malgré une forte densité urbaine et la très forte pression touristique sur le littoral, le classement et la valorisation des paysages du canal du Midi dans ce secteur géographique, complétés par les protections liées aux réserves naturelles, ainsi que par les périmètres des monuments historiques, permet d'assurer une quasi continuité de protection sur toute la longueur du canal depuis Béziers jusqu'à la mer, englobant des paysages littoraux très pittoresques et les abords de trois des grands sites emblématiques liés au canal (ouvrage du Libron, écluse ronde d'Agde et port des Onglous).



Le Canal du Midi à Villeneuve les Beziers

**Photo 22 : le canal du Midi à Villeneuve-lès-Béziers**

Au-delà du canal, les lotissements pavillonnaires de Villeneuve-lès-Béziers alternent avec les friches périurbaines et les zones d'activités économiques. Les quartiers sont entrecoupés par de grandes infrastructures, telles que l'A9, la RD612 ou la voie ferrée Bordeaux-Sète qui découpent et enclavent le territoire. Les lotissements situés au nord de Villeneuve-lès-Béziers semblent s'adosser au grand remblai de l'autoroute A9. À l'arrière, la zone d'activités du Capiscot se profile coté Béziers. Les bâtiments d'activités installés le long de la RD612 (ZAE de la Claudery et pôle méditerranéen) laissent place à un paysage périurbain banalisé et sans qualité, caractéristique des entrées de ville.

Plus à l'Est, le village de Cers se développe au milieu des terres agricoles. Cultures et vignobles sont desservis par un réseau de chemins creux, bordés de haies champêtres où dominent les tamaris et les cannes de Provence.

Les lotissements résidentiels s'accroissent progressivement en détruisant la campagne environnante.

#### *Bois et château de la plaine du Libron*

La plaine du Libron est une entité paysagère de transition entre la plaine de l'Hérault et la plaine de l'Orb. Le Libron est un cours d'eau qui se jette directement en mer, avec un bassin versant légèrement surélevé qui marque la limite entre ces deux plaines.

Ce plateau sédimentaire est caractérisé par ses dépôts gréseux et ses argiles. La nature géologique particulière de ces sols a une influence importante sur la nature des couverts forestiers et sur les cultures.

Les vignobles atypiques et cultures s'organisent autour de grandes parcelles et de beaux domaines viticoles, tels que le château de Coussergues, le château de Saint-Bauzille, Catelfort, Saint-Jean de la Cavalerie ou le château de Montmarin.

Les bois sont nombreux et importants, investissant les terrains les plus accidentés. Les chênes pubescents dominent à l'intérieur des boisements, offrant un couvert forestier original pour ce paysage de littoral languedocien. De nombreuses mares résiduelles agrémentent ces ambiances forestières et participent à la biodiversité des milieux.

Le Libron, alimenté par de nombreux ruisseaux et fossés de drainage sillonne la plaine viticole. Il est bordé de haies champêtres et de ripisylves.

Le Grand Bois est traversé au Nord par l'autoroute A9. L'aire de repos de Montblanc a investi une grande partie de son couvert forestier.

#### *La vallée de l'Hérault et les monts Ramus*

Trois ambiances bien distinctes se déclinent ici :

- à l'ouest de la commune de Saint-Thibéry, le **massif volcanique des monts Ramus** se dresse de façon inattendue avec ses formations basaltiques (orgue et scorie brune) au milieu des vignobles. La végétation est rase et les lichens en recouvrent les versants. Nées d'une faille qui descend jusqu'au mont Saint-Loup à Agde, ces formations font partie des curiosités géologiques et paysagères de la commune de Saint-Thibéry. Ces reliefs sont très visibles depuis l'autoroute A9 qui traverse, au Sud, l'ensemble du site. La plus haute colline, qui culmine à 88 m, a été partiellement préservée par les carrières qui exploitent de façon intensive les matériaux basaltiques et la pouzzolane ;
- entre la RD13 et l'Hérault, une **grande carrière et un plateau industriel** se sont développés au sud de la ville de Saint-Thibéry, en bordure de l'autoroute ;
- plus à l'Est, la **rivière de l'Hérault** serpente dans la plaine couverte de vignobles. Les masses boisées de la ripisylve qui bordent le cours d'eau contrastent avec le paysage très ouvert de la plaine qui vient se heurter aux remblais de l'A9. Le cours de l'Hérault, avec le pont remarquable de la RD18, constitue un élément paysager d'un grand intérêt. Les villages de Saint-Thibéry, de Bessan et de Florensac sont perchés au loin au Nord et au Sud.

#### *Secteur géographique n°5 : bassin de Thau*

##### *La via Domitia, les collines du bassin de Thau et Loupian*

Les collines qui dominent l'étang de Thau se caractérisent par un paysage de vignobles très travaillé, rappelant les paysages de Toscane. Depuis l'antique via Domitia, qui traverse le site en longeant le littoral, les vues sur la mer, entre les vignes, les bosquets ou bois de chênes verts perchés sur les reliefs et les alignements de pins qui bordent les chemins, sont des plus saisissants.

Les randonneurs qui empruntent le GR sur cette ancienne voie romaine peuvent apercevoir le mont Saint-Clair et la ville de Sète posés sur la mer. Dans le secteur de Pinet, ils peuvent découvrir un des rares tronçons sauvegardés.

Les collines sont entrecoupées de vallons verdoyants où les ruisseaux de Soupié, de Nègue Vaques, d'Aygués-Nay ou du Pallas rejoignent l'étang de Thau. De beaux domaines viticoles avec leurs mas cossus et leurs parcs boisés ponctuent ce paysage très languedocien (domaine des Tourelles, Castillonne, Creyssels, St-Gabriel, Font-Mars, Saint-Paul, Vitarelle, Garric, Pallas ou la Mouline-Fauconne).

Certains vallons débouchent au Sud sur les villages de Pinet, Mèze et Loupian, coupés visuellement par le large tracé de l'autoroute A9.

Depuis le vallon d'Aygués-Nay, la zone d'activités de Mèze s'est développée au croisement de l'A9 et de la RD613.

Sur la commune de Loupian, le vallon de Pallas avec ses nombreux sites antiques présente un paysage rupestre encore bien préservé, classé site patrimonial remarquable (anciennement ZPPAUP).

Ce paysage agricole s'achève sur le massif de la Moure, avec ses boisements de chênes verts et son relief adouci, vers le lac de Cambelliès.



*Le passage de la Via Domitia*

**Photo 23 : le passage de la Via Domitia**

##### *La montagne de la Moure, un grand plateau en surplomb du bassin*

La montagne de la Moure surplombe le bassin de Thau. C'est un espace homogène et assez plat, couvert d'une végétation de garrigue. Les vues y sont dégagées sur l'étang de Thau et sur la ville de Sète.

Peu habitée, marquée par des vestiges témoignant de l'activité d'élevage (murets, ruines de bergerie...), la montagne est parcourue par des chemins de promenade.

Traversant le massif, l'autoroute creuse faiblement ce relief mais constitue néanmoins un obstacle au cheminement (peu de rétablissements).



*Les vues depuis la montagne de La Moure sur le bassin de Thau*

**Photo 24 : vue du bassin de Thau depuis la montagne de la Moure**

##### *La plaine de Poussan*

La plaine de Poussan, couverte par les vignobles, s'ouvre largement sur l'étang de Thau et le littoral, entre les massifs de la Moure et de la Gardiole.

La ville de Poussan perchée sur un petit promontoire, est née à la croisée des chemins dans un site aux voies de communication stratégiques. Et les nombreuses routes départementales qui cadrent le territoire sont bordées par les alignements de platanes.

L'autoroute A9 s'est instituée comme une coupure dans ce territoire, occultant les vues depuis la vieille ville vers ce littoral. Mais depuis la sortie de l'autoroute, porte d'entrée sur l'étang de Thau, le point de vue sur le littoral et la ville de Sète est saisissant.

Le paysage agricole contraste avec les garrigues et les boisements de chênes verts des reliefs environnants.

La vallée de la Vène, plus encaissée, présente un site à part, avec une ambiance plus fraîche et bucolique. Autour du site antique de la source d'Issanka (site inscrit de l'aqueduc gallo-romain qui relie la source aux anciens thermes de Balaruc-les-Bains), les boisements de ripisylve ou le parc paysager d'Issanka, avec ses arbres aux dimensions remarquables (platanes, peupliers blancs) accompagnent le cours d'eau.

Des maisons de villégiature et leurs jardins en terrasses en ont investi les coteaux. Les alignements de platanes bordent également la RD2E3c qui relie Gigan à Balaruc-le-Vieux. Le site, un peu délaissé, présente un charme certain.

Le développement industriel et portuaire est prégnant sur tout ce territoire et les extensions urbaines gagnent du terrain. Les nouveaux lotissements pavillonnaires ont gagné les hauteurs de Giradou ou des Horts, dominant toute la plaine. La zone d'activités des Clachs s'est développée aux abords de la RD613 vers l'étang de Thau.

Une zone technique routière a été aménagée autour de la gare de péage de Poussan, entre les grands échangeurs de l'autoroute A9.

Dépôts sauvages, mesures, lignes électriques à haute tension et multiplications des échangeurs routiers banalisent chaque jour un peu plus ce paysage.



L'ouverture de la plaine de Poussan sur le bassin de Thau

**Photo 25 : ouverture de la plaine de Poussan sur le bassin de Thau**

Secteur géographique n°6 : Gardiole et Mosson

*Gigean, village au pied de la Gardiole*

À l'Est de la Vène, le village de Gigean s'est développé au pied de la Gardiole, jusqu'aux abords de l'autoroute A9. Depuis le village, une ruine à mi-hauteur du massif, l'abbaye Saint-Félix de Monceau, peut être aperçue.



abbaye St Félix de Monceau



vue panoramique sur la plaine de Poussan depuis l'abbaye St Félix de Monceau

**Photo 26 : vues de et depuis l'abbaye Saint-Félix-de-Montceau**

*Le massif de la Gardiole, un horizon depuis la plaine et un site de loisirs*

Ce grand massif calcaire d'environ 5 000 ha domine tout le littoral entre Sète et Montpellier. Il s'étire sur 18 km de long du Sud-Ouest au Nord-Est. Ce site constitue un élément paysager remarquable du littoral héraultais. Depuis les différents sommets et les nombreux sentiers de randonnées, se trouvent de remarquables points de vue, s'ouvrant parfois à 360° depuis le littoral méditerranéen et ses étangs, jusqu'à la plaine agricole de Fabrègues et la montagne de la Moure.

Couvert de garrigues arbustives, de garrigues arborées à chêne vert et de pinèdes, la Gardiole présente un paysage forestier d'une grande richesse et d'une grande diversité avec plus de 700 espèces végétales.

Plusieurs entités paysagères peuvent se distinguer :

- deux façades différenciées : versant Sud-Est face au littoral (ligne de crête régulière, piémonts en pente douce cultivés de vignes, lisières boisées) et versant Nord-Ouest face à la plaine (couverture boisée de chênes verts) ;
- deux extrémités différenciées : extrémité Nord-Est face à l'agglomération de Montpellier et extrémité Sud-Ouest face à l'agglomération de Sète.
- L'intérieur du massif : pénétration des activités agricoles et de loisirs sur certains espaces.

Le relief parfois important, culminant jusqu'à 234 m pour le Roc d'Anduze, présente cependant des formes adoucies de grandes collines rocailleuses. De nombreux sites d'intérêt paysager jalonnent le versant nord du massif concerné par le passage de la zone d'étude rapprochée.

Le parcours commence par le site de l'abbaye de Saint-Félix de Monceau perché sur sa colline et dominant la commune de Gigean.

En bordure du massif forestier, de beaux domaines agricoles aux architectures remarquables ponctuent la plaine de Fabrègues, tels que Mujolan-le-Vieux, le mas de Marabeau, le mas de Launac, Saint-Jean-des-Clapasses ou le mas de Valèz.

À l'Est, le mont Saint-Bauzille et sa chapelle domine la métropole de Montpellier.

Ce grand massif boisé, préservé de l'urbanisation, est coupé par l'emprise de l'autoroute A9 qui s'inscrit au pied du relief.

Les points de vue sur la Gardiole depuis l'A9 sont très importants.

Au droit de Fabrègues, la plaine est dégagée et les contreforts du massif offrent un premier plan naturel pour les riverains, tout en masquant le tracé de l'autoroute A9. Depuis la RD613 qui longe le massif, il est possible d'accéder à plusieurs mas par des allées bordées de platanes. Ces anciens domaines sont généralement tournés vers la plaine.

Le massif de la Gardiole offre, quant à lui, de nombreux cheminements. Par ailleurs, la RD114 traverse la montagne d'Ouest en Est, et laisse découvrir des reliefs couverts de garrigue.

**L'histoire du massif de la Gardiole**

L'occupation des versants Nord et Sud, ainsi que les plaines alluvionnaires asséchées qui entourent le site remonte au Paléolithique moyen ; les âges du bronze et du fer ont laissé de nombreuses traces d'occupation et les époques romaines et gallo-romaines sont présentes partout. Les villages qui ceignent le site se sont développés au Moyen Âge, comme en attestent les vestiges architecturaux, églises, abbaye de Saint-Félix du Montceau, châteaux, remparts. Les 43 *capitelles* (abris de bergers en pierre sèche) recensées témoignent de l'activité agricole sur le massif entre le XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle.

Plus de 6 000 ans d'utilisation agricole et pastorale ont conduit à une dégradation du milieu végétal. Le massif boisé brûlait régulièrement jusqu'au milieu des années 60. Puis la forêt de la Gardiole a fait l'objet de l'intervention de la part de l'ONF.

**La fréquentation et la gestion du site aujourd'hui**

Aujourd'hui le massif de la Gardiole est fréquenté chaque année par près de 250 000 personnes. Les principaux loisirs sur le site sont la randonnée pédestre et équestre, le VTT, l'escalade et la chasse.

Cette forte fréquentation peut, si elle n'est pas maîtrisée, menacer la préservation de la qualité du massif, tout comme :

- la pression foncière qui est forte aux franges du site classé ;
- les problèmes liés à la circulation motorisée et à l'accès des véhicules sur le massif (conflits d'usage) ;
- le risque élevé d'incendie.

Les caractéristiques paysagères principales du site sont maintenues notamment grâce à la gestion forestière de l'ONF. À la suite d'un incendie survenu en juillet 1998 au sud du massif, un plan de reconstitution de la végétation a été implanté. Un sentier d'interprétation a été créé sur le massif sur la commune de Frontignan.

D'autre part, la communauté d'agglomération du bassin de Thau a engagé dès 2016, un véritable projet d'aménagement et de protection du massif de la Gardiole. L'objectif est d'en encadrer les usages et d'en faire un pôle d'attractivité maîtrisé au même titre que les lagunes et le littoral du bassin de Thau. Dans le cadre de ce projet, un grand panneau a été installé à l'entrée principale, qui permet désormais au visiteur d'identifier les principaux points de repère du massif et de s'informer sur les bons réflexes à adopter en forêt. D'autres panneaux plus spécifiques sur l'histoire du massif, sa faune et sa flore seront réalisés ultérieurement.

Après la réhabilitation d'un parcours botanique de 400 m et la création de deux sentiers de randonnées pédestres labellisés, au départ de l'abbaye Saint-Félix de Montceau (une boucle de promenade d'environ 10 km et une boucle de randonnée d'environ 15 km), l'agglomération prévoit également le lancement de deux études sur les opportunités d'aires de stationnement autour du massif et sur la faisabilité d'un jardin de plantes aromatiques et médicinales.



localisation du site par rapport à l'ensemble du projet



situation géographique du site étudié



le massif est traversé transversalement par diverses voies



végétation de garrigue caractéristique des formations arbustives du massif de la Gardiole, ici à l'extrémité nord du massif



Photo 27 : massif de la Gardiole (source : Site internet de Sète agglomération Méditerranée)



Photo 28 : vue depuis le massif de la Gardiole (source : Site internet Frontignan tourisme)



Photo 29 : parcours de randonnée Cit'Art du massif de la Gardiole (source : Site internet Hérault tourisme)

*La vallée de la Mosson, un cours d'eau discret au tracé sinueux*

La vallée de la Mosson peut être rattachée à l'unité paysagère du massif de la Gardiole qui s'étend à l'Ouest. Elle en délimite à l'Est son aire géographique avec la métropole urbaine de Montpellier.

La vallée de la Mosson s'inscrit dans un plateau aride et calcaire, espace naturel et anciens pâturages couverts de pierriers et de garrigues arbustives. Elle est dominée par la masse ronde et imposante du mont Saint-Bauzille.

Le paysage aride, riche de biodiversité, est profondément entaillé par la rivière, formant par endroit un petit canyon aux crêtes escarpées.

Au fond de la vallée, sur les rives de la Mosson, une ripisylve luxuriante a pu se développer, contrastant avec la garrigue environnante. La vallée s'ouvre largement au Nord sur le hameau de Baumette et le tracé de l'autoroute A9.

La RD612, route historique entre Sète et Montpellier traverse ici la Mosson grâce au pont de Villeneuve, ouvrage d'art remarquable autour duquel un quartier résidentiel de Villeneuve-lès-Maguelone s'est développé.

À partir de cette route structurante, les extensions urbaines se sont développées, parfois anarchiquement, au détriment de beaux domaines agricoles, tels que la Jasse de Maurin ou l'Ermitage.

Sur les plateaux, les zones d'activités économiques de la Lauze (commune de Saint-Jean-de-Védas) et du Larzat (commune de Villeneuve-lès-Maguelone) s'imposent maintenant dans le paysage de la Mosson au milieu des lignes électriques à haute tension.

Le centre pénitentiaire, un stand de tir de l'armée et les locaux de la SPA ont été bâtis au croisement de la RD612 et de la RD185, repères visuels marquants dans le paysage environnant.



les pentes de la Gardiole et la mosson en fond de vallon

Photo 30 : pentes de la Gardiole et Mosson en fond de vallon



le pont sur la mosson

**Photo 31 : pont sur la Mosson**



landes et Gardiole

**Photo 32 : landes et Gardioles**

*Aux abords de Montpellier, une plaine associant espaces naturels et urbains*

Entre Saint-Jean-de-Védas et Lattes, la périurbanisation de Montpellier associe de manière fragmentée des espaces naturels et urbains. La zone industrielle de la Lauze est bordée par le vallonnement de parcelles cultivées surmontées par la lisière d'une pinède. Cette poche boisée au sud de la ZI est parcourue de chemins accessibles par exemple depuis le lieu-dit Maurin.

Par ailleurs, quelques mas ponctuent la plaine et offrent encore un aspect rural au site : non loin du château de la Jasse de Maurin et de la RD116E1, le bois de mas Manier (ou bois de Maurin) constitue l'un des derniers boisements naturels de chênes verts à l'ouest de la métropole.

### 3.5.2.3. ANALYSE DES ENJEUX PAYSAGERS

Le Schéma Directeur Architectural et Paysager (SDAP) de la Ligne Nouvelle a identifié 18 sites sensibles représentant un linéaire cumulé de 110 km sur les 150 km de la zone d'étude. Ces derniers ont été identifiés au regard de leur sensibilité paysagère forte (cf. ci-avant).

L'objectif est de prendre des mesures paysagères exceptionnelles et de concevoir des projets particuliers qui répondent aux très importants enjeux de ces secteurs.

 *La méthodologie de définition des niveaux d'enjeux est détaillée dans le §3.2.7 de la pièce F-6 « Méthodes d'évaluation pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet – présentation des difficultés rencontrées ».*

#### HIERARCHISATION DES ENJEUX PAYSAGERS

Les enjeux paysagers au droit de la zone d'étude sont déclinés selon trois niveaux :

- Enjeux très forts :
  - usages, continuités et déplacements : risque de proximité et de coupure d'une liaison importante (ex : la via Domitia, massif de la Gardiole, et autres liaisons douces importantes), interface potentielle avec les grandes infrastructures existantes (ex : la RN9, l'A9) avec problématique d'association des différentes infrastructures ;
  - perception et co-visibilité : co-visibilités directes et impact fort sur le cadre de vie des riverains (ex : co-visibilités depuis un secteur urbanisé ou ponctuellement habité avec zone d'étude à moins de 300 m des habitations) ;
  - géographie/grand paysage : risque de dégradation d'une entité géographique et d'un lieu de grande qualité paysagère (ex : les entités paysagères inventoriées dans l'atlas des paysages ou faisant l'objet d'une reconnaissance particulière comme les grandes vallées, les reliefs, les boisements...).
- Enjeux assez forts à forts :
  - usages, continuités et déplacements : risque de dégradation du cadre paysager d'un chemin de découverte (ex : chemin de randonnée ou autre cheminement fréquenté) ;
  - perception et co-visibilité : co-visibilité partielles depuis les habitations vers la Ligne Nouvelle (zone d'étude entre 300 m et 600 m des habitations) ;
  - géographie/grand paysage : risque de dégradation d'un paysage singulier (ex : un relief marqué).
- Enjeux faibles à modérés :
  - usages, continuités et déplacements : très peu/pas de contraintes locales ou liées aux infrastructures ou liaisons douces ;
  - perception et co-visibilité : peu ou pas de co-visibilité depuis les habitations vers la Ligne Nouvelle (zone d'étude à plus de 600 m des habitations) ;
  - géographie/grand paysage : caractère moins singulier du paysage.

#### Secteur géographique n°4

Le secteur géographique n°4 concerne 3 sites sensibles :

- le site n°12 : Béziers et canal du Midi ;
- le site n°13 : bois et châteaux de la plaine du Libron ;
- le site n°14 : vallée de l'Hérault et mont Ramus.

#### *Site n°12 : Béziers et canal du Midi*

Les enjeux très forts de ce site sont liés à la traversée du canal du Midi (site classé et monument inscrit sur la liste au patrimoine mondial de l'Unesco), de la plaine de l'Orb (risque de coupure de l'entité paysagère), au risque de co-visibilité avec le village de Sauvian, au risque de coupure urbaine avec les zones d'activités de Villeneuve-lès-Béziers (Capiscot, Claudery).

À noter que les effets et mesures sur le canal du Midi sont traités dans l'évaluation environnementale de la deuxième phase du projet du fait que la première n'aura aucune incidence sur ce site majeur.

#### *Site n°13 : bois et châteaux de la plaine du Libron*

Les enjeux les plus forts (évalués assez forts à très forts) sont liés au passage à proximité du château de Coussergues (en co-visibilité) et à l'insertion dans un paysage boisé.



**Photo 33 : château de Coussergues (source : TRAVERSESES)**

#### *Site n°14 : vallée de l'Hérault et des monts Ramus*

Les enjeux très forts de ce site sont liés à l'insertion du projet dans un environnement où sont situés des bâtis isolés (co-visibilité, cadre de vie), les monts Ramus, au relief accidenté, avec un risque de coupure de l'entité paysagère de la plaine de l'Hérault.



**Photo 34 : perception de la plaine et site de franchissement de l'Hérault depuis la RD32E6 (source : TRAVERSESES)**

#### Secteur géographique n°5

Le secteur géographique n°5 concerne 2 sites sensibles :

- le site n°15 : via Domitia, collines du bassin de Thau et Loupian ;
- le site n°16 : plaine de Poussan.

Depuis l'Ouest vers l'Est, les enjeux paysagers de la zone d'étude sont les suivants :

#### *Site n°15 : via Domitia, collines du bassin de Thau et Loupian*

Les enjeux sont liés à la proximité immédiate de la via Domitia (certains tronçons sont inscrits aux monuments historiques), aux passages à proximité d'habitations isolées et mas, ainsi que des communes de Poussan et Balaruc-le-Vieux (co-visibilité), à la traversée des vallons viticoles, du Puech Redon et des collines de la Moure. L'insertion dans ce paysage est donc un enjeu important du projet.



**Photo 35 : la voie Domitienne sur la commune de Pinet (source : BRLi/ Traverses)**

#### *Site n°16 : Plaine de Poussan*

Les enjeux sont liés à la préservation de la transparence de la plaine de Poussan et de la vallée de la Vène et de la présence de plusieurs monuments historiques classés et inscrits, ainsi que du site inscrit d'Issanka en co-visibilité.

L'objectif pour le projet est donc de préserver les continuités paysagères de la plaine de Poussan.



**Photo 36 : vue sur la plaine de Poussan depuis le quartier du Giradou (source : TRAVERSESES)**

### Secteur géographique n°6

Le secteur géographique n°6 concerne 3 sites sensibles :

- le site n°16 : plaine de Poussan ;
- le site n°17 : la Gardiole ;
- le site n°18 : la Mosson.

Depuis l'Ouest vers l'Est, les enjeux paysagers de la zone d'étude sont les suivants :

#### *Site n°16 : plaine de Poussan*

Les enjeux assez forts à très forts sont liés à la traversée du site inscrit d'Issanka et de la Vène.



**Photo 37 : la Vène et l'ancien pont ferré (source : TRAVERSESES)**

#### *Site n°17 : la Gardiole*

Les enjeux très forts sont liés à la traversée du site classé de la Gardiole (enjeu double de gestion des co-visibilités depuis l'abbaye Saint-Félix de Montceau (monument historique inscrit) et les mas qui jalonnent la plaine (Mujolan-le-Neuf, Mujolan-le-Vieux, Mase de Mirabeau, mas neuf de Launac, Saint-Jean-des-Clapasses, mas d'Arrenque) et préservation de l'entité « Gardiole » (éviter la création de délaissés)) et le passage à proximité de Gigean et de Fabrègues (co-visibilité depuis les villages et cadre de vie).



**Photo 38 : panorama sur le massif forestier (source : TRAVERSESES)**

#### *Site n°18 : la Mosson*

Les enjeux assez forts à très forts sont liés au franchissement de la vallée de la Mosson (enjeu d'insertion de la zone d'étude dans les reliefs des coteaux), du passage à proximité du pont de Villeneuve, des hameaux de La Castelle, de la Jasse de Maurin et du mas Manier (enjeu co-visibilité et préservation du cadre de vie) et dans les buttes boisées de Maurin (enjeu de préservation des boisements et des cheminements).



**Photo 39 : vue d'ensemble de la vallée de la Mosson (source : TRAVERSESES)**

### 3.5.3. Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux

#### 3.5.3.1. LES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX DU SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 4

##### L'Hérault et les monts Ramus, deux repères dans le paysage

Le secteur géographique n°4 présente deux éléments marquants qui constituent des enjeux très forts pour le territoire en termes de paysage :

- l'Hérault, aux richesses et continuités écologiques affirmées, qui serpente au milieu des vignobles ;
- le massif volcanique des monts Ramus, élément ponctuel inattendu et singulier au milieu des vignobles de la commune de Saint-Thibéry.

##### La proximité du château de Coussergues

Un enjeu moindre, mais néanmoins fort, concerne le château de Coussergues, dont le périmètre de protection est intercepté par la zone d'étude et pour lequel des co-visibilités dommageables peuvent être attendues.

##### Le patrimoine sur la commune de Florensac

L'enjeu concerne la présence d'un mazet (élément de patrimoine vernaculaire) au nord-est de la commune, ainsi que la possibilité de co-visibilités avec les domaines viticoles de la Pointe de Castel et des Donzeilles.

Ces éléments de patrimoine, liés à l'investissement et au travail traditionnel de l'homme sur le territoire, compose une « carte d'identité » caractérisant le paysage de la commune.



Photo 40 : plaine du domaine de la pointe de Castel au nord de l'autoroute A9 (source : PLU de Florensac)



Photo 41 : château de Coussergues, Montblanc



Photo 42 : domaine de la Miquelle, Béziers



Photo 43 : domaine de la Guinarde, Bessan



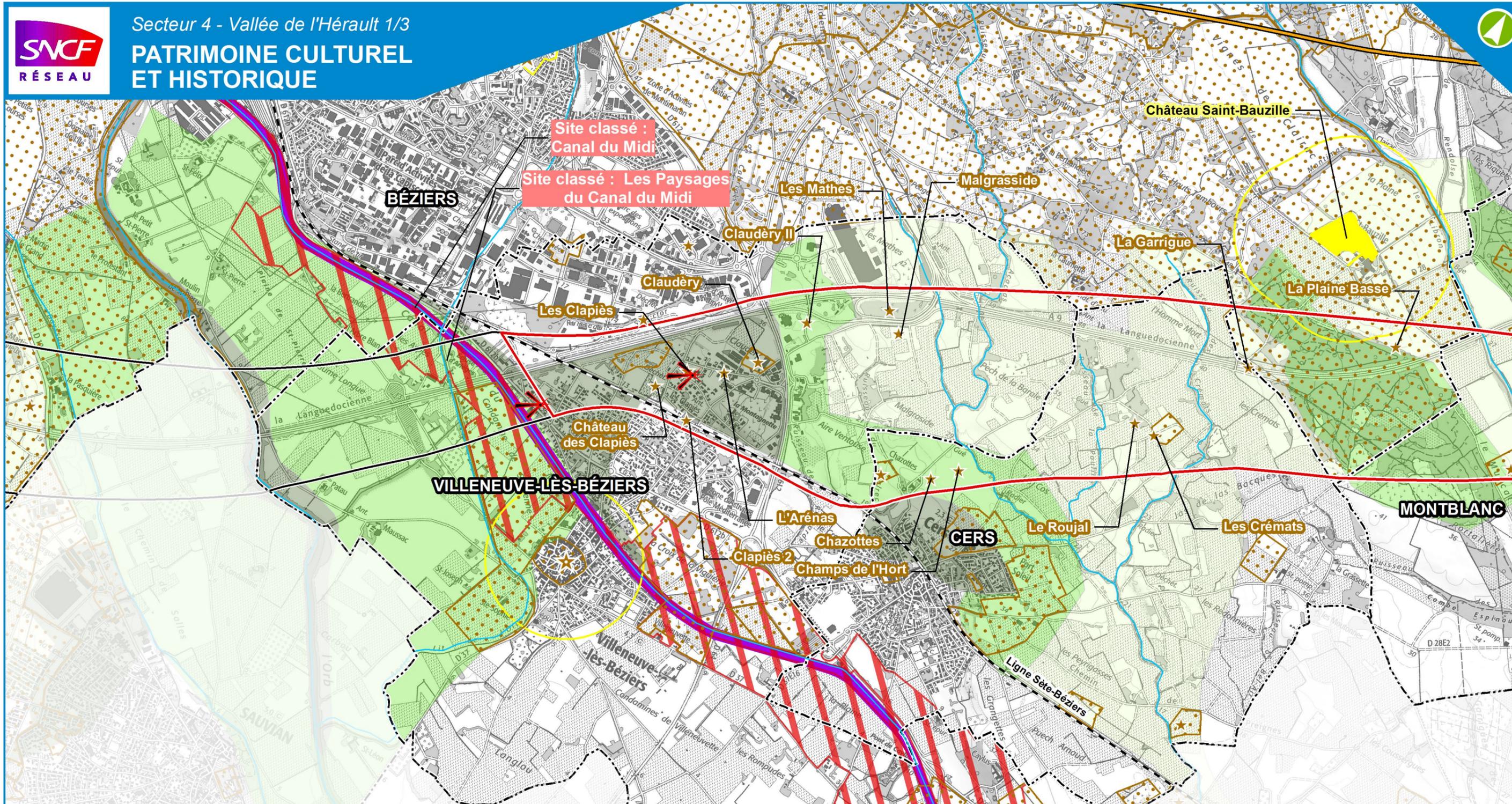
Photo 44 : domaine de Castelsec, Bessan



Photo 45 : château de Saint-Bauzille, monument historique sur la commune de Béziers



Photo 46 : monts Ramus (source : Google Street view)



### LÉGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau ferré existant
- Zone de Passage Préférentielle phase 1
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

### Patrimoine protégé

#### Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

### Paysage

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

#### Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

### LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

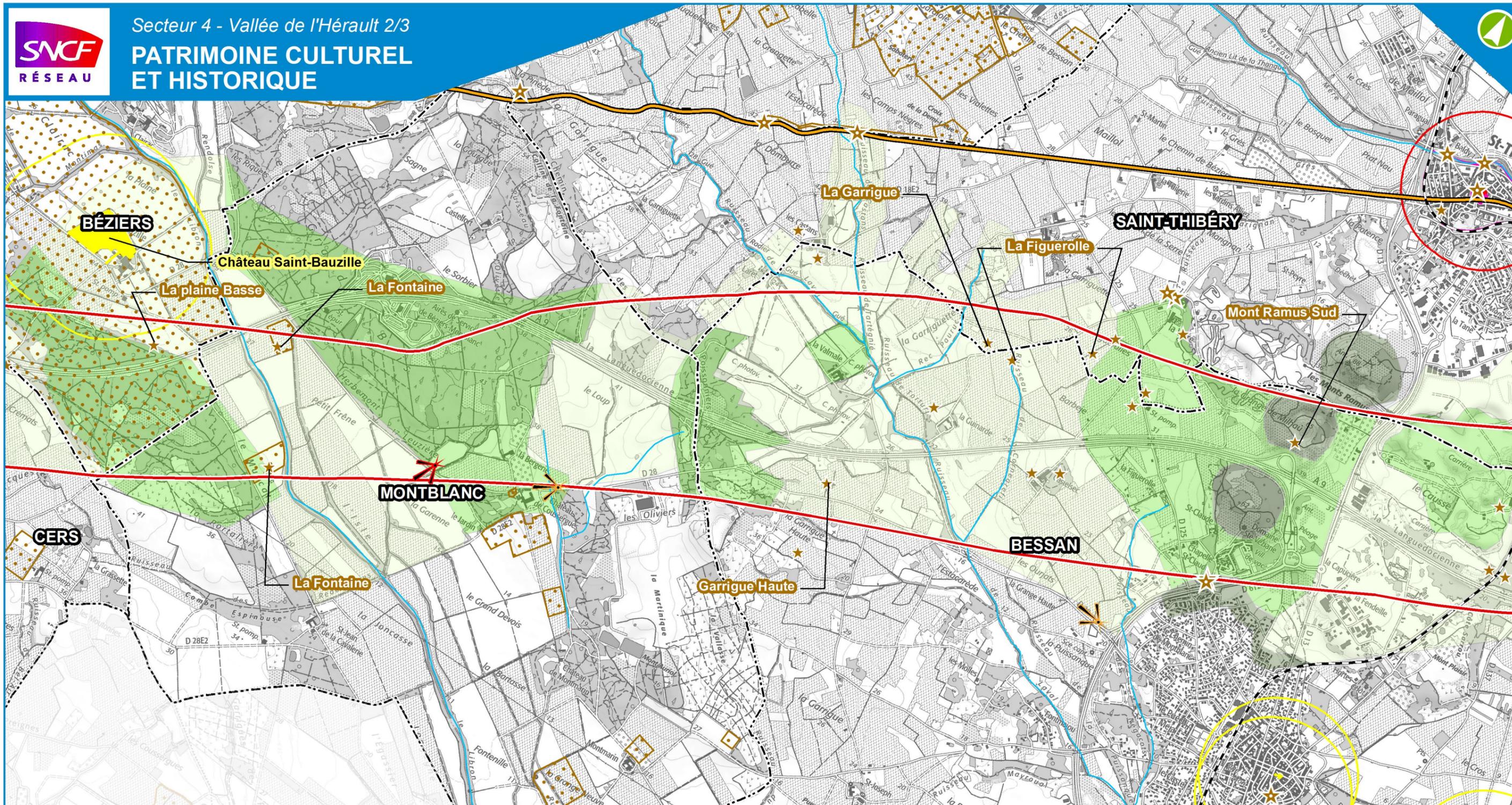
#### Patrimoine archéologique

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique



0 500 1000 M Date: 11/06/2021  
 Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL  
 Fond de plan : SCAN25 © IGN



### LÉGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau ferré existant
- Zone de Passage Préférentielle phase 1

### Patrimoine protégé

#### Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

### Paysage

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

#### Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

### LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

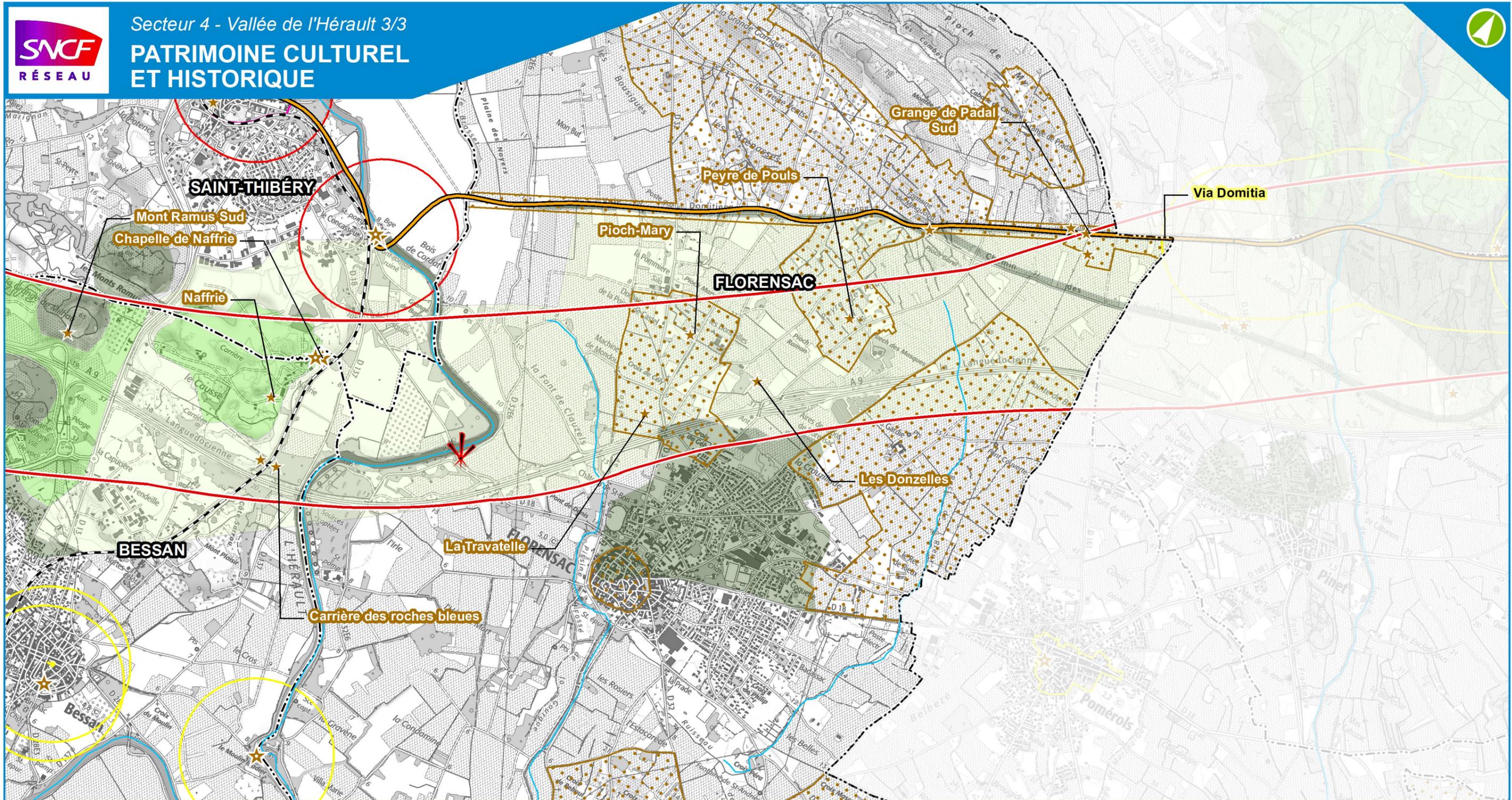
#### Patrimoine archéologique

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique



0 500 1000 M Date: 11/06/2021  
 Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL  
 Fond de plan : SCAN25 © IGN



**LÉGENDE**

- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau ferré existant
- Zone de Passage Préférentielle phase 1

**Patrimoine protégé**

- Monument historique et périmètre de protection :**
- Classé / Partiellement Classé
  - Inscrit / Partiellement inscrit
  - Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

**Paysage**

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

**Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)**

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

**LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN**

**Patrimoine archéologique**

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique



0 500 1000 M Date: 11/06/2021  
 Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL  
 Fond de plan : SCAN25 © IGN

### 3.5.3.2. LES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX DU SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 5

#### La via Domitia et les nombreuses sensibilités archéologiques

La via Domitia représente, notamment sur ce secteur géographique n°5, un élément très fort du patrimoine local mais aussi un repère et un élément d'organisation du paysage. Elle porte donc un enjeu très fort qu'il s'imposera de préserver.

Au-delà de ce témoignage particulier du passé, le secteur abrite de nombreux bâtis remarquables non protégés et de très nombreux sites archéologiques, dont certains présentent également des enjeux très forts.

#### La plaine de Poussan : transparence et perspectives

Les principaux enjeux paysagers du secteur se concentrent dans la traversée de la plaine de Poussan et de la vallée de la Vène : ils concernent à la fois le maintien de la transparence dans la vallée et des co-visibilités avec plusieurs monuments et sites classés/inscrits alentour, mais également la traversée du site inscrit du parc d'Issanka.



Photo 47 : le site de Mèze (source : SDAP/SETEC, juin 2012)



Photo 48 : paysage pittoresque encadrant la voie Domitienne, Castelnau-de-Guers (source : BRLi)



Photo 49 : le passage de la via Domitia (source : SDAP/SETEC, juin 2012)



Photo 50 : les vues depuis la plaine de Loupian sur le bassin de Thau (source : SDAP/SETEC, juin 2012)



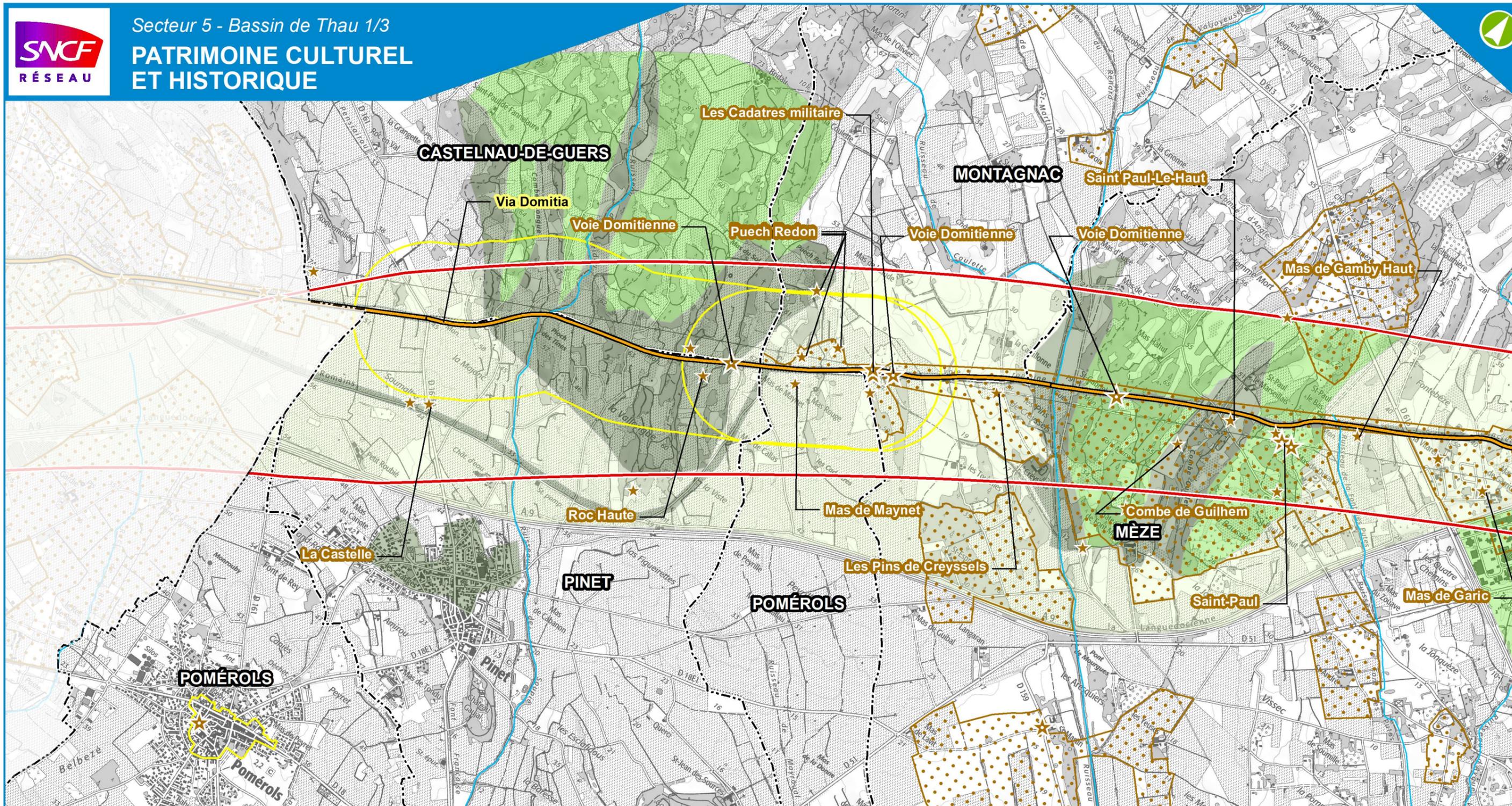
Photo 51 : les vues depuis la montagne de La Moure sur le bassin de Thau (source : SDAP/SETEC, juin 2012)



Photo 52 : l'ouverture de la plaine de Poussan sur le bassin de Thau (source : SDAP/SETEC, juin 2012)



Photo 53 : vue sur le mont Saint-Clair et le bassin de Thau depuis les vignes de Pinet (source : BRLi)



### LÉGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- Zone de Passage Préférentielle phase 1

### Patrimoine protégé

#### Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

### Paysage

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

#### Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

### LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

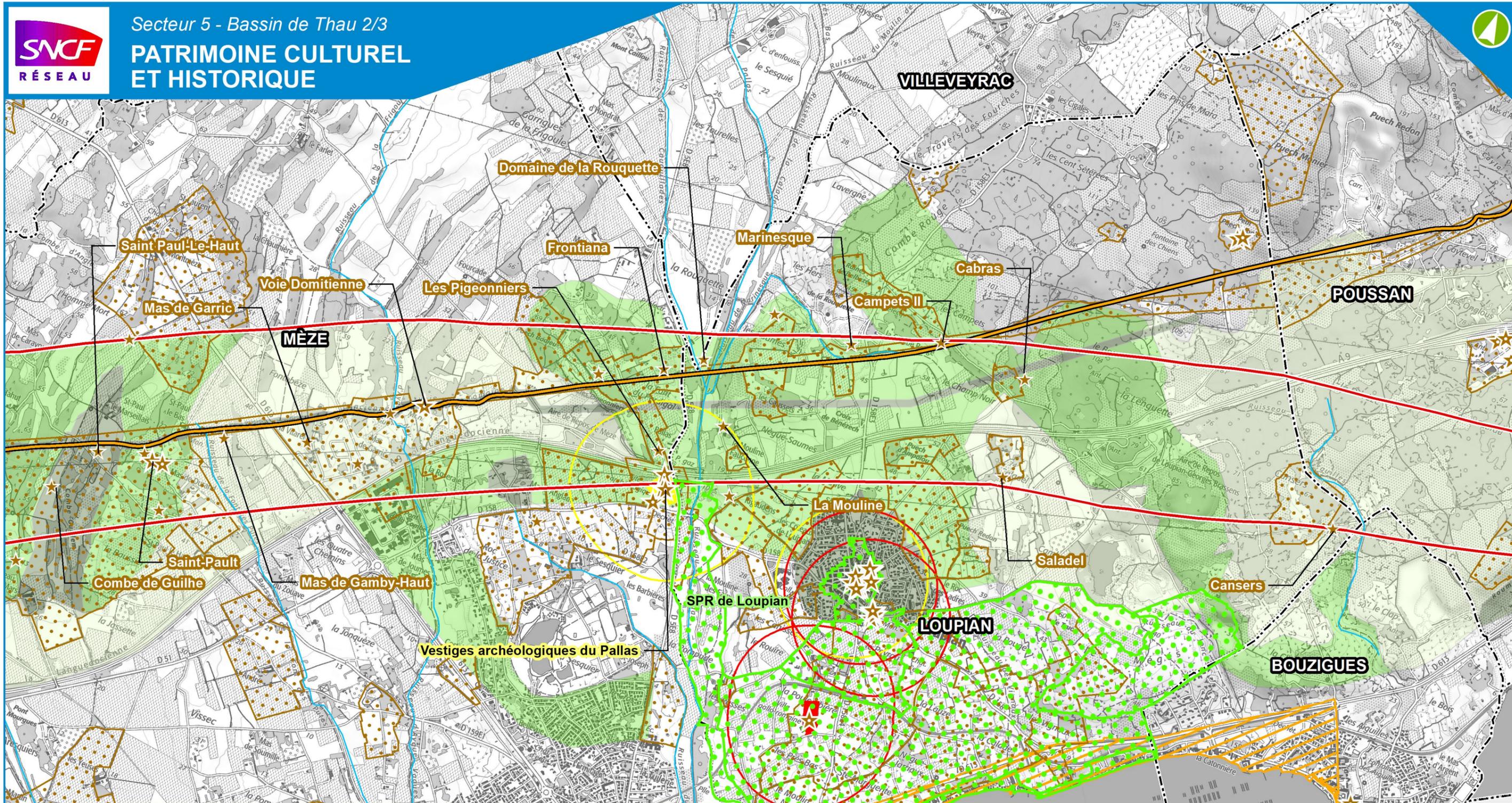
#### Patrimoine archéologique

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique



0 500 1000 M Date: 11/06/2021  
 Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL  
 Fond de plan : SCAN25 © IGN



**LÉGENDE**

- Limite départementale
- Limite communale
- Zone de Passage Préférentielle phase 1

**Patrimoine protégé**

**Monument historique et périmètre de protection :**

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

**Paysage**

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

**Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)**

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

**LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN**

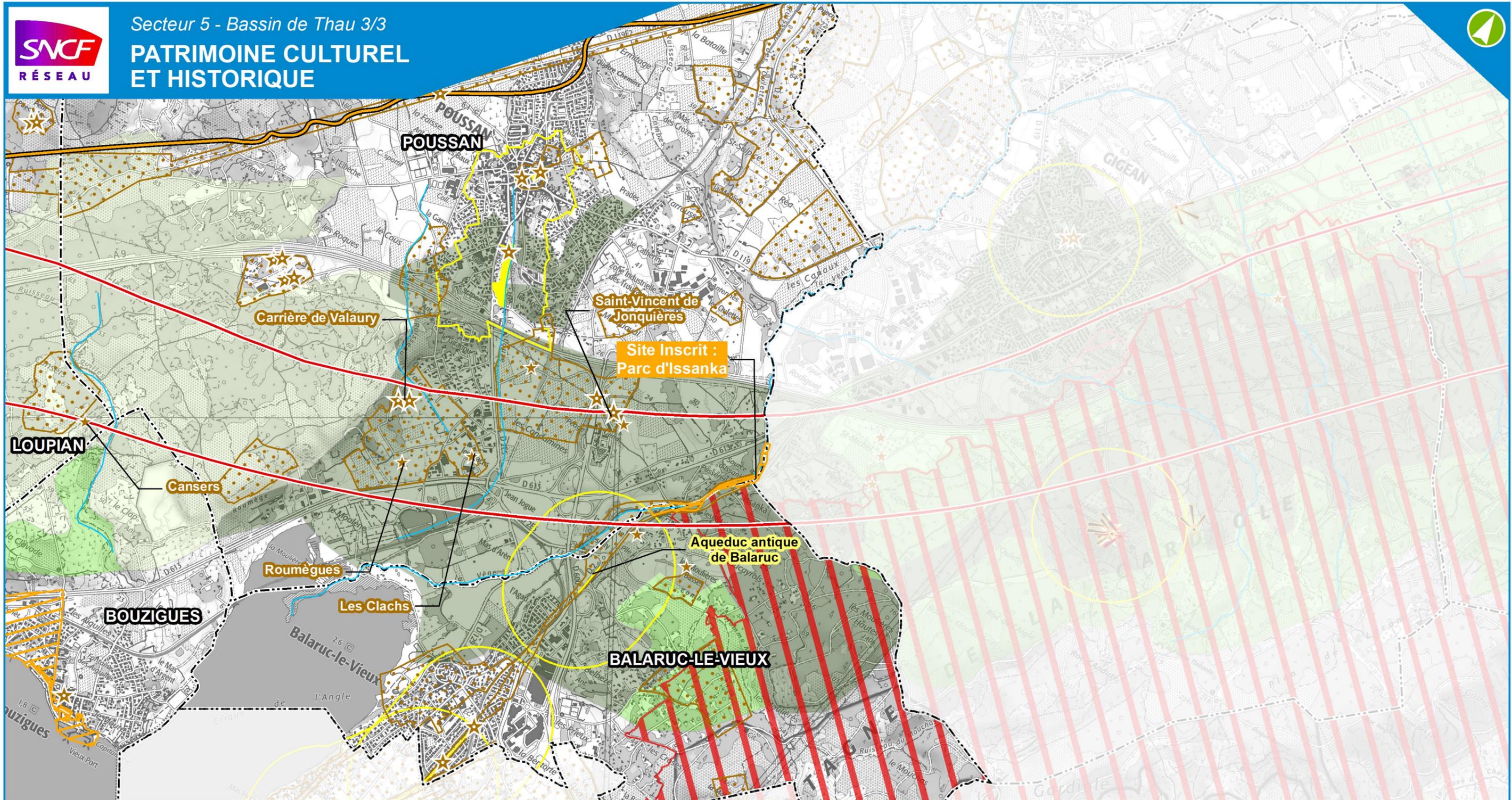
**Patrimoine archéologique**

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique



0 500 1000 M Date: 11/06/2021  
 Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL  
 Fond de plan : SCAN25 © IGN



### LÉGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- Zone de Passage Préférentielle phase 1

### Patrimoine protégé

#### Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

### Paysage

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

#### Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

### LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

#### Patrimoine archéologique

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique



0 500 1000 M Date: 11/06/2021  
 Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL  
 Fond de plan : SCAN25 © IGN



### 3.5.3.3. LES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX DU SECTEUR GEOGRAPHIQUE N° 6

#### Les sites classé / inscrit du massif de la Gardiole et d'Issanka

Dans le secteur géographique n°6, l'enjeu paysager, très fort, porte sur la traversée du massif classé de la Gardiole et le maintien de son intégrité boisée et patrimoniale malgré l'important linéaire traversé. Les principales motivations du classement du massif de la Gardiole sont sa position de belvédère et sa fonction paysagère dans l'aménagement équilibré du littoral, qui font de ce site un élément paysager remarquable.

Le monument historique du domaine du Vieux-Mujolan localisé dans ce massif présente également un enjeu fort. Le prieuré fortifié et la chapelle St-Michel du domaine ont été édifiés au cours des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles.

L'enjeu relatif à la traversée du site inscrit du parc d'Issanka à Gigean, bien que d'un niveau moindre, reste très fort. Cet ancien parc, constitué notamment du plan d'eau de la Vène, est une oasis de verdure composée d'alignements de platanes centenaires, de boisements et de prairies offrant des ambiances particulières mêlant le bucolique au romantique.

#### La Mosson

La traversée de la Mosson, dont le tracé sinueux – qui occupe toute la largeur de la zone d'étude – témoigne de la complexité du relief local, présente, au prisme des éléments avoisinants tels que le pont de Villeneuve, les vestiges de l'oppidum de la Roque ou encore les bâtis proches, un enjeu très particulier et très fort en termes de paysage.



Photo 54 : les mas le long de la RD 613 (source : SETEC)



Photo 55 : à l'ouest de Fabrègues, la plaine de la Mosson (source : SETEC)

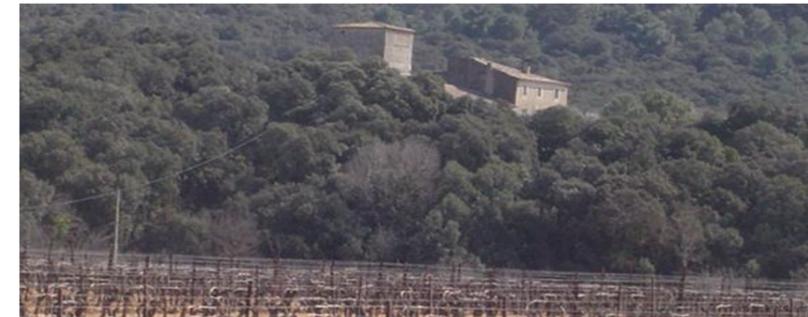


Photo 56 : domaine du Vieux-Mujolan, Fabrègues (source : BRLi)



Photo 57 : oppidum de la Roque, Fabrègues (source : BRLi)



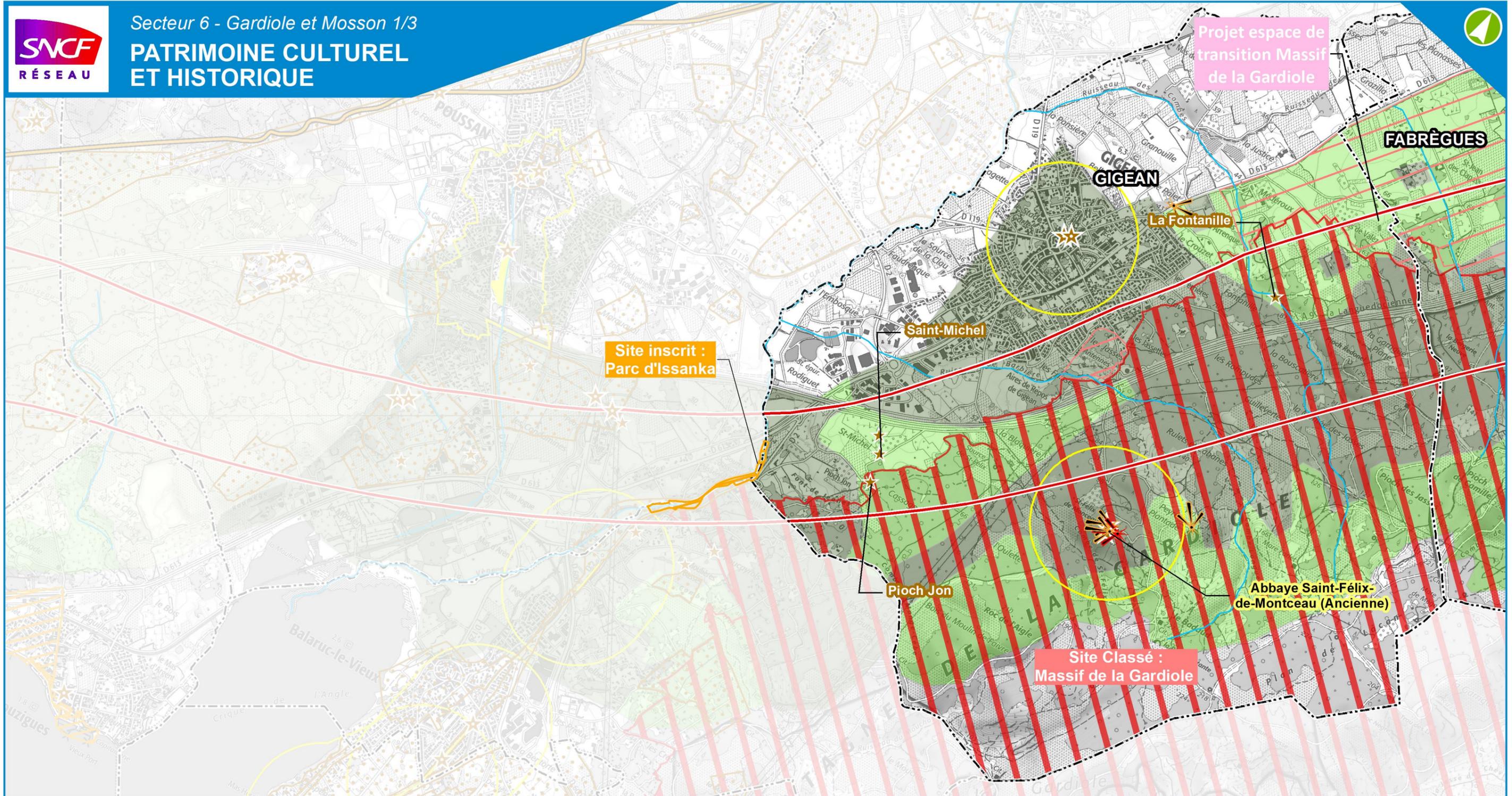
Photo 58 : le massif de la Gardiole (source : BRLi)



Photo 59 : abbaye Saint-Félix de Montceau (source : BRLi)



Photo 60: plaine de Fabrègues-Gigean (source : BRLi)



**LÉGENDE**

- Limite départementale
- Limite communale
- Zone de Passage Préférentielle phase 1

**Patrimoine protégé**

**Monument historique et périmètre de protection :**

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

**Paysage**

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

**Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)**

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

**LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN**

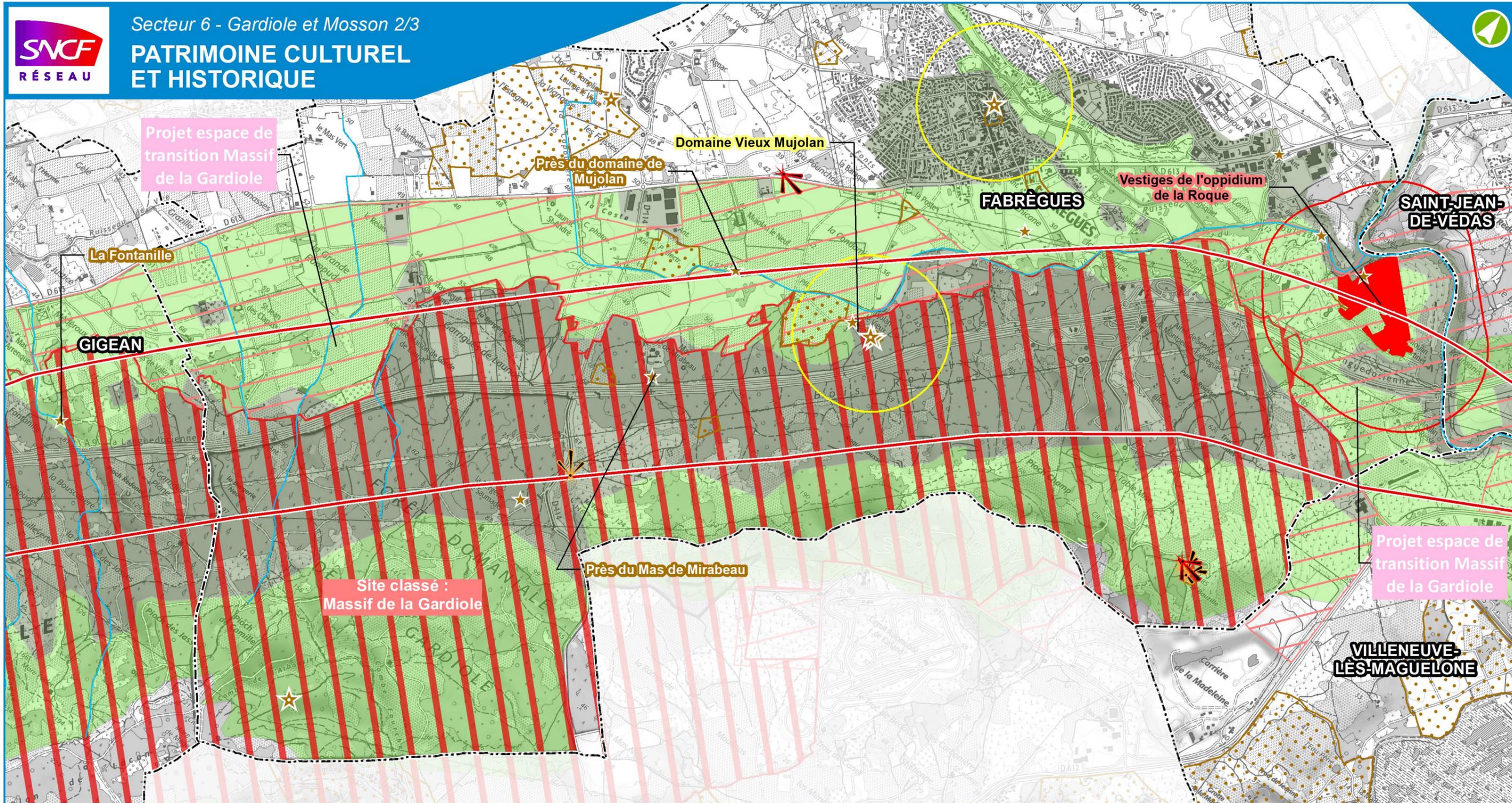
**Patrimoine archéologique**

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique



0 500 1000 M Date: 11/06/2021  
 Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL  
 Fond de plan : SCAN25 © IGN



Projet espace de transition Massif de la Gardiole

Site classé : Massif de la Gardiole

Projet espace de transition Massif de la Gardiole

**LÉGENDE**

- Limite départementale
- Limite communale
- Zone de Passage Préférentielle phase 1

**Patrimoine protégé**

**Monument historique et périmètre de protection :**

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

**Paysage**

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

**Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)**

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

**LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN**

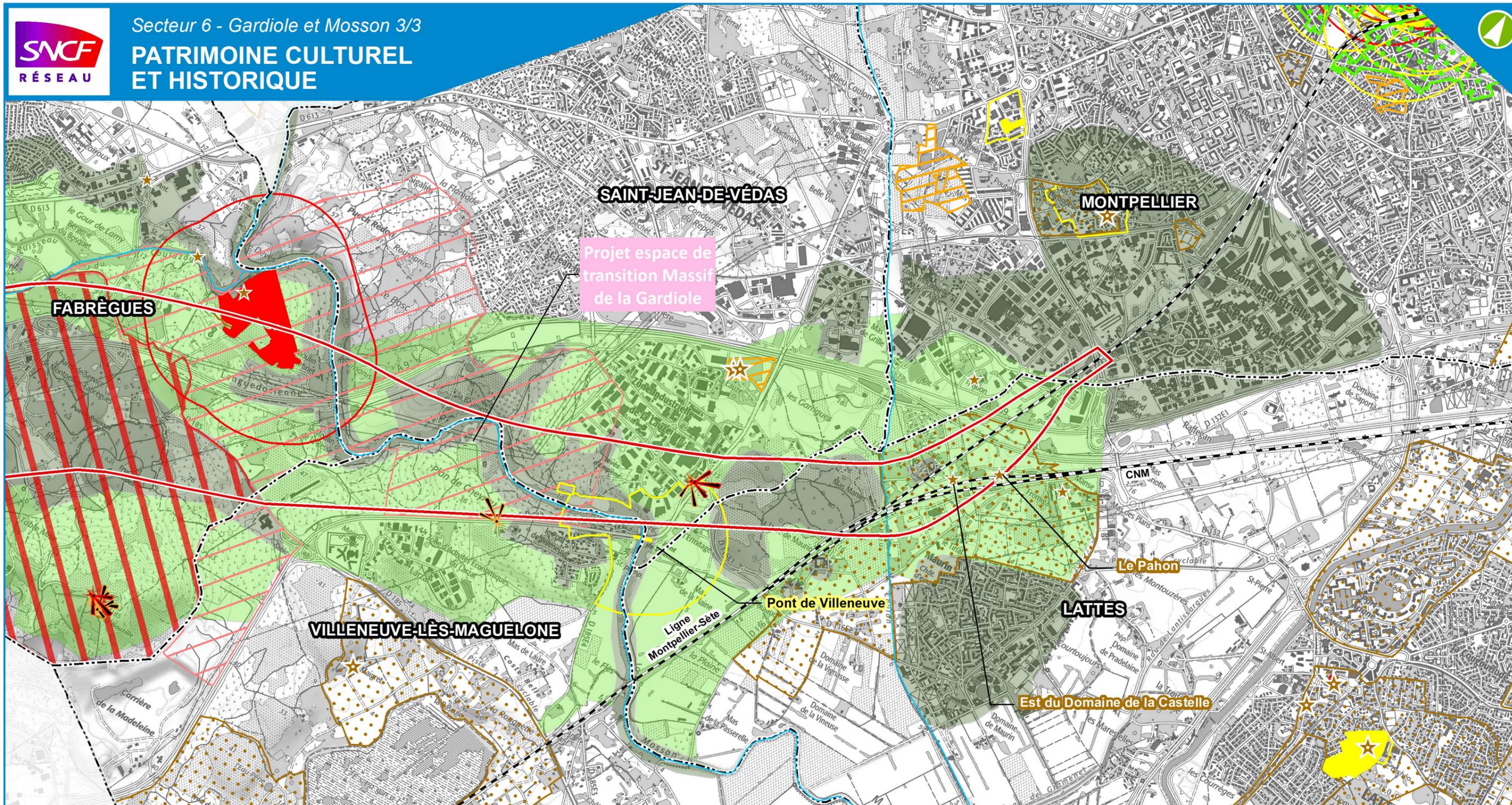
**Patrimoine archéologique**

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique



0 500 1000 M Date: 11/06/2021 Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL  
Fond de plan : SCAN25 © IGN



**LÉGENDE**

- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau ferré existant
- Zone de Passage Préférentielle phase 1

**Patrimoine protégé**

**Monument historique et périmètre de protection :**

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Projet d'extension ou de création de site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

**Paysage**

- Panorama de grande qualité
- Panorama emblématique

**Enjeu paysager (issu du SDAP, juin 2012)**

- Très fort
- Assez fort à fort
- Faible à modéré

**LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN**

**Patrimoine archéologique**

- Site archéologique majeur
- Site archéologique
- Zone de présomption de prescription archéologique

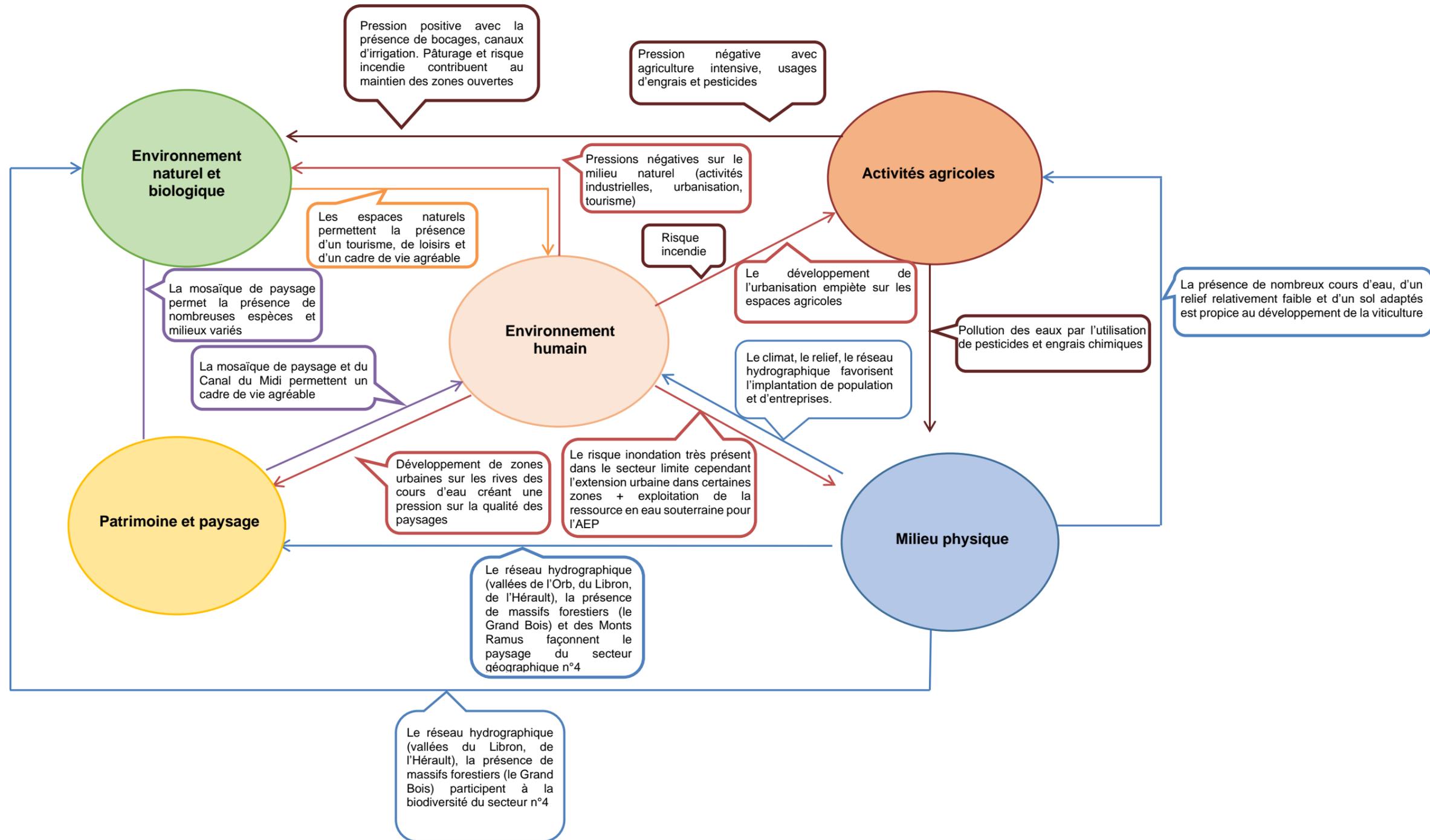


0 500 1000 M Date: 11/06/2021  
Échelle : 1/25000

Sources : DRAC, DREAL  
Fond de plan : SCAN25 © IGN

### 3.6. INTERRELATIONS DES ENJEUX DE LA ZONE D'ETUDE

#### 3.6.1. Secteur géographique n° 4



Les interrelations entre les composantes de l'environnement sont extrêmement nombreuses et complexes. L'analyse qui suit propose une vision synthétique de ces interrelations en mettant en avant les liens privilégiés entre les cinq grandes composantes de l'environnement à savoir l'environnement physique, le patrimoine naturel et biologique, l'agriculture (comprenant également la viticulture et la sylviculture), l'environnement humain ainsi que le paysage et le patrimoine protégés.

Afin de faciliter la lecture, certaines composantes ont été regroupées (milieu humain et agriculture/sylviculture d'une part, l'environnement physique et le paysage d'autre part qui sont étroitement liés).

#### Environnement physique / Patrimoine naturel

Le climat, le relief, les sols, la présence de cours d'eau et de zones humides sont autant de facteurs qui influencent le milieu naturel. La présence de paysages diversifiés (plaine, ripisylves, massifs boisés, garrigues, coteaux, etc.) constitue des atouts pour la diversité d'espèces et d'habitats.

Le climat méditerranéen avec ses hivers doux et ses étés chauds favorise la présence d'espèces et d'habitats diversifiés.

Les sols, le relief et le réseau hydrographique jouent également un rôle important. La présence de plusieurs vallées (Libron, Hérault) et d'un système d'irrigation efficace permettent à ce secteur d'être un territoire à dominante agricole. Les ripisylves sont équilibrées en termes de classes d'âges (strates d'arbres) et certaines sont classées en zone humide mais apparaissent dégradées car elles sont situées dans un contexte anthropisé (recalibrage des berges, cultures intensives (vignobles et bocages)).

Un seul site présente des enjeux majeurs pour le patrimoine naturel. Il s'agit du réseau des mares de Béziers-Montblanc situé dans des zones assez fermées relictuelles (garrigues, petits boisements), elles-mêmes incluses dans une matrice agricole intensive. Ces habitats sont favorables notamment aux amphibiens (Pelobate cultripède), oiseaux (Busard cendré, la Pie-grièche à tête rousse, l'Aigle de Bonelli), et insectes (Diane). Du point de vue floristique, ces mares temporaires accueillent plusieurs espèces rares à très rares dont notamment l'Airoposis délicat (quelques dizaines d'individus dans la zone d'étude).

Par ailleurs, de réguliers incendies permettent de maintenir ces milieux de garrigues ouverts.

#### Environnement physique / Environnement humain / Agriculture

Le relief doux de plaine et de plateau, la proximité de l'eau et le climat méditerranéen ont participé à une installation très ancienne de l'Homme au sein de la zone d'étude comme en témoigne le patrimoine archéologique et historique.

Ce territoire présente des sols agricoles diversifiés, de très bonne qualité agronomique. La diversité des sols et les possibilités d'irrigation ont permis de développer l'agriculture qui est caractérisée par la prédominance de la viticulture, le maraichage et les cultures céréalières.

L'utilisation d'engrais et l'usage de pesticides peuvent influencer la qualité des eaux superficielles (par ruissellement) et souterraines (par infiltration ou échanges avec les eaux superficielles). Les nappes souterraines sont exploitées pour l'alimentation en eau potable (une quinzaine de captages dans la zone d'étude) et ont ainsi vu leur objectif de bon état chimique repoussé jusqu'en 2027 (Alluvions de l'Orb et du Libron).

Par ailleurs, l'activité sylvicole est très peu représentée dans la zone d'étude (deux bois de production : Bourbaki et de Montblanc).

L'importance du réseau hydrographique (une quinzaine de cours d'eau au droit de la zone d'étude dont l'Hérault avec un écoulement permanent) s'accompagne, pour le milieu humain, d'un risque accru d'inondation (vallées alluviales de l'Orb, du Libron et de l'Hérault) dans les secteurs urbanisés (Béziers, Villeneuve-lès-Béziers, Montblanc, Saint-Thibéry et Florensac). Les constructions humaines (habitations, infrastructures...) ayant tendance à modifier les champs d'inondation des cours d'eau, sont réglementées dans les secteurs les plus sensibles, au moyen de Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRI).

Les présences de plusieurs bois (Bourbaki, le Grand Bois) et de vallées viticoles, sont aussi un atout pour le cadre de vie, avec notamment des zones de loisirs (centres équestres, accrobranches,...). Cette forte fréquentation augmente le risque incendie du secteur.

#### Patrimoine naturel / Environnement humain / Agriculture

Le milieu humain peut avoir des interactions bénéfiques ou négatives vis-à-vis du milieu naturel.

Concernant les effets bénéfiques, les activités humaines peuvent contribuer au maintien de milieux d'intérêt écologique (milieux ouverts) ou avec la présence de nombreux canaux d'irrigation.

D'un point de vue fonctionnel, l'agriculture extensive et la sylviculture contribuent à la conservation d'espaces forestiers, bosquets et systèmes de haies nécessaires à la circulation des espèces. Ces espèces se déplacent pour se nourrir, se reproduire ou conquérir de nouveaux espaces.

L'Homme exerce également de multiples pressions sur le milieu naturel : agriculture intensive, activités industrielles, urbanisation, tourisme, introduction d'espèces invasives...

Le territoire est largement occupé par les activités agricoles. L'usage des engrais et d'engins mécaniques, appauvrit les espaces naturels, du point de vue de la biodiversité, par la dégradation des sols et des eaux.

De plus, l'Homme développe ses activités et aménage le territoire en conséquence : infrastructures de transport, agriculture intensive, carrières, activités industrielles, urbanisation, lignes électriques, ... Ces activités peuvent, entre autres, conduire à un morcellement important du territoire, à une altération directe et durable des habitats, par effet d'emprise, à une coupure des corridors écologiques (atteinte à la libre circulation de la faune et à la dissémination des plantes), à la pollution des eaux. L'occupation des sols entraîne un impact direct sur les milieux par effet d'emprise.

Les zones bâties sont relativement limitées (excepté sur Villeneuve-lès-Béziers et dans une moindre mesure sur Bessan). L'habitat s'organise autour de bourgs, de hameaux ou de manière diffuse en zone agricole.

Les zones bâties sont reliées entre elles par des routes départementales. Deux voies ferrées traversent également ce territoire. Outre le fait de morceler le territoire, ces infrastructures sont également source de bruits, de collision et de dérangements sonores pour la faune.

De plus, la zone d'étude intercepte plusieurs lignes haute tension qui constituent, pour la plupart, des obstacles aux déplacements des oiseaux et des chauves-souris.

Les activités humaines entraînent également une pollution sonore, lumineuse ainsi qu'une dégradation de la qualité de l'air. Les milieux naturels subissant des nuisances sonores ou des pollutions voient leur capacité d'accueil diminuer.

Les sources de bruit sont presque exclusivement humaines et la majorité des nuisances sont imputables au trafic routier. La plupart des animaux perçoivent des sons sur une plage de fréquences différente de celle de l'Homme. Ils ont en général une sensibilité plus importante. Le bruit est un facteur de stress qui peut entraîner la fuite d'un animal, donc des dépenses énergétiques supplémentaires, des difficultés pour la reproduction ou un accroissement du risque de prédation.

Les chants des différentes espèces forment un paysage sonore qui varie d'un écosystème à l'autre. En effet, chaque espèce occupe une niche du spectre sonore, ce qui permet à des dizaines d'espèces (oscines, criquets...) de chanter simultanément sans se perturber. Les bruits d'origine humaine viennent ainsi masquer certaines bandes du spectre sonore et empêchent les espèces qui utilisent ces plages de fréquence de communiquer, donc de se reproduire.

De plus, le chant synchronisé de certains groupes comme les Amphibiens leur offre une protection contre les prédateurs. En effet, le son semble venir de partout et empêche le prédateur de localiser une proie. Les dérangements humains (passage d'une voiture, bruit soudain...) perturbent la synchronisation et permettent aux prédateurs de localiser un individu avec précision.

Au sein de la zone d'étude, l'A9 et l'A75 notamment ont été classées comme des infrastructures de transport bruyantes (respectivement en catégorie 1 et 2). Les nuisances sonores pour la faune sont donc principalement localisées à proximité de ces infrastructures.

La pollution de l'air peut également affecter le milieu naturel.

L'impact de l'ozone sur les plantes est désormais connu. Ce polluant perturbe le métabolisme des végétaux (réduction de la photosynthèse, augmentation de la respiration), ce qui induit une diminution de leur croissance.

Le tourisme sur la zone d'étude se développe autour de pratique des sports de pleine nature (randonnée, vélo) avec la présence de paysages variés (vallées alluviales, massifs...) et du canal du Midi. Ceci peut entraîner une pression sur les milieux naturels en cas de fréquentation très importante des sites : dégradation du milieu et dérangement des espèces.

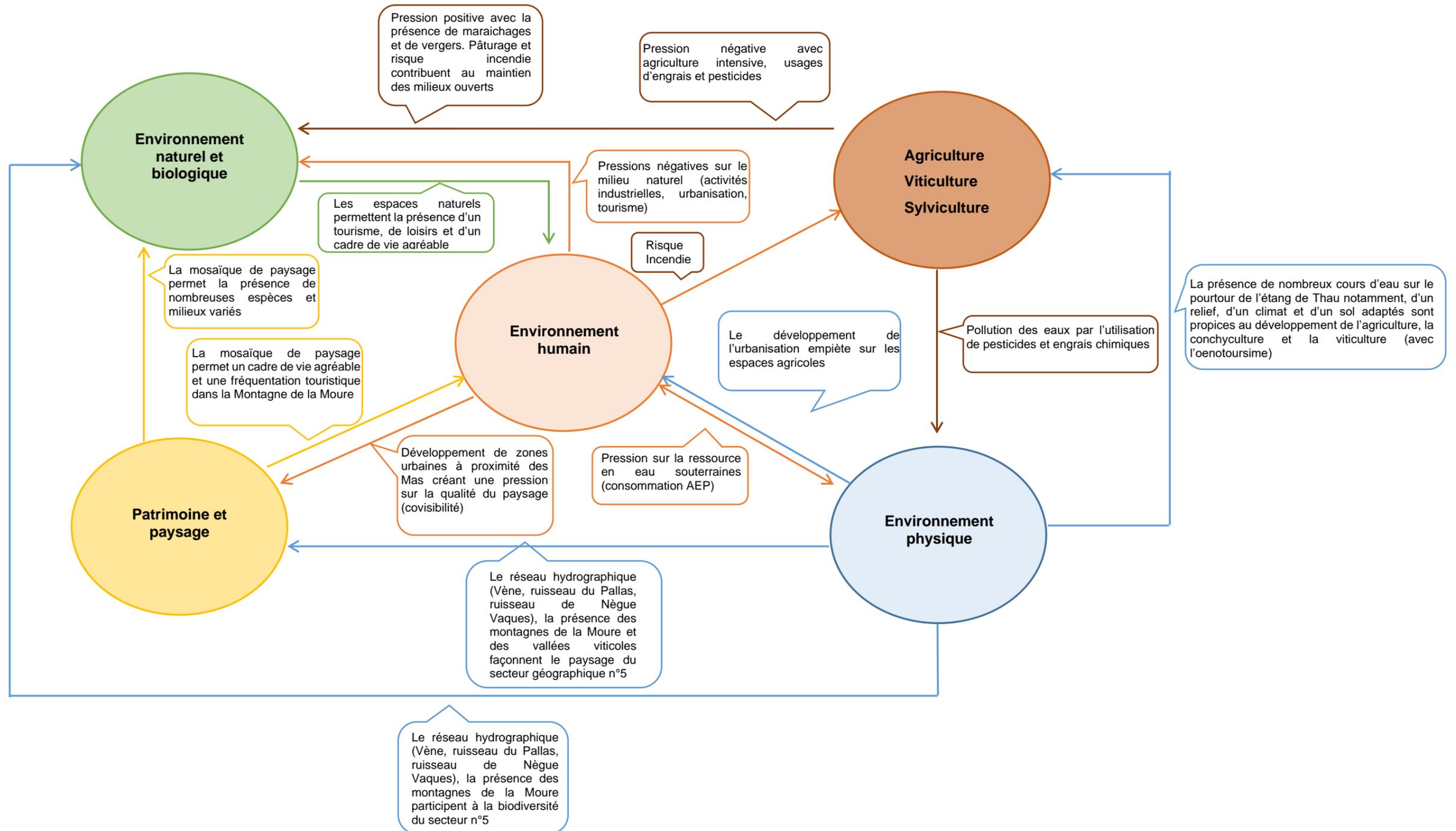
#### Agriculture/Viticulture / Paysage et patrimoine

L'activité agricole est majeure au niveau de la zone d'étude. Cette activité façonne donc de manière importante les paysages.

Elle participe également au patrimoine avec la présence de nombreux mas isolés dont certains ont perdu leur vocation agricole au profit d'une vocation résidentielle.

Les grandes exploitations viticoles (milieux ouverts) conduisent également à une certaine uniformisation du paysage.

3.6.2. Secteur géographique n°5



### Environnement physique / Milieu naturel

Le climat, le relief, les sols, la présence de cours d'eau et de zones humides sont autant de facteurs qui influencent le milieu naturel. La présence de paysages diversifiés (plaine, ripisylves, massifs boisés, garrigues, etc.) sont autant d'atouts pour une diversité d'espèces et d'habitats.

Le climat méditerranéen avec ses hivers doux et ses étés chauds favorisent la présence d'espèces et d'habitats adaptés.

Les sols, le relief et le réseau hydrographique jouent également un rôle important. La présence notamment de la Vène et de sa ripisylve assez développée permet l'accueil d'espèces protégées. La zone d'étude est constituée de milieux plutôt ouverts dans la partie Ouest, avec notamment la présence de pelouses sèches. A l'Est, on retrouve des milieux forestiers (garrigues de Loupian à Villeveyrac).

Le massif de la Gardiole est aussi un enjeu fort pour l'avifaune et les reptiles.

La présence d'un réseau hydrographique important (Ruisseaux du Pallas, Nègue Vaques, la Vène) implique la présence de zones inondables. Ces dernières sont souvent accompagnées de zones humides. Celles-ci sont localisées en bordures de cours d'eau ou dans les plaines alluviales et présentent un enjeu écologique important (espèces et habitats patrimoniaux). On peut citer notamment les mares de Roumèges-Cabrau qui accueillent des amphibiens, insectes, reptiles et oiseaux ainsi que des espèces végétales endémiques comme la Renouée de France.

Les milieux ouverts au Nord de Pinet et Mèze abritent une diversité d'espèces remarquables (reptiles, avifaune, entomofaune). Par ailleurs, de réguliers incendies permettent de maintenir ces milieux de garrigues ouverts.

### Environnement physique / Environnement humain / agriculture

Le relief doux des vallées, la proximité de l'eau et un climat méditerranéen ont participé à une installation très ancienne de l'Homme au sein de la zone d'étude.

Le secteur géographique n°5 présente de grandes superficies agricoles comparé à d'autres secteurs de la zone de passage préférentiel.

Les parcelles agricoles du secteur sont globalement localisées au Nord de l'autoroute A9 et sont dominées par la prédominance de la viticulture (Picpoul de Pinet).

L'utilisation importante d'engrais et l'usage des pesticides peut influencer la qualité des eaux superficielles (par ruissellement) et souterraines (par infiltration ou échanges avec les eaux superficielles). Les principaux cours d'eau ont un objectif de bon état écologique fixé pour 2027 selon les objectifs fixés par la DCE.

La richesse du réseau hydrographique s'accompagne, pour le milieu humain, d'un risque accru d'inondation avec également le phénomène des épisodes Cévenols. Les constructions humaines (habitations, infrastructures) ayant tendance à modifier les champs d'inondation des cours d'eau, elles sont réglementées dans les secteurs les plus sensibles, au moyen de Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRI).

Le sol est également utilisé depuis l'antiquité et encore aujourd'hui avec la présence de la carrière Sodicapei dont une partie est interceptée par la zone d'étude (Loupian). De plus, la ressource en eaux souterraines, exploitée pour l'AEP, est un enjeu majeur pour l'Homme qui y exerce une pression importante, notamment l'été avec l'accueil d'une population importante.

Les présences des collines de la Moure et de plaines viticoles, sont aussi un atout pour le cadre de vie, avec des itinéraires de randonnées.

### Milieu naturel / Environnement humain/agriculture

Le milieu humain peut avoir des interactions bénéfiques ou négatives vis-à-vis du milieu naturel.

Concernant les effets bénéfiques, les activités humaines peuvent contribuer au maintien de milieux d'intérêt (pastoralisme, incendie). Il en est de même pour le paysage bocager ou les carrières.

D'un point de vue fonctionnel, l'agriculture extensive et la sylviculture (collines de la Moure essentiellement) contribuent à la conservation d'espaces forestiers, bosquets et systèmes de haies nécessaires à la circulation des espèces. Ces espèces se déplacent pour se nourrir, se reproduire ou conquérir de nouveaux espaces.

L'Homme exerce également de multiples pressions sur le milieu naturel : agriculture intensive, activités industrielles, urbanisation, tourisme, introduction d'espèces invasives...

Le territoire est largement occupé par les activités agricoles. L'usage des engrais et d'engins mécaniques, appauvrit les espaces naturels, du point de vue de la biodiversité, par la dégradation des sols et des eaux.

De plus, l'Homme développe ses activités et aménage le territoire en conséquence : infrastructures de transport, agriculture intensive, exploitation de carrières, urbanisation, lignes électriques, barrages hydroélectriques sur les rivières... Ces activités peuvent, entre autres, conduire à un morcellement important du territoire, à une altération directe et durable des habitats, par effet d'emprise, à une coupure des corridors écologiques (atteinte à la libre circulation de la faune et à la dissémination des plantes), à la pollution des eaux. Ainsi la plaine de Poussan est soumise à une pression urbaine forte.

L'occupation des sols entraîne un impact direct sur les milieux par effet d'emprise. Ainsi sur ce secteur géographique, la surface agricole diminue au profit de l'urbanisation.

Les zones bâties sont relativement limitées (la densité de population dans la zone d'étude est relativement faible). L'habitat s'organise autour de bourgs, de hameaux ou de manière diffuse en zone agricole.

Les zones bâties sont reliées entre elles par des routes départementales. Outre le fait de morceler le territoire, ces infrastructures sont également source de bruits et de dérangements sonores pour la faune.

De plus, la zone d'étude intercepte plusieurs lignes haute tension qui constituent, pour la plupart, des obstacles aux déplacements des oiseaux et des chauves-souris.

Les activités humaines entraînent également une pollution sonore, lumineuse ainsi qu'une dégradation de la qualité de l'air. Les milieux naturels subissant des nuisances sonores ou des pollutions voient leur capacité d'accueil diminuer.

Les sources de bruit sont presque exclusivement humaines et la majorité des nuisances sont imputables au trafic routier. La plupart des animaux perçoivent des sons sur une plage de fréquences différente de celle de l'Homme. Ils ont en général une sensibilité plus importante. Le bruit est un facteur de stress qui peut entraîner la fuite d'un animal, donc des dépenses énergétiques supplémentaires, des difficultés pour la reproduction ou un accroissement du risque de prédation.

Les chants des différentes espèces forment un paysage sonore qui varie d'un écosystème à l'autre. En effet, chaque espèce occupe une niche du spectre sonore, ce qui permet à des dizaines d'espèces (oscines, criquets...) de chanter simultanément sans se perturber. Les bruits d'origine humaine viennent ainsi masquer certaines bandes du spectre sonore et empêchent les espèces qui utilisent ces plages de fréquence de communiquer, donc de se reproduire.

De plus, le chant synchronisé de certains groupes comme les Amphibiens leur offre une protection contre les prédateurs. En effet, le son semble venir de partout et empêche le prédateur de localiser une proie. Les dérangements humains (passage d'une voiture, bruit soudain...) perturbent la synchronisation et permettent aux prédateurs de localiser un individu avec précision.

Au sein de la zone d'étude, l'A9 et la RD613 ont été classées comme des infrastructures de transport bruyantes (respectivement en catégorie 1 et 2). Les nuisances sonores pour la faune sont donc principalement localisées à proximité de ces infrastructures.

La pollution de l'air peut également affecter le milieu naturel.

L'impact de l'ozone sur les plantes est désormais connu. Ce polluant perturbe le métabolisme des végétaux (réduction de la photosynthèse, augmentation de la respiration), ce qui induit une diminution de leur croissance.

Le tourisme sur la zone d'étude se développe autour de la pratique des sports de pleine nature (randonnée, vélo, équitation) avec la présence de paysages variés (vallées, massifs boisés...). Ceci peut entraîner une pression sur les milieux naturels en cas de fréquentation très importante des sites : dégradation du milieu et dérangement des espèces. Plus en retrait, le tourisme balnéaire domine.

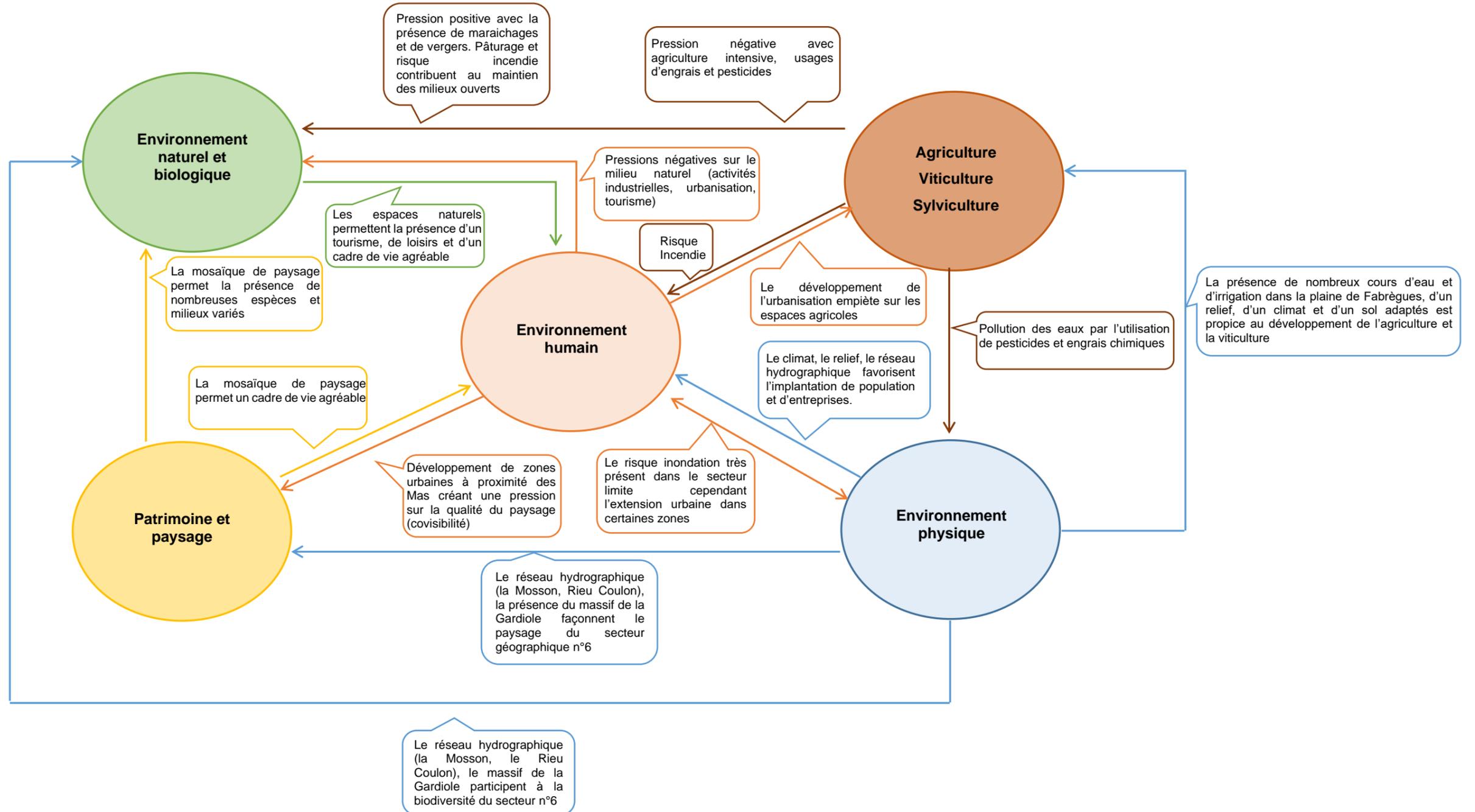
#### *Agriculture / Viticulture / Paysage et patrimoine*

L'activité viticole est importante au niveau de la zone d'étude. Cette activité façonne donc de manière importante les paysages.

Les plaines viticoles prépondérantes sont donc une entité paysagère à part entière.

Elles participent également au patrimoine avec la présence de nombreux mas isolés d'intérêt patrimonial.

### 3.6.3. Secteur géographique n°6



### Environnement physique / Patrimoine naturel

Le climat, le relief, les sols, la présence de cours d'eau et de zones humides sont autant de facteurs qui influencent le milieu naturel. La présence de paysages diversifiés (plaine, ripisylves, massifs boisés, garrigues, coteaux, etc.) constitue des atouts pour la diversité d'espèces et d'habitats.

Le climat méditerranéen avec ses hivers doux et ses étés chauds favorisent la présence d'espèces et d'habitats diversifiés.

Les sols, le relief et le réseau hydrographique jouent également un rôle important. Les présences de la Mosson et de sa ripisylve assez développée et du massif de la Gardiole sont un atout majeur pour la biodiversité de la zone d'étude.

Les ripisylves des cours d'eau de la zone d'étude (la Vène, ruisseau des Combes, ruisseau l'Aigarelle, la Mosson, le Rieu Coulon, à l'exception du ruisseau des Barbières) ont une ripisylve en assez bon état et souvent classée en zone humide.

Aucun site sur la zone d'étude ne présente d'enjeux majeurs pour le patrimoine naturel. On note cependant, deux sites à enjeu écologique très fort :

- Les garrigues ouvertes du Nord de la Gardiole sur les coteaux de la Mosson : ce grand ensemble quasi-continu est constitué d'une mosaïque de différents types de milieux ouverts (pelouses, garrigues...), mais aussi de milieux agricoles traditionnels (pâtures, oliveraies, amandiers...) correspondant à un habitat patrimonial, les steppes et prairies calcaires. Ce site est favorable aux reptiles (Lézard ocellé, Seps strié), aux insectes (Proserpine) et à l'avifaune ;
- La Mosson et ses milieux annexes : habitat d'intérêt européen, la ripisylve de la Mosson présente des cortèges tout à fait typiques des ripisylves méditerranéennes, structurées autour du Peuplier blanc dont certains sujets assez âgés. Les lisières des ripisylves sont colonisées par la Diane, un papillon protégé et peu commun. La Mosson accueille aussi quelques libellules d'intérêt patrimonial : la Cordulie à corps fin et le Sympétrum méridional. L'existence d'une population de Cistude d'Europe est possible étant donné que quelques observations ont été réalisées récemment.

Par ailleurs, le risque incendie contribue à maintenir ces milieux de garrigues ouverts.

### Environnement physique / Environnement humain / Agriculture

Le relief doux de plaine et de plateau, la proximité de l'eau et un climat méditerranéen ont participé à une installation très ancienne de l'Homme au sein de la zone d'étude.

L'agriculture est principalement localisée au sein de la plaine Fabrègues / Gigean. Cette plaine constitue un bassin d'effondrement entre le massif de la Gardiole et le plateau d'Aumelas. Elle présente des formations relativement hétérogènes qui associent la présence de cailloutis favorables à la vigne et de colluvions favorables à la grande culture.

L'utilisation d'engrais et l'usage de pesticides peut influencer la qualité des eaux superficielles (par ruissellement) et souterraines (par infiltration ou échanges avec les eaux superficielles) qui sont exploitées pour l'alimentation en eau potable.

L'importance du réseau hydrographique s'accompagne, pour le milieu humain, d'un risque accru d'inondation (Mosson) dans les secteurs urbanisés (Lattes, Fabrègues, zone industrielle la Lauze à Saint-Jean-de-Védas). Les constructions humaines (ponts, habitations...) ayant tendance à modifier les champs d'inondation des cours d'eau, sont réglementées (hauteurs et vitesses des crues importantes/ foyers de population majeurs), dans les secteurs les plus sensibles, au moyen de Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRI).

Le sol est également utilisé comme l'atteste la présence de la carrière de la Madeleine non loin de la zone d'étude (Villeneuve-lès-Maguelone).

Les présences du massif de la Gardiole, de la Mosson et d'une plaine viticole, sont aussi un atout pour le cadre de vie, avec notamment des itinéraires de randonnées et des sentiers de découverte. Cette forte fréquentation augmente le risque incendie du secteur.

### Patrimoine naturel / Environnement humain / Agriculture

Le milieu humain peut avoir des interactions bénéfiques ou négatives vis-à-vis du milieu naturel.

Concernant les effets bénéfiques, les activités humaines peuvent contribuer au maintien de milieux d'intérêt écologique (prairies ouvertes, garrigues).

L'Homme exerce également de multiples pressions sur le milieu naturel : agriculture intensive, activités industrielles, urbanisation, tourisme, introduction d'espèces invasives...

Le territoire de plaine est occupé par les activités agricoles. L'usage des engrais et d'engins mécaniques appauvrit les espaces naturels, du point de vue de la biodiversité, par la dégradation des sols et des eaux.

De plus, l'Homme développe ses activités et aménage le territoire en conséquence : infrastructures de transport, agriculture intensive, centre, carrières, urbanisation, lignes électriques, ... Ces activités peuvent, entre autres, conduire à un morcellement important du territoire, à une altération directe et durable des habitats, par effet d'emprise, à une coupure des corridors écologiques (atteinte à la libre circulation de la faune et à la dissémination des plantes), à la pollution des eaux.

L'occupation des sols entraîne un impact direct sur les milieux par effet d'emprise. Ainsi la plaine de Fabrègues est soumise à une pression urbaine forte.

Les zones bâties sont relativement limitées (Nord de l'A9 à Gigean, la zone industrielle la Lauze à Saint-Jean-de-Védas). L'habitat s'organise autour de bourgs, de hameaux ou de manière diffuse en zone agricole.

Les zones bâties sont reliées entre elles par des routes départementales. Plusieurs voies ferrées traversent également ce territoire. Outre le fait de morceler le territoire, ces infrastructures sont également source de bruits, de collision et de dérangements sonores pour la faune.

De plus, la zone d'étude intercepte plusieurs lignes haute tension qui constituent, pour la plupart, des obstacles aux déplacements des oiseaux et des chauves-souris.

Le tourisme sur la zone d'étude se développe autour de pratique des sports de pleine nature (randonnée, vélo) avec la présence de paysages variés (vallées, bocages, massifs...). Ceci peut entraîner une pression sur les milieux naturels en cas de fréquentation très importante des sites : dégradation du milieu et dérangement des espèces.

### Agriculture/Viticulture / Paysage et patrimoine

L'activité agricole est peu développée au niveau de la zone d'étude qui est majoritairement occupée par le massif de la Gardiole. Cette activité est par contre très présente au niveau de la plaine Fabrègues / Gigean et façonne donc de manière importante le paysage de ce secteur.

Les plaines viticoles prépondérantes sont donc une entité paysagère à part entière. Elles participent également au patrimoine avec la présence de nombreux mas isolés dont certains ont perdu leur vocation agricole au profit d'une vocation résidentielle.



### 3.7. SYNTHÈSE DES ENJEUX DE L'ÉTAT INITIAL

#### 3.7.1. Les enjeux de l'état initial du secteur géographique n°4

Les principaux enjeux du secteur géographique n°4 correspondent :

- à la **zone urbanisée de Villeneuve-lès-Béziers** qui concentre de nombreuses habitations et activités économiques, dont trois sites industriels SEVESO (mais seul le zonage du PPRT commun de deux d'entre elles est intercepté par la zone d'étude) et présente ainsi des enjeux majeurs en termes de continuités urbaines, de cadre de vie et de paysage, mais aussi de risques industriels. L'extrémité Sud-Ouest de ce secteur est par ailleurs concernée par les inondations de l'Orb ;
- aux deux cours d'eau principaux que sont **le Libron et l'Hérault**, qui traversent la zone d'étude et ne peuvent être évités. Ces deux cours d'eau portent des enjeux majeurs en termes de risque inondation, et les nappes alluviales qui leur sont associées présentent un enjeu très fort pour l'alimentation en eau, notamment au droit des captages de Florensac. L'Hérault et sa ripisylve recèlent par ailleurs de grandes richesses écologiques, tant en termes d'habitats que d'espèces, et constituent une continuité écologique mais également sylvicole particulièrement prisée pour des activités de loisirs.
- à la **plaine de l'Hérault**, développée sur des alluvions, qui présente des enjeux agricoles et viticoles très forts mais aussi des risques géotechniques (sols compressibles) et une forte sensibilité en termes de paysage ;
- au secteur **Bourbaki – Montblanc**, développé de part et d'autre du Libron, qui présente un enjeu écologique majeur, notamment pour le réseau de mares qu'il abrite, ainsi que des enjeux agricoles et viticoles très forts. Les boisements de ce secteur, outre un intérêt récréatif certain, présentent par ailleurs un risque "feux de forêt" d'autant plus fort que les enjeux concernés le sont ;
- à la **plaine de Bessan**, laquelle présente des enjeux agricoles et viticoles mais surtout un secteur d'activités économiques en plein développement, au Nord-Est du diffuseur de l'A9, et qui fait face aux Monts Ramus, éléments paysagers emblématiques du secteur.

### Général

- Limite départementale
- Zone de Passage Préférentielle phase 1
- Limite communale
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

### Milieu physique

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Zone inondable
- Périmètre de protection de Captage d'alimentation en Eau potable (AEP) immédiate ou rapprochée
- Vulnérabilité de la ressource en eaux souterraines - Forte et Très forte

### Milieu naturel

- Zone humide avérée
- Enjeux inventaire Habitats espèces**
- Majeurs
- Très forts
- Forts
- Zone d'inventaire

### Milieu humain

#### Équipement

- Site d'hébergement touristique et site de loisirs
- Equipement divers
- Etablissement sensible
- Parc photovoltaïque
- SEVESO
- Carrières

#### Réseau

- Poste électrique
- Réseau électrique (HT/THT)
- Gazoduc
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Réseau ferré existant

#### Zonage d'urbanisme

- Zone d'activité existante
- Zone d'activité future
- Zone urbanisée
- Zone à urbaniser
- Espace Boisé Classé

#### Enjeu agricole et viticole

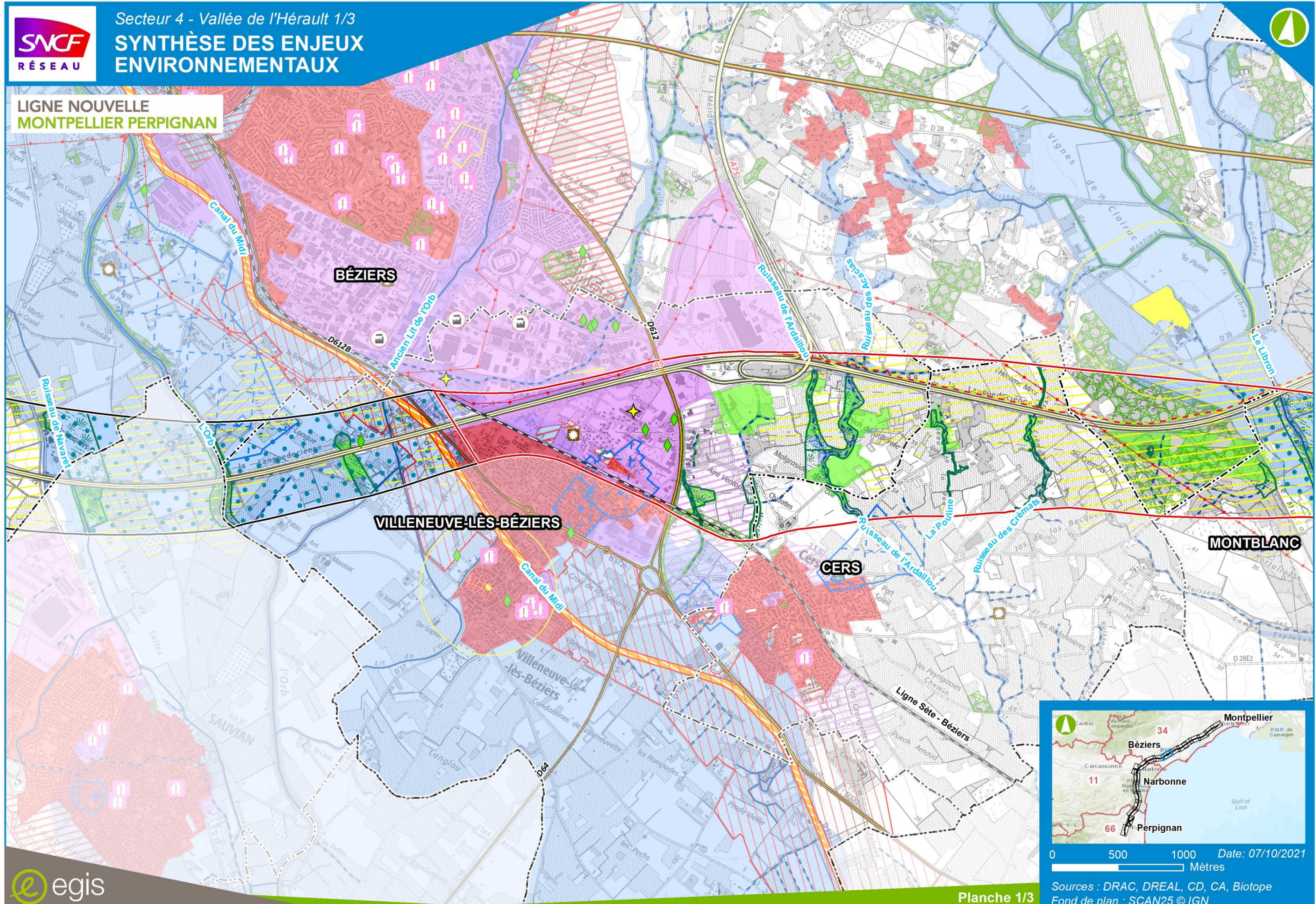
- Enjeu très fort

### Patrimoine et paysage

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne
- Monument historique et périmètre de protection :**
- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit



**LIGNE NOUVELLE  
MONTPELLIER PERPIGNAN**

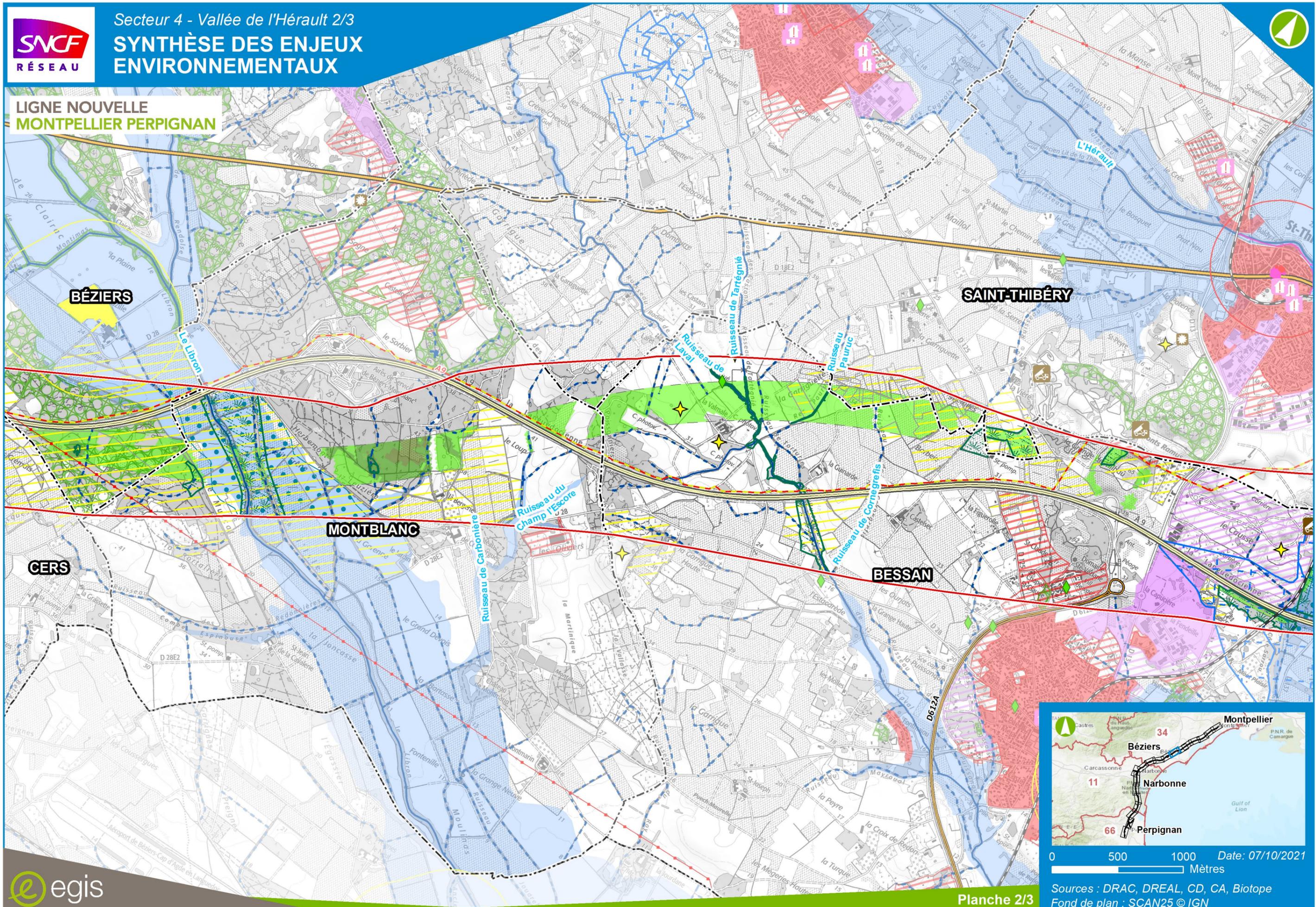


0 500 1000 Mètres Date: 07/10/2021

Sources : DRAC, DREAL, CD, CA, Biotope  
Fond de plan : SCAN25 © IGN



**LIGNE NOUVELLE  
MONTPELLIER PERPIGNAN**

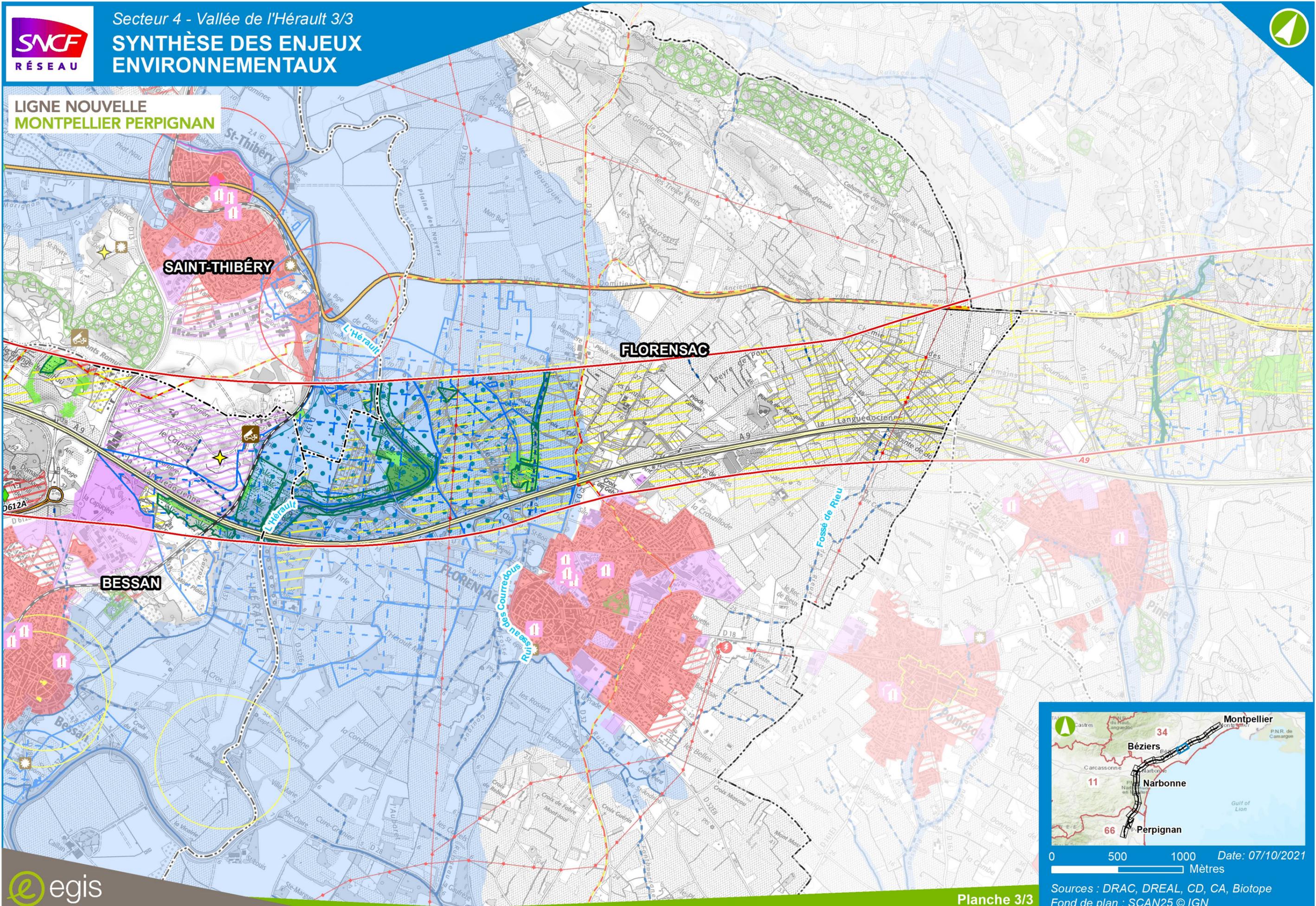


0 500 1000 Mètres Date: 07/10/2021

Sources : DRAC, DREAL, CD, CA, Biotope  
Fond de plan : SCAN25 © IGN



**LIGNE NOUVELLE  
MONTPELLIER PERPIGNAN**



0 500 1000 Mètres Date: 07/10/2021

Sources : DRAC, DREAL, CD, CA, Biotope  
Fond de plan : SCAN25 © IGN



### 3.7.2. Les enjeux de l'état initial du secteur géographique n°5

Les principaux enjeux du secteur géographique n°5 correspondent :

- au **terroir du Picpoul de Pinet**, AOC emblématique du territoire. Au-delà de l'enjeu viticole majeur, ce secteur de vignes présente également un enjeu très fort de préservation de la nappe d'eau souterraine qui alimente les forages Ornezon ainsi qu'un enjeu paysager et culturel (Via Domitia) très fort ;
- aux **collines de la Moure**, qui présentent des zones karstiques et dont les boisements constituent un enjeu social (activités récréatives) et culturel (Via Domitia) et présentent un fort risque de "feux de forêt" ;
- la **Mare de Roumèges-Cabrau et ses abords**, unique site d'intérêt écologique majeur du secteur, qui abrite notamment plusieurs espèces végétales très rares ;
- la **plaine de Poussan**, enjeu très fort non seulement d'un point de vue paysager, mais également en termes d'activités économiques avec, au Sud-Ouest du ruisseau de la Lauze, une grande zone existante et, de l'autre côté du cours d'eau, deux très vastes zones en projet. C'est par ailleurs en limite Nord-Est de la zone d'étude que s'amorcent, sur ce secteur, la zone de captages pour l'Alimentation en Eau Potable d'Issanka et donc des enjeux hydrogéologiques très forts en raison de la vulnérabilité de la nappe. Enfin, le long de la Vène, à la riche ripisylve, se développe le site inscrit d'Issanka ;
- au maintien et à la préservation de la qualité des eaux de **l'étang de Thau** qui, bien que n'étant pas couvert par la zone d'étude, est le milieu récepteur de l'ensemble du réseau hydrographique de celle-ci ;
- à la **basse vallée de la Vène** dont les principaux enjeux s'articulent autour du site inscrit d'Issanka, de la protection de la nappe d'eau souterraine alimentant les captages d'Issanka (Alimentation en Eau Potable ou AEP), mais également des activités économiques situées au Nord-Ouest de l'A9 sur la commune de Gigean ;

### Général

- Limite départementale
- Zone de Passage Préférentielle phase 1
- Limite communale
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

### Milieu physique

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Zone inondable
- Périmètre de protection de Captage d'alimentation en Eau potable (AEP) immédiate ou rapprochée
- Vulnérabilité de la ressource en eaux souterraines - Forte et Très forte

### Milieu naturel

- Zone humide avérée
- Enjeux inventaire Habitats espèces**
- Majeurs
- Très forts
- Forts
- Zone d'inventaire

### Milieu humain

#### Équipement

- Site d'hébergement touristique et site de loisirs
- Equipement divers
- Etablissement sensible
- Parc photovoltaïque
- SEVESO
- Carrières

#### Réseau

- Poste électrique
- Réseau électrique (HT/THT)
- Gazoduc
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Réseau ferré existant

#### Zonage d'urbanisme

- Zone d'activité existante
- Zone d'activité future
- Zone urbanisée
- Zone à urbaniser
- Espace Boisé Classé

#### Enjeu agricole et viticole

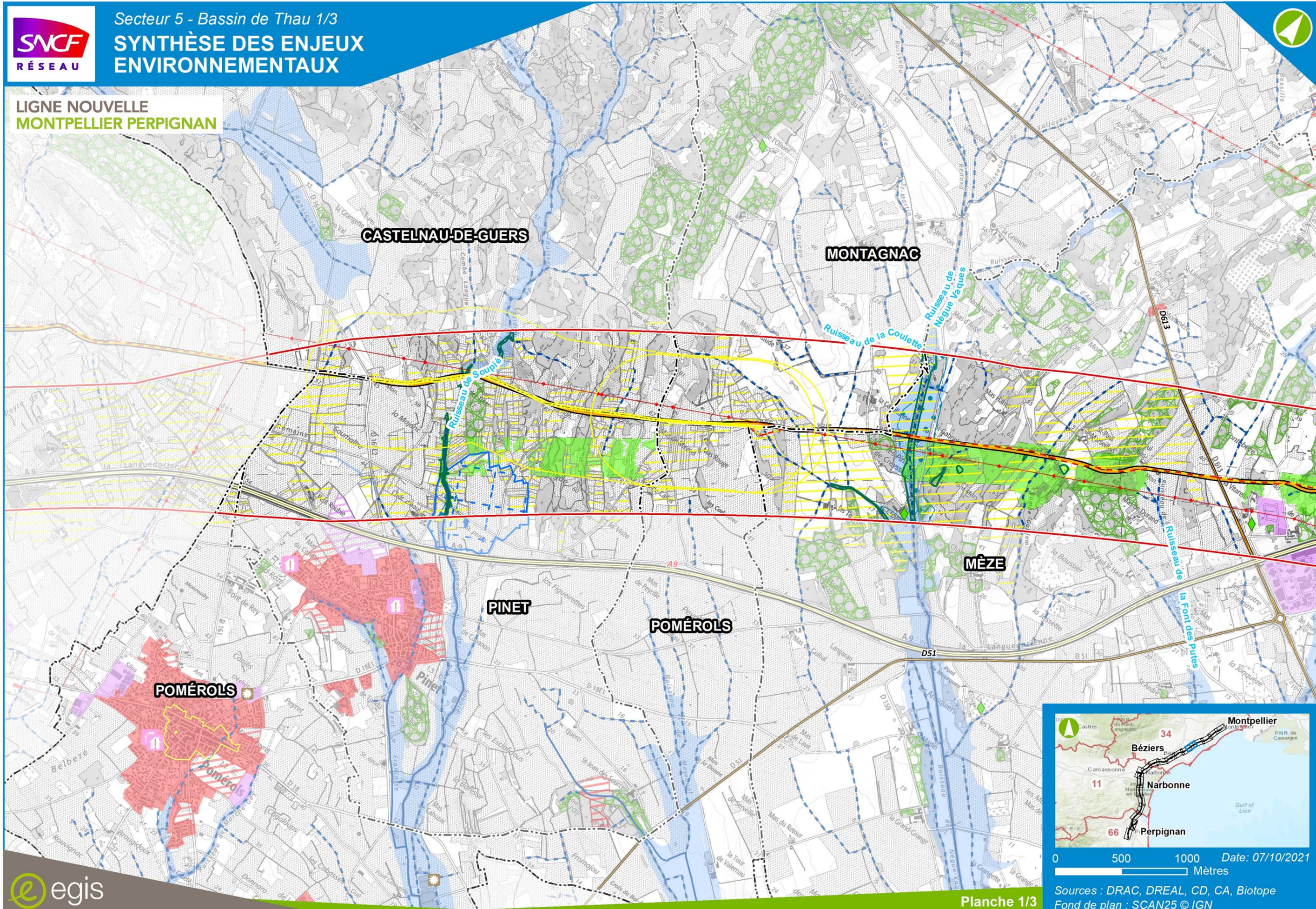
- Enjeu très fort

### Patrimoine et paysage

- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne
- Monument historique et périmètre de protection :**
- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit



**LIGNE NOUVELLE  
 MONTPELLIER PERPIGNAN**

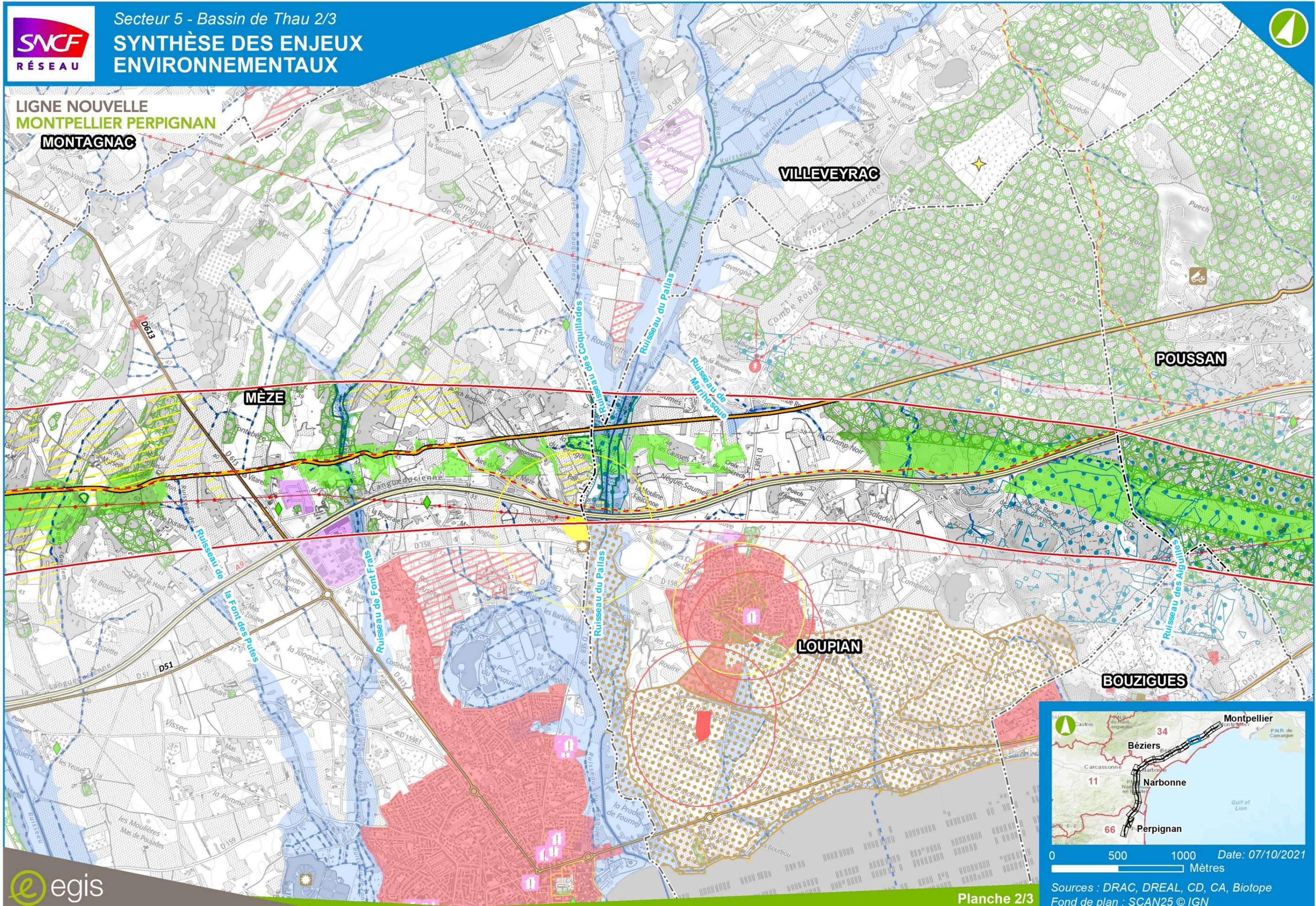


0 500 1000 Mètres Date: 07/10/2021

Sources : DRAC, DREAL, CD, CA, Biotope  
 Fond de plan : SCAN25 © IGN



**LIGNE NOUVELLE  
 MONTPELLIER PERPIGNAN  
 MONTAGNAC**

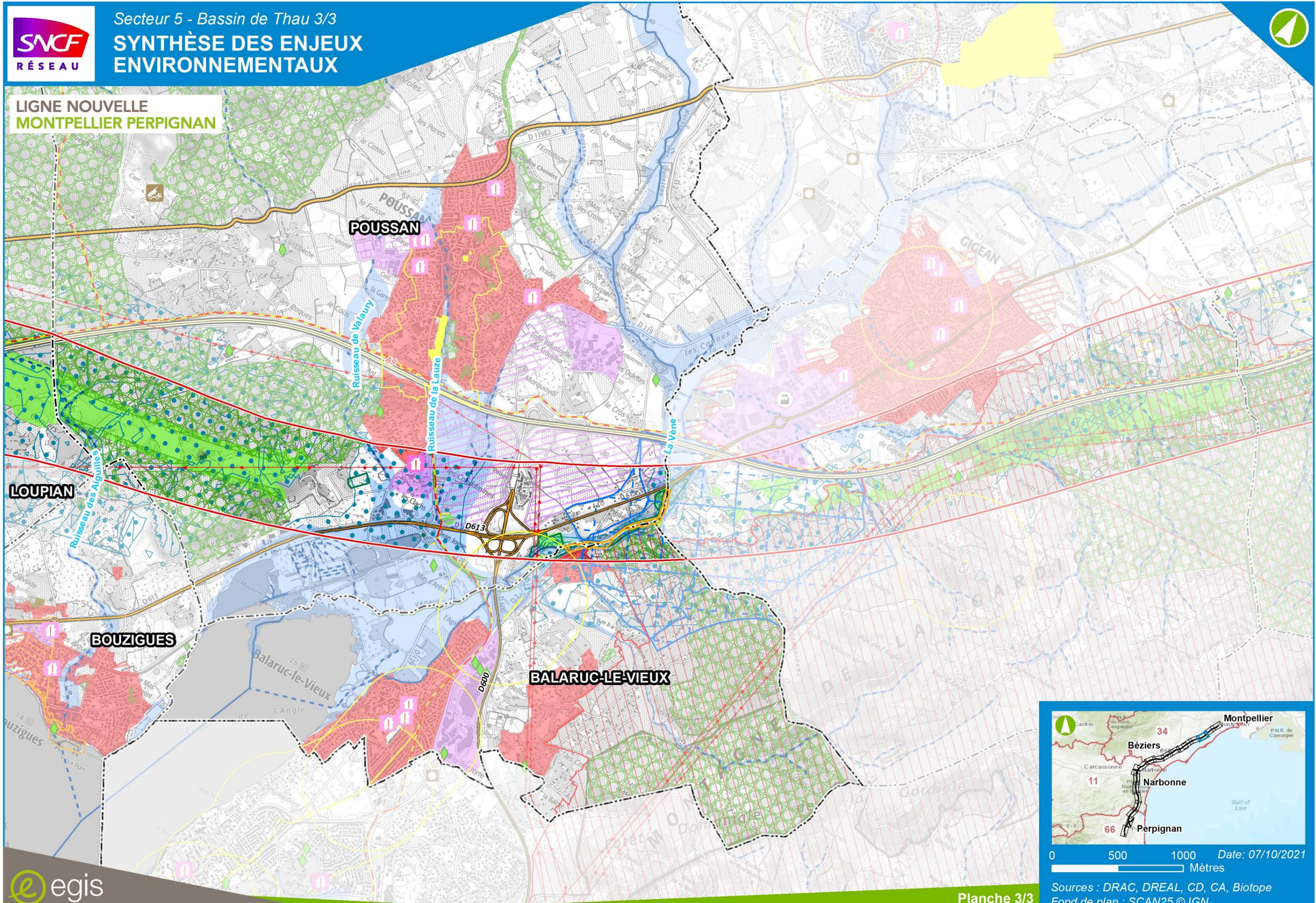


0 500 1000 Mètres Date: 07/10/2021

Sources : DRAC, DREAL, CD, CA, Biotope  
 Fond de plan : SCAN25 © IGN



**LIGNE NOUVELLE  
MONTPELLIER PERPIGNAN**



0 500 1000 Mètres Date: 07/10/2021

Sources : DRAC, DREAL, CD, CA, Biotope  
Fond de plan : SCAN25 © IGN



### 3.7.3. Les enjeux de l'état initial du secteur géographique n°6

Les principaux enjeux du secteur géographique n°6 correspondent :

- à la **plaine de Fabrègues**, qui accueille des périmètres de protection rapprochée de captages, alors que la nappe présente une forte vulnérabilité, ainsi que quelques parcelles agricoles et viticoles à enjeux très forts ;
- au **massif de la Gardiole**, formation présentant une vulnérabilité hydrogéologique karstique conjuguée avec la présence de plusieurs périmètres de protection de captages pour l'AEP. Site classé, ce massif porte de multiples enjeux environnementaux dont les principaux sont d'ordre paysager et patrimonial, avec des fonctions récréatives diverses qui ont pour effet de renforcer davantage encore que pour les autres boisements sa sensibilité au risque "feux de forêt" ;
- à **la Mosson**, dont la vallée encaissée limite géographiquement un risque d'inondation fort et dont la nappe alluviale est vulnérable, dans un secteur concerné par les prélèvements pour l'AEP. Tant le cours d'eau que sa ripisylve, mais également les milieux associés situés au Sud-Ouest du cours d'eau présentent par ailleurs des enjeux majeurs pour le milieu naturel, en accueillant des habitats et espèces remarquables à des titres divers ;
- à **l'approche de Montpellier**, où la zone industrielle de la Lauze est inévitable et où la pression foncière renforce l'enjeu de maintien de l'activité agricole qui présente, à la Castelle, quelques parcelles remarquables. Par ailleurs, comme sur une grande partie du secteur géographique n°6, l'enjeu de préservation de la nappe d'eau souterraine y est majeur.

### Général

- Limite départementale
- Zone de Passage Préférentielle phase 1
- Limite communale
- Zone de Passage Préférentielle phase 2

### Milieu physique

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Zone inondable
- Périmètre de protection de Captage d'alimentation en Eau potable (AEP) immédiate ou rapprochée
- Vulnérabilité de la ressource en eaux souterraines - Forte et Très forte

### Milieu naturel

- Zone humide avérée
- Enjeux inventaire Habitats espèces**
- Majeurs
- Très forts
- Forts
- Zone d'inventaire

### Milieu humain

#### Équipement

- Site d'hébergement touristique et site de loisirs
- Equipement divers
- Etablissement sensible
- Parc photovoltaïque
- SEVESO
- Carrières

#### Réseau

- Poste électrique
- Réseau électrique (HT/THT)
- Gazoduc
- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Réseau ferré existant

#### Zonage d'urbanisme

- Zone d'activité existante
- Zone d'activité future
- Zone urbanisée
- Zone à urbaniser
- Espace Boisé Classé

#### Enjeu agricole et viticole

- Enjeu très fort

### Patrimoine et paysage

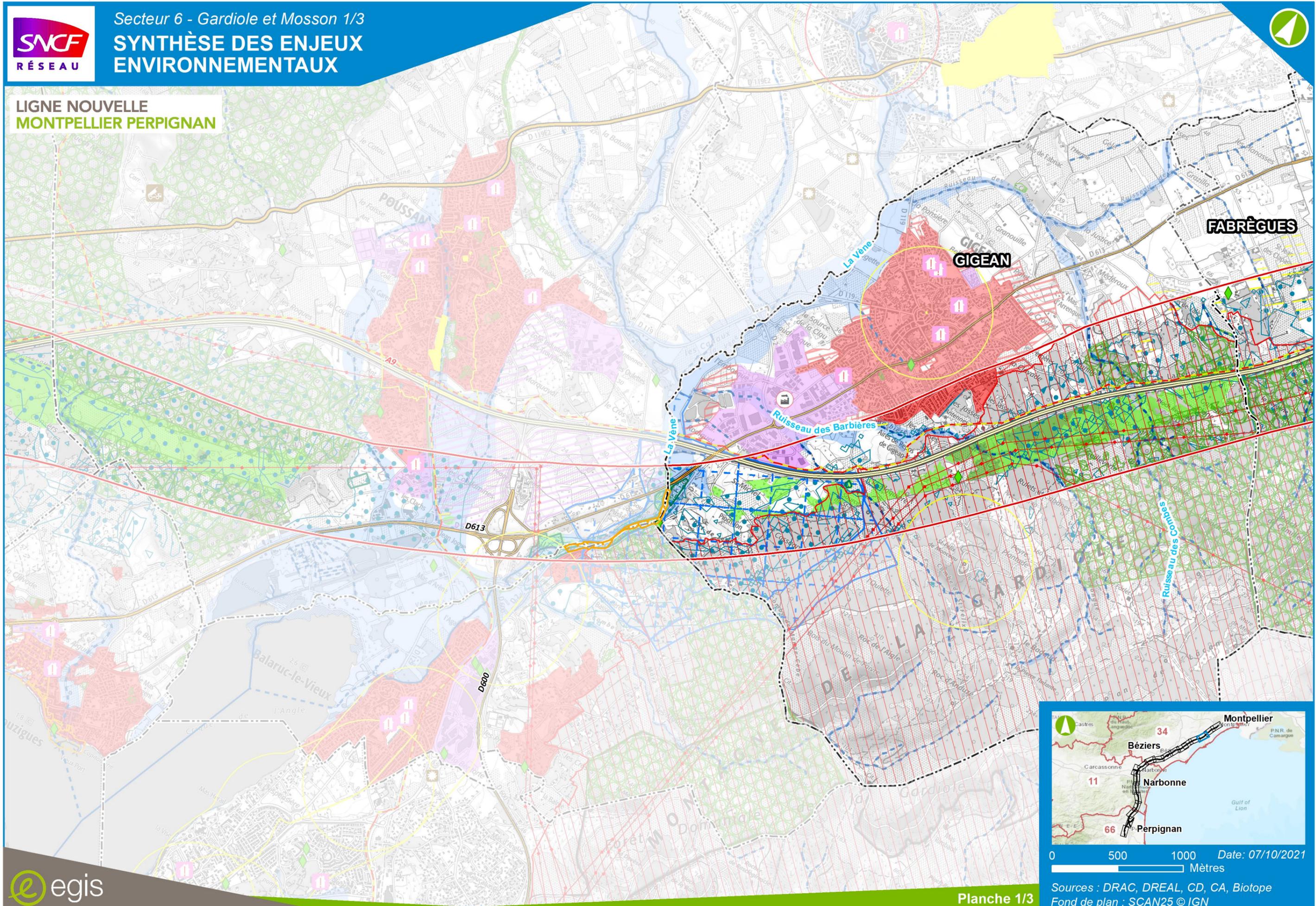
- Patrimoine UNESCO
- Site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Voie Domitienne

#### Monument historique et périmètre de protection :

- Classé / Partiellement Classé
- Inscrit / Partiellement inscrit
- Classé - Inscrit / Partiellement Classé-Inscrit



**LIGNE NOUVELLE  
MONTPELLIER PERPIGNAN**

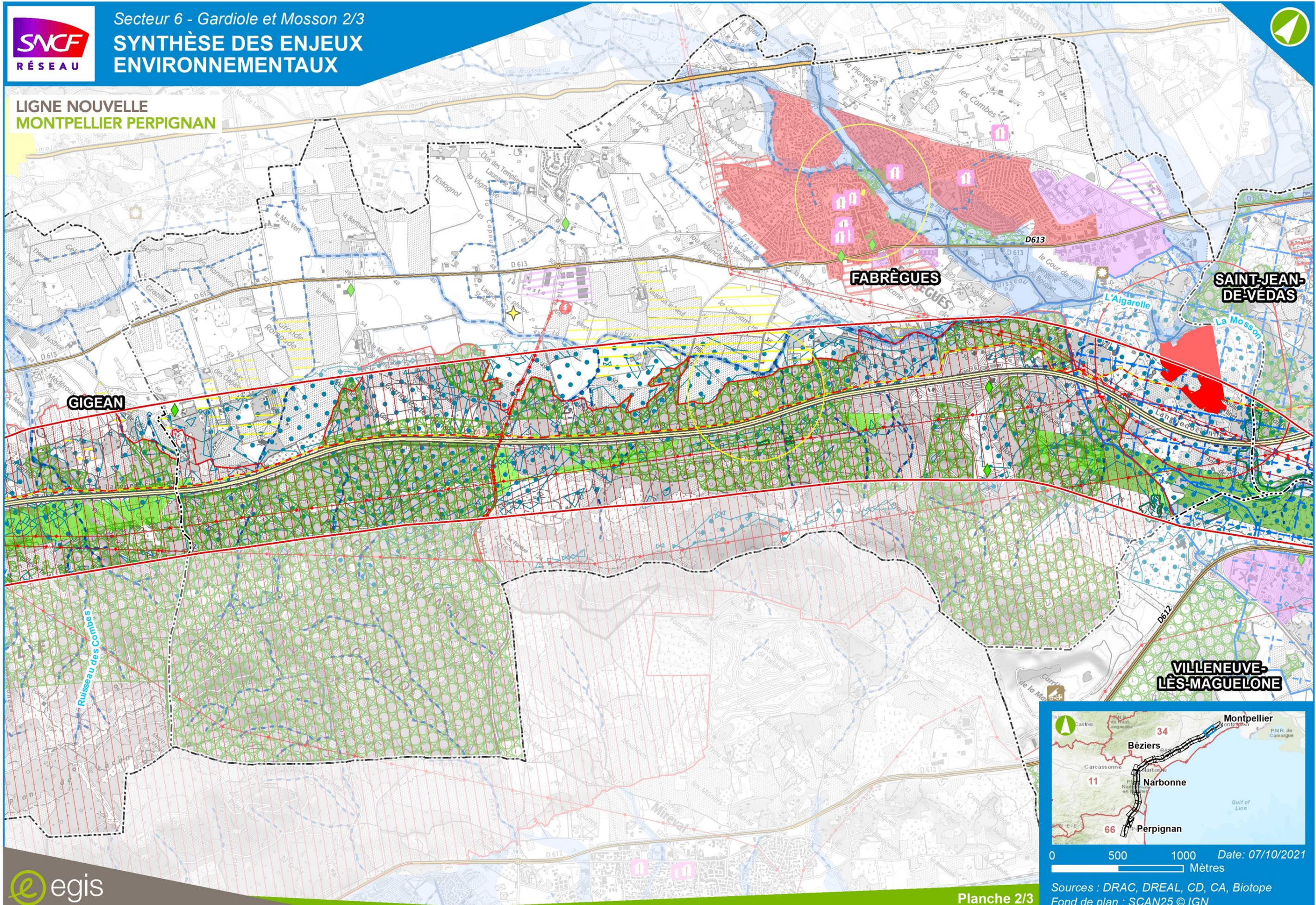


0 500 1000 Mètres Date: 07/10/2021

Sources : DRAC, DREAL, CD, CA, Biotope  
Fond de plan : SCAN25 © IGN

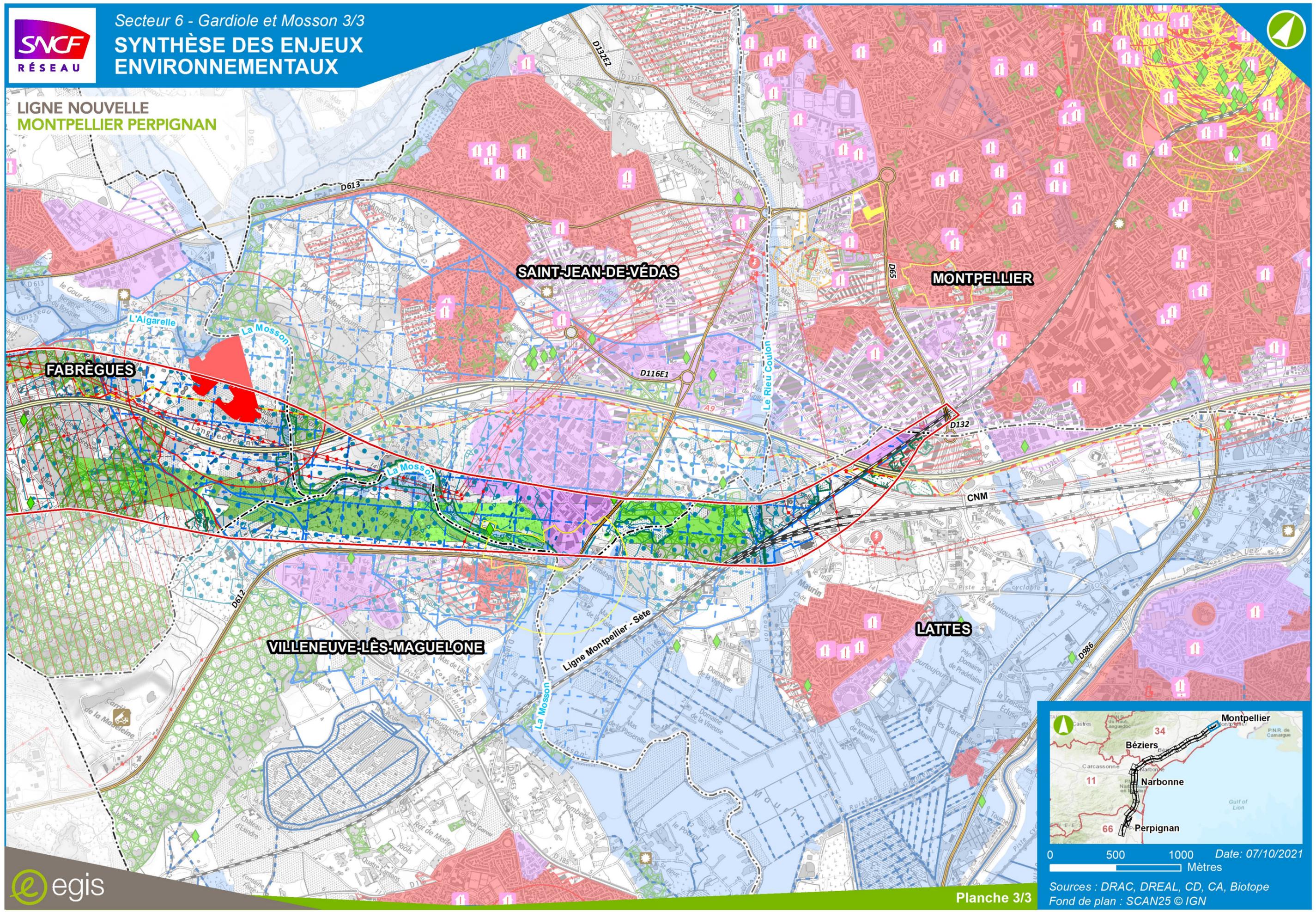


**LIGNE NOUVELLE  
MONTPELLIER PERPIGNAN**





**LIGNE NOUVELLE  
MONTPELLIER PERPIGNAN**



En partenariat avec :

